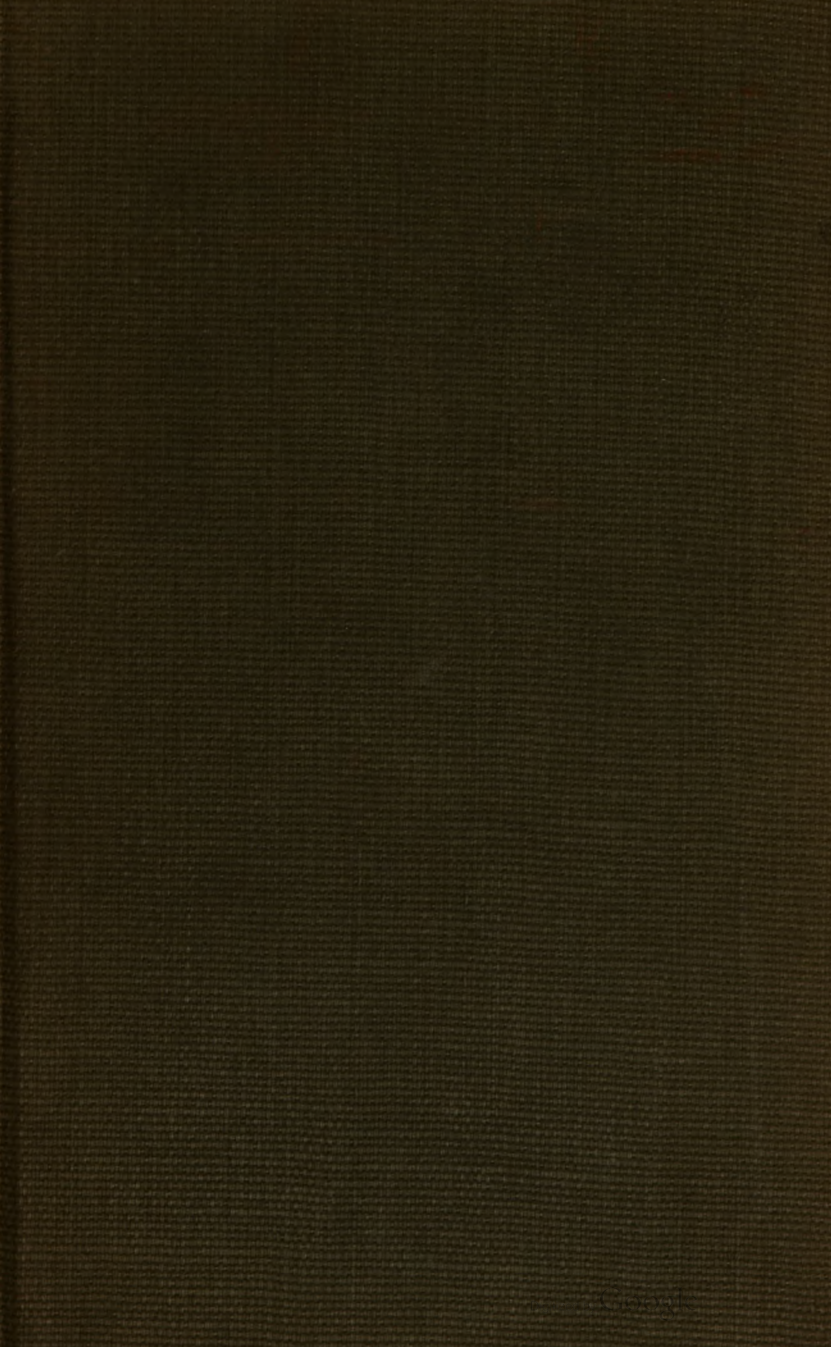



SIGILLUM ACADEMIAE HARVARDIANAE IN NOV·ANG·
CHRISTO ET ECCLESIAE
VE RI TAS

## DU MÊME AUTEUR

**Napoléon et les femmes.** — I. L'Amour. 1 vol. in-8°.

**Napoléon chez lui.** — I. La Journée de l'Empereur aux Tuileries. 1 vol. in-8°.

**Napoléon inconnu.** — Papiers Inédits (1786-1793), *accompagnés de Notes sur la Jeunesse de Napoléon* (1769-1793). 2 vol. in-8°.

(En collaboration avec Guido Biagi.)

**Cavaliers de Napoléon.** — *Illustrations d'après les tableaux et aquarelles d'Édouard Detaille.* 1 vol. in-4°. (Épuisé.)



S'adresser pour traiter, à M. Paul Ollendorff, éditeur, 28 *bis*, rue de Richelieu, Paris.

FRÉDÉRIC MASSON

---

# CAVALIERS

DE

# NAPOLÉON

---

*Nouvelle édition*



PARIS

PAUL OLLENDORFF, ÉDITEUR

28 *bis*, RUE DE RICHELIEU, 28 *bis*

1896

IL A ÉTÉ TIRÉ A PART
DIX EXEMPLAIRES SUR PAPIER DE HOLLANDE
NUMÉROTÉS A LA PRESSE

# CAVALIERS DE NAPOLÉON

## I

### LES ÉTATS-MAJORS ET LEUR RECRUTEMENT

Lorsque, à minuit, l'Empereur mort passe aux Champs-Elysées la grande revue de ses compagnons, et que, brandissant le sabre ou la lance dans leurs mains de rêve, hurlant de leurs bouches d'ombre des cris que nul vivant ne perçoit, les cavaliers défilent d'un galop d'enfer; à mesure qu'ils débouchent du nuage et durant qu'ils sont devant Lui, Il se découvre et Il les nomme. Pareils à des entités sublimes incarnées en des spectres, on voit leurs uniformes grisâtres dont la tombe et la nuit ont éteint les couleurs, mais on ne voit point leurs visages. Nul d'eux ne porte sa propre gloire; pour tous ensemble, il n'y a qu'un nom, un nom commun et collectif, celui du corps où ils ont servi et combattu. Et ce nom trouvé et prononcé par Lui suffit pour qu'ils soient immortels.

Grenadiers, Cuirassiers, Chevau-légers, Dragons, Chasseurs, Hussards, Gardes d'honneur, ils passent dans le rêve, à ce point grandis par l'imagination des peuples, à ce point héroïques et superbes que nuls soldats des temps passés ne sont pour leur être comparés, qu'ils emplissent et bouchent l'histoire.

Vainement, voudra-t-on rendre populaires et fameux d'autres noms que les leurs. Vainement, répandra-t-on d'autres images et s'efforcera-t-on de dresser des autels officiels à des morts de rencontre; ceux-ci qui attendent encore les statues promises et décrétées par l'Empereur, n'ont pas besoin que leur effigie se montre sur une place publique pour que la Nation se souvienne de leur gloire.

Sans doute, pour quiconque est patriote, pour quiconque porte au cœur la passion de la France, ce serait un spectacle à mourir d'enthousiasme et de joie, de voir dresser enfin dans l'avenue triomphale qui mène au Temple de la Gloire, sur ce pont où depuis près d'un siècle les piédestaux restent vides, les représentations des grands cavaliers tombés au champ d'honneur, Lasalle, Espagne, Auguste Colbert, de voir enfin un d'Hautpoul, fait du bronze des canons qu'il avait conquis à Eylau, montrer à nos jeunes soldats comme il faut combattre et vaincre; mais peut-être vaut-il

mieux qu'il en soit ainsi et que les honneurs officiels manquent à ceux qui ont donné leur sang et non leur salive.

Plus tard, si les temps doivent revenir de bataille et de gloire; si, du sein de ce peuple las d'ignominies et de hontes, sort le Héros, celui que vainement nos pères et nous aurons attendu; si, après avoir mené vers le Rhin nos drapeaux frissonnants, il revient traînant des trophées de bronze, comme jadis après la campagne de l'an XIV, assez de trophées pour en fondre une colonne triomphale; alors, que les victorieux se souviennent des ancêtres; que, dans l'aurore de leur gloire nouvelle, au milieu de fêtes militaires où toute la nation sera conviée, ils élèvent ces statues aux vainqueurs d'Austerlitz, d'Iéna, d'Eylau, d'Essling, de Wagram, de la Moskowa, aux grands cavaliers dont les ombres leur auront montré la route.

Jusque-là, que le Peuple conserve au profond de son âme le souvenir religieux et confus des morts illustres. Qu'il le grandisse encore de son rêve; qu'il l'élève au point de leur rendre un culte. Nul besoin d'images. Ce n'est pas tel ou tel dont il faut servir la mémoire. C'est eux tous, ce sont tous les soldats de la Grande Armée qu'il faut avec leur Chef immortel confondre dans une commune religion; tous ont leurs droits à

l'enthousiasme de la Nation, car tous l'ont servie jusqu'à donner dix fois leur vie pour elle.

Ils ont été les derniers chevaliers. Avant que la guerre se transformât de façon à rendre, en théorie, presque nul l'effort individuel; avant que, par la perfection des moyens de détruire, elle ne prît, au moins sur le papier et dans les livres — car nul ne sait ce que donneraient les faits — ce caractère de sauvagerie scientifique qui prohibe le développement des vertus personnelles, il s'est trouvé un espace de vingt années où l'homme a donné un libre jeu à ses instincts de combativité, a montré ce que son cœur peut contenir de dévouement et d'abnégation, a mis l'intelligence la plus aiguisée au service de la force brutale la mieux exercée; et il a ainsi clôturé l'âge héroïque par le plus magnifique des poèmes.

A présent, et pour jamais peut-être, c'est fini des grandes chevauchées à travers l'Europe, ou du moins jamais ne reprendront-elles ce caractère qu'elles ont eu. Il a fallu pour qu'elles fussent possibles le caractère national exalté presque au délire, des hommes jeunes commandés par de jeunes hommes, la passion de la gloire excitée par Celui qui seul en était alors le distributeur, l'attrait de tout ce que la gloire donnait alors :

l'argent, les honneurs, les femmes ; il a fallu une génération de risque-tout, dont toute l'enfance avait joué avec la mort ; si familière avec elle qu'elle n'en tenait point de compte et l'abordait joyeusement, en grand uniforme de parade, le sourire aux lèvres et la gaîté dans la voix.

Les cavaliers de Napoléon, ceux qui méritent de vivre dans la mémoire du Peuple, sont uniques à travers les temps. Ils ne procèdent point des armées de la République quoique plusieurs les aient traversées et y aient déjà fait leur moisson de gloire. Ils ne viennent pas directement non plus de l'ancien régime, quoique beaucoup se rattachent par leur naissance à la classe proscrite des gentilshommes. Ils sont fondus comme en ce métal de Corinthe, allié d'or, d'argent et de cuivre, qu'a chauffé l'immense incendie au milieu duquel ils sont nés. Ils ont perdu les vices des nobles, ils n'ont point gagné les vices du peuple. Ils sont des exemplaires du Français que n'a point gâté l'éducation, et qui a développé librement toutes les qualités et tous les défauts de sa race. Ils ont trop d'orgueil pour connaître la vanité et trop de loyauté pour recourir à l'intrigue. Ils ne sont pas grands clercs et ont lu peu de livres, mais ils ont vu beaucoup d'hommes et ils savent mourir. Ils ne sont pas soldats parce qu'il faut l'être, parce que c'est une occupation comme

une autre et que c'est bien vu dans la société; ils sont soldats parce que c'est là leur vocation et leur plaisir, et qu'à ce choc des sabres, ils ne peuvent résister.

Pour produire et former une telle génération, il a fallu la Révolution secouant les classes et les castes en son van gigantesque, abolissant les fortunes et les distinctions sociales, réduisant à néant tous les droits acquis par les services et les travaux des ancêtres, développant l'esprit d'aventure chez tous ceux que des biens patrimoniaux, une position honorable, des héritages certains eussent ci-devant engagés à vivre dans leurs foyers, à la Ville ou à la Cour, d'une vie modeste pour les uns, brillante pour les autres, mais en tous cas assurée.

Nulle sécurité pour leur présent, nulle espérance pour leur avenir. Plus de régiment ni de compagnie à espérer pour les nobles, plus de charges à hériter pour les enfants de parlementaires, plus de ferme générale, plus de ces administrations provinciales où, par milliers, s'engouffraient jadis les jeunes gens à talents, ceux qui avaient reçu une sorte d'éducation libérale. Partout ou presque partout, les places, de dénomination nouvelle, occupées par des hommes que la Révolution avait formés, qui se trouvaient au courant des lois nouvelles et fermaient la porte

aux intrus. Un discrédit d'ailleurs sur tout emploi civil, regardé comme inférieur, médiocre, bon pour les Jacobins, une haine de la politique et des politiciens interdisant aux fils des victimes de se mêler aux bourreaux. Alors, toute cette génération qui autrement se fût casée peu à peu dans la hiérarchie gouvernementale, dans les emplois de judicature, de finance, d'administration, n'a de porte ouverte que sur l'armée.

Cette jeunesse, dès la prime enfance, a été familiarisée aux exercices du corps. L'équitation a fait partie nécessaire de l'éducation. Fils de grands seigneurs, fils de gentilshommes, fils de riches, ils ont vu des chevaux et ils ont pris le goût du cheval. Le cheval, il y a cent ans, jouait dans les mœurs un autre rôle qu'aujourd'hui. Il n'était point de noble terrien qui n'eût quelques chevaux à l'écurie ; c'était presque l'unique moyen de voyager par les chemins défoncés et rares, la voiture roulant mal et peu. D'ailleurs, à la campagne, point de voiture hormis pour les dames et les vieilles gens. On naissait, on vivait le cul sur la selle. Monter à cheval, chasser à courre, c'était à la fois le grand divertissement et la grande occupation. Cela était passé dans le sang et n'en eût-on pas l'exercice, on en avait la passion innée.

S'engager dans la cavalerie, ce fut regagner

le cheval perdu. Etre simple cavalier, en aucun temps, ne fut déroger, moins encore en ce temps. D'ailleurs, Napoléon devait, par des institutions spéciales, faciliter aux jeunes gens nobles qu'eût écartés la grossièreté de certains contacts, l'entrée dans la vie militaire.

Donc, un élément des plus importants, le plus important peut-être, fourni par les classes de la société, qui, hier encore, étaient les classes privilégiées et qui restent les classes bien élevées. A cet élément viennent se mêler, et si étroitement que nulle puissance ne les pourra plus disjoindre, les éléments sortis du peuple, mais des éléments d'une virilité et d'une intelligence supérieure : car les jeunes gens qui, volontairement, s'enrôlent dans la cavalerie ont vraiment la vocation. Ils ont la plupart la passion du cheval. Ils sont familiers avec lui dès l'enfance, par métier ou par goût. Ils savent s'en servir et le ménager. Vite, ils acquièrent par le cheval la connaissance du métier, car ils sont lestes, adroits, intelligents et forts. Au frottement avec des camarades d'une éducation supérieure, ils comprennent ce qui leur manque et la plupart se mettent au pas. Si leurs manières pèchent par quelque point, ils le rachètent sur le champ de bataille ; d'ailleurs, ils peuvent ne point être *bien élevés*, mais ils ne sont pas communs. Qui a l'âme noble peut igno-

rer les formes, mais n'a jamais des façons vulgaires. Dans le peuple de France, le peuple paysan et ouvrier, le tact est de naissance ; par suite, l'élévation facile et rapide, car nul comme le Français du peuple, intelligent et débrouillard, pour observer et se conformer aux milieux où il vit. L'uniforme — surtout du cavalier — lui inspire le respect de lui-même ; la passion du cheval et les communs dangers le familiarisent avec les camarades et, comme il est possédé par cet esprit d'égalité naturel aux Français, il aspire à se mettre au niveau de ceux qu'il juge supérieurs, et il s'y met.

Ainsi se forme entre hommes qui, d'origine, peuvent être ennemis, qui, en tout cas, dans la société ancienne ne se fussent jamais ni rencontrés, ni appréciés, une fraternité d'armes qui, plus qu'on ne pense, a contribué à bannir des esprits le souvenir des haines soulevées par la Révolution. Ayant combattu sous le même drapeau et pour la même gloire, les oppresseurs et les opprimés d'hier n'ont plus que la passion de la Patrie et l'amour du Chef qui l'incarne ; et entre ceux qui, dans de généreux complots, essayèrent de préparer la revanche de la France, ce ne furent point les nobles de jadis qui se montrèrent les moins ardents et les moins passionnés.

*
* *

Pour que cette génération ainsi formée et composée de ces éléments ait pris dans l'histoire la place qu'elle y occupe, il a fallu, non seulement qu'elle fût ainsi qu'elle était, mais encore qu'elle rencontrât des circonstances adéquates qui favorisassent son entrée dans l'armée, lui procurassent, avec l'occasion de fournir des hauts faits sans nombre, la facilité de se mettre rapidement en vue et de gagner ses éperons.

On peut dire qu'elle avait place nette devant elle, au moins pour les grades inférieurs et cela tient à plusieurs raisons instructives et qu'il importe d'examiner.

Bien plus qu'à l'infanterie, surtout qu'aux armes dites savantes, la fureur de l'émigration a enlevé des officiers à la cavalerie : tous ou presque tous sont partis ; mais, avec eux, quantité de sous-officiers et même de cavaliers. Pour les officiers, on peut justement alléguer qu'ils se recrutaient en général dans une classe de noblesse, supérieure si l'on peut dire, plus riche, plus près du trône ; pour les sous-officiers, que le goût et l'habitude du cheval sont pour développer les goûts d'aristocratie et, chez tout cavalier, établir cette conviction de sa supériorité naturelle sur le fantassin.

Cela tient à ce que le service, naturellement plus sévère, rapprochant davantage les hommes des officiers par la commune passion pour le cheval les égalisant davantage, laisse moins d'heures oisives pour les lectures, les promenades, les réunions au café ou au cabaret, tout ce qui facilite les contacts avec les civils, tout ce qui pousse aux spéculations politiques et, par un naturel chemin, mène droit aux idées de révolution.

Point de clubs que fréquentent les cavaliers. Il y a bien çà et là des émeutes dans les régiments au sujet de la masse noire, mais, en comparaison de l'infanterie, cela n'est pas à compter ; après douze heures de soulerie, un cavalier est impérieusement rappelé au quartier par la nécessité de soigner son cheval : ce n'est pas une obligation de service ; pour tout vieux soldat, c'est un besoin de cœur. Donc, point de ces bordées comme en courent les fantassins, bras dessus, bras dessous, avec les gens d'émeute. Point de ces promenades en bande, de cabaret en cabaret, où l'on se grise de mots autant que de vin et où, à force de pérorer, les meilleurs soldats deviennent pires que les pires traîneurs de ruisseau.

Il n'y a point d'idées communes, il n'y a pas d'occasion de rapprochement. Il y a, de la part des uns à l'égard des autres, un mépris naturel, établi, définitif, qui exclut les intimités le verre

en main. Donc, sauf en des cas très rares où les meneurs ne sont point difficiles à trouver, non seulement les régiments de cavalerie ne tournent pas à l'insurrection, mais ils se tiennent prêts à réprimer l'émeute.

Et il ne s'agit point ici de compagnies privilégiées, formées de gentilshommes et ayant un recrutement spécial : il s'agit de la masse entière des régiments de cavalerie, depuis le plus ancien jusqu'au plus nouveau.

Qu'on mette en comparaison le régiment le plus distingué de l'infanterie, le régiment privilégié au point qu'il soit le seul de gens de pied français à être adjoint à la Maison du Roi, le régiment pour qui sont toutes les grâces et toutes les faveurs, où le colonel est maréchal de France, où le lieutenant-colonel a rang de lieutenant-général, les capitaines de colonels, les enseignes de capitaines, le régiment dont les tambours ne battent aux champs que pour le Roi, la Reine et Dieu ; le régiment recruté uniquement de Français anciens qui ne veut pas même dans ses rangs de Strasbourgeois ou d'Alsaciens ; le régiment des hautes payes, où le colonel a 5,833 livres 6 sols 8 deniers *par mois* d'appointement, chaque capitaine de grenadiers 1,000 livres, chaque capitaine de fusiliers 916 livres 13 sols 4 deniers, où les sergents sont nommés par les sergents eux-mêmes, où

chaque sous-officier et presque chaque garde a son petit ménage et exerce un métier, ce régiment qui ne sort pas de Paris et dont le service consiste à fournir tous les cinq jours quatre compagnies pour la garde du château de Versailles, — est-il utile de dire comme il s'est montré fidèle à ses drapeaux, comme il a rempli ses devoirs et comme ses officiers lui ont montré l'exemple ?

Cela tiendrait-il, comme on le veut à présent, à ce que dans la cavalerie les cadres paraissent plus forts que dans l'infanterie ? Mais, jamais régiment de cavalerie n'eut des cadres à mettre en comparaison avec ceux du régiment des Gardes françaises. Bien que, en 1777, le Roi en eût supprimé les enseignes à piques, les sergents-fourriers, les appointés et même les sergents d'ordre, que le régiment eût été réduit à six bataillons chacun de cinq compagnies, dont une de grenadiers à cent neuf hommes et quatre de fusiliers à cent soixante-seize hommes, formant au total un effectif de quatre mille huit cent soixante dix-huit hommes seulement ; il fallait compter, par compagnie de grenadiers, six officiers, quinze sergents et caporaux, sans parler du chirurgien et des trois musiciens ; par compagnie de fusiliers, six officiers aussi (il n'y a qu'un seul capitaine, mais de plus que chez les grenadiers, il y a un enseigne) et dix-huit sergents et caporaux, sans parler de

neuf canonniers, un chirurgien et quatre tambours. C'était donc un cadre de cent quatre-vingts officiers (non compris vingt-quatre enseignes surnuméraires) et de quatre cent vingt-deux sergents et caporaux.

Et à cela il fallait joindre un état-major composé de quatre officiers-généraux, quatorze aides et sous aides-majors, cinq adjudants, un aumônier, deux chirurgiens-majors, trois tambours-majors, seize musiciens, deux commissaires, un maréchal des logis, un prévôt avec lieutenant, greffier, juge auditeur, douze archers et un exécuteur. Ainsi, tout semblait combiné pour assurer le maintien de la discipline et l'exacte exécution des règlements militaires : mais, depuis vingt-six ans, le régiment tenait garnison à Paris ou aux environs ; il avait perdu, au contact journalier de la population, l'esprit de corps. Il ne faisait que rarement, mollement, des exercices jugés inutiles pour l'instruction du soldat. Commandé par des officiers-généraux très âgés et qui cherchaient d'abord la popularité, il avait été vainement remis à des mains plus fermes : le mauvais esprit de protestation et d'indiscipline avait soufflé sur les officiers contraints de sortir de leur oisiveté et d'apprendre quelque chose de leur état. Des officiers, le mécontentement, par un jeu naturel, s'était étendu aux sous-officiers

et aux hommes auxquels l'obligation de faire un service un peu actif semblait une violation de leurs privilèges. Bientôt, les journaux s'introduisent dans les casernes; les beaux parleurs affluent, et tout tourne de telle façon que, en juillet 1789, lorsque le régiment est commandé pour prendre les armes, la révolte éclate et que, sur quatre mille gardes, un seul, un nommé Julien, refuse de suivre ses camarades lorsqu'ils viennent se ranger autour de l'Assemblée des électeurs.

Sans doute, on peut alléguer que les régiments de cavalerie employés à Paris à cette époque étaient étrangers — Royal-Allemand, Berchiny et Esterhazy — mais, hormis dans Mestre-de-camp-général qui, à Nancy, se laisse entraîner par le régiment du Roi et par celui de Châteauvieux dans la déplorable insurrection de 90, où trouver dans la cavalerie un fait à opposer aux cent faits que fournit l'histoire de l'infanterie? Pour ne prendre que les événements qui ont eu un tel retentissement que l'Assemblée nationale a dû s'en occuper : en 1790, révoltes des régiments d'infanterie de Bretagne, de Champagne, de Châteauvieux, de Guyenne, de Languedoc, de Lorraine, de Noailles, de Normandie, de Poitou, de Royal-Marine, de Royal-Vaisseau; tandis que, dans la cavalerie, on ne trouve que l'affaire de Mestre-de-camp-général et l'incident de Royal-

Champagne, vivement et nettement comprimé.

L'esprit de la cavalerie ne tenait pas à ce que les cadres y étaient plus forts que dans l'infanterie. Il tenait à d'autres causes qui toujours et partout se retrouveront identiques et qui, dans le cas particulier, ont déterminé cet effet que, dans la cavalerie, l'émigration n'a point entraîné seulement, comme dans l'infanterie, les officiers, mais que, dans nombre de régiments, les sous-officiers ont suivi, et ces sous-officiers, est-il besoin de dire que c'étaient les meilleurs, ceux qui, inévitablement eussent été appelés à remplacer leurs chefs directs?

Cette émigration ne s'est point faite d'un coup et a été d'autant plus profonde. Dès 1790, on voit partir les colonels, les officiers qui tiennent à la Cour, ceux qu'on peut appeler les amis du premier degré. Ils vont joindre l'armée des Princes et, plus tard, beaucoup s'engagent dans l'armée de Condé ou passent au service étranger. Les colonels, jeunes gens pour la plupart de haute noblesse, sont remplacés alors, dans les régiments restés en France, par les lieutenants-colonels dont beaucoup, appartenant à une classe moins favorisée, étant parvenus par leurs anciens services à l'emploi qu'ils occupent, sont tournés aux idées libérales et acceptent aisément cette révolution qui leur apporte un grade qu'ils n'au-

raient jamais atteint. Mais bientôt, eux-mêmes trouvent que les événements marchent trop vite et les dépassent. Ils acclamaient la Monarchie constitutionnelle, mais ils ne veulent point de la République. Leur esprit d'ordre est froissé; leur sens de la discipline est heurté à chaque instant. Plusieurs émigrent avec La Fayette, d'autres accompagnent Dumouriez dans sa désertion : la plupart se retirent, demandent une retraite à laquelle ils ont droit. D'autres sont destitués, non qu'ils soient incapables, mais ils ne sont pas au goût du jour. Heureux ceux-là s'ils ne sont que destitués! Dans un seul régiment de cavalerie, le 17e, quatorze officiers suspects sont traduits devant le tribunal révolutionnaire, condamnés à mort et exécutés, le 8 prairial an II. Peu à peu, les cadres sont vidés d'officiers capables de conduire la troupe et le décret excluant les nobles des armées achève la désorganisation.

Dans l'infanterie, le remplacement des officiers de l'ancien régime par les sous-officiers s'opère tout naturellement. Pour les premières années de guerre, la noblesse fournit des généraux instruits, de telle façon que, en seconde ligne, les anciens sous-officiers qui ont l'instinct de la guerre, qui y joignent la routine des évolutions et ont cette audace d'avoir foi en eux-mêmes, ont le temps d'apprendre leur métier.

Dans la cavalerie, il n'en est pas de même, soit que, la plupart du temps, les qualités qui font le bon sous-officier et le bon soldat de carrière excluent celles qui font le bon officier; soit que, trop vieux d'âge, enlisés dans leur ornière, rompus par l'obéissance passive, les sous-officiers anciens de grade soient incapables d'acquérir l'instruction nécessaire à leur position nouvelle et ne se sentent point l'audace de précipiter leur escadron à la charge, alors que pour eux-mêmes, individuellement, ils se risqueraient à toutes les folies d'héroïsme. Ils montent les échelons sans doute — il le faut bien pour remplir les cadres, — ils font de bons sous-lieutenants, des capitaines ordinaires, des colonels médiocres et souvent pires, mais on chercherait vainement parmi eux un officier général de première ligne, capable de mener une armée et de conduire des opérations stratégiques.

Il est vrai que, dans l'infanterie, aux anciens sous-officiers tels que Lefebvre, Hoche, Augereau même, les Volontaires viennent joindre les éléments les plus précieux d'intelligence et d'activité jeune. De la cavalerie, les officiers qui sont dans le mouvement révolutionnaire, sentant l'hostilité qui les entoure, se sont détachés, se sont fait nommer lieutenants-colonels de Volontaires et, par cette porte, sont rentrés dans l'infanterie.

Exemple : Davout dont les aventures dans Royal-Champagne ont été peu encourageantes et qui, au moment où il était contraint de quitter son régiment, a trouvé asile au 3e bataillon de l'Yonne.

Le fait n'est pas isolé : quantité d'officiers de tous les corps — à commencer par Bonaparte — sont passés dès le début de l'organisation des Volontaires à la tête des bataillons et leur ont donné solidité et instruction, en même temps qu'ils en ont reçu enthousiasme et hardiesse.

Dans les régiments de cavalerie, qu'on tente de former de volontaires, il est pour ainsi dire sans exemple qu'on voie figurer des officiers de la cavalerie de l'ancienne armée. A la vérité, la façon dont cette formation s'opère n'est pas pour attirer les honnêtes gens : un individu quelconque, souvent peu recommandable, se présente au ministre de la Guerre ou au Comité de Salut public et se fait fort, moyennant une somme déterminée, de lever, d'équiper et de monter un régiment de cavalerie. S'il est appuyé par des Représentants, s'il parle haut et sait protester de son jacobinisme, on lui donne un blanc-seing et il marche de l'avant. Il s'établit en quelque ville assez éloignée des frontières, trouve un nom qui sonne, invente un uniforme de coupe bizarre et de couleur voyante, racole quelques camarades à

l'unisson dont il fait des officiers, recrute quelques gueux sans domicile ou quelques ci-devant qui cherchent un certificat de civisme, et, tranquillement installé dans une auberge, mange gaiement l'argent de la République. Qu'on prenne Landrieux et ses hussards braconniers, qu'on prenne Dambach et sa légion germanique, n'est-ce pas là leur histoire ? Sans doute, de temps en temps, Landrieux et les autres se laissent commander pour quelque petite expédition : c'est pour escorter la guillotine de ville en ville ou pour perquisitionner utilement dans quelque repaire d'aristocrates, mais le jour où on leur donne l'ordre de marcher contre un ennemi qui se défend, le colonel déclare que son régiment est incapable de faire la guerre et sollicite comme une grâce sa dissolution.

Ce n'est pas à dire que, dans tous les régiments de nouvelle formation, il en soit de même, mais il y a des ressemblances. Dans la grosse cavalerie, deux régiments seulement ont été formés en 1793 : ce sont ceux qu'on a désignés d'abord sous le nom de Cavalerie de l'École militaire et qui ont porté par la suite les numéros 24 et 25. Ils étaient entièrement composés de déserteurs. Ceux-là, on ne leur avait pas demandé leur avis et c'est pourquoi, seuls, ils se trouvèrent incorporés dans des régiments réguliers, qui du reste

n'ont nulle action de guerre à leur actif. Mais ce n'était pas pour porter un uniforme et un nom comme d'autres qu'on s'engageait dans un corps franc : à la bonne heure, si l'on parlait des Volontaires d'Angers, des Dragons volontaires dits de Jemmapes, des Dragons de la Manche, de la Cavalerie de la légion de police, de la Cavalerie de la légion des Francs, ou de la Cavalerie de la légion du Nord. Il n'a pas fallu moins de ces six corps pour former trois minces régiments de Dragons, lorsque, en uniformisant l'armée, Dubois Crancé a prétendu y rappeler quelque ordre et quelque discipline; et, pour treize régiments de Chasseurs il a dû appeler la Cavalerie de la légion Américaine, les Hussards de l'Égalité, les Hussards de la Mort, les Hussards du Midi, la Cavalerie de la légion des Alpes, les Chasseurs de Besser, de la Côte-d'or, de la Bretesche, les Chasseurs bretons et normands, les Chevau-légers belges, les Chasseurs et les Dragons de Bruxelles, la Cavalerie de la légion Rosenthal, la Cavalerie de la légion de la Moselle, les Hussards-braconniers, la Cavalerie de la légion des Pyrénées-orientales et de la légion des Ardennes, les Chasseurs volontaires de Bayonne, et les Chasseurs de la Montagne. Pour huit régiments de Hussards, les Troupes légères à cheval de Boyer, les Hussards de la Motte, les deux corps des Hussards

de la Liberté, les Éclaireurs à cheval de Fabrefonds, les Hussards de Jemmapes, les Hussards noirs du Nord (ceux qui étaient montés sur les chevaux de la Maison du ci-devant Roi), la Cavalerie de la légion germanique et de la légion révolutionnaire, les Volontaires des Pyrénées-Orientales...

Encore ne sont-ce là que les unités d'une certaine importance. A ces unités, on a adjoint des compagnies franches dont on parviendrait à grand'peine à faire le dénombrement : ainsi la Légion Allobroge, la Légion des Ardennes, la Légion d'Aspe, la Légion des Bataves, la Légion des Belges et Liégeois, la Légion Prussienne ; les Chasseurs du Haut-Rhin, les Chasseurs volontaires, les Chasseurs braconniers, les Éclaireurs républicains... Dans le 13e hussards, dont l'histoire a été récemment si complètement étudiée, il est entré : l'excédent de la compagnie des Guides à cheval de l'armée des Alpes, une compagnie de Cavaliers de correspondance, deux compagnies dites de Hussards des Alpes, provenant de la Légion montagnarde et dénommées d'abord compagnies de Dragons-légers-montagnards, enfin quatre compagnies nouvellement formées à Vienne au moyen d'un prélèvement sur la levée de 30,000 hommes de cavalerie prescrite par la loi du 16 avril 1793. Or, de tous ces corps dont l'his-

toire — sauf celle de la Légion germanique — est encore à écrire et mériterait assurément de l'être, quel est celui qui a laissé une trace dans l'histoire? La Légion germanique à cause de l'admirable charge de ses cuirassiers légers à Saumur — mais ces cuirassiers semblent être tous d'anciens cavaliers de la Maréchaussée, — la Légion des Allobroges à cause de Desaix et parce qu'elle se trouve mêlée aux premiers faits d'armes de Napoléon, la Légion des Francs — la première, celle que forma Bouïn Marigny en 1792, pour sa belle conduite à Mayence (mais comprenait-elle des cavaliers) ? — les Chasseurs de la Charente pour une action de guerre dans l'Ouest, les Hussards noirs à cause de leur uniforme, c'est tout. Il n'est guère sorti de là des officiers généraux, tandis que, par centaines, des généraux sont sortis des volontaires. Marceau a passé par la Légion germanique, mais, s'il y montra sa bravoure habituelle, ce fut à un service personnel rendu au représentant Bourbotte qu'il dut d'être remarqué par lui, ensuite protégé et mis hors de pair; Murat a traversé les Hussards-braconniers, mais, ce n'est point certes là qu'il s'est fait remarquer : qu'était-il en Vendémiaire lorsqu'il rencontra Bonaparte ? Qu'on prenne les maréchaux d'Empire : Augereau, Masséna, Bernadotte, Jourdan, Soult, Lefebvre étaient des sous-officiers ou des soldats retirés d'infanterie

de l'ancienne armée; Lannes, Brune, Mortier, Davout sortaient des Volontaires ; Pérignon, Moncey, Serrurier avaient été officiers d'infanterie. Kellermann est à part, puisqu'en 1792 il était déjà général d'armée ; restent, comme on voit pour la cavalerie, Ney, sous-officier de hussards, mais bien plus fantassin que cavalier, Bessières et Murat ayant fait leurs débuts dans la Garde constitutionnelle à cheval de Louis XVI, l'un et l'autre — surtout Murat — n'ayant aucune action de guerre à leur actif avant la campagne d'Italie de 1796.

Cela peut être un hasard; mais, comment se fait-il que parmi les généraux commandant en chef durant la période républicaine — de ceux qui ont émergé alors et sont sortis des rangs — il ne s'en trouve pas un seul pour ainsi dire qui vienne effectivement de la cavelerie? car le seul qu'on s'imagine être un cavalier, parce qu'une gravure a popularisé son image en uniforme de hussard : c'est Marceau — et Marceau était fantassin. Il s'était engagé à quinze ans dans Savoie-Carignan où il était sergent en 1789, et il fut ensuite commandant du bataillon de volontaires d'Eure-et-Loir.

Généraux d'armée cela se comprend encore — mais qu'on passe aux grades inférieurs. Sur soixante-dix-sept généraux de division ou de bri-

gade tués à l'ennemi ou morts de leurs blessures, de 1792 à 1804, quinze seulement sortaient de l'arme de la cavalerie : la plupart étaient officiers avant la Révolution, et la plupart avaient quitté depuis longtemps leur arme d'origine, soit qu'ils eussent pris leur retraite d'où ils avaient été rappelés pour faire campagne dans l'infanterie, soit qu'ils eussent passé d'eux-mêmes à un commandement de bataillons de Volontaires. Presque aucun n'a été tué comme cavalier, en conduisant une action de cavalerie. Ainsi Conigliano-Clarenthal, chef d'escadron en 1789, qui eut le poignet droit emporté au combat de Pellenberg, le 22 mars 1793, et qui mourut plus tard des suites de sa blessure, commandait à ce moment une brigade d'infanterie ; Dampierre, major aux Chasseurs de Normandie en 1789, général en chef des Armées du Nord et des Ardennes, est blessé à mort le 8 mai 1793, à la tête d'une colonne d'infanterie ; Le Comte, aide-major à Metz en 1789, est tué, le 23 mai 1793, à l'attaque du camp de Famars, au milieu des fantassins sous ses ordres ; Dumas, tué le 22 septembre 1793 au combat de Clisson, est retiré depuis 1782 des Gendarmes bourguignons, et s'il est rentré au service en 1791 c'est comme lieutenant-colonel du 3e bataillon des Vosges ; Chambon, maréchal des logis chef aux Dragons de Languedoc en 1789, congédié maré-

chal des logis invalide en 1790, rentré en 1792 sous-lieutenant, est tué, le 9 octobre 1793, au combat de Châtillon à la tête de l'infanterie ; de même, Augustin de Burcy, ancien gendarme de la Garde, tué au combat de Gundershoffen, le 6 frimaire an II ; de même, Bouïn de Marigny, lieutenant de Chasseurs en 1789, organisateur de la Légion des Francs, commandant en Vendée l'infanterie légère de la division Kléber, tué à Durtal près d'Angers le 5 décembre 1793 ; de même, Mirabel, ancien dragon au régiment de Languedoc, nommé le 12 mai 1793 par les Représentants du peuple, lieutenant instructeur de la Cavalerie nationale des départements du Gard et de l'Hérault et, le 27 septembre de la même année, général de brigade : c'est à la tête de sa brigade d'infanterie qu'il est tué d'une balle à la tête, le 13 août 1794, à la bataille de Saint-Laurent-de-la-Mouga. Dubois, porte-guidon au 11e Chasseurs en 1789, commandant comme général de division, la cavalerie de l'armée du Nord en 1794, est tué à Roveredo le 4 septembre 1796, à la tête de la division d'infanterie que commandait ci-devant le général Laharpe. Point, adjudant dans Royal-Champagne en 1789, a été élu en 1791 capitaine au 1er bataillon des Volontaires de l'Isère, a parcouru tous les grades dans l'infanterie et c'est à la tête des grenadiers de sa brigade qu'il est tué,

le 24 décembre 1798, à l'attaque de Popoli. David est brigadier aux Dragons de Languedoc en 1789, mais c'est à la tête de l'avant-garde d'infanterie qu'il est blessé à mort, le 10 septembre 1799, à la bataille d'Alckmaër. Un premier fait ressort de ces chiffres : c'est que, pour trouver un commandement plus facile, ou pour rencontrer plus d'occasions de s'avancer, nombre d'officiers de cavalerie ont quitté leur arme pour passer dans l'infanterie.

Qu'on prenne maintenant les officiers généraux vraiment cavaliers tués de 1792 à 1804 dans une action de cavalerie. On n'en trouve que six sur soixante-dix-sept. Le 7 juin 1794, André de La Barre est tué entre Roses et Figuières en chargeant à la tête de ses hommes : La Barre est né gentilhomme : il a quarante-cinq ans et était, en 1789, aide-maréchal général des logis avec rang de major. Le 21 avril 1796, à Mondovi, Stengel, commandant la cavalerie de l'Armée d'Italie, est blessé mortellement d'un coup de pistolet et de plusieurs coups de sabre : il est gentilhomme ; il a cinquante-deux ans ; il était en 1789 major du régiment de Chamborant. Le 3 juin 1799, à Zurich, Chérin, chef de l'état-major de Masséna, est blessé mortellement en chargeant à la tête d'un escadron : il est né gentilhomme ; son père était le généalogiste des Ordres du Roi et lui-même en a rempli les fonctions, puis il a été conseiller à la

Cour des Aides : ce n'est qu'en 1792 qu'il est entré dans l'armée comme sous-lieutenant au 18e d'infanterie ; dès 1792, il était employé dans l'état-major, s'illustrait comme chef d'état-major de Hoche en Vendée et, en cinq années, était devenu un des meilleurs généraux de division de l'armée ; lorsqu'il fut tué il n'avait que trente-sept ans. Le 14 juin 1800, à Marengo, Pierre Clément de Champeaux est blessé mortellement à la tête des 1er et 8e dragons : il est né gentilhomme, a été camarade de Bonaparte à l'Ecole militaire, était sous-lieutenant de Chasseurs à cheval en 1789.

Stengel a été traduit devant le tribunal révolutionnaire en 1793, acquitté, mais suspendu de ses fonctions du 1er juin 1793 au 1er mars 1795. Chérin a été suspendu de ses fonctions du 30 juillet 1793 au 5 septembre 1794. Champeaux a été suspendu de ses fonctions du 8 novembre 1793 au 2 février 1796.

En face de ces quatre généraux appartenant à la noblesse par leur origine et dont trois sont d'anciens officiers, les anciens sous-officiers fournissent deux généraux tués à l'ennemi. Bonnaud, chirurgien avant d'être soldat, engagé en 1776 comme dragon dans la Légion de Dauphiné (12e Chasseurs à cheval), adjudant en 1789, général de brigade le 28 janvier 1794, général de division le 30 avril de la même année, comman-

dant en chef la cavalerie de l'Armée de Sambre-et-Meuse en 1796, blessé le 15 septembre à Cassel d'une balle qui lui fracasse la cuisse et dont il meurt à Bonn le 30 mars suivant. Puis, Roize, entré au 12e Dragons en 1778, maréchal des logis en 1789, adjudant général chef d'état-major de la division de cavalerie de l'Armée d'Egypte en 1799, général de brigade en 1800 à la reprise du Caire, tué à la bataille d'Alexandrie le 21 mars 1801 en chargeant les lignes anglaises.

Ainsi, durant la période révolutionnaire, hors des armées que Napoléon commandait, ou qui avaient été organisées selon ses idées, on peut dire qu'il y a eu seulement deux généraux de cavalerie tués à l'ennemi : La Barre et Bonnaud ; mais il n'est pas besoin de chicaner et l'on prend les faits tels que, en apparence, ils se présentent. Aussi bien ces faits sont instructifs : en ces six généraux tués à l'ennemi, tout l'état-major de la cavalerie pendant la Révolution se trouve synthétisé ; tous les éléments qui l'ont formé y sont représentés. Voici d'abord deux vieux officiers restés au corps malgré l'émigration, de ceux qui paraissaient destinés à prendre leur retraite comme majors ou comme lieutenants-colonels ; puis un ancien sous-officier ayant reçu une éducation libérale, un soldat de choix et d'exception assez instruit pour devenir le chef d'état-major de

la cavalerie, de ceux qui eussent comme Ney atteint les échelons les plus élevés de la hiérarchie militaire; puis un homme de naissance, enterréjusqu'à la Révolution dans le civil, qui, au bruit des tambours d'alarme a pris l'épée, est entré dans l'infanterie, de là est passé dans les états-majors et s'y est révélé aussi bon officier que n'importe quel militaire de métier; enfin un de ces jeunes gens, des services desquels la République s'est volontairement privée et à qui Bonaparte a rouvert à deux battants les portes de l'armée; quel tableau plus probant que cette simple énumération. Elle résume tout et elle présage tout.

Qu'on le remarque encore : aucun n'est mort en 1792, aucun en 1793, un en 1794, aucun en 1795, deux en 1796, aucun en 1797 ni en 1798, un dans chacune des années 1799, 1800 et 1801. Ainsi, à défaut d'autres éléments d'appréciation, à défaut du calcul qui a été fait que, en 1796, la proportion de la cavalerie à l'infanterie était d'un dixième pour l'armée de Jourdan et d'un douzième pour l'armée de Moreau, pourrait-on, de ces seuls chiffres, induire que le rôle de la cavalerie, très médiocre aux premiers temps des guerres de la Liberté, plus efficace à mesure que les armées s'organisent et sont composées de leurs éléments nécessaires, devient de plus en plus utile à me-

sure qu'aux opérations de pure défensive ont succédé des campagnes d'une offensive hardie et que la République a reporté sur les territoires ennemis l'invasion dont elle avait été menacée.

Ce nombre qui s'élève ainsi dès le Consulat, va croître durant les années de l'Empire au point que l'on pourrait se demander si, étant donnés les effectifs, étant reconnu que la proportion de la cavalerie à l'infanterie doit être, selon les principes admis, du cinquième de l'effectif total, la proportion des officiers généraux d'infanterie et de cavalerie tués à l'ennemi ne se trouve pas renversée durant cette période. Sur trois maréchaux d'Empire morts au champ d'honneur, la cavalerie réclame Bessières d'une façon positive, tandis que l'infanterie n'a pas de droits certains sur Lannes et moins encore sur Poniatowski. Sur quarante généraux de division tués à l'ennemi, sept au moins appartiennent à la cavalerie et sont tués en menant la charge. Ce sont : d'Hautpoul tué à Eylau, Espagne tué à Essling, Lasalle tué à Wagram, Caulaincourt et Montbrun tués à la Moskowa, Bruyères tué à Reichembach, Letort tué à Waterloo. Sur quatre-vingt-seize généraux de brigade morts au champ d'honneur, dix-sept et, même peut-on dire dix-neuf, appartiennent à la cavalerie : ce sont Morland tué à Austerlitz,

Fornier de Fenerols tué à Golymin, Dahlmann tué à Eylau, Guyot tué à Kleinenfeld, Duprés tué à Baylen, Colbert tué à Carcabelos, Rioult d'Avenay tué à la Piave, Paris d'Illins tué à Ontigola, Vagnair de Marisy tué à Talavera, Chamorin tué à Campo-Mayor, Dery et Fischer tués à Winkowo, Ferrière et Lepelletier de Montmarie tués à Wachau, Boyer tué à Freybourg, Jamin et Donop tués à Waterloo. Encore la cavalerie pourrait-elle revendiquer à bon droit Corbineau, aide de camp de l'Empereur, tué à Eylau en portant un ordre et dont l'illustration est toute due à la cavalerie ; Sainte-Croix, ce jeune héros dont l'Empereur a découvert le génie et qu'il a fait général à vingt-six ans, et plusieurs autres.

Il résulte, rien que de ces chiffres, que la cavalerie a eu là, durant les guerres de l'Empire, un tout autre rôle à jouer qu'antérieurement. L'Empereur avait inauguré un nouveau système de guerre : « il ne consentait plus à se battre pour des objectifs partiels ou secondaires, à guerroyer pour la possession d'une place forte : il voulait viser du premier coup l'objectif principal dont la possession devait être décisive. Les efforts tentés sur les différents théâtres d'opération devaient en quelque sorte converger vers ce but unique et, sur un même théâtre, les forces mises en œuvre devaient par suite prendre des proportions toutes

nouvelles. Mais, l'échiquier stratégique se trouvant ainsi élargi, il fallait assurer la liaison des éléments ; il fallait par la constitution de puissantes réserves, que le chef pût intervenir en toute circonstance avec efficacité; enfin, il fallait que le chef fût en état de connaître le vaste terrain sur lequel il opérait, aussi bien qu'il connaissait le champ où jadis se restreignait la bataille, de démasquer les manœuvres de l'ennemi, de dissimuler les siennes comme il faisait jadis sur le terrain que son œil pouvait embrasser du regard.»

On se tromperait donc si on évaluait seulement par le nombre des généraux tués à l'ennemi le rôle que Napoléon réservait à la cavalerie dans ses combinaisons militaires. Les généraux tués en ligne appartiennent la plupart à la grosse cavalerie, et pourtant, dans les opérations de stratégie, jusqu'au moment où la bataille engagée, on lui demande de fournir le coup de collier qui la décide, c'est la grosse cavalerie qui a la moindre part. C'est la cavalerie légère, appuyée de la cavalerie de ligne qui pousse les reconnaissances, éclaire l'armée à grande distance, engage et mène des poursuites si hardies, si folles pourrait-on dire, qu'à elle seule elle conquiert un royaume et fait place nette d'une monarchie. Sans doute, elle charge aussi à son heure sur les champs de bataille, mais là n'est pas sa mission spéciale et

c'est là presque le moindre des hasards qu'elle partage avec la grosse cavalerie,

Seulement, tandis qu'aux batailles, l'officier général, à mesure qu'il s'élève en grade doit s'avancer plus loin de sa troupe afin que, toute, elle le voie et prenne exemple sur lui; qu'ainsi la distance et par suite le danger s'accroît pour lui à mesure qu'il est classé plus haut dans la hiérarchie et que, désigné aux balles ou à la mitraille, exposé le premier au choc de la cavalerie ennemie, obligé souvent à des combats corps à corps, il paye de sa personne et fort souvent reste sur le terrain; dans les reconnaissances et les explorations, dans les avant-postes et les poursuites, c'est son cerveau qui doit agir et, matériellement, il n'a pas à combattre. Ce n'est pas à dire que son activité ne doit pas être plus vive encore. En ligne, s'il est débile, maladroit ou vieux, le général qui charge ne compromet que lui-même. Qu'il ne puisse diriger son cheval, parer un coup de sabre, qu'il soit tué, peu importe, il n'avait qu'à consulter ses forces et à ne pas vouloir faire un service de jeune homme. D'ailleurs, il a rempli ce qu'on attendait de lui, il a montré la route à suivre, il s'est précipité au gouffre et y a disparu; la charge a été victorieuse, tout est bien, et c'est pour l'armée comme une coquetterie que, en cette charge, le général commandant ait été tué. Pour

lui-même, il a fait son devoir et il tient sa récompense, car ce n'est pas rien d'être frappé ainsi, face à l'ennemi, dans l'enivrement du combat, avec des milliers d'yeux fixés sur soi, au milieu des cris, des appels, des galops qu'on a déchaînés, dans une excitation nerveuse qui décuple les forces, empêche de sentir la douleur, procure une étrange jouissance d'au delà. Et si l'on meurt alors, dans sa victoire, sur un lit fait des drapeaux conquis, en écoutant dans la douceur mélancolique d'un soir de juin les longs et mourants appels des trompettes qui ont sonné votre gloire, en vérité n'est-ce point là une belle mort et qu'on peut envier!

Paresseux, abruti, infirme, vieux seulement, le général chargé du service des reconnaissances ne se compromet lui-même que médiocrement, mais il compromet toute l'armée. C'est à lui de faire à grandes distances virer, volter, escadronner ses régiments, de les pousser sur toutes les routes, partout où l'on peut saisir un renseignement et prendre le contact avec l'ennemi. De sa personne, dans cette partie de son rôle, il a moins de risques à courir ; mais la responsabilité est telle qu'elle l'écrase si, pour la porter, il n'a des épaules vigoureuses et jeunes. Il faut qu'il soit toujours debout, prêt, alerte, qu'il aille, qu'il vienne, visite ses postes, se porte en avant, en

arrière, rende compte de tout. Il est le pivot des grandes opérations stratégiques, outre qu'il demeure chargé de son métier particulier d'éclaireur et de gardeur. Si, pour une telle tâche, on prend des vieillards, on peut d'avance être assuré de la défaite : elle est certaine, inévitable et, hélas ! honteuse. Car une armée éclairée et gardée par des vieux est une armée surprise, et une armée surprise est une armée en déroute.

Donc, en apparence les risques sont moindres pour le général de cavalerie légère, mais ils se multiplient à mesure qu'on descend l'échelle des grades et la consommation d'officiers supérieurs, de capitaines et de lieutenants devient prodigieuse, en même temps que, au métier qu'ils doivent faire, les officiers généraux s'usent avec une telle rapidité qu'il n'en est pour ainsi dire pas un qui puisse résister à dix années de ce service.

Ce ne sont donc pas les vingt-cinq à trente places laissées par les officiers morts au champ d'honneur, que Napoléon présente pour attirer à lui les jeunes gens et les faire entrer dans la cavalerie. Ce sont à dire vrai toutes les places. Il sent la nécessité que ses officiers de cavalerie soient bien plus que ceux de la Révolution des hommes de cheval, ayant le goût, l'aptitude, l'a-

mour du cheval ; qu'ils apportent, avec l'esprit d'aventure et l'audace qui conviennent au cavalier léger, l'instruction générale et l'éducation particulière qui font, de l'explorateur, le plus précieux des auxiliaires du général d'armée. Il veut en finir avec certaines traditions de pillage raisonné dont on ne saurait défaire les anciens sous-officiers. Il lui plairait enfin que son armée eût comme parure l'élégance suprême de ces jeunes hommes, porteurs de noms illustres, qui savent se faire tuer aussi bien et mieux que d'autres, et meurent parfumés, le sourire aux lèvres, des gants frais aux mains et sur la poitrine quelque médaillon de belle dame.

Par-dessus toute chose il leur demande cette vertu supérieure, cette vertu qui se perd chaque jour que l'on vit et qui, à elle seule, est plus utile que toutes les autres : la jeunesse.

*
* *

Napoléon n'est point de ceux qui pensent qu'on est soldat comme on est bureaucrate, qu'on peut commander des régiments à l'âge où, dans les carrières civiles, on fait encore bonne figure et où l'on rend encore des services. Il est de ceux qui croient que la bravoure ne suffit point à un officier de cavalerie s'il n'y joint l'usage complet

de toutes les facultés physiques. « Eussiez-vous, a dit le général Foy, un coup d'œil plus rapide, un éclair de détermination plus soudain que le cheval emporté au galop, ce n'est rien si vous n'y joignez la vigueur de la jeunesse, de bons yeux, une voix retentissante, l'adresse d'un athlète et l'agilité d'un centaure. » Les qualités intellectuelles d'un certain ordre peuvent survivre à la jeunesse, mais la bravoure, sauf en des êtres d'exception, se refroidit elle-même ; elle n'est plus génératrice de bravoure. Elle n'agit plus sur l'entourage de même façon ; elle est terne, silencieuse, impassible. Elle n'est plus pour enlever les hommes, pour leur boucher les yeux sur le danger à courir. Elle attend le péril et ne va plus au-devant. Elle est une habitude, une façon d'être dont on ne saurait se défaire, mais, si elle inspire le respect, elle ne commande point, ne crée point l'audace.

Pour une guerre à faire mathématiquement et comme sur le papier, un vieillard peut suffire. Mais, que ce vieillard accoutumé à ses modes anciennes trouve, en face de lui, un jeune homme qui ose, qui communique à une armée de jeunes gens l'audace qu'il sent en lui, qui entraîne ses troupes aux marches forcées, fait paraître partout en même temps ses têtes de colonne, ne tient nul compte des combinaisons stratégiques.

qu'on apprend dans les livres ou sur les champs de manœuvre, oppose au jeu classique, lent, froid, mesuré, où telle attaque doit amener telle riposte et tel engagement du fer telle parade, un jeu romantique, tout d'inspiration, de souplesse, de force, tout de jeunesse, nécessairement le vieillard est battu par le jeune homme. C'est là sans doute une des raisons majeures des succès obtenus pendant les guerres de la Révolution : les généraux étaient jeunes ; ils avaient cette vertu suprême de n'avoir point l'*expérience*, — c'est-à-dire l'âge, — et d'oser. Ils pouvaient commettre des fautes contre les règles de la stratégie, mais, ces règles, est-il bien utile de les connaître, si, en les suivant, on est battu, et si, en ne les suivant pas, on est victorieux? Leurs adversaires ne se fussent point permis un mouvement qui n'eût été prévu par de bons auteurs, approuvé par les maîtres de l'art, tous hommes instruits et à ce point expérimentés qu'ils ne pouvaient plus même se tenir à cheval ; eux, ayant, en réalité, fait leur éducation militaire sur le champ de bataille en quelques jours à peine, suppléaient à cette science fort discutable par l'audace. Si, ayant pris quelque notion de la stratégie en vogue chez l'ennemi, ils avaient tenté d'appliquer les principes qu'il pratiquait, sans doute ils eussent été battus, mais ils n'étaient point si sots. Ils allaient de l'avant parce qu'il

fallait marcher, que leur tempérament les poussait et que, s'ils ne faisaient point quelque chose, le Tribunal révolutionnaire les guettait. A force de soigner ses combinaisons et de perfectionner ses mouvements selon les règles, l'ennemi un jour donnait prise. Les nôtres avaient bonne vue, étaient adroits et agiles ; dès qu'ils avaient aperçu le trou, ils s'y jetaient, et comme ils étaient tenaces et forts, ils ne lâchaient point la bête. Sans être des hommes de guerre tels que Napoléon, sans avoir son génie pour multiplier leurs forces et se trouver toujours supérieurs sur le point où l'ennemi était le plus faible, ils avaient, avec l'instinct de la combativité, l'ardeur de la jeunesse, la volonté de s'illustrer et la passion de la guerre et leur ignorance les servait autant que leur science nuisait aux autres.

Or, cette qualité sans laquelle il n'est point de soldat, cette vertu suprême, Napoléon l'appréciait au point qu'il disait : « A quarante ans, on est trop vieux pour faire la guerre. » A quarante ans, on aime ses aises, on prise son chez soi ; on a une femme, des enfants, une fortune acquise. On ne vit plus dans l'avenir et pour lui : il n'est plus sans limite et, par suite, on a plus de peine, d'ennui, de tristesse à le risquer parce qu'on le sent plus court. Si l'âme, par impossible, est demeurée telle qu'aux beaux jours de la vingtième année,

aussi ardente, aussi désireuse d'impossible, le corps ne répond plus à ses mouvements. La lourdeur est venue ; la souplesse, l'habileté des gestes n'est plus pareille, la vue baisse; on se tient en selle, mais sur un cheval habitué ; désarçonné, l'on ne bondit plus sur un coursier de hasard pour renouveler la charge. Une nuit de bivouac, une journée sans pain, un orage qui survient, la pluie, le froid, les misères qu'on n'évite point à la guerre, autant de troubles portés au jugement ; car, où le corps souffre, l'esprit cesse d'agir, de cette action presque physique qui touche à l'instinct, qui emploie tous les organes ensemble et les veut parfaits. Entre deux partis, l'on est amené à prendre celui qui permet le plus de repos et donne le plus de facilités d'existence et non celui qui, à tout risque, amènerait un résultat.

Tous les hommes de guerre de l'Empire ont constaté ces vérités : tous — et Napoléon le premier — ont attribué à la fatigue et à l'âge des commandants de corps les échecs des trois dernières grandes campagnes. Or, bien peu avaient alors cinquante ans ; la plupart atteignaient leur quarante-cinquième année, comme le maître, et ne sait-on pas que, en l'année 1812, et surtout en l'année 1813, c'est-à-dire quand il avait quarante-quatre ans, l'Empereur fut terrassé plusieurs fois par la maladie, rendu incapable d'action et de pensée.

Si lui qui, nécessairement, avait plus un ses aises que tous les autres, se trouvait ainsi atteint, si dès 1810 il hésitait devant l'inévitable fatigue d'une campagne en Espagne qui probablement eût tout terminé de ce côté, remis les hommes en bride et placé les choses au point, comment les autres, tous les autres, n'eussent-ils point été las au même âge, après de telles campagnes qui, sans interruption, duraient depuis vingt ans ?

Combien plus, à mesure qu'on descendait les échelons, que la vie avait été plus rude, moins confortable et par métier plus active encore ! Les maréchaux d'Empire, arrivés très jeunes à la plus haute des dignités, avaient trouvé les facilités que comportait leur commandement, avaient pu se procurer les douceurs compatibles avec le pays où opéraient leurs troupes. Mais ceux qui suivaient n'avaient point eu les mêmes agréments ; nourriture, logement, fatigue physique tout avait été pire ; les hommes s'étaient donc usés davantage, en sorte que, quelque bonne volonté qu'ils eussent, le moral déjà affaibli n'était plus servi que par des organes presque hors d'usage.

Il semblerait à première vue que la nécessité du rajeunissement des cadres supérieurs n'a pu se poser devant Napoléon qu'à la fin du règne, alors que les générations, sorties de la Révolution

et par elle arrivées aux grades supérieurs, avaient vieilli et qu'il fallait combler les vides. Mais il n'en était pas ainsi. Trois éléments, on l'a vu, avaient, dans la cavalerie, fourni les officiers généraux : les vieux officiers, les vieux sous-officiers, puis les jeunes gens sortant à peine de l'École militaire ou engagés au début de la Révolution. De ces trois éléments, un était résistant, les deux autres ne purent fournir une longue carrière. De deux cent vingt-sept généraux de brigade inscrits à l'Annuaire de l'an IX, quatre-vingt-douze figurent seuls sur les listes de 1813. De ces quatre-vingt-douze, quarante-six sont généraux de division; quarante-six sont restés généraux de brigade, mais presque tous sortent de l'infanterie et tous, ou presque tous, sont employés dans les commandements de places ou les commandements territoriaux. Des cent trente et un généraux de division de l'an IX, quarante-neuf sont sur les listes de 1813. Qu'on retranche de ces quarante-neuf, quatorze maréchaux d'Empire, on reste à trente-cinq, et tous ceux qui peuvent encore servir sont des fantassins.

Il y a en 1813, vingt et un maréchaux d'Empire, six colonels généraux, deux cent six généraux de division, et trois cent quatre-vingt-douze généraux de brigade employés. Ce sont donc cent quatre-vingt-quatre maréchaux ou généraux de

division qui ont été nommés depuis l'an IX et trois cent quarante-six généraux de brigade. En douze ans, les cadres ont été renouvelés et l'on peut croire encore que quantité de généraux nommés depuis l'an IX ont déjà disparu de l'activité durant les années suivantes, non pas tant par suite de mort ou de blessures graves que parce qu'ils étaient hors d'état de servir.

Qu'on prenne une autre base d'information : la liste des officiers généraux et des officiers supérieurs de cavalerie qui ont reçu l'étoile de la Légion à la promotion du 19 frimaire an XII, et qu'on recherche combien peuvent être employés encore à la fin de l'Empire. Cette promotion fournit cent vingt et un noms d'officiers appartenant à l'arme de la cavalerie, déjà généraux dès ce moment ou qui le sont devenus par la suite. Sur ces cent vingt et un, vingt, en totalité, ont pu rester en activité jusqu'en 1814, et qu'on veuille bien faire attention à la date de leur naissance; ce sont Arrighi de Casanova, duc de Padoue, né en 1778, général de brigade en 1807, divisionnaire en 1809; Belliard, né en 1769, général de brigade de l'an IV, général de division de l'an VIII; Defrance, né en 1771, général de brigade en l'an XIII, général de division en 1811; Digeon, né en 1771, général de brigade en 1807, général de division en 1813 (ne sert pas en 1815); Dou-

merc, né en 1767, général de brigade en 1806, général de division en 1811 (employé comme inspecteur de la cavalerie en 1815); Grouchy, né en 1766, général de brigade en 1792, général de division en l'an II, employé en 1814 en qualité de commandant de la cavalerie jusqu'à la bataille de Craonne, élevé le 5 avril 1815 à la dignité de *maréchal de France* et commandant de corps d'armée dans la campagne de Belgique; Lefebvre-Desnoëttes, né en 1773, général de brigade en 1806, général de division en 1808; Milhaud, né en 1766, général de brigade de l'an VIII, général de division en 1806; Pajol, né en 1772, général de brigade en 1807, général de division en 1812; Rapp, né en 1772, général de brigade de l'an XI, général de division de l'an XIV; Reille, né en 1774, général de brigade de l'an XI, général de division en 1806; Saint-Germain, né en 1761, général de brigade en l'an XIII, général de division en 1807 (non employé en 1815); Sébastiani, né en 1772, général de brigade en l'an XI, général de division en l'an XIV (non employé à l'armée en 1815); Wattier Saint-Alphonse, né en 1770, général de brigade en l'an XIV, général de division en 1811. A ces quatorze noms, on peut à la rigueur ajouter ceux de Préval, né en 1776, général de brigade en 1806, malade depuis 1807, employé au Conseil d'État et dans les commissions, mais ayant

en 1813 fait quelque service actif, et de Trelliard, né en 1764, général de brigade en l'an VII, général de division en 1806, employé depuis 1807 dans les dépôts et les commandements territoriaux, mais rappelé en 1812 à l'activité aux armées d'Espagne, en 1814, faisant brillamment la campagne de France et retraité à cette date. Puis Soult, né en 1770, le frère du duc de Dalmatie; Fouler de Relingue, né en 1769, qui a fait près de l'Empereur uniquement un service d'écuyer; Fresia, qu'on prétend être né en 1746, ce qui lui donnerait soixante-huit ans en 1814, qui depuis 1809 n'est guère employé que dans des commandements territoriaux, mais qui, pourtant, semble avoir fait une partie de la campagne de 1813 à la tête d'une divison de cavalerie; et Maurin, né en 1771, prisonnier de guerre en 1808, mais qui, rentré en 1814, a fait les campagnes de France et de Belgique.

Ainsi un général de soixante-huit ans, un de cinquante-trois ans, un de cinquante ans, deux de quarante-huit ans, un de quarante-sept, deux de quarante-cinq, deux de quarante-quatre, trois de quarante-trois, deux de quarante-deux, un de quarante et un, un de quarante, un de trente-six ans, voilà ce qui reste sur cent vingt et un. Encore, Grouchy et Reille doivent-ils être tenus pour des commandants de corps et non pour des

généraux de cavalerie; Belliard et Sébastiani sont bien plus diplomates à cette époque que cavaliers; l'activité de Préval, organisateur remarquable, mais homme de Conseil d'État surtout, est problématique; Trelliard et Saint-Germain aspirent à la retraite, et Fresia y serait depuis longtemps sans des circonstances à part; Rapp a depuis 1812 des commandements de place; Doumerc est obligé, en 1815, de se contenter d'une inspection; Fouler fait un service de cour. Que reste-t-il des anciens? Un homme de fer comme Milhaud qui à l'approche des étrangers, à la menace du retour des Bourbons, sent bouillonner en lui son vieux sang de conventionnel; et Pajol, le plus étonnant peut-être des cavaliers légers de l'Empire pour sa souplesse, sa force, son adresse, son agilité et sa résistance.

Et les cent un autres légionnaires, que sont-ils devenus? Bien moins qu'on ne pense ont été tués à l'ennemi. Quatorze en tout: Boussard, né en 1758, tué en 1812; Caulaincourt, né en 1777, tué en 1812; Colbert, né aussi en 1777, tué en 1809: Corbineau, né en 1772, tué en 1807; Duprés, né en 1765, tué en 1808; Espagne, né en 1769, tué en 1809; Ferey, né en 1771, tué en 1812; Fornier de Fénerols, né en 1761, tué en 1807; Guyot, né en 1767, tué en 1807; d'Hautpoul, né en 1754, tué en 1807; Van Marisy, né en

1764, tué en 1811 ; Montbrun, né en 1770, tué en 1812; Roussel, né en 1770, tué en 1807; Saint-Hilaire, né en 1766, tué en 1809. Quelques autres sonts morts de maladie ou de fatigue comme Baraguey d'Hilliers, Junot, La Bastide-Paulet, Nansouty, Walther; Wirion s'est brûlé la cervelle; six ou sept ont été faits prisonniers, en Espagne et en Russie : Brou de Bailly, Carrié de Boissy, Cavaignac, La Houssaye, Privé, Poinsot, Schwartz; trois ou quatre sont passés au service de Naples, d'Espagne ou de Westphalie; et *tous les autres* sont en retraite ou sont employés dans les places, les commandements territoriaux, les conseils de revision, les dépôts de cavalerie, les écoles militaires, les hôtels d'invalides, ou les gouvernements de palais. Or, sans doute, parmi les légionnaires de l'an XII, il en est quelques-uns qui sont des vieillards en 1814, mais il en est quarante et un qui sont retraités ou qui sont jugés par l'Empereur incapables d'un service actif et qui n'ont pas cinquante ans. Six seulement des officiers généraux de cavalerie, légionnaires à cette promotion, ont plus de soixante-cinq ans en 1814 : huit ont de soixante à soixante-cinq ans, trente-sept de cinquante à soixante ans, vingt-deux de cinquante à quarante-cinq, dix-neuf de quarante-cinq à trente-neuf ans. Les autres sont au-dessous. Et pourtant, sauf les

exceptions indiquées, voilà ce qu'il est advenu des cent vingt et un cavaliers légionnaires à la promotion du 19 frimaire an XII. — Vingt en activité, cent un en retraite ou hors de service.

*
* *

Seulement, ces soldats qui avaient bien mérité de leur pays, qui par les blessures reçues, par leur sang prodigué, par leur vie constamment offerte, par les misères subies sans plainte, toutes les misères de la vie de soldat d'avant-garde, avaient témoigné leur dévouement, étaient certains qu'ils trouveraient, lorsqu'il leur serait impossible de servir activement, une honorable position où ils vieilliraient tranquilles, non seulement avec le pain quotidien, mais avec une fortune qui comblerait les rêves de la plupart.

Napoléon ne pouvait espérer que les officiers généraux demanderaient leur retraite à quarante-cinq ans d'âge — bien que, avec les campagnes, cela représentât environ cinquante ans de services. — C'est le propre de l'homme de se croire toujours apte à remplir les fonctions qu'il a une fois exercées, de n'admettre jamais que l'âge puisse agir, ni sur sa santé physique, ni sur sa santé intellectuelle, surtout sur celle-ci. La démission spontanée d'un emploi pour telle cause est

presque sans exemple dans l'administration civile; l'on peut croire qu'elle est encore plus rare dans l'armée, où l'habitude du commandement est sans doute pour supprimer la conscience de l'étiage cérébral et où, la discipline contraignant les subalternes à l'admiration passive, le désir de se bien faire voir les conduisant insensiblement à l'admiration active, le supérieur s'imagine que, vu son grade, il est capable de tout faire — dans son métier et en dehors — mieux que quiconque lui est subordonné. Mais Napoléon n'attendait point qu'on lui demandât la retraite ou la mise en disponibilité. Il avait toute une série de combinaisons par lesquelles, en même temps qu'il assurait à ses braves une existence matérielle heureuse et les honneurs qu'ils avaient mérités, il se dispensait lui-même d'avoir à les employer en des postes qu'ils étaient désormais incapables de remplir, qu'ils n'eussent pourtant jamais abandonnés volontairement, dont la loi empêchait de les priver par force, mais dont il fallait les détacher par d'ingénieuses habiletés, en leur offrant des compensations désirables et des sinécures grassement payées. Pour les plus illustres, il avait le Sénat et au traitement de sénateur il savait, à l'occasion, joindre une sénatorerie. Puis, il avait les grades et dignités dans la Légion. Un général de brigade qui avait bien servi

ne s'en allait guère sans le collier de commandant, et c'était deux mille francs de rente viagère. Pour ceux qui étaient encore capables d'être utilisés, il avait les commandements territoriaux et les commandements de places. Ceux-ci, il les avait multipliés à bon droit, mais il ne les donnait qu'à des officiers encore alertes, car ce camp immense qu'était la France impériale pouvait être envahi par l'ennemi qui l'attaquait depuis quinze ans; tout le succès des grandes opérations militaires dépendait alors de la bonne ou de la mauvaise défense d'une petite place de l'intérieur. On l'a bien vu à Soissons en 1814, puisque la faiblesse du général Moreau a amené la chute de l'Empire. Le cas de Moreau est isolé. Dans la plupart des places, la résistance a été héroïque et digne des soldats à qui elle était confiée.

Outre les commandements, il avait les inspections aux revues, les dépôts de conscrits, les dépôts de cavalerie, les gouvernements d'écoles, d'hôtels ou de palais. Si les anciens soldats consentaient à être employés dans les fonctions civiles, il avait pour eux des ambassades et des légations, des préfectures, des inspections des Forêts et des Douanes; il avait les recettes générales et particulières où souvent il ne se contentait point de nommer, mais où, par surcroît, il fournissait le cautionnement. Ce

n'était pas assez, à son avis, que le Trésor de l'Etat payât une pension de retraite : cette pension, il ne se jugeait pas le maître de l'augmenter à sa fantaisie : il fallait l'avoir gagnée selon les règles et la recevoir selon les formes ; mais sur le Domaine extraordinaire, la caisse générale de l'armée, le produit de ses conquêtes et de ses victoires, il assignait une dotation qui, affectée à un titre de comte, de baron ou de chevalier, était pour rappeler à travers les âges le souvenir du glorieux ancêtre, compagnon du nouveau César. Cette dotation était rarement au-dessous de 4,000 francs de revenu annuel et atteignait souvent 40 et 50,000. Pour exemple, qu'on reprenne cette liste des cavaliers légionnaires le 16 frimaire an XII, et qu'on recherche quelles dotations ils ont reçues : Sans parler d'Arrighi, cousin de l'Empereur, favorisé sans doute à ce titre, mais digne presque de sa faveur et qui reçoit, de 1808 à 1812, 288,000 francs de dotation annuelle rien que sur le Domaine extraordinaire de l'Empereur des Français, qui de plus a reçu — et c'est ici une observation qui est commune à tous — une dotation sur le Mont de Milan et le Domaine du royaume d'Italie; Baraguey d'Hilliers a 20,000 francs de dotation annuelle, Barthélemy 10,000, Beaumont 30,000, Becker 30,000, Belliard 53,012, Lasalle 50,000, Bessières (le frère du duc d'Istrie)

19,000, Boussard 14,000, Bruyères 32,000, Clément La Roncière 18,000, Colbert 10,000, Corbineau 10,000, Daumesnil 14,000, Defrance 30,000, Doumerc 10,000, Durosnel 60,000, Espagne 30,000, Fauconnet 10,000, Ferey 14,000, Fouler 30,000, Grouchy 54,322, Guiton 20,000, Guyot 40,000, Junot 80,882, Klein 50,000, La Houssaye 10,000, La Planche 10,000, La Tour Maubourg 10,000, Lefebvre Desnoëttes 30,000, Lepic 40,000, Levasseur 10,000, Margaron, 10,000, Marisy 10,000, Maupetit 10,000, Menou 20,000, Merlin 30,000, Milet, 10,000, Milhaud 30,000, Montbrun 24,000, Nansouty 53,228, Ordener 35,882, Pully 10,000, Rapp 110,882, Reille 60,441, Reynaud 10,000, Rivau 10,000, Saint-Germain 10,000, Saint-Sulpice 50,000, Savary 162,055, Sébastiani 120,000, Walther 44,821, Watier 50,000; cela permet de vivre et de prendre quelque assurance de l'avenir : car cette dotation passe en héritage aux enfants mâles toujours, et quelquefois même aux femelles. Ainsi, sans parler de M^lle^ Duroc qui hérite en son nom du titre de duchesse de Frioul et de la dotation de son père (270,882 francs), il en est de même de M^lle^ Walther et de quelques autres. Les enfants d'ailleurs ont l'éducation assurée ; les filles dans les Maisons-Napoléon d'Ecouen et de Saint-Denis ; les garçons dans les lycées impériaux. Les veuves en dehors des

pensions réglementaires reçoivent sur le Domaine extraordinaire des pensions allant de 2,000 à 50,000 francs.

Ainsi, et par l'argent, et par les honneurs presque exclusivement réservés aux soldats, l'Empereur récompensait les services à mesure qu'ils se produisaient, mais, lorsqu'il jugeait le temps venu où l'homme usé ne pouvait plus efficacement servir dans les armées, il s'employait, par tous les moyens qui n'obéraient point l'Etat et n'augmentaient point sa dette, à lui procurer une existence large, facile, agréable, à l'encourager à fonder une famille qui, dans la nation, fît partie de cette aristocratie, sans cesse recrutée par la Légion d'honneur dans les entrailles généreuses du peuple militaire, par laquelle il comptait assurer les destinées de l'Empire et la suprématie de la France.

* * *

Ce qui démontre d'une façon certaine que Napoléon avait pleinement raison de procéder ainsi, méthodiquement et inexorablement, au rajeunissement des cadres, c'est que, dans la plupart des cas où, sur des demandes réitérées et positives, il a consenti à appeler à un commandement actif des généraux de plus de cinquante ans

d'âge qui étaient employés depuis quelque temps déjà à l'intérieur, ces officiers ont été obligés de se retirer pour cause de santé ou ont fait un mauvais service. Peut-être doit-on penser que, en Espagne, bien des revers eussent été évités si Napoléon n'avait point été contraint d'appeler à des commandements des généraux, les uns incapables, cerveau parlant, d'autres hors d'état physique d'un service aussi actif que l'exigeaient les circonstances, d'autres enfin d'une immoralité telle qu'il avait dû lui-même les mettre en réforme.

Quelle qu'eût été l'épuration faite dès le début du Consulat dans les éléments qu'avait légués la Révolution — épuration si radicale que de cent cinquante-neuf généraux de division nommés depuis le mois de septembre 1792 jusqu'au 1er janvier 1794, dix seulement figuraient, avec le même grade, sur la liste de l'état-major général dans l'Annuaire de 1805, — malgré cette coupe sombre, il était resté dans les cadres un certain nombre de ces personnages suspects, qui semblaient y avoir été oubliés; qui, par des influences occultes ou le souvenir de certains services personnels, s'étaient défendus contre la retraite ou la mise en réforme et qui, après avoir été jadis peut-être de brillants sabreurs et de hardis cavaliers, n'étaient restés à présent que d'incorrigibles

pillards. Ceux-là, ces gredins de marque, à qui il ne manquait peut-être qu'une occasion pour être des héros, mais à qui elle manqua presque toujours, exaspérèrent les populations espagnoles et, peut-on croire, ne négligèrent aucun moyen pour les amener à la révolte ouverte. Ce n'était point leur affaire de gouverner un peuple tranquille et pacifié; cela n'eût rien rapporté : tandis qu'avec une bonne révolte, on avait le droit de piller les villages à grande distance, de contraindre les riches à se racheter, les pauvres à abandonner leurs demeures; on se procurait, dans les châteaux et les couvents, des bijoux, des reliquaires, des ornements d'église, des tableaux et de l'argent.

Au moins parmi ceux-là en était-il qui étaient braves et propres à un coup de collier; si leur âme ne valait pas cher, leur bras frappait ferme et leur corps était vigoureux; mais, parmi les officiers généraux que l'Empereur dut rappeler pour la campagne de 1813, il en était qui ne savaient ni se garder, ni s'éclairer, ni bivouaquer, ni combattre, qui compromirent par leur incurie le sort de l'armée et qui, ayant été braves jadis, terminèrent leur carrière entre le soupçon de lâcheté et le soupçon de trahison.

Pourquoi ? C'est qu'ils étaient vieux; c'est que, s'ils l'avaient su jadis, ils avaient désappris

comme on doit faire la guerre; c'est que l'âge avait épaissi leur intelligence et leur corps; c'est que, bons peut-être pour les grades inférieurs et s'y étant signalés, ils étaient incapables de décision et d'énergie et. comme dit un témoin, « au feu, ils ne savaient que résoudre, galopant d'un régiment à l'autre, faisant des questions qui trahissaient leur embarras et finalement laissaient flotter au hasard. A plus forte raison, quand il fallait combiner quelque plan sous la tente et donner un dispositif pour l'exécuter, ils trébuchaient aux moindres difficultés, s'égaraient dans toutes les chances et prenaient ordinairement la plus mauvaise ».

Et ceux-là avaient fait la guerre ! Mais qu'était-ce quand un malheureux qui ne l'avait *jamais* faite se trouvait avoir à conduire une brigade de cavalerie. Le fait est si extraordinaire qu'il semble incroyable. Comment un officier a-t-il pu, en ce temps-là, sans avoir pris part à une seule campagne, parvenir à l'un des grades les plus élevés de la hiérarchie ? Cela est pourtant : un nommé Jean-Christophe Collin dit Verdière, légionnaire à la promotion de la Légion d'honneur du 19 frimaire an XII, commandant de l'Ordre le 25 prairial suivant, n'avait vu le feu qu'une fois en sa vie, dans les rues de Paris, le 13 vendémiaire an IV, et il n'en a pas moins été général de brigade

et même général de division. Né à Paris en 1754, il s'était engagé comme volontaire dans Mestre-de-camp-dragons en 1767. Il était passé surnuméraire aux Gardes du corps du Roi en 1770, puis, en 1771, était devenu garde du corps de Monsieur et écuyer instructeur. Capitaine aux Hussards de Lauzun en 1778, il avait été nommé, le 6 septembre 1789, lieutenant-colonel de la Cavalerie parisienne et avait été chargé de la formation de ce corps dont il avait été breveté colonel le 14 novembre. Réformé avec pension le 12 août 1792, il avait obtenu, le 25 prairial an III, le grade de général de brigade, premier inspecteur de l'École de cavalerie. En cette qualité, l'on dit qu'il prit part à la répression de l'insurrection de Vendémiaire, et, en récompense, il fut nommé par le Directoire, le 27 thermidor an V, au commandement de la place de Paris. Le 7 prairial an VI, il fut autorisé à porter les marques distinctives de général de division et à en toucher le traitement, et, le 4 thermidor an VII, il prit le commandement de la 15e division militaire. Il est réformé en nivôse an VIII, remis en activité en l'an IX, avec le grade de général de brigade; après diverses vicissitudes, il obtient enfin un commandement actif, il va faire la guerre ! Mais il meurt de ses fatigues à Schwartzbourg-Sondershausen le 18 octobre 1806.

L'exemple est à coup sûr le plus frappant qu'on puisse rencontrer. Voilà un brave homme, sans doute fort utile en son métier d'instructeur et de maître de manège, mais fort inutile en ce métier de général auquel rien ne l'a préparé. Il est parvenu à son grade parce qu'il était des plus anciens, qu'on voulait reconnaître ses services techniques, qu'on l'avait sous la main et que sans doute il savait ne point se faire oublier. Mais, de ce qu'il eût obtenu ce grade en résultait-il qu'il fût capable de l'occuper ? Les étoiles qui tombent sur des épaulettes portent-elles avec la science, l'énergie, l'activité, la connaissance des êtres et des choses, la force, l'agilité, toutes les qualités qu'il faut pour être général de cavalerie ? Et d'autre part, ce pauvre Verdière a seulement cinquante-deux ans. Il a vraisemblablement connu, en Vendémiaire, le général Bonaparte. Peut-être l'Empereur veut-il le mettre à même de gagner la retraite de général de division, de mériter une dotation, un grade de plus dans la Légion. Verdière sert mal et il en meurt.

On ne saurait prétendre que la règle ne comporte pas des exceptions. Ziethen à soixante et un ans se montrait l'un des plus audacieux et l'un des plus alertes cavaliers qu'on ait connus et décidait la journée de Torgau : mais Ziethen qui se maria à soixante-cinq ans et qui

mourut à quatre-vingt-six, peut bien passer pour un être d'exception. Par contre, Seydlitz n'avait pas quarante ans à Rosbach et, à partir de quarante-cinq, il déclina, sa santé le rendit impropre à la guerre, et il mourut à cinquante-trois ans. Voilà la règle.

Au delà d'un certain âge — et cet âge ne peut être plus élevé que de quarante-cinq à cinquante ans — un officier général de cavalerie est impropre au service. Si le chef d'État, si le généralissime a le droit et le moyen de choisir; s'il peut, sur le tableau, prendre les jeunes, les actifs, les forts, pour leur confier sa cavalerie; si le privilège du commandement n'est point déféré à l'ancienneté; s'il s'agit d'une de ces guerres pour qui l'on forme une armée en en choisissant les éléments dans la masse des forces nationales, il n'importe guère que, dans des places ou des commandements territoriaux, de braves gens mangent leur solde en attendant leur retraite; mais, s'il s'agit d'un effort à demander à la nation entière, s'il y a lieu de mobiliser et d'employer toutes ses ressources, il faut bien prendre ce qu'on trouve dans les cadres et, après ceux qui sont bons, utiliser ceux qui sont médiocres et ceux qui sont pires. C'est ce qui se produit à l'Armée d'Espagne et à l'Armée d'Allemagne.

C'est ce qui se produira fatalement lorsque l'on

suivra l'ordre du tableau, lorsque les plus vieux se targueront de leur ancienneté pour obtenir un commandement comme s'il s'agissait de l'avancement dans un bureau, lorsque, sans avoir égard à la vigueur intellectuelle ou physique, on prétendra simplement tenir compte des droits acquis. L'armée de la Révolution a été victorieuse parce qu'elle était une armée jeune opposée aux armées vieilles de la Coalition. L'armée de Napoléon a été victorieuse tant qu'elle a été une armée jeune. Elle a été vaincue — malgré le génie du chef suprême — lorsqu'elle a vieilli et qu'elle a eu en face des armées plus jeunes qu'elle.

*
* *

Est-ce là une faute qu'il faille imputer à Napoléon, et n'est-ce pas plutôt une conséquence nécessaire de ce qu'on peut appeler la stabilité gouvernementale ? Dès qu'une société se trouve avoir acquis ses organes nécessaires, il se crée pour servir chacun d'eux un personnel spécial. L'organe étant permanent, la fonction est permanente et chaque fonctionnaire s'y adapte. Il s'habitue à penser que l'État doit lui garantir, en échange du temps qu'il lui donne, un salaire d'abord, puis un avancement dans une hiérarchie constituée, enfin une retraite lorsqu'il aura

accompli un certain nombre d'années de services. Par un fait qui est spécial au tempérament et au caractère français, une fois qu'il est engagé dans l'engrenage, il est incapable d'en sortir. Rien de plus rare qu'un Français qui, au milieu de sa vie, se reprend, recommence une carrière différente de celle qu'il a prise au début, et y réussit. Si, à un moment, pour une raison quelconque, sa fonction lui manque, il reste oisif, incapable de l'effort d'énergie nécessaire pour se remettre en selle et renouveler la charge.

Vis-à-vis de cet homme, un gouvernement qui se respecte lui-même, qui prétend être honorablement servi et n'avoir pas à choisir ses agents dans la tourbe des politiciens, des préparateurs d'émeute, des clubistes et des folliculaires, un gouvernement sérieux se croit d'ordinaire tenu à des égards. Il lui a pris sa jeunesse, il doit servir son ambition légitime, moyennant que de son côté le fonctionnaire remplisse honorablement son devoir, et il ne peut, sans des griefs légitimes, l'obliger à quitter le seul métier qu'il sache faire. Le contrat est bilatéral et, il faut le dire, dans la plupart des cas, en ce qui touche les carrières civiles, le gouvernement qui le méconnaît souffre autant et plus de sa rupture que le fonctionnaire.

Mais faire la guerre, être soldat n'est un métier

que depuis la Révolution, tout au plus depuis l'établissement des armées permanentes, leur organisation définitive au milieu du dernier siècle. Jusqu'à la Révolution, une des classes de la nation a seule été destinée à fournir des officiers et, en échange des privilèges qu'elle recevait et qu'elle payait de son sang, elle servait dans les armées à ses frais et y mangeait son argent. Sans doute, elle n'achetait point les hauts grades — brigadier, maréchal de camp, lieutenant général — et un traitement y était attaché, mais ce qu'elle cherchait dans ces grades c'étaient les honneurs et non l'argent. Surtout elle n'en faisait pas une carrière et ce n'était pas pour elle un métier, puisque c'était sa vie.

Dès que le système change, dès que l'armée permanente arrive à un certain degré d'organisation — c'est-à-dire avec Choiseul — le problème de l'encombrement des cadres supérieurs commence à se poser. On essaie de le résoudre en faisant d'immenses promotions, de façon à amener aux grades les *cadets* en même temps que les *aînés*, en accordant des pensions sans nombre, et, pour les grades inférieurs, en donnant des brevets à la suite, en créant des emplois en second, etc. ; mais qui peut nier que ce n'ait été là une des causes directes de la Révolution ? Or, malgré tout, lorsque la France commence la

guerre, comme il faut bien prendre dans le cadre des lieutenants généraux, qu'est ce que ces cadres, vidés pourtant aux trois quarts par l'émigration, fournissent pour le commandement des armées ? Un Rochambeau de soixante-sept ans, absolument malade et hors d'état de servir depuis quatre ans, obligé de se retirer après un mois d'un commandement où il n'a point fait une seule opération de guerre, et un Luckner de soixante-dix ans, Bavarois de naissance, fils — ce prétendu baron ! — d'un brasseur de Champ, déserteur des armées de Bavière, de Hanovre, de Prusse, n'ayant fait la guerre jamais que contre la France, entré à son service en 1763 seulement, avec le grade de lieutenant général d'emblée, parlant à peine français, mais touchant dans toutes les langues. Voilà de quoi il faut se contenter et ce qui, immanquablement, eût amené la ruine de la nation si les événements n'avaient fait replacer ces momies dans les musées et, en accélérant singulièrement le mouvement, n'avaient substitué aux généraux la masse des officiers inférieurs et même des sous-officiers.

Mais, à partir du moment où la Révolution se tasse, où, l'éruption terminée, la lave se refroidit, où, sur les ruines de la société ancienne, une société s'établit, ayant pour but suprême de rendre ceux qui la composent pareils

à ceux qui occupaient antérieurement et qu'elle a expropriés, les mêmes causes amènent les mêmes effets — seulement ils sont bien autrement graves. Les généraux d'hier, sauf les condottieri à la Luckner, étaient des hommes indépendants, pour qui le militaire était une profession sans doute, mais non un métier, ni même une carrière. Ils n'attendaient point après leur solde et ne faisaient point fonds pour leur avenir sur leur avancement. Ils étaient eux-mêmes avant d'être maréchaux de camp ou lieutenants généraux. Gentilshommes d'abord, ils servaient, parce que c'était un devoir et un plaisir, non parce que c'était pour eux une obligation matérielle. Ils ne tenaient point à leur état au point qu'ils y sacrifiassent leurs opinions politiques ou religieuses. Que l'on compare l'attitude de l'état-major général de l'armée en 1792 et en 1814. En 1792, on citerait à grand'peine dix généraux de l'ancienne armée qui n'aient point émigré ou démissionné, qui n'aient point par suite renoncé à leurs appointements et brisé ce qu'on appellerait aujourd'hui leur carrière. Combien citerait-on de généraux de 1814 qui, sous la Restauration, n'aient point sollicité la flétrissante faveur d'être employés ?

On ne saurait dire que, chez un grand nombre d'officiers généraux de l'armée de Napoléon, le

dévouement pour sa personne et pour les principes qu'il représentait ait été moins ardent que n'avait été, à la fin de la Monarchie, l'attachement à Louis XVI et à la Royauté. Si les effets ont été aussi différents, c'est que la qualité, l'origine, l'éducation des hommes et surtout les habitudes de vivre et de penser différaient absolument. Pour les uns, il était aussi naturel et simple de s'en aller, quitte à vivre de misère et à traîner par l'Europe leur vagabond exil, que, pour les autres, il était naturel de rester, de prétendre à tout prix poursuivre une carrière qui leur assurait les honneurs dont ils étaient ambitieux, tout au moins une existence matérielle agréable, quitte à renier des lèvres durant quinze ans les dieux qu'ils avaient adorés — qu'ils adoraient toujours.

Donc, les difficultés que pouvait rencontrer un souverain d'ancien régime en présence d'un corps d'officiers généraux gentilshommes et tenant à la Cour, si grandes qu'elles pussent être, n'étaient rien à côté de celles que Napoléon avait à surmonter et qui tenaient ainsi, les unes à la transformation de la société, les autres à des causes secondes et qui ne sont pas moins importantes.

En effet, si Napoléon, ayant organisé lui-même l'armée comme la nation, l'a fait avec des hommes presque tous ses contemporains; si les cadres

anciens se sont trouvés par le fait de l'émigration et de la Révolution dégarnis de tous ceux qui, ayant des droits acquis sous l'ancien régime, les eussent indéfiniment encombrés ; l'avancement, par ce fait même, est devenu à ce point rapide que la plupart des officiers généraux de la Révolution n'ont pas mis plus de deux années à franchir tous les grades. Ils sont donc tous ou presque tous de très jeunes hommes et, par suite, l'avancement de ceux qui les suivent se trouve arrêté d'une façon absolue. Il n'en est pas ici comme dans une armée normale, où, si lent qu'il soit en temps de paix, l'avancement dans les grades inférieurs est assuré chaque année par l'arrivée à l'âge de la retraite d'un certain nombre d'officiers généraux ou supérieurs. Ici, tout est bouché, puisque tous les généraux de division et tous les généraux de brigade sont de la même génération et qu'ils sont tous singulièrement jeunes. A moins qu'on ne les pousse dehors, soit par la force, soit par une ingénieuse persuasion, ils s'éterniseront dans le cadre et, vieillissant peu à peu, finiront par donner à la France un état-major général uniquement composé de sexagénaires, destiné par suite aux défaites inévitables. Ils disparaîtront presque tous ensemble, cela est vrai : mais ce sera pour être remplacés par une série d'hommes aussi vieux, aussi fati-

gués ; car, derrière eux, en dehors des officiers de troupes, se trouvent, en posture pour l'avancement, des officiers d'état-major et des aides de camp du grade de colonel, de chef de bataillon ou d'escadron en nombre tel que, dès 1805, ils eussent fourni à eux seuls, a dit Mathieu Dumas, au moins la moitié des officiers supérieurs nécessaires pour commander tous les corps d'une armée de trois cent mille hommes.

Ainsi, ce n'était pas un échelon seulement qui se trouvait encombré, c'étaient tous les échelons menant au haut commandement. Que si l'on déversait ce trop-plein des états-majors dans les corps de troupes, on ne faisait que changer la position du problème, mais les termes restaient identiques et, de plus, comment les corps accueilleraient-ils des étrangers qui, la plupart, devaient à la faveur de leurs chefs immédiats un avancement exceptionnel et qu'ils n'eussent point obtenu dans la ligne ? Ne trouveraient-ils pas singulier qu'on paralysât ainsi, au profit d'individus inconnus et qui n'avaient point fait leurs preuves devant eux, le jeu naturel des grades ?

Si encore ces hommes avaient eu une valeur exceptionnelle comme éducation intellectuelle et comme éducation professionnelle, mais ils n'étaient, la plupart, ni mieux élevés ni plus instruits que la plupart des officiers de troupes. Ils

avaient sur ceux-ci le désavantage de n'avoir point fait la guerre autant qu'eux et d'ignorer ou presque la tactique.

Non seulement, par le fait même des institutions, les hommes destinés au haut commandement, d'une façon obligatoire, seront des vieillards, mais il y aura de grandes chances pour qu'ils soient entre les moins capables de leurs contemporains, entre ceux chez qui, même en la jeunesse, le feu sacré aura été le moins ardent. Dans les armées, comme ailleurs, ce sont les meilleurs qui se ménagent le moins. Ils se font tuer, blesser, estropier, parce qu'ils recherchent toutes les occasions de se distinguer et que, chez eux, la passion étouffe toute prudence. La gloire à laquelle ils prétendent, ils l'acquièrent souvent aux dépens de leur vie, et toujours aux dépens de leur santé. Les autres résistent d'autant plus longtemps que leur tempérament les a moins emportés. Ils n'ont pas fait et ne feront pas d'action déshonorante ou basse. Ils rempliront avec assez de conscience les obligations de leur état, mais, entre deux partis, ils choisiront celui qui leur paraîtra le plus sûr pour eux-mêmes. L'avancement étant leur grande affaire, ils ne négligeront rien pour parvenir et seront souvent préférés parce qu'ils seront toujours disponibles. Les cadres s'encombreront ainsi peu à peu d'hommes

médiocres qui, dans chaque promotion, se trouveront confondus au milieu d'officiers distingués et qui, ceux-ci disparaissant par mort, blessures ou fatigues de guerre, deviendront la règle, puisque seuls ils survivront et que seuls ils seront en état de faire la guerre vaille que vaille. Or il n'y a rien de positif à leur reprocher ; ils ont, par le fait de leur nomination et de leurs anciens services, des droits acquis, et les renvoyer semblerait le caprice d'un despote, amènerait un mécontentement général et causerait sans doute une révolution.

Donc, malgré tous les efforts de Napoléon pour précipiter le mouvement et renouveler les têtes de colonne, le péril signalé dès 1805, était devenu à la fin de l'Empire, malgré les guerres continuelles, singulièrement pressant, et si l'on admet cette hypothèse que l'Empire, triomphant au lieu de s'écrouler en 1814 sous l'effort de l'Europe coalisée, eût continué jusqu'en 1825, l'armée, la cavalerie surtout, se fût trouvée à cette date, par vice du haut commandement, impropre au combat.

*
* *

Mais outre ce problème qui, s'il se posait devant Napoléon, n'avait pas besoin encore, à ce qu'il semblait, d'une solution immédiate, il en

était un autre tout à fait urgent celui-là et qui ne pouvait manquer d'éveiller dès le début toute son attention.

Dans les régiments de cavalerie, l'émigration et la guerre avaient eu pour conséquence de faire monter très rapidement en grade tous les hommes qui joignaient à de la bravoure un semblant d'instruction. Désormais la matière progressible, si l'on peut dire, était épuisée. Tout ce qui avait pu être fait officier était officier — même officier général ou officier supérieur. Il restait en bas de très bons et de très braves sous-officiers de carrière, ne sachant ni lire ni écrire, ou bien à ce point englués dans leur métier qu'il eût été impossible de les en tirer pour les mettre à la tête d'un escadron. Excellents là où ils étaient, ils eussent été déplacés dans un autre milieu. Tout au plus pouvaient-ils — ceux qui apprenaient à lire — passer lieutenants.

La conscription versait chaque année des contingents ; mais les conscrits étaient les pauvres et les illettrés. Tout ce qui était bourgeois, tout ce qui avait une certaine aisance achetait un remplaçant. Ce n'était donc point dans le contingent annuel qu'on pouvait trouver des officiers surtout des officiers de cavalerie.

Les engagements volontaires fournissaient à la vérité quelques sujets, mais dans le Tiers-État, à

Paris comme en province, le métier militaire était en ce temps des moins considérés. S'engager était faire acte d'indépendance ; être soldat passait pour un métier de paresseux, et cela était réservé pour les mauvaises têtes. La considération allait bien plutôt à celui qui avait payé trois remplaçants, car cela prouvait qu'il était riche, qu'à celui qui offrait sa peau. Soit qu'il fût resté du préjugé contre les racolés de l'ancien régime, soit qu'on craignît que les garçons ne prissent de mauvaises manières et des façons soldatesques, soit qu'on trouvât odieux d'avoir peiné à élever ses enfants pour qu'ils allassent se faire tuer, soit qu'on ne vît point dans ce métier la stabilité désirable pour une famille bourgeoise, pour toutes ces raisons et pour d'autres encore dont la meilleure ou la pire est la répugnance instinctive dans cette classe contre tout danger spontanément affronté, ce n'était qu'à son corps défendant, contraint et forcé, qu'un père de famille tolérait un semblable coup de tête.

De l'ancienne noblesse, de la classe de tout temps habituée à aimer et à manier les armes, quelques jeunes gens s'engageaient déjà volontairement dans l'armée; mais, si rapidement qu'on leur fît franchir les bas grades, n'était-il pas à redouter qu'ils ne trouvassent dans le métier de soldat des dégoûts qui les empêchassent de continuer?

Sous-officiers, ne seraient-ils pas, pour l'avancement, en compétition avec ces sous-officiers de carrière qui, au point de vue strictement du service et des faits d'armes, auraient des droits bien plus anciens et bien plus positifs? Faute d'une occasion de se produire, ne devraient-ils pas, dès lors, rester dans le rang ou faudrait-il qu'une faveur exceptionnelle vînt les y trouver, au risque de mécontenter leurs camarades et d'éveiller dans l'armée de l'Empire les mécontentements légitimes qui avaient tant contribué à la Révolution? Il n'y avait point à compter sur les écoles : à la vérité, dès l'an X, le Premier Consul avait institué l'École militaire de Fontainebleau et il pouvait en attendre quelques résultats, mais qu'est-ce que Fontainebleau pouvait lui fournir en raison de ce qu'il lui fallait? D'ailleurs, Fontainebleau n'était pas pour former des cavaliers : on n'y apprenait à monter à cheval que les six derniers mois qu'on y passait, et c'était de cavaliers tout faits, tout dressés, d'hommes de cheval que Napoléon avait besoin.

Enfin, ce n'était pas dans l'ancienne noblesse qu'il comptait recruter des élèves pour Fontainebleau et plus tard pour Saint-Cyr ou des cavaliers pour les escadrons de Vélites qu'il créa dans la suite. Ces deux institutions étaient plutôt destinées dans son esprit à attirer soit les jeunes

gens de la bourgeoisie, soit surtout les fils d'anciens militaires : ouvrant l'école de La Flèche et les lycées impériaux à ces enfants dont il payait la pension, il les conduisait ainsi par la main jusqu'à l'entrée de la carrière militaire; quant aux autres, il pensait à bon droit que, à ce contact, beaucoup en prendraient le goût, que l'éducation étant tournée de ce côté, la lecture des bulletins de la Grande Armée, l'habitude des exercices, de l'uniforme, tout, jusqu'aux tambours remplaçant les cloches anciennes, porterait les enfants des bourgeois à désirer être officiers. Mais cela était pour l'infanterie surtout : ce n'était guère qu'un onzième des promotions de Saint-Cyr qui était destiné à la cavalerie.

Comment recruter les officiers de cavalerie, comment en former pour l'avenir, comment en trouver pour le présent? Pour l'avenir, il pouvait encore créer une série d'institutions combinées de manière à ramasser toute la matière dont on pouvait faire des cavaliers et à pomper de ce côté les forces vives qui seraient demeurées sans emploi. Il ne manqua point de le faire et le fit avec un tel esprit d'ordre que chaque institution correspond à une classe de la société. Comme, pour la cavalerie, il destinait d'abord les enfants appartenant aux familles dont c'était jadis le privilège d'approcher du souverain, il leur ouvrit

l'école des Pages, au sortir de laquelle ils étaient nommés lieutenants ou sous-lieutenants. Le nombre en était limité sans doute : de 1805 à 1814, cent trente-quatre jeunes gens seulement entrèrent comme pages dans la Maison; mais on peut mesurer les services qu'ils rendirent à ce simple fait : lorsque, en 1811, l'Empereur prétendit, avant de doubler l'effectif des Pages, constater ce qu'avaient fait à l'armée ceux qui y avaient trois ans de service, c'est-à-dire qui appartenaient aux promotions de sortie de 1806, 1807 et 1808, l'on trouva que sur vingt-neuf jeunes gens, trois étaient morts des fatigues de guerre, trois avaient été tués, un (de l'Espinay) était chef d'escadrons, onze étaient capitaines, onze étaient lieutenants. L'histoire, jusqu'ici non écrite, des Pages de l'Empereur serait un beau livre à faire et qui montrerait sous un jour très neuf le rôle d'une institution mal comprise et mal interprétée.

Les Pages — et ceci on le prouvera plus tard — n'étaient admis que sur les demandes formelles, instantes et réitérées de leurs familles. Cela est à ce point vrai que, en 1811, pour quinze places, il se présente soixante-sept candidats, tous bien appuyés et rentés. Mais il était d'autres jeunes gens dont les familles pouvaient n'être point si désireuses de montrer leur adhésion à l'Empire qu'elles sollicitassent pour leurs fils l'accès de la

Maison presque domestique du Souverain. Pour ceux-là, pour ceux que leur âge, l'absence de protections, ou l'insuffisance des motifs d'admission écarteraient des Pages, l'Empereur créa, en 1809, une École spéciale de cavalerie où les jeunes gens devaient entrer à seize ans, pour sortir sous-lieutenants après trois années d'études. Cette école était installée dans l'ancien château de Saint-Germain-en-Laye. Le nombre des élèves était fixé à cent cinquante par promotion et le complet qui ne fut jamais atteint, devait être de cinq cents. Outre un trousseau de 1,200 francs, ils devaient payer chaque année une pension de 2,400 francs. L'École se trouvait donc de fait, sauf un certain nombre de places réservées aux boursiers de l'Empereur, destinée uniquement à l'aristocratie de la nation. Cette aristocratie répondit à l'appel, mais dans une proportion moindre que Napoléon ne l'espérait : de soixante-huit au 1er janvier 1810, le nombre des élèves s'éleva à deux cent treize au 1er janvier 1813; cinq cents jeunes gens environ passèrent par l'École, de 1809 à 1814 et trois cent onze, presque tous appartenant aux familles qualifiées de l'Empire, en sortirent sous-lieutenants de cavalerie. La dernière promotion de soixante-sept élèves étant du 30 mars 1814, jour de la bataille de Paris, on peut compter que deux cent quarante-quatre élèves seulement ont servi aux armées.

*
* *

Ces institutions pouvaient à la grande rigueur, fournir un recrutement progressif, mais, créées successivement pendant la durée du règne, elles visaient l'avenir et non le présent. Et c'était dans le présent, c'est-à-dire dès que le vœu unanime du peuple et de l'armée l'eut appelé à la magistrature suprême et qu'il eut à faire face, avec les éléments que lui avait légués la Révolution, à l'Europe de nouveau armée contre la France, que Napoléon avait le plus besoin d'officiers de cavalerie. Certes, il avait appelé à la rescousse tous ceux que la République avait chassés des rangs parce qu'ils étaient nobles et partant suspects, mais c'était bon pour les hauts grades. (A-t-on remarqué, à ce propos, que ce furent trois hommes de noblesse, tous trois emprisonnés sous la Terreur — Desaix, Kellermann et Champeaux — qui contribuèrent le plus après Bonaparte au succès de Marengo ?) Pour les grades inférieurs, il fallait de la graine nouvelle. Or, Napoléon sentait qu'il y avait, dans la nation réconciliée par lui, des éléments qui ne demandaient qu'à se donner, des jeunes gens qui, comme de bons chevaux hennissent à la poudre, aspiraient l'odeur des batailles et rêvaient pour eux un peu

de cette gloire dont il était comme le distributeur suprême. Il recevait des lettres comme celle-ci :

« GÉNÉRAL,

« Je n'ai que seize ans, mais je suis fort. Je sais trois langues assez bien pour que plusieurs fois il ait été impossible de deviner dans les différents pays si j'étais Anglais, Allemand ou Français.

« Trop jeune pour être soldat, j'ose vous demander d'être votre aide de camp. Soyez sûr que je serai tué ou que j'aurai justifié votre choix à la fin de la campagne.

« Pour que vous croyiez à mon dévouement, j'invoquerai près de vous un exemple qui réglera ma vie entière.

« Mon père a été condamné à mort sous la Terreur. Après son jugement, ma mère obtint du geôlier de le laisser échapper de sa prison. Le lendemain, mon père apprit qu'on avait arrêté son défenseur officieux accusé d'avoir facilité son évasion. Il quitte son asile, se rend à la Commune, disant qu'il ne veut pas qu'un innocent souffre pour lui, et il a péri deux heures après.

« Croyez-vous, Général, qu'après un tel exemple, je serai fidèle à l'honneur et à vous?

« SALUT ET RESPECT. »

Cette lettre était signée CHARLES FLAHAUT et celui qui l'avait écrite, fils de Charles-François de Flahaut, comte de la Billarderie, décapité maréchal de camp, petit-fils de Charles-César de

Flahaut, marquis de la Billarderie, lieutenant général et grand-croix de Saint-Louis, arrière-petit-fils de Flahaut, lieutenant-colonel du régiment de Saint-Germain-Beaupré, ayant parmi les siens tout proches deux autres lieutenants généraux et deux autres maréchaux de camp, semblait porter la voix au nom de tous ces jeunes gens honteux de demeurer oisifs, alors que sur le Rhin et l'Adige leurs aînés allaient de nouveau croiser le sabre et se faire de la gloire. Mieux qu'autres ils avaient le droit de se faire tuer puisque, dans leurs veines, il n'était pas une goutte de sang qui ne fût de soldat.

Négliger ces bonnes volontés qui s'offraient ainsi dès le lendemain de Brumaire et qui montraient quelle action singulière pouvait exercer l'armée dans le ralliement des partis; renvoyer ces jeunes gens à l'école alors qu'ils demandaient à marcher au canon; se priver des fils et des petits-fils de ceux qui, à Fontenoy, en cette charge sublime de la Maison du Roi, trouvèrent la revanche de Crécy et d'Azincourt et montrèrent que ce n'est qu'au choix des terrains et à la supériorité de ses chefs que l'infanterie anglaise a dû ses succès; rejeter ces cavaliers, alors que partout la cavalerie demandait des officiers et que ceux-ci — on le sentait — étaient nés pour être des chefs; c'eût été en vérité une faute immense que

le Premier Consul ne pouvait commettre. Mais, d'autre part, comment l'armée et la nation prendraient-elles, au lendemain de Brumaire, le rétablissement d'un corps quasi privilégié, même d'une école militaire d'où l'on sortirait officier sans avoir subi les hasards de la guerre, sans avoir passé par tous les rangs, surtout sans avoir enduré les promiscuités de la vie soldatesque? Sans doute, on avait vu de singuliers et brusques avancements, dus, les uns à l'élection, les autres à la faveur des généraux ou au caprice des représentants : mais, dans le premier cas, l'excuse du salut public, loi suprême, était toute simple à donner; dans le second, la formule démocratique se trouvait réservée et, puisqu'on n'avait pas encore trouvé le moyen de faire la guerre avec une troupe sans officiers, le système de l'élection était encore le plus satisfaisant pour les principes. A présent. d'ailleurs, les choses s'étaient tassées. Les élus de la première heure, habitués en leurs grades ou en ayant acquis de nouveaux, avaient, aussi bien que les favorisés des généraux ou des Conventionnels, perdu le souvenir de ce qu'ils avaient été à l'origine et de la façon dont ils avaient gravi les premiers échelons. Pour eux comme pour les officiers subalternes, les sous-officiers et les soldats, — plus pour eux peut-être que pour les autres, — tout système qui aurait

pour objet de favoriser l'avancement rapide de jeunes gens instruits, bien élevés, tenant à d'anciennes familles et portant des noms aristocratiques, semblerait une insulte à l'Egalité, l'une des trois divinités de la trinité républicaine. Aussi, faut-il voir de quelles précautions oratoires, le Premier Consul accompagne la création du corps qu'il nomme : *Volontaires de la Réserve.* C'est timidement qu'il glisse, le 17 ventôse, dans l'arrêté relatif à la formation de l'Armée de réserve, après un appel aux anciens soldats, aux vétérans, aux réfractaires de la conscription ou de la réquisition, un paragraphe relatif « aux citoyens français autres que ceux nommés ci-dessus qui, dans cette circonstance extraordinaire, voudront accompagner le Premier Consul et participer aux périls et à la gloire de la campagne » et qui devront s'inscrire chez les préfets et sous-préfets.

Il craint que le nom du général Mathieu-Dumas, chargé de l'organisation et chez qui l'on s'inscrit rue Neuve-Nicolas, n° 4, près le Vauxhall d'été, ne soit un motif d'inquiétude; aussi fait-il affirmer « qu'il n'y aura de différence entre ces nouveaux corps de défenseurs de la cause nationale et ceux qui les ont précédés au champ de l'honneur, que l'avantage pour ceux-ci d'avoir cueilli les premiers lauriers, et d'avoir donné à

leurs frères l'exemple et le gage des succès ». Il y revient dans la première page du *Moniteur*, le 2, le 6 et le 10 germinal, avant de dévoiler les uniformes sur lesquels il compte un peu pour attirer, comme disaient jadis les racoleurs, « la Belle Jeunesse ». Car il y a deux uniformes, comme il y a deux catégories de Volontaires de la Réserve : l'un pour les fantassins, sur qui l'on n'a point l'air de beaucoup compter et qui de fait ne semblent pas avoir été organisés : c'est l'habit bleu de ciel à revers et parements chamois, à boutons blancs, sur un gilet blanc et un pantalon blanc que serrent des demi-guêtres : sur la tête, un chapeau rond à petit bord et un peu évasé, surmonté d'une peau d'ours en cimier : un côté un peu retroussé, piqué d'un panache bleu de ciel terminé par une touffe noire. Si seyant que soit cet uniforme et si peu coûteux, car il est fourni pour 69 francs 75 centimes, compris le bonnet de police, et le total de l'uniforme, de l'équipement, du linge et chaussures ne va qu'à 114 francs 75 centimes, il eut si peu de succès que l'on ignore s'il se présenta un seul volontaire et l'on serait tenté de croire que ces fantassins, qui n'existèrent jamais que sur le papier, n'étaient destinés qu'à faire passer les cavaliers ; ceux qu'on appela les Hussards Bonaparte et que la blague parisienne, toujours prête, avait baptisés les *Canaris*. Ber-

thier était alors ministre de la Guerre, et il eut toujours une singulière passion pour le jaune dans les uniformes, témoin les costumes qu'il donna plus tard à *son armée* de la principauté de Neufchâtel, à ses chambellans, à ses domestiques et à toute sa maison.

C'était joli pourtant, en grande tenue, cette pelisse jaune chamois, à bordure noire, courte, de poil frisé, que paraient les trois rangées de boutons blancs, moitié fil blanc, moitié fil bleu de ciel, les nœuds à la hongroise sur les manches, et les petites basques, et les tresses carrées marquant la taille; c'était joli, sous cette pelisse, le dolman jaune chamois, à parements et collet bleu de ciel, que serrait la ceinture bleu céleste avec nœuds d'agréments jaunes, et le gilet bleu céleste, et la culotte à la hongroise bleu céleste, et sur la tête le schako de sept pouces et demi de hauteur, paré d'un retroussis bleu céleste, surmonté d'un panache rouge et attaché d'un cordon mélangé bleu et blanc. Il est vrai que cet habillement, compris la tenue d'écurie, coûtait 350 francs 20 centimes, qu'il fallait ajouter l'équipement de 39 francs 50 centimes, le harnachement de 134 francs, les ustensiles d'écurie de 12 francs 50 centimes, le linge et chaussures de 21 francs 80 centimes — soit 557 francs 70 centimes — plus un cheval d'armes de sept à neuf

pouces que le Gouvernement ne se chargeait de fournir à aucun prix et que le Volontaire devait amener. La dépense dans ces conditions montait à un chiffre fort élevé, inabordable pour les jeunes gens du peuple et de la petite bourgeoisie. Le but se trouva donc atteint, car le Premier Consul, sous couvert des Volontaires de la Réserve, n'en eut pas moins ses futurs officiers de cavalerie tels qu'il les souhaitait, et de la catégorie sociale dont il les voulait.

Réussit-il à en avoir un nombre? L'histoire des Hussards Bonaparte n'a point été écrite et l'on est fort embarrassé pour la suivre. La formation simultanée à Orléans et à Caen des régiments de Hussards à pied commandés le premier par le chef de brigade Guyard et le second par l'adjudant général Valette, est pour jeter une obscurité de plus sur les Hussards à cheval avec qui l'on est tenté de les confondre. Il semble que ceux au moins qui s'étaient engagés à Paris, dont certains avaient été habillés et équipés au moyen d'une souscription dont on trouve trace à la date du 28 germinal, furent formés le 11 floréal en un escadron qui échangea le nom des *Volontaires de la Réserve* pour celui de *Cavalerie de la légion du Premier Consul*. Cet escadron, composé de deux compagnies, était commandé par un chef de brigade, le citoyen La Barbée, qui se nommait

en réalité, Marin de la Barandière de la Barbée et avait été un trait de temps, chef de brigade du 11e Dragons. Les officiers, nommés tous le 9 floréal, avaient pour la plupart déjà servi : il y avait d'anciens chefs d'escadron, d'anciens lieutenants de cavalerie, d'anciens gardes du corps, un ancien aide de camp de La Fayette, le citoyen Peyre, un ancien aide de camp du général Danican, le citoyen Fontenelle; il y avait comme lieutenant, M. de Vaudey, ancien capitaine de dragons, le même dont la femme, née d'Arçon, fut, fort peu de temps, dame du palais de l'Impératrice Joséphine et eut d'assez surprenantes aventures. De ces officiers, on a d'ailleurs assez de peine à suivre les traces. Un seulement, M. de Chaponnel, qui fut aide de camp de Leclerc et d'Oudinot, chef d'état-major des Grenadiers de la Réserve, adjudant commandant et officier de la Légion, paraissait destiné à une belle fortune militaire, mais il mourut à Vienne en 1809 des blessures qu'il avait reçues à Essling.

De Paris, les Volontaires du Premier Consul paraissent avoir été concentrés à Compiègne d'où ils partirent directement, le 11 prairial, pour Genève. Ils ne se trouvèrent donc pas réunis au 2e Hussards à pied que l'on voit au camp de Dijon à la date du 29 thermidor. Deux escadrons passent à Berne, le 3 fructidor, en marche pour le pays

des Grisons et séjournent ensuite à Lucerne. Dans l'*État des chevaux livrés aux troupes à cheval pendant le cours de l'an VIII*, on rencontre sous la rubrique *Services divers*, 171 chevaux, dont 151 provenant de la levée et 20 provenant d'achats, lesquels ont été livrés pour le service des postes des armées, à la gendarmerie, *aux Volontaires de l'Armée de réserve*, à la manufacture d'armes de Versailles, etc. Dans les bulletins de l'Armée des Grisons, dont ces Volontaires firent partie, ils ne se trouvent point cités et tout ce que l'on sait d'eux d'une façon positive, c'est que, au moment où ils furent licenciés à Metz, par le général Bourcier, le 25 germinal an IX, le corps présentait un effectif de 19 officiers, 601 sous-officiers et hussards et 373 chevaux, qu'il formait deux escadrons de deux compagnies chacune. Parmi les officiers, il s'en trouve comme Enée, Deynés, Robert-Choisy, Daubenton, Rohaut, Givry, Berruyer, Laroque, Duverger qui ont atteint de hauts grades, mais on n'a point de renseignements sur leurs actes durant la campagne.

On pourrait penser que parmi les Volontaires, il s'en serait trouvé qui auraient écrit leurs souvenirs. Trois généraux de division, Ségur, Flahaut, Piré, y ont fait leurs premières armes. Mais Ségur, qui s'y est engagé le 24 ventôse an VIII, a

été nommé sous-lieutenant le 9 floréal de la même année et a fait la campagne comme adjoint à l'état-major; Flahaut, engagé le 24 mars 1800 (3 germinal), passe au 5e dragons le 19 mai (30 floréal); Piré, nommé maréchal des logis chef dès son incorporation, est le seul qui ait fait un service. Il est capitaine de la 1re compagnie du 2e escadron au licenciement et passe avec ce grade dans un régiment de cavalerie; mais Piré, bien qu'il eût une plume des plus alertes, un style à l'emporte-pièce, un esprit au niveau de son cœur, et de son cœur il a donné de bonnes preuves, ne paraît pas avoir laissé de mémoires. Enfin, *le Moniteur* cite comme ayant été hussard volontaire Cuvelier de Trie, lequel n'a pas écrit moins de cent dix pièces de théâtre, mais pas une ne semble lui avoir été inspirée par son service militaire.

Des exemples que l'on tient, qui sont certains, et que, sans aucun doute viendraient grossir des recherches plus attentives, résulte la certitude que, pour Bonaparte, le résultat avait été atteint dès que l'engagement avait été contracté; que son but n'avait pas été de renforcer son armée pour la présente campagne — terminée avant que les Volontaires fussent partis de Paris — mais d'attirer à son service, pour l'avenir, des jeunes hommes tels que Ségur, Flahaut, Piré. Ségur, petit-fils

d'un maréchal de France, mais fils d'un père déjà rallié, Ségur qui, dans ses mémoires, a rendu compte de tout ce qu'il avait éprouvé au moment où, s'engageant au service du Premier Consul et de la France, il rompait avec sa société, ses amis, et même sa famille; Flahaut, fils d'un père guillotiné, mais ayant eu d'enfance, par les enseignements de sa mère — la future madame de Souza — l'esprit libéré et éclairé; Piré, plus étrange encore que les deux autres, breton-bretonnant, ayant chouanné à l'âge où l'on est aux bancs du collège, ayant été de l'expédition de Quiberon, de toutes les entreprises de Puisaye et de Georges Cadoudal; Piré, Rosnyvinen en son nom, marquis en son titre, ayant eu son grand-père président de la Noblesse de Bretagne aux États de 1770! Et de ces trois, deux furent aides de camp de l'Empereur, Ségur et Flahaut; et de ces trois, deux furent proscrits pour l'Empereur, Flahaut et Piré.

D'autres, combien d'autres! sortiront quelque jour de l'ombre lorsque les Hussards Bonaparte trouveront leur historien, que patiemment l'on recherchera homme par homme les états de service, mais en attendant ceux-ci suffisent. On ne rencontrera rien de pareil à leur héroïsme, à leur intelligence et à leur dévouement.

*
* *

La formation des Volontaires de la Réserve avait donc donné, au moins en partie, ce que le Premier Consul attendait d'elle; aussi lorsque la guerre se renouvela, il tenta, par quatre institutions différentes, d'atteindre un but analogue. D'abord il créa et organisa le corps des Vélites à cheval, composé de conscrits des trois dernières années, à raison de six par département, ayant par eux-mêmes ou leurs parents un revenu assuré de 300 francs. Les Vélites, au nombre total de huit cents, divisés en huit compagnies, devaient être commandés par des cadres fournis moitié par les Grenadiers à cheval et moitié par les Chasseurs à cheval de la Garde : on leur promettait comme récompense de les admettre dans la Garde, mais, de fait, ils passèrent la plupart sous-lieutenants dans la ligne.

Le second corps, qui fut seulement projeté, qui ne fut organisé que sur le papier et qui ne fit pas la campagne, devait être une garde d'honneur dans laquelle entrerait tout individu ayant un peu de fortune et qui accompagnerait l'Empereur en campagne. C'était le moyen que Napoléon avait trouvé « pour satisfaire une grande partie de l'ancienne noblesse qui voulait servir et qu'il

ne savait comment présenter à l'armée ». M. de Ségur, le conseiller d'État, grand maître des Cérémonies, devait commander le corps où l'on sait qu'étaient entrés M. César de Choiseul, M. de Bouillé, M. de Luçay et plusieurs autres officiers de la Maison civile de l'Empereur. Un certain nombre de jeunes gens s'inscrivirent dans les départements et plusieurs d'entre eux reçurent le 10 février 1806, sans qu'on leur eût demandé aucun service, sans qu'ils eussent été incorporés ou qu'ils eussent même fait confectionner leur uniforme, leur brevet de sous-lieutenant dans les régiments de cavalerie, tel fut le cas de Boni de Castellane qui devint maréchal de France et du duc de Mortemart qui fut officier d'ordonnance de l'Empereur, général de division, ambassadeur à Pétersbourg, pair de France et sénateur.

Il semble, d'après de certains documents, que l'organisation de cette garde d'honneur avait été confiée au sénateur Dubois-Dubais et au général d'Agoult et que les choses furent menées assez loin pour qu'un sieur Cailly, ancien commissaire des guerres, ait été désigné comme quartier-maître. Mais ce ne sont là que des hypothèses et il paraît plus vraisemblable que ces nominations s'appliquaient à un troisième corps dont l'Empereur avait décidé aussi la création.

En effet, en même temps qu'il autorisait la

formation du corps Ségur, l'Empereur décrétait (27 vendémiaire an XIV) la création de deux escadrons de Guides *destinés à porter les ordres aux états-majors et à être envoyés en ordonnance auprès des généraux*. Ces deux escadrons, composés chacun de deux compagnies de cent hommes — cent dix-neuf avec les officiers, sous-officiers, brigadiers et trompettes — devaient être uniquement recrutés parmi les officiers réformés, nés dans le département du Haut et du Bas-Rhin, et ceux qui, nés dans les autres départements, parleraient très bien la langue allemande. On serait donc tenté, à première vue et en ne tenant compte que de ce côté de l'institution, de trouver une singulière analogie entre ces Guides interprètes de l'Armée d'Angleterre créés par arrêté des Consuls du 12 vendémiaire an XII. Mais ce qui distingue essentiellement les deux corps, c'est que l'un est composé d'engagés volontaires auxquels on demande des notions spéciales sur la langue et la topographie de l'Angleterre, mais auxquels on promet simplement la solde sur le pied de celle des dragons, sans nul avantage particulier, tandis que l'autre est composé uniquement d'officiers au-dessous du grade de capitaine qui continuent à toucher leur traitement de réforme et reçoivent de plus une somme annuelle qui de 1,080 francs pour le simple guide, s'élève

jusqu'à 1,600 francs pour l'adjudant-major sous-officier. Il leur est alloué par surcroît pour frais de première mise une somme de 400 francs, moyennant laquelle ils doivent se pourvoir d'un cheval et fournir à leur habillement. L'habit est blanc, à aiguillettes jaunes, avec contre-épaulette sans franges; la culotte de peau est jaune et, comme coiffure, l'on porte un casque de dragon. Les Guides seront commandés par des officiers en activité qui tous auront un grade supérieur à celui qu'ils occuperont dans l'escadron : ainsi les chefs d'escadrons seront pris parmi les colonels en activité, les capitaines parmi les chefs d'escadrons et ainsi de suite.

On ignore pour quels motifs ce corps qui avait, paraît-il, trouvé amplement à se recruter, ne fut pas employé à la Grande Armée et fut licencié au bout de quelques semaines par le général Bourcier. On peut penser qu'il en fut de lui comme du corps Ségur, et que, comme l'a dit l'Empereur un an plus tard : « La rapidité des mouvements de la Grande Armée termina la guerre avant que cette jeunesse eût pu donner des preuves de son dévouement et de son courage [1]. » On peut croire

[1] Puisque l'on a eu ici l'occasion d'indiquer l'existence des Guides interprètes de l'Armée d'Angleterre, il est convenable d'indiquer quelle fut leur destinée : La compagnie devait être composée de cinq officiers, six sous-officiers, huit brigadiers, quatre-vingt-seize guides et deux tambours,

aussi, d'après le général Thiébault, que la Garde impériale ne trouva point cette création de son goût, ne se gêna point pour le dire, et même le crier, et que, devant un mécontentement qu'il sentait général, l'Empereur, sans l'abandonner, ajourna son projet. Mais il faudrait penser alors que le corps Ségur et le corps d'Agoult ne font qu'un seul et même corps, que l'Empereur a eu l'idée de fondre ensemble les deux éléments, l'un tiré de la jeune noblesse, l'autre sorti de l'armée, afin d'en constituer une réserve d'officiers et que les Guides interprètes de l'Armée d'Allemagne

en tout cent dix-sept hommes. L'uniforme était : l'habit-veste vert-dragon, avec doublure rouge, revers, parements et retroussis écarlate, boutons blancs à la hussarde ; veste de drap blanc à boutons blancs, culotte de peau blanche, bottes à l'américaine, éperons noirs bronzés. Equipement en buffleterie blanche. Armement composé de mousquetons à baïonnettes et de sabres du modèle des dragons. La compagnie devait se recruter par enrôlements volontaires, à Paris et dans les ports de mer depuis Ostende jusqu'à Saint-Malo. Pour y être admis il fallait avoir moins de trente-cinq ans, savoir parler et traduire l'anglais, avoir habité l'Angleterre et en connaître la topographie. On y recevait des Irlandais.

La compagnie fut organisée à Saint-Omer, le 7 ventôse an XII, et eut pour commandant le chef d'escadron Cuvelier. Elle resta au camp de Boulogne pendant l'an XIV et l'année 1806. Complétée pendant la campagne de Prusse, elle fut appelée par l'Empereur à son quartier général et, en arrivant à Tilsitt, le 30 juin 1807, elle prit le nom de *Compagnie des Guides du prince de Neufchâtel.*

Ces Guides revinrent à Versailles à la suite du Quartier général, le 13 octobre 1808, s'y reformèrent et partirent bien-

n'ont été qu'une façade nouvelle qu'il a donnée à un plan ancien.

On est un peu mieux fixé sur le dernier système qu'employa l'Empereur, pendant la campagne de l'an XIV, pour attirer à son service, en leur conférant immédiatement un grade, les jeunes gens de l'aristocratie. Au moment de la capitulation d'Ulm, « il choisit parmi les prisonniers, un certain nombre d'hommes, beaux et vigoureux soldats, qui consentaient à s'enrôler sous ses drapeaux; il en forma deux régiments dont il se réserva d'organiser les cadres par des promotions faites au titre étranger, sans tenir compte des règles générales de l'avancement.

« Les officiers ainsi nommés pouvaient ensuite passer avec leur grade dans des régiments français

tôt pour l'Espagne. L'Empereur y laissa la compagnie; elle tint successivement garnison à Valladolid, à Burgos et enfin fut, en novembre 1811, rappelée à Bayonne où elle fut une fois de plus réorganisée. Dans son uniforme, les revers blancs avaient déjà remplacé les revers écarlates, ils furent remplacés à leur tour par les revers chamois. Le corps prit le nom de *Compagnie d'élite du Grand quartier général*, arriva en février 1812 à Paris et fit toute la campagne de Russie. Elle y fut singulièrement éprouvée et Faget, son capitaine, fut tué au pont de Sougkinovno en avant de Smolensk le 16 novembre. Réduite à ses cadres au commencement de la campagne de 1813, elle fut reformée par son nouveau capitaine, Trémault, et prit part à toute la campagne, mais à Fère-Champenoise, le 25 mars 1814, elle fut écrasée et réduite à trente et un hommes qui furent incorporés le 1er juin dans le 2e Dragons.

et, dit M. le général Thoumas, le tour était joué... »

Le tour n'était pas si mauvais, puisqu'il fournit à la France des officiers de la valeur de Sainte-Croix, et les régiments de La Tour d'Auvergne et d'Isembourg ne firent point si piètre figure qu'on ait dû se repentir de les avoir formés.

*
* *

Si ces tentatives pour attirer au service de la cavalerie n'avaient point également réussi, elles n'avaient point été infructueuses et elles avaient fourni, pour l'avenir, de précieuses indications. Aussi, dès que la guerre avec la Prusse parut inévitable, l'Empereur, sollicité par un certain nombre de jeunes émigrés récemment rentrés d'autoriser la formation de deux ou trois escadrons de partisans, ne manqua point d'utiliser les bonnes volontés qui se présentaient. Par une circulaire aux préfets en date du 24 septembre 1806 dont il dicta lui-même le projet, il décida que tout homme âgé de plus de dix-huit ans et de moins de quarante, ayant assez de fortune pour s'équiper, se procurer un cheval et faire la route à ses frais, n'aurait qu'à se rendre à Mayence où il s'adresserait au maréchal Kellermann chargé de l'organisation du corps des *Gendarmes d'ordonnance de l'Empereur*.

Le nom, cette fois, indiquait ouvertement ce que Napoléon prétendait rétablir. Les compagnies de Gendarmes de la Maison du Roi qui ont joué dans l'histoire militaire un rôle inoubliable, étaient composées uniquement de gentilshommes ou d'hommes vivant noblement, qui tous avaient rang d'officiers, et qui, en effet, étaient destinés, à leur sortie des Compagnies rouges, à fournir à la cavalerie le plus grand nombre de ses chefs.

L'Empereur, il est vrai, dans cette formation comme dans celle des *Volontaires de la Réserve*, prévoyait des fantassins en même temps que des cavaliers, mais, quelque assurance qu'il montrât au sujet « du grand nombre de citoyens qui se présentaient pour faire une campagne à pied », il visait surtout la cavalerie. Le haut chiffre de la pension exigée (600 francs par an), de la somme à verser pour l'équipement (1,900 francs) suffisait à désigner les éléments sur lesquels il comptait.

L'uniforme bien moins voyant que celui des Hussards Bonaparte était pour les simples gendarmes un uniforme d'officier: C'était un habit ou plutôt un surtout vert comme les Chasseurs à cheval, sans passepoil ni couleur, mais avec aiguillette et trèfle en argent ; le gilet écarlate tressé en argent ; le pantalon à la hongroise vert, tressé aussi en argent ; le schako noir garni en argent,

avec aigle, bord de visière, gourmette, cordonnet et pompon en argent, plumet blanc sur le pompon. L'armement consistait en un sabre demi-courbe, une petite carabine et une paire de pistolets ; l'équipement était à la hussarde, entièrement vert à galon d'argent. Les officiers se distinguaient à la largeur des galons, à l'épaulette, à l'aiguillette et au galon de schako en torsade comme dans la Garde, enfin à la plume blanche *flottante* surmontant le pompon.

Le corps faisait partie de la Garde et jouissait des mêmes avantages et de la même solde. A l'armée et partout où l'Empereur aurait une escorte, les Gendarmes devaient fournir un officier et un nombre de cavaliers égal aux Chasseurs de la Garde. Un officier devait toujours être de service auprès de l'Empereur pour remplir les fonctions d'officier d'ordonnance ; il devait être relevé au bout de quarante-huit heures.

Ainsi, d'une part, Napoléon accordait aux Gendarmes d'ordonnance, sur la question des escortes impériales, une partie des privilèges si enviés qu'avaient jadis les Chevau-légers de la garde du Roi ; d'autre part, il établissait un rapprochement qu'il n'est pas possible de méconnaître entre les Gendarmes d'ordonnance — créés ainsi le 23 septembre — et les Officiers d'ordonnance — créés quatre jours auparavant, le 19 sep-

tembre. — Comme les Gendarmes d'ordonnance, les Officiers d'ordonnance de l'Empereur portaient alors l'habit vert relevé seulement par les aiguillettes en or.

Le vert était la couleur adoptée personnellement par l'Empereur. Sa livrée était verte, ses équipages étaient verts, ses valets de pied et ses cochers étaient habillés en vert, toute la domesticité de la Maison : par suite, les pages, qui, selon l'ancien usage, suivaient la livrée ; l'habit de chasse à courre et à tir était vert puisque le bouton est à la livrée. Ayant à donner à l'Italie, par lui délivrée, une couleur nationale, il lui avait donné le vert qui jouait dans le drapeau, dans les insignes souverains, dans les uniformes de l'armée, dans les costumes des dignitaires et des fonctionnaires à tous degrés, le rôle que jouait en France le bleu, couleur traditionnelle, obligatoire, et que Napoléon ne pouvait, ni ne voulait abandonner, puisque, selon les anciens héraldistes, elle est, depuis Charlemagne, la couleur de France. Il n'en avait pas moins pensé quelque temps à une sorte d'étendard personnel, vert semé d'abeilles d'or, qui, hissé sur les palais impériaux eût annoncé la présence du souverain.

L'adoption du vert pour le fond de la tenue des Officiers et les Gendarmes d'ordonnance était ici d'autant plus caractéristique que, dans la Maison

de l'Empereur, chacun des services était distingué par une couleur particulière ; les Officiers d'ordonnance, étant sous les ordres du Grand écuyer, et les officiers dépendant du Grand écuyer ayant pour couleur distinctive le bleu clair brodé d'argent, il eût été naturel que les Officiers d'ordonnance fussent, dès le principe comme ils le furent plus tard, en bleu clair; mais il avait tenu au vert pour les Officiers comme pour les Gendarmes d'ordonnance, afin de les faire mieux sa chose, de les rendre mieux à lui, de les désigner ainsi à tous les yeux comme appartenant à sa Maison. L'Empereur, sans aucun doute, comptait, après la campagne, conserver les Gendarmes d'ordonnance, les appliquer au service de la Cour et établir ainsi une sorte de pépinière où il eût pris ses officiers de cavalerie. Les résultats qu'il avait obtenus étaient pour le confirmer dans cette résolution : en deux mois, deux compagnies chacune d'environ cent cinquante hommes, avaient été formées et équipées et étaient parties pour le théâtre des opérations. Une troisième suivit presque aussitôt et, au moment de la paix de Tilsitt, une quatrième et une cinquième compagnie étaient prêtes à entrer en campagne. Les familles les plus illustres de l'ancienne France avaient tenu à être représentées dans le corps dont un Montmorency-Laval était le commandant

de fait, bien qu'il ne fût de droit que commandant de la 1re compagnie, avec Carion de Nisas pour capitaine en second ; à la deuxième, le capitaine était M. d'Arberg, chambellan de l'Empereur, l'unique représentant d'une des familles les plus illustres des Pays-Bas ; à la troisième, M. de Choiseul, avec M. de Sourdis en second ; à la quatrième, le prince Joseph de Monaco et à la cinquième le prince de Salm. Les lieutenants en premier et en second n'étaient pas de moins bonne maison : c'étaient MM. de Charbonnière, de Pital, de Juigné, de Norvins, Avogadre de Quinto, de Partz, Murat de Sistrières, de Savoie-Carignan, de Forbin, le duc d'Arenberg, de Brias Dabos de Binauville, Hippolyte d'Espinchal, Charles de la Bédoyère, Henri d'Espinchal, de Naucaze de Montravel, de Saluces de Menusci, de Rougas de Serviès, de Vence, de Walembourg. Et qu'on ne croie pas que le corps d'officiers fût plus brillamment composé que le corps des sous-officiers ; ceux-ci valaient ceux-là ; et les brigadiers valaient les sous-officiers ; et les simples gendarmes étaient de race aussi noble que leurs chefs. Veut-on savoir ce que les Gendarmes d'ordonnance qui, au moment du licenciement, n'étaient certainement pas sept cents au total, on fourni d'officiers généraux ou d'officiers supérieurs distingués ? Le dépouillement de listes,

malheureusement encore très incomplètes, fournit déjà dix généraux de division et de brigade, vingt-quatre colonels et vingt-cinq chefs d'escadron. Huit gendarmes méritèrent durant la campagne l'étoile de la Légion : ce furent le capitaine de Montmorency, les lieutenants Hippolyte d'Espinchal, de Charbonnière, de Pital et de Norvins, le maréchal des logis Charette, les gendarmes de Guerre et de Massa. Dix-sept hommes furent tués ou blessés dans les trois compagnies qui prirent part à la campagne.

Des deux résultats que l'Empereur se proposait en créant les Gendarmes d'ordonnance, le premier, celui d'appeler les jeunes nobles à son service, avait été certainement atteint ; mais, devant l'hostilité que témoignaient les anciens corps de la Garde contre un corps privilégié, il dut renoncer au second. Le 12 juillet 1807, les Gendarmes d'ordonnance furent licenciés : M. de Montmorency-Laval qui avait commandé le corps fut rétabli dans son ancien grade de général de brigade et obtint, le 1er mars 1808, le gouvernement du palais de Compiègne, gouvernement qu'avait eu son père, le maréchal de Laval. Tous les officiers qui voulurent continuer à servir passèrent dans la ligne avec le grade supérieur ; les Gendarmes des trois premières compagnies furent nommés sous-lieutenants dans différents régi-

6.

ments de cavalerie ; ceux de la 4e et de la 5e qui n'avaient pas été prêts à temps, durent faire un stage d'un an dans les Vélites avant d'être nommés officiers. On peut compter que les Gendarmes d'ordonnance ont fourni près de quatre cents officiers de cavalerie aux armées impériales : cela mérite d'être compté.

Pour les Gendarmes à pied, il ne se présenta pas de quoi former les éléments d'une seule compagnie.

Dans les campagnes suivantes (Espagne 1808, Autriche 1809, Russie 1812), l'Empereur, satisfait sans doute de l'empressement qu'avaient témoigné les jeunes gens de la noblesse en 1806 et en 1807, ne réclama point officiellement leurs services et ne créa point de corps spéciaux. Il employa des moyens d'ailleurs tout aussi efficaces pour les faire peu à peu filtrer dans ses armées. Il profita de l'empressement que manifestaient les ci-devant gardes du corps de Louis XVI pour donner des cadres solides à la cavalerie du Royaume de Naples, du Grand-duché de Berg, même du Royaume de Westphalie. Il autorisa la levée, par le prince d'Arenberg, d'un régiment de son nom ; il établit dans les légions constituées dans divers pays feudataires, vassalisés ou momentanément annexés, des corps de cava-

lerie dont les cadres furent recrutés en France hors des règles de l'avancement. Plus tard, en Espagne, il permit l'emploi, comme officiers, de presque tous les jeunes gens de famille qui se présentaient de bonne volonté. Les écoles qu'il avait fondées devaient d'ailleurs commencer à lui fournir des sujets, et il n'avait pas besoin de marquer une pénurie qui, de fait, était moindre.

Mais, au retour de Russie, il n'y avait plus de cavalerie : ni chevaux, ni hommes, ni officiers. Déjà très éprouvée durant la première partie de la campagne par les fatigues parfois inutiles que Murat lui avait imposées et par l'absence de fourrages, la cavalerie avait été anéantie par la retraite. Du 1er au 10 novembre, trente mille chevaux avaient péri. A l'arrivée sur le Niémen, les régiments les meilleurs avaient de soixante-dix à quatre-vingts cavaliers : le 11e Hussards soixante-dix-neuf hommes ; le 12e Cuirassiers, treize officiers et soixante-huit hommes ; le 9e, quatorze officiers et quatre-vingt-trois hommes ; le 10e, cinq officiers, soixante-dix-neuf hommes, etc. Ces régiments forts à leur entrée en Russie de trente à trente-quatre officiers et neuf cents sabres avaient donc perdu les neuf dixièmes de leur effectif et le dixième subsistant était presque impropre à faire campagne.

L'Empereur résolut donc, puisqu'il allait appe-

ler à l'aide de la Patrie toutes les ressources de la Nation, de provoquer, dans cette réserve aristocratique singulièrement ménagée par lui jusque-là, un effort analogue à celui qu'il devait exiger des autres classes du peuple : mais, pour que cet effort gardât l'apparence d'être volontaire et spontané : pour que l'opinion des salons à laquelle il attachait une étrange importance n'en devînt point encore pire ; pour que, s'il triomphait — et à ce moment il ne doutait pas du triomphe, — il gardât dans ses armées ceux qu'il allait engager à y entrer, sous quelle forme allait-il présenter son appel, et quels avantages promettait-il à ceux qui y répondraient ?

*
* *

On a dit souvent que la première idée de la création des *régiments de Gardes d'honneur* avait été fournie à Napoléon par cet *Escadron sacré* formé le 17 novembre 1812, de quatre compagnies de cent cinquante chevaux chacune, recrutées dans chacun des quatre corps de cavalerie. C'était le moment le plus critique de la Retraite. Le péril était extrême. Les régiments de cavalerie n'existaient plus, pour ainsi dire, et, pour constituer une unité capable d'agir à un jour donné, il fallait grouper tous les hommes susceptibles de

résistance. Les officiers généraux assemblèrent chez eux les officiers de leurs brigades respectives : « Messieurs, leur dirent-ils, que ceux d'entre vous qui sont encore à cheval, dont la santé n'est pas trop affaiblie et qui se sentent capables de faire auprès de l'Empereur un service actif et périlleux, s'inscrivent. » Les officiers pensèrent aussitôt qu'il s'agissait de constituer les éléments nécessaires pour faire au besoin une trouée au travers de l'armée russe et frayer passage à l'Empereur. La feuille de papier se couvrit de signatures — et c'était sa vie qu'on donnait ! — Tous les officiers en état de combattre s'enrôlèrent. « J'en ai vu, a dit l'un de ces hommes, verser des larmes parce qu'ils ne pouvaient le faire, soit à cause du manque de chevaux, soit par maladie. »

Le roi de Naples commandait l'escadron dont le général Grouchy était le capitaine-commandant — selon d'autres, il était capitaine de la 1re compagnie. — Les généraux de division et de brigade étaient officiers et sous-officiers, les colonels brigadiers, les chefs d'escadron, les majors, les capitaines et les lieutenants simples gardes. « Le premier rang de chaque compagnie était en entier composé de colonels et de chefs d'escadron. » Ils ne purent pas mourir — au moins comme ils voulaient — d'une mort qui les

immortalisât, en sauvant leur Empereur; ils tombèrent l'un après l'autre, de faim, de froid, de fatigue. Ney, après la Bérésina, avait sauvé l'armée. C'est ce crime, peut-être, qu'on ne devait pas lui pardonner...

Né de circonstances sans précédents dans l'histoire, l'Escadron sacré n'eut d'existence que durant un mois à peine, car il fut dissous à Kowno, le 10 décembre. Sans doute les cavaliers de l'Escadron sacré portèrent le nom de *Gardes du corps*, mais, bien plus que l'Escadron sacré, les Gardes d'honneur rappellent les Hussards Bonaparte, la Garde d'honneur de Ségur et les Gendarmes d'ordonnance. Ils ne doivent pas être confondus avec ces Gardes d'honneur qu'on formait dans chaque ville que l'Empereur et l'Impératrice devaient honorer d'un séjour et qui, sous les uniformes les plus variés et parfois les plus étranges — car toutes les couleurs les plus voyantes, les plus claires, les plus heurtées avaient été mises à contribution et l'on vit même en Vendée des gardes habillés en mamelucks — partageaient le service avec la Garde impériale, servaient aux escortes et attiraient à leur chef temporaire quelque magnifique présent du souverain. Sans doute, l'Empereur avait l'espérance que certains jeunes gens voudraient noircir quelque peu à la poudre des batailles leur uniforme de parade, mais lorsque,

dès le retour de la campagne de Russie il songea à faire un appel à quelques-uns d'entre eux, il n'imaginait pas qu'il y eût besoin de les contraindre et il pensait que ce serait assez de leur montrer la patrie en péril, de leur proposer ce suprême honneur de garder le souverain et la dynastie.

Pour remuer les gens de peu, petits bourgeois, étudiants, artisans, apprentis, qui, vingt-deux ans auparavant, avaient sauvé et vengé la Nation, il en avait fallu beaucoup moins et beaucoup plus. On ne leur avait pas promis qu'ils garderaient le souverain, mais on leur avait montré la Révolution en péril; or, en même temps que les entités républicaines, ce qui était menacé c'était la classe nouvelle de propriétaires: quiconque avait acheté parcelle des biens du Clergé, des biens du Roi, des biens des émigrés serait tenu à restituer, et tous les odieux impôts dont les nobles et les prêtres étaient exempts retomberait sur le peuple, et l'ancien régime serait rétabli. C'est contre cela que les paysans firent partir leurs fils et que, partout en France où la révolution agraire avait été acceptée avec joie, il se trouva des hommes pour défendre la révolution politique.

Les classes privilégiées auxquelles l'Empereur s'adressait, qu'il avait rétablies dans la portion d'honneurs et dans la partie de biens qu'il pou-

vait leur rendre sans mécontenter le reste de la Nation, seraient-elles assez reconnaissantes pour vouloir d'elles-mêmes, sans contrainte, défendre les institutions qu'il leur avait données, la sécurité qu'il leur avait procurée, la fortune qu'il leur avait rendue? Il le croyait — mais, jadis, les autres n'avaient-ils pas à redouter de l'étranger tout ce que ceux-ci pouvaient en attendre aujourd'hui?

La reconnaissance pouvait-elle produire en eux ce qu'avait produit l'intérêt? Pouvait-on espérer d'un mouvement réglé, défini, limité, d'un mouvement provoqué par l'ambition et le désir de menus honneurs de Cour, ce qui était résulté de l'enthousiasme le plus ardent, chauffé par tous les moyens, par la nécessité de servir, sous peine d'être guillotiné par les siens, par la nécessité de vaincre, sous peine d'être dépouillé par les vainqueurs? Quoi qu'il en fût, dissimulant, peut-être même vis-à-vis de soi, les mobiles qui le faisaient agir, n'envisageant, semble-t-il, la création nouvelle que sous un point de vue d'étiquette, l'Empereur dicta le 30 décembre 1812 la note suivante:

## NOTE

L'on trouve que la Garde impériale n'est pas assez brillante et que ses uniformes et ses décorations ne

répondent pas à l'éclat et à la majesté qui doivent entourer les souverains.

L'on trouve que les portes des palais et les portes des appartements ne sont pas suffisamment gardées, soit que les huissiers et portiers ne fassent pas leur devoir, soit qu'ils ne soient pas armés comme ils devraient l'être.

On pourrait étudier un projet pour la formation de compagnies de Gardes du corps, qui en même temps qu'ils feraient une véritable garde, fourniraient en même temps une pépinière d'officiers pour l'armée.

On pourrait aussi faire un projet pour la formation d'une ou plusieurs compagnies de Gardes des portes qui feraient le service à l'instar de la Garde noble hongroise à Vienne, des Cent-suisses en Saxe. On leur donnerait un bel habillement.

Pour les Gardes du corps on pourrait les cuirasser.

Voilà donc sous quelle forme s'est présentée tout d'abord à l'esprit de Napoléon la nouvelle institution des compagnies de Gardes du corps ; comme on voit, il n'est nullement question d'y faire entrer les gardes d'honneur des villes ; tout au plus peut-on penser que Napoléon comptait y faire des recrues.

Sur cette note, qui doit leur servir de base de travail, le ministre de la Guerre, Clarke, et le grand-maréchal, Duroc, sont chargés simultanément d'établir un projet dont Duroc doit coordonner les éléments et qu'il mettra au point. Duroc est prêt à la fin de janvier. (Le rap-

port de Clarke en date du 12 est vu le 13 par l'Empereur qui y met cette annotation : *Renvoyé au duc de Frioul pour lire cela avec attention. Paris*, 13 *janvier* 1813. N.) Il soumet à l'Empereur un plan dont voici l'économie générale :

Indépendamment de la Garde impériale, il est créé pour la garde de l'Empereur, de l'Impératrice et du Roi de Rome un corps de Gardes du corps. Ce corps est composé de six compagnies formées chacune de deux escadrons. A la tête de chaque compagnie est un capitaine colonel général, indépendant de ses collègues, le corps entier n'ayant d'autre commandant en chef que l'Empereur. Néanmoins, les détails du service sont réglés par un major général (général de division) et deux aides-majors généraux (généraux de brigade). Chaque compagnie a un état-major composé de : un capitaine colonel général, maréchal ou grand officier de l'Empire, un adjudant-major, un chirurgien-major, un aide-chirurgien, deux adjudants sous-officiers (rang de capitaine), un porte-étendard (rang de capitaine) — chaque compagnie a son étendard. — De plus, un petit état-major, composé d'un trompette-major, un timbalier, un vétérinaire, deux maréchaux ferrants et cinq maîtres ouvriers : ceux-ci non montés. La compagnie est formée de deux escadrons, composés chacun d'un chef d'escadron (rang de colonel),

deux premiers lieutenants (rang de major), deux seconds lieutenants (rang de chef d'escadron), un maréchal des logis chef, cinq maréchaux des logis (rang de capitaine), un brigadier-fourrier, dix brigadiers (rang de lieutenant), cent huit gardes et trois trompettes. L'effectif de l'escadron est donc de cent trente-trois hommes montés; celui de la compagnie de deux cent quatre-vingt-trois hommes, celui du corps de dix-sept cent un hommes. Chaque garde, âgé de plus de vingt ans et de moins de trente-cinq, d'une taille minima de cinq pieds quatre pouces, doit jouir d'un revenu annuel et personnel de mille francs, s'habiller et s'équiper à ses frais, et est nommé, par décret, parmi les fils des cinq cents plus imposés ou des membres des colléges électoraux de chaque département. Il a rang et prérogatives de sous-lieutenant de cavalerie et peut être placé comme tel au bout de deux ans. Il n'est admis à prendre son service que s'il a six mois de service au corps et s'il a prêté serment. Les officiers et sous-officiers qui, pour la première formation, seront choisis parmi les officiers de la Garde impériale, sont nommés par décret. Les officiers prêtent serment aux mains de l'Empereur.

Les Gardes du corps ont deux tenues : tenue de service et tenue de campagne. La tenue de service consiste en un habit de drap à la française,

vert impérial, avec parements, revers, retroussis et doublures de couleurs différentes selon les compagnies : écarlate pour la première, jonquille pour la deuxième, cramoisi pour la troisième, capucine pour la quatrième, rose pour la cinquième, blanc pour la sixième : la poche est en long et à trois pointes; l'habit dont les boutons, les garnitures et les décorations sont en or, est galonné en or sur les revers, les parements et les poches, a les boutonnières figurées en or. Les sous-officiers portent les marques distinctives du grade auquel ils sont assimilés dans la ligne en galons d'or sur les parements. Les officiers ont, en broderie, les garnitures que les gardes ont en galon. La veste et la culotte sont blanches, le chapeau à trois cornes est galonné en or avec gances en or. La bandoulière, marque distinctive de service, est de la couleur de la compagnie et bordée d'un galon d'or. A cheval, le mousqueton y est accroché. La banderole de giberne et le ceinturon sont en buffle blanc verni, la giberne en cuir noir. L'équipement du cheval est à la française avec housse et chaperon en drap vert, bordé d'un galon en or; aux angles, en broderie, la décoration de la Légion surmontée de la Couronne impériale. L'armement consiste en un mousqueton garni de sa baïonnette, un sabre du modèle des dragons et une paire de pistolets.

En campagne, les Gardes doivent, au lieu de l'uniforme à revers, porter un frac de même couleur sans revers. Ils sont cuirassés devant et derrière et ont le casque au lieu du chapeau.

Le service prévu est surtout le service de Cour. Le capitaine de service doit toujours se trouver à portée de l'Empereur, à la sûreté duquel il est particulièrement chargé de veiller. Les Gardes du corps qui partagent avec la Garde impériale la garde de l'Empereur, de l'Impératrice et du Roi de Rome, ont la droite sur les corps de la Garde. A pied, ils fournissent, dans la première pièce de l'appartement de Leurs Majestés, un poste commandé par un officier pour l'Empereur et l'Impératrice, par un maréchal des logis pour le Roi de Rome. A cheval, ils fournissent des piquets d'escorte composés et commandés de la même manière. Les consignes leur sont données par le capitaine colonel général de service; en campagne, ils sont sous les ordres de l'officier général du corps nommé pour les commander et, si l'Empereur est à l'armée, ils ne reçoivent d'ordres que de lui. S'il est absent, ils en reçoivent du général en chef ainsi que les autres corps.

L'Empereur n'agréa-t-il pas ce plan de Duroc ou prétendit-il, avant de se décider, avoir un troisième avis? On trouve de cette même date (Janvier 1813) un troisième projet dont l'aspect géné-

ral est presque semblable aux deux premiers, mais où l'on ne retrouve plus les principes empruntés à l'ancienne Maison du Roi et qui, à l'origine, semblaient avoir déterminé la direction de pensée de l'Empereur. Ici, le corps forme un régiment, commandé par un seul colonel général et composé d'un état-major et de six escadrons, chacun de deux compagnies. L'effectif de chaque compagnie est de cent dix-neuf hommes ; le complet du régiment est donc de mille quatre cent quatre-vingt-neuf hommes, officiers compris. Quatre des escadrons sont attachés à la personne de l'Empereur, deux à la personne du Roi de Rome. Le grand uniforme est aussi vert impérial pour le fond de l'habit; il est aussi bordé en galon d'or sur le collet, les revers, les parements et les tours de poches, mais la doublure, les revers et les parements sont uniformément écarlates ainsi que la veste et la culotte. La bandoulière et le ceinturon sont verts galonnés d'or ; le chapeau, bordé d'un galon en or, est surmonté d'un plumet vert et rouge. En campagne, les gardes portent le frac vert boutonné du col à la ceinture, à collet montant, parements et doublures écarlates, le gilet et la culotte chamois, le chapeau uni à ganse d'or avec plumet blanc surmonté de vert ; ils ont l'épaulette, la contre-épaulette et la dragonne de leur grade dans la ligne. Comme dans le projet

Duroc, la prééminence des grades est maintenue. La solde varie pour les officiers, mais elle est, dans tous les projets, fixée à 1,150 francs pour les gardes.

L'idée n'est point encore mûre, et l'Empereur, avant de se déterminer, demande encore d'autres projets de formation. On lui en soumet un, en mars 1813, qui se rapproche par différents côtés de celui de Duroc et qui reporte directement la pensée aux quatre compagnies de Gardes du corps d'autrefois : quatre compagnies, chacune de cinq brigades ; chaque brigade d'un demi-escadron : soit dix escadrons pour tout le corps. Dans chaque compagnie, un capitaine indépendant, cinq lieutenants, dix sous-lieutenants (il y en avait douze aux Gardes du corps), un maréchal des logis chef, dix maréchaux des logis, un brigadier fourrier, vingt brigadiers, trois cents gardes, cinq trompettes (en habit rouge écarlate). La compagnie est de trois cent soixante-dix hommes, officiers compris, le corps de quatorze cent quatre-vingt-trois hommes.

C'est ici, semble-t-il, la dernière formule à laquelle, en mars, se soit arrêté l'esprit de Napoléon, et si différente qu'elle soit du projet qu'il présente au Sénat le 1er avril, il ne l'en conserve pas moins en un coin de sa mémoire et il paraît fermement résolu à l'appliquer. Sans doute, dans

la pénurie de cavalerie où il se trouve, il a songé que ces compagnies de parade que les villes lui présentaient si volontiers et où les jeunes gens riches s'inscrivaient d'enthousiasme pour avoir droit à un uniforme chatoyant, étaient une ressource toute prête et sur laquelle il devait mettre la main. Peut-être a-t-il pensé que, demandant un grand effort aux classes laborieuses de la nation, il devait exiger que les classes riches, qui s'étaient soustraites au service personnel, fissent un effort proportionné. Aussi, ce ne sont plus quatre compagnies de Gardes du corps qu'il demande, ce sont quatre régiments de Gardes d'honneur, d'un effectif de dix mille hommes, qu'il entend créer: les hommes, qui devront s'habiller, s'équiper et se monter à leurs frais, recevront simplement la solde des Chasseurs de la Garde et n'auront le grade de sous-lieutenants qu'après douze mois de service. Toutefois, le plan des régiments n'est pas, comme on le pourrait croire, indépendant de celui des compagnies; il existe au contraire, entre les deux idées, une corrélation étroite, ainsi que le prouve l'article 8 du projet de Sénatus-consulte : « *Lorsque, après la campagne, il sera procédé à la formation de quatre compagnies de Gardes du corps, une partie de ces compagnies sera choisie parmi les hommes des régiments de gardes d'honneur qui se seront le plus distingués.* »

Le Sénatus-consulte n'avait pour objet que de mettre à la disposition du ministre de la Guerre les dix mille hommes de Gardes d'honneur à cheval, et de donner, sur les points qu'on vient d'indiquer, une sorte de sanction souveraine aux promesses de l'Empereur. Dès le 5 avril, Napoléon fixa par un décret les bases essentielles de l'organisation.

Les quatre régiments devaient, chacun, être composés, pour les trois quarts, d'hommes tirés des anciennes provinces de l'Empire, pour un quart, d'hommes pris des provinces nouvelles. (Si, dans le troisième régiment, cette proportion ne paraît pas observée, c'est que les départements de l'Ouest, encore tout chauds des guerres civiles et toujours travaillés par les agents royalistes, en font partie.) Ceux qui sont appelés à fournir le contingent de dix mille hommes doivent être bons au service, Français, âgés de dix-neuf ans au moins et de trente ans au plus, et appartenir à l'une de ces catégories : membres de la Légion d'honneur et leurs fils ; membres de l'ordre de la Réunion et leurs fils ; chevaliers, barons, comtes et ducs de l'Empire et leurs fils ; membres des Collèges électoraux et des Conseils généraux de département et d'arrondissement et leurs fils ; membres des Conseils municipaux des Bonnes Villes et leurs fils et neveux ; les cinq cents plus imposés de

chaque département; les cent plus imposés des villes, leurs fils et neveux; les employés des diverses régies et leurs fils ; les militaires ayant servi dans les armées françaises, les anciens officiers des armées étrangères et leurs fils. Les anciens militaires sont reçus jusqu'à quarante-cinq ans. La désignation d'office n'a lieu par les préfets que si le contingent requis pour chaque département n'est pas rempli par les engagements volontaires ; encore, sur les registres, ne doivent point être portés les hommes qui sont mariés et qui ont un état.

Il convient peut-être de constater que telles sont les dispositions essentielles d'un acte qu'on a présenté comme le plus tyrannique et qui, cent ans plus tard, paraîtrait singulièrement bénin. Dans un péril imminent de la nation, l'Empereur a fait rentrer dans le droit commun un certain nombre de réfractaires appartenant aux classes élevées et qui s'étaient soustraits à la conscription. Il les a contraints au service personnel et, en échange, il leur a, par un Sénatus-consulte, garanti le grade de sous-lieutenant au bout d'un an de service. Il a rappelé sous les drapeaux les militaires *âgés de moins de quarante-cinq ans* qui *voulaient* encore marcher. Il a requis les employés de l'Etat et leur a donné une destination active. Sans doute les Gardes d'honneur doivent

se monter, s'équiper et s'habiller à leurs frais et chaque engagé volontaire doit verser à la caisse du corps une somme de 1,156 francs ; mais cette prescription s'adresse aux plus fort imposés des départements ; les membres de la Légion et leurs fils étant, sur leur demande, habillés, équipés et montés aux frais de la Légion.

Bien plus simple naturellement que l'uniforme destiné aux Gardes du corps, l'uniforme des Gardes d'honneur le rappelait pourtant par des traits essentiels. Seulement, la difficulté de trouver des chevaux de haute taille avait fait abandonner tout ce qui, dans le projet de Duroc, tendait à classer les Gardes du corps dans la Grosse cavalerie. Les chevaux étant de la taille de ceux des hussards, l'habillement, l'équipement et l'armement sont à la hussarde. L'uniforme, identique pour les quatre régiments, consiste en une pelisse vert foncé, doublée de flanelle blanche, avec bordure des bords et du collet, boudin et tour de manche en peau noire ; gants, olives et tresses blanches ; boutons en argent plaqué ; collet et parements écarlates ; le pantalon hongrois en drap rouge avec tresses blanches ; la ceinture, fond cramoisi à garnitures blanches ; le shako, rouge avec plaque et jugulaire en argent plaqué et pompon aux couleurs de la compagnie surmonté d'un plumet vert dont la sommité est rouge pour

le 1er régiment, bleue pour le 2e, jaune pour le 3e, blanche pour le 4e.

Le colonel de chaque régiment, aux termes du décret d'institution, doit être pris parmi les généraux de division ou de brigade, et les deux majors parmi les colonels ; mais, sauf pour ces deux grades, les officiers n'ont, dans l'armée, que le rang des officiers du grade correspondant dans la ligne. Ils sont choisis, même les chefs d'escadron, parmi les recrues. Les chefs d'escadron doivent avoir servi, posséder cinq à six mille livres de rente, être dévoués à l'Empereur. Les officiers particuliers doivent avoir eu en France ou à l'étranger le grade pour lequel ils seront désignés. Chaque régiment est composé d'un état-major et de dix escadrons à deux compagnies. L'état-major comprend un colonel, deux majors, dix chefs d'escadron, un capitaine instructeur, un quartier-maître, dix sous-adjudants-majors lieutenants en premier, dix chirurgiens — puis un vaguemestre, un sous-instructeur maréchal des logis, dix vétérinaires, dix trompettes majors, huit maîtres ouvriers. La compagnie de cent vingt-deux hommes officiers compris, a un capitaine, un lieutenant en premier, deux lieutenants en second, cinq maréchaux des logis dont un chef, neuf brigadiers dont un fourrier, deux maréchaux ferrants, cent gardes et deux trompettes. Le complet du régi-

ment est donc de deux mille cinq cent cinq hommes.

L'Empereur avait prévu toutefois le cas où la levée ne rendrait pas tout ce qu'il espérait. Il avait fixé, avec le maximum de dix mille hommes, un minimum de cinq mille, ce qui eût réduit chaque régiment à mille deux cent cinquante hommes. On peut croire que ce fut de ce nombre que se rapprochèrent les effectifs réellement obtenus.

Pour marquer sa faveur, pour diriger à son gré ces jeunes gens sans trop de mollesse ni de sévérité, l'Empereur avait pris dans son entourage intime, dans sa Maison, parmi les hommes qu'il honorait d'une confiance particulière, qui étaient en quelque façon les amis du premier degré et qui en même temps appartenaient par leur naissance à l'ancienne noblesse, la plupart des chefs des quatre régiments : au 1er, il avait donné pour colonel le général de division comte de Pully, auquel, le 5 juillet 1812, il avait confié le gouvernement du palais de Meudon et par suite la garde du Roi de Rome, mission de singulière confiance et qui, semblait-il, impliquait que dans l'avenir M. de Pully serait nommé gouverneur du jeune prince, lorsqu'il passerait aux hommes; les majors étaient M. de Mathan, marquis d'ancien régime, ancien enseigne aux Gardes françaises,

qui, à son retour d'émigration, s'était rallié, fait nommer colonel de la Garde nationale de Caen, et, en 1811, au passage de Leurs Majestés s'était à ce point signalé par son dévouement comme commandant de la garde d'honneur que, par décret du 6 juin, l'Empereur l'avait nommé chambellan; — et Esprit-Victor-Elizabeth-Boniface de Castellane, chevalier de l'Empire avec dotation de 2,000 francs sur le Trasimène; le fougueux, l'appliqué, le légendaire Castellane, le futur maréchal de France, l'ancien garde d'honneur du corps Ségur, qui après de brillants services en Espagne et en Russie, venait de recevoir à Moscou l'épaulette de chef de bataillon. Son père, le ci-devant marquis de Castellane-Novejan, ancien député de la Noblesse aux États Généraux, pouvait aussi bien que lui passer pour un fidèle, puisqu'il était, depuis l'an XII, préfet des Basses-Pyrénées et qu'il avait en cette qualité reçu l'aigle d'or de la Légion et le titre de baron, puis de comte de l'Empire. Au 2e régiment, le colonel fut d'abord Lepic, le héros des Grenadiers à cheval, puis bientôt La Grange, l'héroïque manchot, marquis d'ancien régime, volontaire en 1800 au 9e Dragons, écuyer de l'Empereur en 1810, officier de la Légion, comte de l'Empire avec dotation de 8,000 francs, ayant gagné chacun de ses grades par une blessure ou par une action d'éclat. Pour

les majors, l'un était M. de Valon d'Ambrugeac, le beau-frère de mademoiselle de Marbeuf — et l'on sait comment Napoléon s'était conduit pour les Marbeuf, — l'autre, M. de Pange, ci-devant marquis, comte de l'Empire, chambellan de l'Empereur, ayant repris du service en 1812 comme colonel de la garde d'honneur du département de la Moselle. M. d'Ambrugeac et M. de Pange avaient tous deux émigré et avaient tous deux combattu avec une extrême ardeur contre les armées de la République. Au 3e, le colonel était le général comte Philippe de Ségur, fils du Grand maître des cérémonies; lui-même volontaire de 1800, ayant fait toute sa carrière militaire sous les yeux et dans la Maison de l'Empereur; les majors, l'un, M. de Briançon de Belmont, marquis d'ancien régime, émigré, aide de camp du maréchal de Broglie à l'armée des Princes, puis réfugié à Malte, rentré en 1800, rallié au point de solliciter en 1813 la présidence du collège électoral de l'Isère, nommé chambellan de l'Empereur à cette époque; l'autre, le baron de Saluces, d'abord officier au service du roi de Sardaigne, puis écuyer de la princesse Pauline et, à la suite d'incidents romanesques, devenu le 2 janvier 1810 écuyer de l'Empereur. Enfin, au 4e régiment, le colonel est le général comte de Bonardi de Saint-Sulpice, écuyer de l'Impératrice en 1804, com-

mandant de la Légion, comte de l'Empire avec 50,000 francs de dotation, gouverneur de Fontainebleau avec 15,000 francs de traitement. Les majors sont l'un le comte (duc) de Clermont-Tonnerre, émigré, devenu après sa rentrée, d'abord aide de camp de Clarke, puis chambellan de la princesse Pauline, dans la maison de laquelle il a pris ses habitudes ; l'autre, M. Joseph de Monteil, major du 1er régiment de cuirassiers, nommé chevalier de l'Empire le 6 octobre 1810 avec dotation antérieure de 2,000 francs, le seul sur lequel on ne trouve jusqu'ici rien qui ne le rattache à la Maison, le seul qui sorte du service actif, et le seul, dont, en décembre 1813, le général inspecteur demande la réforme.

Sauf Ségur, les généraux colonels étaient en quelque sorte honoraires, et, s'ils organisèrent les régiments, ils ne les conduisirent point à l'armée ; ce furent les colonels majors qui en eurent la mission et la plupart étaient aussi neufs que leurs troupes en matière militaire, comprenaient peu la nécessité que les jeunes gens sous leurs ordres eussent soin de leurs chevaux et de leur équipement et, d'ailleurs, s'ils l'avaient compris, n'avaient dans leur troupe ni officiers, ni sous-officiers capables d'instruire les gardes dont beaucoup étaient pleins de bonne volonté — beaucoup, mais non pas tous. Dans le 3e régiment,

les agents des Bourbons provoquèrent une sorte d'insurrection qui se termina par une tentative d'assassinat sur la personne de Ségur. Plusieurs des Hollandais incorporés désertèrent et il est remarquable que les deux seuls qui aient écrit leurs souvenirs, MM. Boymans et Sirtema de Grovestins, nous ont transmis non le récit de leurs combats, mais la narration de leur fuite. Bon nombre d'Italiens les imitèrent, mais généralement l'esprit était loin d'être mauvais; si l'on désertait, c'était plutôt par dégoût d'un métier que l'on tenait pour pénible, servile même (les domestiques n'étant pas tolérés en campagne), que par lâcheté, et lorsque l'Empereur, qui s'était d'abord refusé formellement à laisser tirer de l'armée aucun officier ou sous-officier, se fut déterminé quelque temps « après Dresde » à fournir quelques instructeurs, puis, durant l'hiver seulement, avant la reprise de la campagne, à répartir dans les cadres un nombre d'officiers et de sous-officiers de gendarmerie qu'un écrivain porte, en l'exagérant singulièrement, jusqu'à deux mille, les régiments prirent tournure.

C'est que, pour former ces quatre régiments, l'ancienne France avait donné à la nouvelle la fleur de sa jeunesse. On voudrait citer ces noms qui évoquent à la pensée de l'honneur, de la gloire, une longue illustration, prouver que, si

le mouvement n'a pas été spontané, du moins il a suffi que les portes fussent ouvertes et qu'on poussât un peu cette jeunesse pour qu'elle s'empressât de passer.

L'Empereur n'attendit pas que chacun des régiment eût quatre escadrons présents à Mayence, d'abord pour prescire que les Gardes d'honneur feraient partie de sa Garde (29 juillet), puis pour ordonner (6 septembre) une sorte de tiercement avec les régiments de cavalerie de la Vieille Garde : le 1er régiment des Gardes d'honneur étant attaché aux Chasseurs à cheval, le 2e aux Dragons, le 3e aux Grenadiers, le 4e aux Lanciers ; chacun des vieux régiments devant, en cas d'affaire, fournir les hommes nécessaires pour les entremêler aux Gardes afin de les guider. Chaque régiment de gardes d'honneur devait fournir chaque jour, comme les régiments de Vieille Garde, un escadron de service — ce qui portait à huit escadrons cette petite réserve que l'Empereur voulait toujours sous sa main, afin de la lancer au moment opportun sur un des points du champ de bataille, — et, au cas où cette réserve aurait à charger, les Gardes recevraient, des escadrons des vieux régiments auxquels ils étaient attachés, les hommes nécessaires pour les encadrer.

On n'est pas bien fixé sur la force que présentèrent à ce moment les quatre régiments. D'après

les situations au 15 septembre, l'effectif total était de quarante-deux officiers et mille quarante-cinq gardes, et au 15 octobre de quarante-huit officiers et huit cent cinquante-trois gardes. Ces chiffres sont singulièrement instructifs et prouvent à quel point Marmont eut raison d'écrire : « L'armée, étonnée de leur faiblesse et de leur inexpérience, les vit se fondre au milieu des combats et des marches avec tout le dévouement et presque l'héroïsme des plus vieilles troupes. » Ce fut ce petit nombre d'hommes qui, les 16 et 18 octobre, prit part à la bataille de Leipzig, sous les ordres directs du colonel Dautancourt, major des Chevau-légers polonais. — Pris part est beaucoup dire. L'Empereur avait trop le sentiment de sa responsabilité vis-à-vis de la France pour risquer ces jeunes gens; il voulait d'abord les aguerrir. Le 16, il leur fit suivre en réserve les évolutions de la cavalerie de la Vieille Garde; le 18, il commanda à Dautancourt de les faire manœuvrer de façon à les montrer distinctement à l'ennemi, « sans les exposer que le moins possible ». Cette sollicitude allait si loin que Dautancourt ayant, de lui-même, risqué un mouvement rendu nécessaire par la trahison des Saxons, l'Empereur lui dépêcha le général Nansouty avec mission de dire qu'il trouvait les Gardes d'honneur trop exposés et de répéter qu'il voulait « qu'on les fît voir sans

les engager qu'à la dernière extrémité ». Bien qu'ils n'eussent point chargé, les régiments se tinrent à merveille sous le feu et eurent quatre officiers tués ou blessés.

Ce fut à Hanau que les Gardes d'honneur donnèrent pour la première fois. Les Grenadiers à cheval venaient d'être ramenés : quatre cents Gardes d'honneur du 3e régiment débouchèrent de la forêt pour les soutenir. Ils se formèrent en bataille et « chargèrent au trot, leurs chevaux exténués ne pouvant mieux faire, mais si fièrement que, à leur aspect, dit Ségur, le double désordre de la défaite des nôtres et de la poursuite de l'ennemi s'arrêta. Les Grenadiers à cheval, repoussés, se rallièrent au cri de : *Vive les Gardes d'honneur !* et leurs vainqueurs étonnés, reculant, lâchèrent prise. »

Le 3e régiment eut trois officiers blessés dans cette charge et, sur un autre point du champ de bataille, le 4e trouva aussi occasion de se distinguer.

L'armée étant arrivée à Mayence, les quatre régiments furent cantonnés sur le Rhin pour se réorganiser, s'instruire et en même temps exercer sur les rives du fleuve une surveillance active. Un rapport du général Nansouty en mission au mois de décembre pour inspecter les quatre régiments, constatait qu'ils étaient généralement mal

habillés, mal équipés, mal tenus et qu'ils avaient de mauvais chevaux. Les colonels majors des trois premiers régiments paraissaient s'occuper de leur affaire. Celui du quatrième, ancien militaire, brave homme d'ailleurs était absolument au-dessous de sa tâche. Il lui fallait une autre destination. Ce que Nansouty réclamait avant tout, c'étaient des officiers particuliers et des sous-officiers : « Il n'y avait, dit-il, aucun principe de discipline ou d'instruction, mais, si les jeunes gens étaient menés, on en tirerait un bon parti. J'ai cru y remarquer, ajoutait-il, de la bonne volonté et le désir de bien faire. »

Il est vraisemblable — quoique l'auteur si distingué d'un récent travail sur les régiments des Gardes d'honneur n'en ait pas trouvé la trace officielle, — que l'entrée dans les cadres d'un nombre considérable d'officiers et de sous-officiers sortant de la Gendarmerie fut la sanction de ce rapport de Nansouty, en même temps que la nomination comme colonels en second, au 1er régiment, du général Piquet ; au 2e, du général Vallin ; au 3e, du général Vincent ; au 4e, du général Merlin, tous soldats de fortune, tous plébéiens, tous entrés au service en 1793 et singulièrement roides sur le devoir. Les régiments de Gardes d'honneur cessaient de faire partie de la Garde. Ils formaient une division de deux brigades, à la

tête de laquelle l'Empereur mettait le général Defrance, son ancien écuyer — homme d'extrême bravoure, d'extrême sévérité et d'extrême dévouement, signalé par les actions d'éclat et d'abnégation les plus rares, mais homme de petite naissance, fils du médecin du collège de Rebais, et, depuis le début de la Révolution, ayant servi et combattu dans les armées de la République, y ayant montré son goût pour la tenue et son aptitude à mettre un régiment en bon ordre. L'Empereur l'avait fait son écuyer, l'avait titré comte de l'Empire, lui avait donné 30,000 francs de dotation, le collier de commandant de la Légion, mais Defrance avait gardé de ses origines, de son service aux Armées du Nord, des Ardennes, de Sambre-et-Meuse, d'Helvétie et d'Allemagne, peut-être aussi de son mariage avec Mademoiselle Foncier, la fille du bijoutier de Joséphine, une tournure d'idées qui le rendait tout à fait propre à la mission qui lui était destinée.

A ce moment, le 1er régiment comptait trente-cinq officiers et sept cent soixante-trois gardes; le 2e, quarante et un officiers et neuf cent quarante-huit gardes; le 3e, trente-trois officiers et mille quatre cent quatre-vingt-trois gardes; le 4e, soixante-trois officiers et mille huit cent vingt gardes : soit, au total, cent soixante et onze officiers et cinq mille quatorze hommes. C'est le

moment sans contredit où les effectifs sont le plus forts, où tout ce qui a pu rejoindre a rejoint, et voilà, avec les déchets, les hommes à l'hôpital, les indisponibles et surtout les désertés, ce qu'a produit la levée des dix mille hommes.

Cet instant est le seul dans l'histoire des Gardes d'honneur, où l'on puisse avoir de leurs régiments une situation exacte et à peu près complète. Dès les premiers jours de janvier 1814, l'ennemi passe le Rhin brusquement et coupe la ligne. Le 2e régiment presque entier est renfermé dans Mayence; un escadron du 3e se jette dans Landau; une partie du 4e se réfugie à Strasbourg. Les débris qui restent forment deux brigades, l'une sous les ordres de Piquet, l'autre sous ceux de Ségur, tous deux placés sous le commandement de Defrance.

C'est ici, dans cette suprême campagne, en face du danger imminent de la Patrie envahie, quand, au lieu de l'unanime effort qui lui permettrait de lutter et de vaincre, il ne rencontre dans une certaine classe que pusillanimité et trahison, c'est ici que Napoléon peut juger à quel point il a été bien inspiré lorsque, dans son désir de réconcilier et d'unir tous les Français, il a provoqué la rentrée dans ses armées des jeunes gens de la noblesse ancienne. En eux, il savait trouver, outre l'esprit de commandement, outre la tradition qui

les faisait de naissance conducteurs d'hommes, ce sentiment commun de l'Honneur qu'il avait prétendu restituer dans la Nation et que, malgré tout — 1814 le prouve — il n'était point parvenu à restaurer en entier. Cet Honneur qui oblige chacun dans ses moelles, et non pour les autres mais pour soi, à ne point reculer, à ne point déserter son drapeau, à ne point abandonner son chef, qui est supérieur à toute tentation, qui n'admet ni compromission, ni lassitude; qui fait supporter toute disgrâce, endurer toute misère et mépriser tout argent; l'Honneur qui ne pactise point, *qui ne se rend pas*, cet honneur-là, combien de soldats, et des meilleurs, en seront à ce point pénétrés qu'ils le porteront hors du champ de bataille et qu'ils le garderont toujours dans la vie, hors de toute intrigue, de toute décoration, de toute flétrissure? Combien se tiendront au serment qu'ils ont prêté et s'y accrocheront pour l'existence sans connaître qu'il en est d'autres plus avantageux et que l'on rend après s'en être servi? Combien, et des plus vieux compagnons, ayant comme banni de leur mémoire tout souvenir importun de la Révolution et de l'Empire pour n'y laisser place qu'à leur vanité satisfaite, se montreront les plus âpres à persécuter les anciens soldats, les plus dévots à suivre les processions jésuitières, les plus généreux à élever des monu-

ments à ceux-mêmes qu'ils ont fusillés? Des noms? — A quoi bon? Il y en aurait trop !

Or, voici des jeunes gens dont la plupart détestent la Révolution que Napoléon incarne, dont beaucoup n'ont jamais eu l'intention de servir dans ses armées, qui n'ont rien reçu de lui, qui ne lui ont point prêté serment, qui n'ont point même, planant au-dessus de leur têtes, des aigles qu'il leur ait confiées, et il suffit que ces jeunes gens aient pris ou acheté un uniforme, qu'ils aient été placés — même de force — dans le rang, qu'ils aient flairé la poudre et frappé leurs premiers coups, pour que le bon sang qui est en eux, ce sang qui ne sait point mentir, les égale aux meilleurs soldats, les rende sourds aux appels qu'on leur prodigue pour les ramener à la cause qui était la leur, les fasse dans le combat pour la Patrie, dignes de leurs pères, ces bons ouvriers qui, de leur épée, ont fait la France et qui comme les Chateaubriand, eussent pu sans crainte, sans fatuité, ni vanité, parce que cela est vrai et que les morts en sont les témoins, prendre pour devise : MON SANG TEINT LES BANNIÈRES DE FRANCE.

Ils y vont *pour leur compte*, avec cette intelligence, cette initiative, cette sorte d'instinct qu'on ne rencontre dans l'histoire à un degré pareil que dans la Maison du Roi, dans les bataillons nobles

de l'Armée de Condé, dans quelques bataillons à l'Armée de Sambre et Meuse et à l'Armée d'Italie. Tous comprennent ce qu'on attend d'eux; tous sont capables autant qu'un chef de discuter ou de critiquer les opérations, et, dans les mouvements qu'ils exécutent, portent une façon qui n'est qu'à eux, parce qu'ils ne sont point des machines qu'on fait mouvoir, mais des êtres sensitifs qui se meuvent d'eux-mêmes.

Où ils le montrent, ce n'est pas dans leur engagement du 2 février avec les Cosaques sur la route de Lesmont à Piney, ni dans leur charge à Montmirail sur les carrés russes, le 11; cela, n'importe quels braves gens l'eussent pu faire; c'est le 12, quand un parti de cinquante gardes, sur la route de Château-Thierry, enlève sept pièces de canon, après avoir surpris et dispersé le bataillon d'escorte; c'est le 7 mars, devant Reims, quand la seconde brigade défile homme par homme à portée de l'ennemi, au travers des fossés de la grande route, pour se joindre à la première et charger avec huit cents sabres un corps ennemi de douze cents chevaux; c'est le même jour, quand leur aspect seul, leurs rangs dédoublés, leurs manœuvres adroites intimident au point de les contraindre à la retraite huit mille Russes appuyés de vingt pièces de canon; c'est surtout le 11 mars, dans cette charge mémorable

d'un seul escadron contre huit cents hommes, à travers les rues de Reims, cette charge où Ségur qui la conduit est grièvement blessé, où Briançon de Belmont est tué, mais où les Gardes d'honneur méritent d'être inscrits dans le bulletin « pour avoir pris à l'ennemi mille cavaliers et leur artillerie ».

Le lendemain de ce jour, glorieux entre tous, le troisième régiment de Gardes d'honneur se rencontre avec les Grenadiers de la Vieille-Garde dans le défilé du faubourg de Reims. Qui passera d'abord? Ce sont les vieux qui, d'eux-mêmes, cèdent et se retirent : « Laissons passer ces braves Gardes d'honneur, disent-ils, ce terrain est bien à eux; ils y peuvent être fiers. »

Ils allèrent jusqu'au bout, ils frappèrent leurs derniers coups de sabre sous les murs de Paris. Mais ensuite, pour eux, l'honneur était satisfait. Quelques-uns de leurs chefs prirent une part active au rétablissement des Bourbons. Eux-mêmes, presque tous, entrèrent dans les nouvelles compagnies de Gardes du corps, surtout dans la Maison Rouge quand elle fut rétablie ou obtinrent des brevets de sous-lieutenants dans l'armée royale. Là aussi, ils demeurèrent fidèles. Ils ne pouvaient, comme l'ancienne armée, comme les soldats de la Révolution, porter à Napoléon, revenant de l'île d'Elbe, une passion qui leur fît

oublier leurs serments. L'Honneur leur avait jadis commandé de servir de leur mieux sous ses ordres; l'Honneur leur commandait à présent de suivre dans l'exil, dans la misère, dans le noir de cette tombe, le roi de leurs pères, redevenu leur roi. Que, pour beaucoup, ce fût une douleur suprême de se retrouver ainsi des émigrés, de briser les liens qui les avaient unis sur le champ de bataille aux hommes de la nouvelle France, de se faire les alliés des étrangers contre la Patrie, qui peut en douter? Qui peut dire en même temps si, à Waterloo, sur les carrés de Wellington, les sabres des Gardes d'honneur n'eussent pas pesé du même poids que jadis, à Fontenoy, les sabres de la Maison du Roi sur la colonne du duc de Cumberland?

Quinze ans plus tard, hésitèrent-ils ces mêmes jeunes gens, devenus alors de vieux officiers occupant tous de hauts grades dans l'armée, hésitèrent-ils à sacrifier ce qu'on appelait leur carrière, à briser leur épée et à rentrer dans l'obscurité et le silence plutôt que de prêter serment au roi qu'ils tenaient pour usurpateur, et n'est-on pas assuré de trouver chez eux toujours la même fidélité, un dévouement pareil et un héroïsme égal quand on les voit, eux et leurs neveux, ouvrir le siècle par la charge de Reims et le fermer par la charge de Patay?...

Donc, Napoléon a fait preuve d'une connaissance supérieure du tempérament, de l'esprit, des appropriations du peuple français, lorsque, à quatre reprises différentes, il a ouvert les rangs de sa cavalerie aux jeunes gens appartenant à l'aristocratie de la Nation. Pour eux, il a su mettre de côté les règlements imbéciles, rédigés par les officiers de bureau pour leur gloire et leur commun avancement, — armes toujours chargées avec lesquelles les médiocres tuent les vaillants. Il leur a aplani la route afin que leur sang, qu'ils eussent inutilement versé s'ils fussent demeurés soldats, ils pussent en faire plus noblement, plus utilement pour la Patrie, le sacrifice comme officiers. Il a su discerner que les mêmes causes doivent nécessairement produire les mêmes effets, que d'une race l'on doit attendre des vertus d'un certain ordre, disposées par la tradition, développées et cultivées par l'éducation : il n'a point demandé que, pour s'avancer, se mettre en vue, prouver sa valeur et sa capacité, un soldat fît des devoirs, apprît des leçons et subît, comme un écolier, des examens dont aucun n'eût porté sur son métier; il a prétendu recruter un corps d'officiers qui se battît et qui fût victorieux, non pas former une Académie. Il ne lui fallait point à lui des docteurs qui posent des équations quand il s'agit de mettre le sabre au clair, qui pronon-

cent des discours lorsqu'on se bat aux avant-postes, qui savent l'histoire, la géographie, les mathématiques, la politique, la littérature et les langues étrangères, qui savent tout hormis comme on enlève des hommes et comme on les mène se faire tuer. Or, quoi qu'on dise, c'est là le grand art, c'est là l'unique science et c'est là surtout la sublime vertu.

---

## II

### CAVALERIE DE RÉSERVE

**Maison du Roi — Carabiniers — Grenadiers Cuirassiers.**

Sous l'ancien régime, ce qu'on appelle aujourd'hui la Grosse cavalerie est représenté par la Maison militaire du Roi, à laquelle s'adjoignent les compagnies de Gendarmes et de Chevau-légers. Les régiments de cavalerie, même les Carabiniers, sont classés dans la *Cavalerie légère française et étrangère;* puis, viennent les Dragons qui ont toujours formé une arme spéciale. Il en est ainsi jusqu'au moment où, sous prétexte d'économie, la Maison du Roi est graduellement supprimée.

Alors, la *Cavalerie* proprement dite prend la place qu'occupait la Maison du Roi; les Hussards et les Chasseurs, d'origine infiniment plus récente, succèdent à la Cavalerie comme cavalerie légère, en même temps que les Dragons auxquels

viennent s'adjoindre les Chevau-légers et les Chevau-légers-lanciers deviennent cavalerie intermédiaire et figurent comme cavalerie de ligne. Cette classification ne se fait que petit à petit et seulement à partir du Consulat. C'est Napoléon seul qui l'opère, qui débrouille les éléments, qui assigne à chaque organe sa fonction, qui défend d'employer aux avant-postes, pour le service de batteurs d'estrade, les seuls régiments qu'on ait de grosse cavalerie, qui, avec son esprit de méthode et de classification, par l'arrêté du 1er vendémiaire an XII, établit l'ordre ici comme ailleurs.

N'a-t-on pas le droit de penser que cette incertitude sur les éléments composant la cavalerie a été, durant les guerres de la Révolution, une des causes du mauvais emploi et de l'infériorité de cette arme? N'a-t-on pas le droit de dire que la suppression de la grosse cavalerie a été de la part des ministres qui l'ont accomplie, de ceux, quels qu'ils soient, qui l'ont imaginée ou ordonnée, un crime de lèse-patrie parce que, ainsi, les armées nationales ont été décapitées de ce qui en était la réserve nécessaire, des corps vraiment d'élite qui n'avaient jamais tourné le dos à l'ennemi? Ne doit-on pas affirmer enfin que l'armée ne s'est retrouvée, n'a été reconstituée réellement que le jour où quelque chose comme une

Maison du Roi décuplée, — une cavalerie de réserve considérable, en même temps qu'une cavalerie d'élite — a été rétabli par les soins de Napoléon.

Ainsi se trouva de nouveau affirmée cette vérité d'évidence : c'est que la nécessité avait créé les organes nécessaires; que ces organes s'étaient modifiés selon les circonstances, s'étaient adaptés aux milieux, et que, s'ils conservaient peut-être quelques vieilleries d'apparence à cause des temps très lointains d'où ils venaient, quelques lambeaux, si l'on veut, attestant des organismes abolis, ils n'en étaient pas moins les seuls qui répondissent aux besoins; que, supprimés par des sots qui peut-être étaient des traîtres, ils furent, tels qu'ils avaient été antérieurement, rétablis par l'homme qui fut vraisemblablement de tous les gens de guerre celui qui sut le plus parfaitement adapter les organes aux fonctions.

Et ce ne fut pas pour rechercher une vaine tradition, ni pour relier la chaîne des âges et dans l'armée nouvelle faire passer l'armée du passé. Cela — la Maison du Roi — était mort depuis trop longtemps; une légende était formée qu'on eût vainement tenté de contredire; on avait, à la Cour même, dès 1776, par haine de certains, pour faire niche à d'autres et les ruiner, trop distillé de calomnies, trop furieusement attaqué

les privilégiés, trop déclaré qu'on allait en finir avec ces abus du passé, trop loué les belles réformes qu'on allait faire, pour que, en l'esprit du peuple, il n'en fût pas, même après quinze et vingt ans, resté contre la Maison du Roi un préjugé invincible et qu'on ne pouvait braver sans danger.

Ce ne fut donc pour rien de monarchique ou de traditionnel, mais parce qu'une grosse cavalerie était indispensablement nécessaire à la stratégie, que Napoléon rétablit quelque chose qui, à tant d'égards, rappelle la Maison du roi.

*
* *

Cette Maison du Roi avait bien tous les droits à être appelée la grosse cavalerie; car, en elle, se continuait la tradition des Compagnies d'ordonnance telles que Charles VII les avait constituées et, par ces compagnies même, elle se rattachait aux époques les plus glorieuses de la chevalerie. Sans doute, avec les temps, avaient disparu peu à peu ces armures dont l'homme et le cheval étaient jadis couverts. C'était au plus, à présent, si, en temps de guerre, on enfonçait dans la calotte du chapeau une calotte de fer, si on couvrait la poitrine du cavalier d'une demi-cuirasse. Rien ne rappelait plus dans la tenue des

corps à cheval de la Maison les âges héroïques, tandis que dans les services à pied plusieurs corps avaient conservé dans leur costume des détails datant des époques les plus anciennes; ainsi la cote d'armes des Gardes de la manche et le hoqueton des Gardes de la prévôté; mais, si les compagnies des Gardes du corps, des Gendarmes et des Chevau-légers avaient, en présence du progrès des armes à feu qui, disait-on, rendait inefficace la protection des armures, renoncé à se barder de fer; si, par leur armement et leur équipement, elles ne différaient plus sensiblement des régiments de l'armée; par la taille des chevaux, par l'espèce des hommes, au physique et au moral, elles demeuraient à part et constituaient essentiellement les réserves.

Qu'il s'agît, par un effort suprême, d'enlever le gain d'une bataille, ou par une charge désespérée, d'arrêter les progrès d'un ennemi victorieux, de procurer la retraite et d'empêcher un désastre, c'était à elle qu'on faisait appel et elle ne savait point manquer à sa mission. Elle en donna des preuves tant que les rois de France furent des rois guerriers, tant que se maintinrent dans la dynastie bourbonnienne les grandes traditions militaires par qui elle s'était élevée et dont l'abandon entraîna la chute de la monarchie.

L'effectif de la Maison du Roi a varié, mais on peut le fixer approximativement, durant un siècle, à près de trois mille hommes partagés à la guerre en deux divisions.

La première division était composée des quatre compagnies de Gardes du corps, formant à la guerre huit escadrons, chacun de trois brigades de cinquante-six hommes. Cette division de mille six cents cavaliers sous Louis XIV, de quatorze cents environ à partir de 1737, était commandée de droit, en campagne, par le capitaine de la première compagnie, la plus ancienne, puisqu'elle datait de 1440, la compagnie appelée écossaise parce que, originairement, et durant un siècle, elle avait été composée de gendarmes de cette nation.

Par mesure de prudence et de singulière suspicion, en temps de paix, nulle compagnie n'était entièrement de service ou, comme on disait, de quartier. Le capitaine qui était en service avait sous lui les lieutenants d'une autre compagnie, et les gardes eux-mêmes étaient tirés, pour le quartier, de chacune des quatre compagnies. Ainsi nulle possibilité qu'un capitaine profitât de son influence sur sa compagnie pour s'emparer de la personne du Roi; mais aussi, s'il s'agissait de monter à cheval et de charger,

nulle cohésion, nul esprit de corps, nulle confiance des hommes dans un chef accidentel, parfois inconnu et, qui pis est, suspect.

Sauf des distinctions de couleur aux bandoulières, étendards, banderoles de trompettes et équipages des chevaux, l'uniforme commun aux quatre compagnies était bleu turquin galonné d'argent, avec parements, retroussis, doublures, veste et culotte rouge : à pied, les bas rouges. Il n'y avait pas de robe obligatoire pour les chevaux, sauf pour les officiers qui tous, dans la Maison du Roi, devaient être montés en chevaux gris. Bien que la plupart des officiers des Gardes du corps eussent dans l'armée un grade supérieur à celui que leur eût assigné l'ordonnance, il est utile de constater que, *de droit*, les capitaines avaient seulement rang de colonel, ainsi que les lieutenants et les majors généraux ; puis, l'échelle descendait de grade en grade jusqu'aux simples gardes, sous-lieutenants tant qu'ils étaient surnuméraires, et lieutenants lorsqu'ils étaient en pied.

Les Gardes du corps s'étaient recrutés longemps non seulement dans la petite noblesse, mais dans la bourgeoisie hors du commun, et il n'y avait alors de preuves à faire que de nationalité, d'âge et de religion, si l'on avait la taille (cinq pieds quatre pouces pour le moins) et qu'on

fût *bien facé*. Mais Louis XVI qui, par une première ordonnance de 1775, avait réduit l'effectif de chacune des compagnies; qui, par une seconde ordonnance de 1788, avait réformé un escadron sur deux et établi le subsistant à deux cent quatre-vingt-onze hommes, compris les officiers, et non compris les surnuméraires, Louis XVI, donc, avait formulé des règles infiniment plus sévères que les rois ses prédécesseurs quant aux preuves de noblesse qui devaient — sauf pour les fils de chevaliers de Saint-Louis ayant servi dans le corps — être faites rigoureusement devant le généalogiste de la Cour. Non content d'écarter ainsi les bourgeois vivant noblement, il avait, en rehaussant de deux pouces la taille exigée, en la portant à cinq pieds six pouces (un mètre huit cent cinquante-six millimètres), éliminé un nombre considérable de candidats; il avait, en réduisant la solde à six cent dix livres pour la plupart des gardes, en la supprimant entièrement pour les surnuméraires, pris à tâche de fermer à la noblesse pauvre l'entrée de sa Maison.

Néanmoins, malgré ces réductions successives et cette hostilité déclarée, le principe de l'institution était demeuré, et bien en prit au Roi, puisque ce furent les Gardes seuls qui sauvèrent, au prix de leur sang, la Famille royale au 6 octobre et qui plus tard aux Tuileries, comme dans le voyage de

Varennes, fournirent à la royauté ses derniers serviteurs et ses derniers amis. Si, le 6 octobre, les quatre compagnies s'étaient trouvées à Versailles sous le commandement d'un chef énergique et que ses tendances personnelles n'eussent pas rattaché aux hommes du mouvement; si, à ce moment, libérés d'ordonnances et de règlements qu'avaient inspirés les défiances des souverains, les escadrons avaient eu leurs propres officiers pour les conduire contre l'émeute, qui peut dire ce qu'aurait produit une charge rondement menée, hardiment poussée à la française contre la horde féminine de Maillard et même contre les bataillons de La Fayette? Mais, là comme au 10 août, il fallait vouloir et l'on ne voulut pas être sauvé. Il ne resta aux Gardes du corps qu'à mourir à Paris ou à aller se faire tuer à l'armée des Princes. C'est le parti qu'ils prirent et quand, à Coblentz, on fit l'appel, combien manquèrent?

Cette conduite aux derniers jours est d'autant plus remarquable qu'elle offre un contraste plus complet avec les corps à pied de la Maison. On sait ce qui est advenu des Gardes françaises en juillet, mais, antérieurement à cette époque, la compagnie des Gardes de la Prévôté de l'Hôtel avait tourné. Dès le début des Etats Généraux, cette compagnie avait été chargée par le Roi d'assurer aux Menus-Plaisirs la garde d'honneur et

de police. Le 20 juin, au Jeu-de-Paume, les gardes de service refusèrent d'obéir à leur chef, le Grand prévôt, et allèrent demander les ordres de Bailly et de l'Assemblée. En récompense, ils furent le seul corps de la Maison du Roi qui fut conservé dans l'organisation nouvelle de l'armée. Ils échangèrent simplement leur titre de Gardes de la prévôté contre celui de Grenadiers-gendarmes près la Représentation nationale, en attendant qu'il devinssent Grenadiers de la Représentation nationale, Grenadiers de la garde du Corps législatif, enfin Grenadiers de la Garde des Consuls et qu'ils formassent le noyau des Grenadiers de la Garde impériale.

Cette fidélité des Gardes du corps dans les temps de troubles civils ne doit pas faire oublier l'éclat de leurs actions de guerre. Ils ne marchaient à la vérité que lorsque le Roi ou le Dauphin marchait, mais il n'y eut pas une campagne où, le Roi commandant en personne, ils ne se soient distingués par des faits d'armes héroïques. Depuis Louis XI jusqu'à Louis XV, durant trois siècles pleins, ils ont, de leur sang, arrosé les champs de bataille où leur souverain daignait paraître et s'il s'est trouvé que, depuis Lawfeld, ils n'ont point essayé la trempe de leur épée, cela tient non à eux, mais à celui qu'ils devaient accompagner devant l'ennemi.

On voit que cette première division de la Maison du Roi était profondément atteinte par le Roi même avant que, dans un but politique, l'Assemblée nationale en décrétât la suppression le 25 juin 1791 ; quant à la seconde division, il ne faut point accuser la Révolution de sa disparition, c'est Louis XVI lui-même qui, volontairement, par une série d'ordonnances remontant aux premières années de son règne et se poursuivant sans interruption jusqu'en 1788, l'a successivement réduite, réformée, et enfin détruite.

Ainsi les Gendarmes de la Garde avec leur admirable uniforme écarlate à galonnage d'or et à parements de velours (deux cent dix hommes) sont, par ordonnances des 15 septembre 1775 et 19 janvier 1776, réduits à soixante-deux gendarmes, officiers compris, et sont enfin entièrement réformés le 30 septembre 1787, en même temps que la compagnie des Chevau-légers de la Garde du Roi, la compagnie d'ordonnance du Roi lui-même, dont le Roi seul est le capitaine et dont il porte l'uniforme quand il est en campagne, le corps invaincu qui n'a jamais perdu à l'ennemi ni un étendard ni une timbale. Avant cette réforme totale, les Chevau-Légers ont, en 1775, subi la même réduction que les Gendarmes, puis, par une étrange inconséquence, ils ont été augmentés de huit officiers en 1777. Plus tôt, dès le 15 dé-

cembre 1775, ont disparu les deux compagnies de Mousquetaires, malgré leur vieille gloire et la popularité qui s'attache à leurs exploits, et, quelques jours après eux, les Grenadiers à cheval, troupe d'élite, combattant à pied et à cheval comme les Mousquetaires, mais choisie parmi les grenadiers des régiments d'infanterie « grands, forts, braves et portant moustaches ».

De même, la Gendarmerie de France, déjà atteinte en 1763 et réduite alors de seize compagnies à dix par la suppression des compagnies de Chevau-légers est, dès 1776, attaquée par Louis XVI qui réforme deux compagnies et licencie définitivement le corps en 1788. La Gendarmerie était-elle donc un corps privilégié et uniquement composé de gentilshommes ? Non pas. Non seulement la Gendarmerie, comme la plupart des corps de la Maison du Roi, se recrutait dans les bourgeois vivant noblement, mais on ne serait pas embarrassé de montrer que, chez elle, l'accès était infiniment plus facile : une classe spéciale de fils de fermiers et de petits bourgeois s'y engageait volontiers, mettant en certaines familles, point nobles et n'ayant point de prétention à la noblesse, l'orgueil que tous les garçons passassent par là ; et cette Gendarmerie de France, intermédiaire entre la Maison du Roi et l'armée proprement

dite, perpétuant le souvenir des Compagnies d'ordonnance, fournissait ainsi à qui avait le goût d'être soldat, un état plus relevé que celui de simple cavalier dans un régiment, une sorte de moyen d'avancement social et, avec moins d'espérance encore de gagner des grades, une considération s'attachant à l'ancienneté du corps, aux privilèges acquis, au bel uniforme, à la splendide tenue, à la bravoure incontestée, aux chefs tirés de la plus haute noblesse et placés sous les ordres directs du Roi et des Princes de son sang.

On ne s'engageait pas là à la racole, en quelque cabaret, le verre en main. On y venait librement; on entrait sur recommandation de frère ou de cousin. On ne vivait pas non plus de la vie de simple soldat, à la caserne et militairement. On avait, dans des garnisons d'habitude, en des petites villes de Flandre, de Normandie, plus tard de Lorraine, une sorte d'existence de gentilhomme chasseur, faisant la cour aux bourgeoises et n'en trouvant guère de cruelles, tant ce rouge justaucorps galonné d'argent seyait aux beaux hommes, avec la veste et la culotte chamois, la cravate noire, la bandoulière aux couleurs de la compagnie.

Des quatre premières compagnies, Gendarmes écossais, Gendarmes anglais, Gendarmes de Bourgogne et de Flandre, le Roi seul était capitaine.

Et les Gendarmes écossais, dans leur histoire, vieille de trois cent soixante-six ans, présentaient à l'admiration tant d'actions fameuses que leur gloire, plus ancienne que celle des Bourbons, rehaussait pour ainsi dire celle du maître qu'ils servaient; et les Gendarmes anglais perpétuaient sous les lis le souvenir du loyalisme britannique des gardes de Charles II, renvoyés de leur patrie par le Parlement parce qu'ils étaient demeurés fidèles à leur Dieu et à leur roi et engagés alors par Louis XIV au service de la France; et les Gendarmes bourguignons et flamands disaient comment le Roi était rentré en ses provinces de Franche-Comté et des Pays-Bas; et ceux qui venaient après, les Gendarmes et les Chevau-légers de la Reine, du Dauphin, de Berry, d'Artois, de Provence, d'Orléans, tous datant de Louis XIV, créés de 1645 à 1690, dès leur création, par ce fait du rapprochement des compagnies du Roi, participaient de leur passé, se mêlaient à elles et s'y fondaient pour faire aussi bien.

Voilà la grosse cavalerie de la monarchie.

« On n'a pris une ville, a-t-on dit, que lorsqu'on est maître de la citadelle : tant que la Maison du Roi n'avait pas donné, la bataille n'était pas perdue. »

Qu'on évalue la première division, celle des Gardes du corps entre douze et seize cents hommes,

la seconde (en y comprenant les Grenadiers qui marchent avec les Gardes du corps) entre seize cents et deux mille hommes, voit-on de quelle force imposante, de quelle réserve nécessaire, Louis XVI et ses conseillers ont privé la France et la monarchie, oubliant, pour l'une comme pour l'autre, le rôle que ces corps d'élite avaient joué aussi bien dans les troubles civils que dans les batailles? Mais il semblait — pour ne retenir que ce qui est du militaire — que vingt-cinq années de paix eussent complètement faussé les notions que l'on devait se faire de la guerre. A la série d'idées erronées que répandaient complaisamment les faiseurs étrangers, engagés presque en masse après la Guerre de Sept ans pour régénérer l'armée française et y introduire les procédés par lesquels on s'imaginait que les Prussiens l'avaient battue, était venue s'adjoindre, après l'expérience de la Guerre de l'indépendance des Etats-Unis, une nouvelle série d'idées plus erronées encore, que prônaient les faiseurs libéraux, sur l'organisation et le recrutement des armées. Et tandis que ceux-là soutenaient que tout en France devait se passer à la prussienne, et que, pour former les bons soldats, rien ne valait le bâton, sinon peut-être le plat de sabre, ceux-ci n'étaient pas loin d'affirmer que, pour vaincre, un peuple n'a besoin que d'être libre, que des milices nationales valent

n'importe quelle armée organisée et que la capitulation de Yorktown a marqué la fin du vieux préjugé militaire; et ces deux écoles, dont les théories sur tous les points, paraissaient si contradictoires, ne se mettaient d'accord que pour demander qu'on en finît avec les corps dits privilégiés : l'une par économie mal entendue, par une application étroite du système prussien, par la pensée de former exactement l'armée française sur ce modèle, de n'admettre nulle distinction, nul grade, nulle tenue qui ne fussent point familiers aux Poméraniens; l'autre, par esprit d'égalité, par dédain des services de la cavalerie — aux Etats-Unis, en effet, la cavalerie n'avait joué nul rôle — peut être par dessein arrêté de désarmer la royauté; toutes deux par haine contre la France ancienne et ses traditions historiques, démolissaient morceau par morceau ce dernier rempart de la monarchie, décapitaient l'armée.

*
* *

En 1789, il ne restait plus aucun des corps dits privilégiés qui avaient fait la force toujours active de la monarchie, ni Maison du Roi, ni Gendarmerie de France ; mais un corps subsistait qui bien que classé dans la cavalerie légère à un rang même assez éloigné, bien qu'assimilé *presque*

pour la tenue aux autres régiments, bien que recruté *presque* de la même façon qu'eux, se distinguait à ce point par son instruction, sa discipline, son organisation, son effectif, l'instruction des hommes et la beauté des chevaux, qu'il tenait dans l'armée une place à part, qu'il y représentait à lui seul la cavalerie de réserve et que le besoin qu'on avait de lui, la nécessité où l'on se trouvait de l'employer de préférence à tout autre, lui valut, même de la part de la Révolution, une distinction éclatante. Le règlement du 1er avril 1791 lui donna le pas sur toute la cavalerie et, au temps où sévissait le plus violemment la folie d'égalité — en février 1793 — cette distinction lui fut maintenue.

Ce corps qui, seul de tous les corps de l'ancienne armée, devait survivre au licenciement de 1815 et qui ne perdit son nom qu'après la guerre de 1870, comme punition d'avoir fait partie de la seconde Garde impériale, c'est cet admirable corps des Carabiniers qui déjà sous la monarchie occupait un rang intermédiaire entre la Maison du Roi et les régiments de cavalerie et qui, la Maison du Roi disparue, se trouva appelé à remplir une partie des devoirs qui lui incombaient.

A l'origine, en 1693, le corps avait été composé de toutes les compagnies d'élite formées trois ans

auparavant dans chacun des régiments de cavalerie, à l'imitation des compagnies de grenadiers d'infanterie. Ces compagnies au nombre de cent, furent partagées en cinq brigades, équivalant chacune à un régiment, puisque la brigade était de quatre escadrons et l'escadron de cinq compagnies. Ces cinq brigades constituaient une division recrutée et administrée d'une manière spéciale, puisque nulle charge n'y était vénale, que les emplois y étaient donnés directement par le Roi aux officiers qu'il jugeait le plus méritants, que les hommes fournis non par voie de recrutement direct, mais par un prélèvement sur les régiments de cavalerie, devaient être « d'une taille de cinq pieds quatre pouces au moins, âgés de vingt-cinq à quarante ans, non mariés, d'une taille et d'une figure convenables, gens de valeur et de bonnes mœurs, ayant au moins deux ans de service et devant rester encore trois années sous les drapeaux ».

Les Carabiniers avaient le privilège de combattre à pied comme à cheval et, pour armes, outre la carabine, les pistolets et le sabre, ils portaient la baïonnette pour attester la gloire qu'ils avaient acquise à la journée de Guastalla.

Ils avaient, en 1763, trois uniformes : une grande tenue, une petite tenue et une tenue de manège. Le grand uniforme, pour les officiers,

était l'habit bleu à revers, parements et doublure écarlate avec larges broderies en paillettes d'argent, bouton d'argent, veste et culotte blanche, chapeau bordé en lames d'argent, panache blanc ; pour les hommes, mêmes coupes et couleurs, mais ce qui, chez les officiers, était en broderie en paillettes était, chez eux, en galon d'argent d'un pouce de largeur. De plus, les hommes portaient la giberne suspendue à une large bandoulière jaune. Ils avaient les contre-épaulettes blanches en forme de patte d'oie ; un galon d'argent en manière de fer à cheval marquait la taille autour de laquelle se bouclait un ceinturon en peau de daim jaunie avec agrafe dorée. Un plastron d'acier, orné d'un soleil doré devait, d'après le règlement, couvrir la poitrine des cavaliers, mais était remplacé le plus ordinairement par la veste blanche.

Le petit uniforme des officiers était l'habit bleu à revers et parements écarlates, avec petite broderie en paillettes d'argent, veste et culotte blanches. Les hommes, au lieu de broderie, avaient des galons de fil blanc.

Enfin, la tenue de manège, si intéressante, puisque à partir de 1763, époque de leur établissement à Saumur, les Carabiniers y ont eu l'école d'équitation la plus florissante et bientôt l'unique du royaume, était, pour les officiers, l'habit veste

couleur chamois, avec parements et collet rouge, galonné en lame d'argent, doublure blanche, boutons d'argent, veste et culotte blanche. Cette tenue était, avec les guêtres blanches, celle de l'exercice à pied. Les hommes avaient le galonnage en fil blanc au lieu d'argent.

Sans doute, dans ces conditions un carabinier coûtait au Roi plus cher qu'un simple cavalier. D'après un calcul récent, le cavalier de régiment revenait à six cent dix-huit livres par an, le carabinier à sept cent trente-six livres, le gendarme à huit cent quatorze ; puis, dans la Maison du Roi, le grenadier à cheval à neuf cent soixante-dix livres, le mousquetaire à mille quatre-vingt-six, le chevau-léger à mille quatre-vingt-huit, le gendarme de la Garde à mille cent cinquante-six et le garde du corps à mille cinq cent soixante-quatre.

Un homme d'élite dans un corps d'élite coûte toujours plus cher qu'un mauvais soldat dans un mauvais corps. Reste à savoir ce que rapportent l'un et l'autre. Reste à savoir combien, en temps de guerre, l'homme d'élite vaut de ces mauvais soldats, gibier d'hôpital ou de prévôté, qui s'attardent sur les derrières de l'armée, désertent, pillent, maraudent et qui, s'ils sont contraints de se trouver à la bataille, se battent mal et sont toujours prêts aux sauve-qui-peut. En

pareille matière, les larges dépenses font les bonnes économies, mais ce n'était pas ainsi qu'on pensait sous Louis XVI et il fallut, pour qu'ils fussent épargnés, que les Carabiniers eussent un protecteur capable de tenir tête à tous les démolisseurs de l'armée. Heureusement, ils appartenaient, de nom au moins, à Monsieur, Comte de Provence, frère du Roi, et cela fit qu'on eut pour eux ces ménagements. En 1776, au milieu de la fièvre de réformes, les cinq brigades furent supprimées et le corps fut réduit à un seul régiment formé de huit escadrons, chaque escadron d'une seule compagnie de cent quarante-cinq carabiniers et cinq officiers, avec un état-major de trois officiers supérieurs et quinze officiers ou sous-officiers de détail; mais, trois années plus tard, avec cette fixité d'idées sur le militaire qu'on rencontre durant tout ce règne, le corps fut remis à deux brigades, chacune de cinq escadrons de cent cinquante-six hommes, plus six officiers. L'état-major de chaque brigade fut fixé à trois officiers supérieurs, un aide-major, un quartier-maître, cinq porte-étendards, et quatre sous-officiers de détail. Il y eut de plus un état-major pour le corps composé de trois officiers supérieurs et de quatre officiers spéciaux.

En cet état, le corps des Carabiniers formait, en

réalité, deux régiments et lorsque, en 1788, l'armée fut organisée sur un nouveau plan, il devint simplement une brigade de cavalerie, composée comme toutes les autres de deux régiments. Il ne conserva du passé qu'un colonel titulaire et un colonel-lieutenant-inspecteur permanent avec un petit état-major des plus réduits. Un décret de 1791 supprima simplement l'état-major du corps, rendit les deux régiments indépendants pour l'administration, mais, en maintenant l'*arme* des Carabiniers, lui donna, avec le titre de *Grenadiers des troupes à cheval*, le bonnet à poil et l'épaulette rouge.

Les Carabiniers tiennent donc durant toute la Révolution la tête de la Cavalerie et sont considérés comme la troupe d'élite par excellence, ainsi que le proclame la loi du 21 février 1793 ; les généraux en chef s'arrachent l'*étonnant corps des Carabiniers*, ceux que, comme à Fontenoy, l'on appelle les bouchers de l'armée ; les Jacobins même n'osent protester quand, aux cris de : Vive la Montagne ! les Carabiniers ripostent : « Au f..... la Montagne ! Vive la Plaine pour la cavalerie ! » Il y avait dans ces mots-là de quoi faire couper le col à quantité de braves gens. — Mais on n'osa.

En toute occasion les deux régiments témoignaient leur mépris pour les Jacobins. Tantôt,

les jeunes gens du corps, se trouvant de passage en quelque ville révolutionnaire, faisaient la partie d'aller au club débiter des motions plaisantes, mystifier le président et la société; tantôt, ils complotaient d'enlever les prisonniers qu'on dirigeait sur le tribunal révolutionnaire. A Laon, quand le 1er régiment y arriva, l'Armée révolutionnaire se vanta de le mettre au pas et, d'abord, de faire effacer l'inscription qui était sur les lames des sabres : *Vivat Rex Christianissimus*. On commença par des rencontres isolées, puis on continua par des espèces de combats réglés, où sans peine, les carabiniers eurent l'avantage et tuèrent leurs adversaires. Dégoûtés, les braves de l'Armée révolutionnaire vinrent au club demander la dissolution de ce corps infecté d'aristocratie, mais, lorsqu'il fallut passer des paroles aux actes, — on n'osa.

On n'osa pas davantage toucher à leurs officiers. Au commencement de 1794, quand survint le décret obligeant tous les nobles à se retirer de l'armée, le 2e Carabiniers avait pour colonel, Jean de Bassignac, comte d'Anglars, descendant de Guy d'Anglars, un des cent gentilshommes venus d'Ecosse pour former la Garde écossaise du roi Charles VII, M. d'Anglars qui, longtemps avant la Révolution, avait servi aux Carabiniers, qui y était revenu seulement en septembre 1792, allait

s'éloigner, les Représentants du peuple ayant repoussé toutes les instances des officiers et des cavaliers de la brigade pour le conserver à leur tête. Alors les Carabiniers s'assemblent et se portent devant le quartier des Représentants criant : « Point d'Anglars ! point de Carabiniers ! » et les Représentants cédèrent.

Une telle troupe devait avoir les faveurs du Premier Consul et l'on put s'en apercevoir dès le début. Il leur avait prodigué les armes d'honneur bien que les chefs de la brigade, peut-être sur les incitations de Moreau, leur général à Hohenlinden, eussent d'abord refusé de fournir des états de proposition, disant : « Tous ont fait leur devoir dans l'occasion et il n'y a pas lieu d'en accorder plutôt à l'un qu'à l'autre. » Ayant toujours combattu à l'armée du Nord et à l'armée du Rhin, ils en avaient l'esprit de fronde.

Ainsi, eussent-ils privé de son brevet d'honneur cet admirable Benoît qui, quelques jours après le passage du Danube, avait, lui cinquième, chargé un peloton entier de Manteaux rouges et l'avait mis dans la plus complète déroute après en avoir tué cinq de sa main ; Benoît qui, de l'an II à 1815, fit toutes les campagnes et parvint en 1813 au grade de chef d'escadron. Et ce Leroy qui, entré aux Carabiniers en 1791, fit toutes les

campagnes de 1792 à l'an IX, ne parvint brigadier qu'en l'an V, maréchal des logis qu'en l'an VIII et atteignit le grade de sous-lieutenant le 30 octobre 1806, après vingt actions d'éclat ; en 1811, il passa aux Grenadiers à cheval et continua à y servir jusqu'au 6 décembre 1813 où, épuisé, il rentra dans ses foyers : il était alors officier de la Légion et lieutenant en premier sous-adjudant major.

Et Normand; celui-ci, né seulement en 1773, n'était entré aux Carabiniers qu'en l'an II; il avait fait toutes les campagnes, mis cinq ans pour arriver brigadier — et quelles cinq années! — A Dillingen, le 30 prairial an IX, accompagné de deux carabiniers et de deux cuirassiers, il s'avance jusque dans la ville malgré le feu le plus soutenu et fait mettre bas les armes à deux cents fantassins. Cela et quantité d'autres faits d'armes lui vaut son sabre d'honneur. Il est sous-lieutenant en l'an XII, gagne son grade de lieutenant sur le champ de bataille d'Iéna et est retraité le 7 juin 1810.

Et Vanroye qui, ayant débuté lieutenant au premier bataillon de Bergues, le 16 vendémiaire an II, et n'ayant pas été confirmé dans son grade, s'engage simple carabinier au deuxième de l'arme, met six ans pour arriver maréchal des logis, est enfin promu sous-lieutenant en l'an XII

et, criblé de blessures à Austerlitz, meurt quelques jours après à l'hôpital de Brünn. Et Duplant, entré aux Carabiniers en 1784, ayant fait avec honneur toutes les campagnes de la Révolution qui, en avril 1793, à Saarbruck, avec dix autres carabiniers enlève quarante-cinq chevaux escortés par vingt-cinq fantassins prussiens et cinq cuirassiers; qui, la même année, à Arlon, simple brigadier, tous les officiers et sous-officiers de sa compagnie, étant tués, blessés ou démontés, en prend le commandement et mène deux fois à la charge les vingt-sept hommes qui lui restent. Il est sous-lieutenant à vingt-trois ans de service, le 3 avril 1807, et prend sa retraite en 1811.

Ce sont là les heureux, ceux qui décrochent l'épaulette, mais combien d'autres se retirent n'ayant que cette consolation de leur arme d'honneur et, après, l'étoile de la Légion qu'ils obtiennent de droit. Ainsi Boullet retraité en 1805, David mort au commencement de cette même année, Dumaine entré en 1805 aux Grenadiers à cheval, Menant, Monet, Pillard, Tholingre, retraités en 1804, Perrier mort sous les drapeaux la même année, Priolat retraité en 1806, Rapp ou Reep le trompette, retraité en 1807, Lecesne mort le 6 germinal an XII, Lesseline passé en 1804 dans la gendarmerie, mort en 1807...

En vérité, les chefs en parlaient à leur aise et les Carabiniers avaient droit à souhaiter des commandants qui poussassent moins loin la rigidité de leurs principes et surtout l'opposition aux idées qu'apportait le Premier Consul. Cela était surtout le cas pour le premier régiment, car, au second, d'Anglars avait maintenu des traditions différentes et le colonel qu'avait reçu le corps en l'an VIII, après la retraite de d'Anglars, était de race pareille et de pareille éducation, l'un de ces hommes qu'un gouvernement qui a le respect de lui-même, se plaît à montrer à ses amis comme à ses ennemis, en paix comme en guerre. Armand-Louis-Augustin de Caulaincourt, d'une famille de Picardie, qui a fourni un nombre considérable d'officiers généraux, eût pu se parer d'un titre de marquis de 1714, s'il n'eût mieux aimé se recommander de ses services de guerre. Aussi était-il difficile, pour la première mission de compliment diplomatique qu'eût à donner le Premier Consul, de choisir un représentant mieux tourné que le colonel du 2e Carabiniers. Outre que son nom, sa naissance, son éducation, sa bravoure à l'épreuve, la réputation de ses hauts faits le mettaient hors de pair, ce n'était pas sans importance que de présenter un tel homme sous le plus beau, le plus riche et le plus imposant des uniformes qu'eût alors l'armée française, de lui donner pour

l'accompagner quelques-uns de ses compagnons d'armes, dignes par leur origine de lui servir de gentilshommes d'ambassade et de prouver ainsi, devant l'Europe, ce qu'était au vrai l'armée des sans-culottes, cette armée dont on avait fait des risées tant qu'elle n'avait point vaincu, et que, même victorieuse, on traitait encore de haut dans le militaire européen, chez qui il était de tradition qu'elle ne savait ni servir, ni s'habiller, qu'elle ne portait que des loques, était un ramas de bandits, non une armée.

L'arrivée à Pétersbourg, de Caulaincourt chargé, au nom du Consul, de complimenter le nouvel empereur Alexandre I[er] sur son avènement au trône, fut pour changer tout cela; d'autant que Caulaincourt était accompagné de plusieurs officiers du régiment — entre autres du capitaine de Berckheim — qui n'avaient point été choisis parmi les moins élégants. On pensa qu'il y avait décidément un gouvernement en France et une armée, et le fait traça assez profondément pour que six années plus tard, Caulaincourt lui dût d'être appelé à représenter en Russie, comme ambassadeur, l'Empereur des Français.

L'honneur, qui là était fait au colonel, rejaillissait sur tout le corps. Et, s'il fallait une preuve que les Carabiniers avaient alors dans l'armée une place à part, cette preuve se trouverait four-

nie. Ce colonel était Caulaincourt, soit, mais surtout il était carabinier et s'il avait été choisi, c'était au moins autant parce qu'il était l'un que parce qu'il était l'autre. De montrer un marquis à l'Europe, on eût été moins embarrassé qu'on ne pense, mais un marquis qui fût en même temps le chef des *bouchers de l'armée*, c'était plus singulier et plus rare. Si le Premier Consul l'avait ainsi voulu, quand il avait à ses ordres tant de généraux et de ceux qui n'étaient pas de second ordre, ce n'était pas sans dessein, et il était impossible que, de cette mission, les Carabiniers ne bénéficiassent point comme leur colonel.

Lors de l'organisation de la hiérarchie impériale et de la création des Grands officiers de l'Empire, Napoléon, à l'exemple de la monarchie ancienne, rétablit pour la plupart des armes de la cavalerie une charge, d'ailleurs sans fonctions, de Colonel général. Il distribua d'ordinaire ces charges à ceux de ses compagnons d'armes qui, remarquables par leur bravoure et leur dévouement, n'étaient point susceptibles d'être nommés maréchaux d'Empire. Mais la dignité de Colonel général des Carabiniers, il la conféra à son propre frère, le prince Louis, connétable de l'Empire. Louis, nommé le 26 mai, fut reçu et reconnu à la tête de la brigade en qualité de Colonel général le

10 décembre 1804. Sans doute le souvenir du Comte de Provence, colonel propriétaire, avait pu ne pas être étranger à cette nomination, mais il n'en est pas moins vrai que, sous l'ancien régime, le corps avait toujours dépendu du Colonel général de la cavalerie et que c'était un surcroît d'honneur de l'ériger ainsi *en arme*.

Bien mieux : aux fêtes du Sacre, l'armée était représentée par ses députations, mais la Garde impériale seule semblait devoir faire le service d'honneur et d'escorte ; or, brusquement, les Carabiniers qui étaient à leur garnison à Lunéville, sont appelés à Paris par courrier extraordinaire. Ils sont casernés à l'*Ave Maria* et, dans cette journée du 11 frimaire, qui voit le nouvel empereur sacré par le Pape, ce sont les huit escadrons des Carabiniers, qui, ayant à leur tête le prince Murat, gouverneur de Paris, ouvrent la marche du cortège, des Tuileries à Notre-Dame. De même le 14, jour de la distribution des Aigles et dans toutes les grandes cérémonies.

Ces honneurs attribués au corps, ne présageaient point, comme l'imaginaient certains officiers, l'entrée des Carabiniers dans la Garde ; il y eut déception et le corps qui n'était point d'ailleurs parmi les enthousiastes du nouveau régime, en fut encore refroidi. L'Empereur du reste, à qui de

bonnes âmes faisaient remarquer que les Carabiniers criaient peu, répondit : « Je sais qu'ils ont peu d'affection pour moi, mais ils ne se battront pas moins bien à l'occasion. » Il n'avait point à se reprocher de les avoir leurrés d'une fausse espérance, car la seule nomination d'un Colonel général signifiait suffisamment que les Carabiniers ne feraient point partie de la Garde, laquelle avait ses quatre colonels généraux, un par chaque arme. De plus, dans la Garde, les Carabiniers eussent, aussi bien pour la tenue que pour la fonction, fait double emploi avec les Grenadiers à cheval; enfin, le but de l'Empereur semblait être de rétablir cette sorte de rang particulier, intermédiaire entre la Maison du Roi et la Cavalerie proprement dite, qui avait été sous l'ancienne monarchie celui de la Gendarmerie de France et où une tradition, d'ailleurs peu exacte, voulait qu'eussent, *en droit*, été placés les Carabiniers, tandis qu'ils n'y avaient été qu'en fait.

Ainsi, au début de la campagne de 1809, la Garde impériale n'ayant pas encore rejoint, ce fut la brigade de Carabiniers qui fut chargée de la remplacer près de l'Empereur et de fournir l'escorte et les escadrons de service.

Antérieurement, la nominatien du prince Camille Borghèse comme colonel du premier régiment avait dû passer pour une marque de faveur sin-

gulière. Le second mari de Paulette Bonaparte, « celui à qui était remis le soin de rendre heureuse la sœur d'un héros et la veuve d'un brave, » comme disait François de Neufchateau, avait, par un sénatus-consulte du 6 germinal an XIII, reçu les droits de citoyen français. L'Empereur, presque aussitôt, avait nommé ce bel homme chef d'escadron aux Grenadiers à cheval, et, le 4 thermidor, il l'avait fait inviter par Bessières, et sur un ton qui ne permettait pas la réplique, à se rendre à Boulogne, « où l'on devait lui faciliter tous les moyens d'apprendre son métier ».

C'était là, à la vérité, le dernier des soucis du prince ; mais il n'avait qu'à s'incliner. Il lui fallut de gré ou de force faire la campagne d'Austerlitz. Il n'y brilla point. Sa bravoure parut suspecte et on lui attribua, sur une égratignure qu'il avait reçue, des interjections de désespoir qui firent rire tout Paris. N'importe : il n'en était pas moins beau-frère de Sa Majesté, il n'en était pas moins « prince de Borghèse, prince et duc de Guastalla », et il fallait bien qu'il fût avancé après une telle campagne. Le 1er janvier 1806, il reçut le grade de colonel au 1er Carabiniers. A la vérité, pour lui servir de mentor et le suppléer dans son commandement, l'Empereur permit qu'il emmenât, comme major aux Carabiniers, le capitaine La Roche, des Grenadiers à cheval, officier d'une rare

distinction, d'une belle tournure, brave comme son épée et sous lequel le régiment loin de péricliter gagna encore comme instruction et comme tenue. Borghèse occupait donc la place qu'avait avant la Révolution, le colonel propriétaire, et il était vraisemblable que, pour peu qu'il prît goût au métier et s'y distinguât, dans un temps rapproché, les deux régiments seraient, comme avant la Révolution, réunis sous son commandement en seul corps. Déjà, il s'agissait de transporter leur garnison de Lunéville à Versailles; l'Empereur y avait consenti et avait donné l'ordre que le mouvement s'opérât dès que les escadrons de guerre, encore en Allemagne, auraient rejoint les dépôts et que les régiments seraient au complet.

En attendant leur arrivée, pour former Borghèse au métier et lui apprendre ses devoirs, il lui avait confié les fonctions de major-général du camp de dix mille hommes formé à Meudon dans la plaine qui entoure le parc. Sans doute, l'Empereur s'était plu à rétablir au profit de ses frères et beaux-frères une partie des honneurs et des prérogatives qu'avaient les Princes du sang sous la monarchie des Bourbons, mais il entendait que les anciennes sinécures fussent à présent remplies et que ces nouveaux princes, si disposés qu'ils fussent déjà à se croire tels par la grâce de Dieu, servissent régulièrement et méritassent par

leur assiduité que les faveurs dont il les comblait ne parussent point à la fois odieuses et ridicules. Il ne s'agissait pas sans doute qu'ils fussent de grands guerriers, mais qu'ils donnassent exemple de subordination et de discipline. Borghèse ne devait donc s'éloigner du camp ni le jour ni la nuit. Il n'avait pour consolation, lui et ses courtisans intimes, que de manger et de boire, car, par ordre, il tenait table ouverte, mais il se plaignait de ne point même en jouir tranquillement. « Trop souvent, au milieu de dîner, les tambours, les trompettes et le nom de l'Empereur crié de toutes parts, venaient interrompre les convives. A peine l'Empereur était-il signalé que déjà il parcourait le camp, voulait tout voir, ouvrait toutes les tentes, jetait feu et flammes s'il y apercevait un minois féminin, faisait aussitôt appeler les chefs, les gourmandait et disparaissait. Pour n'être plus surpris à l'improviste, on avait, du camp jusqu'à Saint Cloud, établi des vedettes de distance en distance. Vaine précaution... Trompant les espions, tombant dans le camp comme une bombe, trouvant toujours tout le monde en défaut, il fulminait de plus belle. Ce n'était pas tout. Aujourd'hui le camp était en long, trois jours après en carré. On ne connaissait pas un moment de repos; il n'y avait de constant que sa fureur contre ces jolis oiseaux de passage portant plumes et dentelles. »

Malgré cette surveillance constante, ces brusques arrivées, ces perquisitions, cette volonté bien arrêtée de l'Empereur de contraindre son beau-frère à apprendre le métier, Borghèse venait presque toutes les nuits coucher à Paris. Enfin, son supplice cessa : la guerre avec la Prusse était imminente et après un dîner de six cents couverts, offert aux officiers et sous-officiers, le camp fut levé.

Ce fut alors un autre tourment pour Borghèse. Il dut aller, pour la campagne, prendre le commandement effectif de son régiment qu'il rejoignit le 5 octobre 1806, à Bamberg, où le lendemain il fut reçu en qualité de colonel. Ce qu'il fit est assez mal connu. Le *Moniteur* du 3 avril 1807 contient, sous la rubrique INTÉRIEUR, *Paris*, 1er *avril*, un article fort élogieux. Il y est dit : « A la charge de cavalerie de Willenberg, le prince de Borghèse, à la tête du 1er Carabiniers, a passé, lui troisième, sur le pont devant la ligne ennemie. Ses carabiniers eurent à peine débouché du pont qu'il les rangea par escadron et fit une charge qui enfonça la cavalerie ennemie. Ce prince a montré dans ce combat autant d'intelligence que de bravoure. » Mais les traditions du corps, recueillies dans ce curieux *Manuscrit des Carabiniers* qu'a publié le général Vanson, ne font aucune mention de l'héroïsme de Borghèse. On

l'y présente comme peu dévoué aux hommes, portant une incroyable négligence à leur faire rendre justice, absent pour cause d'indisposition le jour même de la grande revue de la cavalerie passée par l'Empereur à Elbing, et on y constate la satisfaction du régiment lorsque, promu au grade de général, il quitta les Carabiniers et y fut remplacé par le major La Roche.

L'absence et l'indisposition du colonel n'avaient pas empêché le corps d'avoir sa bonne part des faveurs impériales. A la grande promotion du 14 avril 1807, chacun des deux régiments reçut huit décorations de la Légion et le 8 mai, à la revue, l'Empereur pour récompenser les Carabiniers, trouva de ces mots et de ces actes qui émouvaient les cœurs des soldats au point de les faire tout à lui. Avisant le maréchal des logis chef Chambrotte, magnifique soldat de six pieds de haut qu'il avait décoré de l'étoile de la Légion le 25 prairial an XII :

« De quel pays es-tu ? lui dit-il.

— Sire, répond Chambrotte, quand je vois l'étendard de l'escadron, je vois le clocher de ma paroisse. » (Il était enfant du corps, étant né à Saumur en 1764 et ayant été incorporé, dès 1773, comme enfant de troupe, puis comme trompette, enfin comme carabinier.)

L'Empereur se met à rire et, se tournant vers le major, demande pourquoi ce brave homme n'a pas encore été présenté comme officier.

« C'est, réplique le colonel, qu'il ne sait ni lire ni écrire.

— Mais, dit l'Empereur, en remuant son bras avec vigueur, va-t-il bien de là ?

— Oui ! ferme ! répond Chambrotte d'une voix vibrante, sans laisser au colonel le temps de répondre.

— Eh bien ! dit l'Empereur, je te fais officier ! »

Un mois après, à Friedland, dans la charge héroïque que fournit son régiment, Chambrotte, sous-lieutenant au 1er Cuirassiers, se faisait tuer après des actes d'étonnante audace.

Dans le corps, des hommes tels que Chambrotte sont loin d'être des exceptions. Ainsi parmi les hommes décorés à la promotion du 25 prairial an XII, en même temps que lui, Cosne (capitaine) est entré aux Carabiniers en 1766, Lannelongue (capitaine) en 1774, Biendiné (lieutenant) en 1778, Brauer (lieutenant) en 1778, Gasner (brigadier) en 1783 (il a été trois ans aux Grenadiers royaux). A la promotion du 26 frimaire an XII, Cardon, décoré comme capitaine, est entré aux Carabiniers en 1780, Girard (capitaine) en 1778, Che-

villet (sous-lieutenant) en 1785, le major Borel y est entré en 1768, le colonel Cochois en 1774 (il venait de la Gendarmerie de France), Faucher (chef d'escadron) en 1774. Même ancienneté au deuxième régiment, Morin le colonel y est entré au service en 1782, le chef d'escadron Grimblot en 1786, le maître sellier Beauve en 1771, le carabinier Chapuy en 1770, le carabinier Pied, dit La Flamme, en 1783, le carabinier Prévot en 1773, le carabinier Ducay ou Duquet en 1786, le maréchal des logis Lanchy en 1769. Au 2e Carabiniers, sauf les quatre officiers supérieurs, aucun officier du cadre (à l'exception peut-être du lieutenant Jacquemin), n'était décoré de l'étoile de la Légion, tandis que dans les sous-officiers et simples carabiniers, il y avait un nombre considérable de légionnaires.

C'est que la plupart des officiers étaient nouveaux en l'an VIII. Durant les guerres de la Révolution, la bonne tenue du corps, son admirable conduite dans toutes les rencontres où il avait dû se multiplier, remplacer très ordinairement la cavalerie légère et remplir concurremment son rôle de cavalerie de bataille, venaient, en grande partie, de ce qu'il avait conservé, de l'ancien temps, un nombre relativement considérable d'officiers et un très grand nombre de sous-officiers et de carabiniers. A force

d'être employés, d'être mis chaque jour à l'épreuve, les officiers avaient fini par disparaître les uns après les autres, non tant par le feu de l'ennemi que par les fatigues de guerre. Beaucoup, sans doute, avaient été remplacés par leurs sous-ordres, mais, là comme ailleurs, la matière dont on pouvait faire des officiers avait fini par s'épuiser. Si, pour exciter au suprême degré le zèle des hommes, l'Empereur, un jour de fête militaire, marquait sa sympathie à un très vieux soldat illettré en le nommant officier, ce ne pouvait être qu'une exception très rare, et les bureaux de la Guerre se chargeaient ensuite de mettre à la retraite le nouveau promu qui, du moins, emportait, avec la pension et les honneurs d'officier, le souvenir d'un de ces instants inoubliables qu'on ne payait pas assez de toute une vie.

Mais ce n'était pas ainsi que, régulièrement, le corps d'officiers pouvait se recruter. Napoléon, assurément, ne tenait pas à ce que tous fussent de grands clercs, et ce n'eût point été lui qui eût jamais subordonné l'avancement dans son armée à des espèces de concours littéraires, mais l'instruction primaire était au moins nécessaire et, quoi qu'on dise, elle était infiniment peu répandue parmi les Volontaires de 1792 et surtout parmi les jeunes gens qui, ayant grandi pendant la Révolution, arrivaient au régiment par la conscription.

C'était donc ailleurs qu'il fallait, comme on l'a vu, trouver les éléments capables d'alimenter constamment le corps d'officiers, et plus le régiment avait de réputation, plus il importait de surveiller ceux qu'on y introduisait. Les Carabiniers étant l'élite de la grosse cavalerie, destinés par suite à un service d'honneur aussi bien qu'à un service de guerre, il convenait — et ce fut un but que l'Empereur poursuivit — que les officiers retrouvassent les traditions de politesse et d'élégance qui avaient jadis fait une partie de leur popularité. On ne doit donc pas s'étonner si, dès le commencement de l'Empire, à mesure que les institutions nouvelles fournissaient des jeunes gens de famille, de belle taille et de belle tournure, Napoléon les classait de préférence dans cette arme.

Avec le culte qu'il professait pour l'esprit de corps, la tendance qu'il avait marquée si vivement au début de son règne d'affirmer et de rétablir chez les Carabiniers les traditions de l'ancien régime, comment concilier le décret que l'Empereur rendit le 24 décembre 1809 et par lequel il transforma leur uniforme et leur armement? Sans doute, pendant la campagne d'Autriche, il avait déjà apporté à leur tenue une légère modification. Témoin des brillantes charges que les

Carabiniers avaient faites sous ses yeux au combat de Ratisbonne, il avait remarqué que beaucoup de cavaliers étaient blessés à la tête, parce que les bonnets à poil « tombaient sous les coups de sabre ou autrement » ; il s'était étonné que les bonnets n'eussent point de mentonnières et il avait ordonné aux colonels de s'en pourvoir sur-le-champ, ce qui n'avait d'ailleurs pu être fait qu'à Vienne. Mais qu'importait ce détail qu'il ne conviendrait pas même de citer si le fait de ces hommes faisant la guerre de 1792 à 1809, coiffés d'énormes bonnets à poil, flottants en quelque sorte, non attachés, ni soutenus, n'était pour étonner. Sauf sur ce tout petit point, l'uniforme, au moins pour les lignes générales, avait été conservé jusque-là tel qu'il avait été réglé en 1791, et, sauf quelques agréments disparus, il maintenait les couleurs traditionnelles du corps : c'était toujours l'habit bleu à la française avec parements et revers écarlates, la bandoulière et le ceinturon jaune, la veste et la culotte blanches. Le col seulement qui était rouge dans l'ancien uniforme était bleu dans celui-ci ; mais cela n'était rien.

Or, le 24 décembre 1809, l'Empereur décrète que les deux régiments de Carabiniers seront cuirassés, qu'il lui sera présenté un projet de cuirasse et de casque qui, en maintenant une diffé-

rence entre les Carabiniers et les Cuirassiers, procurent cependant aux Carabiniers les mêmes avantages. Ainsi, d'un trait de plume, il supprime la distinction précieuse accordée aux Carabiniers comme troupe d'élite, comme *Grenadiers des troupes à cheval*, du bonnet à poil et de l'épaulette rouge galonnée d'argent: Quant à la cuirasse, sans doute les règlements leur avaient attribué de longue date le plastron en fer bronzé, mais jusque-là, les Carabiniers avaient mis une sorte d'orgueil à ne point le porter.

Quel mobile avait pu faire agir l'Empereur? Etait-ce la pensée d'établir une différence plus grande entre l'uniforme des Grenadiers à cheval de sa garde et celui des Carabiniers? Etait-ce une préoccupation d'uniformiser davantage encore la cavalerie de réserve et, les autres régiments ayant reçu la cuirasse en 1803, de la faire prendre également aux deux régiments qui faisaient habituellement division avec les Cuirassiers? Sans doute, — mais il est une autre raison d'ordre esthétique en même temps que d'ordre moral, dont il convient de tenir compte. Outre que l'Empereur tenait la cuirasse utile en tant qu'arme défensive, outre qu'il lui attribuait un singulier effet moral sur l'imagination de l'homme qui en était revêtu, il estimait que la cuirasse et le casque, l'*armure*, comme on disait

alors, et comme il disait lui-même, constituaient le vrai costume de l'homme de guerre.

Attribuant aux Carabiniers le premier rang parmi les régiments de grosse cavalerie de l'armée, il ne pouvait manquer de vouloir qu'ils eussent les marques extérieures de leur dignité. Cette assertion pourrait paraître discutable si l'Empereur n'avait donné lui-même deux preuves convaincantes de ses préférences en pareille matière.

En 1807, l'Empereur eut un instant pour lui-même la velléité de prendre l'armure en même temps qu'il l'imposerait sans doute à tous les commandants de corps et aux officiers généraux de toutes armes. A cet effet, le prince de Neufchatel, ministre de la Guerre, fit confectionner sous la surveillance de M. Regnier, conservateur du Dépôt central de l'Artillerie et directeur du musée de l'Artillerie impériale, deux casques et deux cuirasses presque semblables pour l'Empereur et pour lui-même. Ces objets, emballés dans quatre caisses, furent expédiés, le 16 juin 1807 par le courrier Floquet, et par suite ne purent arriver que lorsque l'Empereur était déjà à Tilsitt.

Le casque est de forme antique. Le fond en est bronzé très foncé, noir. Il porte une visière en feutre noir avec bord en galon d'argent, attachée à un bandeau de peau noire. La bombe noire est

chargée au centre d'une étoile de la Légion en pierres de couleur, et ornée sur le tour d'une garniture légère de feuilles de laurier, en relief et dorées. Cette bombe noire est surmontée d'un cimier doré présentant de face une tête de lion et de profil des attributs militaires : à la pointe du cimier une sorte de fleur en filigrane d'or ; par derrière une longue crinière noire.

La cuirasse est noire comme le casque, avec, au bord, en relief, une guirlande de feuilles de chêne d'or, soutenue par des clous d'or et accompagnée d'une grecque droite. La cuirasse est équipée de velours écarlate brodé de feuilles de chêne, et garnie de deux épaulettes de velours rouge terminées par des têtes de lion dorées et attachées sur la cuirasse à des clous dorés. On dit que le jour où l'Empereur essaya cette armure, il se trouva si ridicule qu'il y renonça immédiatement et qu'il en fit présent à Berthier. Le prince de Wagram possède encore cette armure, ainsi que celle de son grand-père.

Si Napoléon avait ainsi repoussé ce casque, n'était-ce pas parce que le modèle lui déplaisait ? Ne doit-on pas penser qu'il avait fait chercher un autre modèle plus seyant puisque l'on trouve sous le numéro 10, dans le paragraphe II de l'*Inventaire de sa garde-robe*, en date du 11 août 1811, *un casque en cuivre doré et bronzé*

dont la destinée, depuis 1814, est restée inconnue et qui, certainement, n'est point le casque appartenant aujourd'hui au prince de Wagram, puisque, de celui-ci, l'Empereur avait fait présent à Berthier dès 1807 ?

D'ailleurs, il est un autre témoignage de la prédilection de Napoléon pour l'armure.

Par le décret du 15 août 1809, il a institué l'ordre militaire le plus élevé, le plus rare, le plus distingué qui puisse être, l'ordre des Trois Toisons d'or, où, pour être l'un des cent Grands chevaliers, il faut avoir commandé en chef, soit dans une bataille rangée, soit dans un siège, soit dans un corps d'armée d'une armée impériale dite Grande armée ; où, pour être l'un des quatre cents Commandeurs ou l'un des mille Chevaliers, il faut, officier ou soldat, avoir été désigné par son régiment comme le plus brave, avoir été blessé trois fois en trois actions différentes, être arrivé le premier sur la brèche ou avoir passé le premier un pont. Partant, semble-t-il, des statuts de l'ordre autrichien de Marie-Thérèse, il en a sublimé l'esprit, et il a porté l'institution nouvelle à la hauteur où seul il sait se placer. Donc, cet Ordre, lorsque par la suite il prétend lui donner sa forme définitive, moins encore que l'aspect à donner à l'insigne, ce qui l'inquiète, c'est le costume que porteront les Grands chevaliers dans les

chapitres solennels qui se tiendront chaque année, le 15 août, jour où toutes les promotions de l'Ordre seront publiées — et cet uniforme des Grands chevaliers, tel qu'il le règle le 3 août 1811, consistera dans l'habit français coupé droit, couleur chamois, brodé en or, avec culotte pareille, et bottines de forme ancienne de maroquin rouge garnies d'éperons d'or; épée en dague portée droite avec un ceinturon; *cuirasse en or, devant et derrière, entourée d'acier bleu avec ornements de chaînes de laurier et d'olivier*, la garniture en velours à la couleur du ruban de l'ordre (ponceau liséré d'or); casque d'une forme simple, fond d'or avec les ornements en acier. Et l'armure est à ce point le *costume*, que les novices ne porteront la cuirasse qu'après avoir reçu l'ordre des mains du Grand maître.

On ne saurait donc contester que cette idée était bien celle de l'Empereur et, dès lors, il est explicable qu'il ait voulu que les Carabiniers portassent l'armure. Lui-même la choisit. Il voulut ce casque de forme grecque, en cuivre rouge, orné d'une chenille écarlate, avec la garniture blanche et l'N couronné sur le devant — casque dont cinq ans auparavant, au milieu des fêtes du Sacre, il avait eu le modèle sous les yeux, car, en le voyant, il est impossible de ne pas faire un rapprochement avec le casque que portait alors

le Colonel général des Cuirassiers et dont il existe une si agréable représentation par Isabey dans le grand ouvrage sur le Sacre. La chenille de ce casque à l'antique, exactement semblable au casque des Carabiniers, est à la vérité en peau d'ours noir, mais ici la couleur importe peu.

Pour la Cuirasse, l'Empereur la choisit de même en cuivre rouge, ornée sur la poitrine, pour les officiers, d'un soleil blanc, avec le chiffre impérial au centre. Ce soleil rappelle sans doute le soleil de Louis XIV, *Nec pluribus impar*, qui à l'époque de l'institution des Carabiniers, brillait sur leurs vingt étendards de soie bleue, semés de fleurs de lis d'or, qui depuis se trouvait encore sur leurs plastrons de cuirasses, mais il pouvait aussi avoir été accroché à la pensée de l'Empereur par cette plaque de grand officier de la Légion que le Colonel général des Cuirassiers portait sur la cuirasse et qui faisait si bel effet.

Restait à trouver le fond de l'uniforme : l'Empereur ne voulut pas du bleu national, qui eût pu faire confondre les Carabiniers avec les Cuirassiers. On proposait le noir que le ministre écarta, le bleu barbeau, qui, disaient les colonels, eût rapproché leurs hommes des soldats du train, le rouge enfin, et ce fut le rouge que choisit l'Empereur, disant : « Je veux que l'uniforme des Carabiniers réponde à la beauté de leur armure. »

C'était bien, le rouge, mais où trouver du beau rouge et qui ne coûtât pas trop cher? On sait quelle était alors, en France, la pénurie pour les couleurs de teinture. Par des procédés d'une ingéniosité extrême, mettant à profit toutes les richesses du sol national, les chimistes, encouragés, poussés, pressés — on peut dire, harcelés — par l'Empereur, cherchaient le moyen de délivrer encore la France d'un tribut énorme qu'elle payait à l'étranger. Mais, là non plus, on n'était point arrivé du premier coup à la perfection. Les bleus étaient médiocres, tirant sur le gris, des bleus de pastel. Le rouge surtout, le rouge de la garance était violacé, coulait à l'eau et n'arrivait point à ce qu'eût souhaité l'Empereur : un rouge vif, presque anglais, sonnant en fanfare sous l'or de l'armure. A défaut, on venait justement de trouver une couleur, qui n'était ni très jolie, ni très seyante, un bleu cru et un peu bête, mais du moins ce bleu tenait à l'eau, et cette couleur avait l'avantage inappréciable d'avoir été baptisée du nom de la nouvelle souveraine des Français. Marie-Louise se parait volontiers de son bleu. Peut-être lui seyait-il, car elle était blonde, fraîche et fade, mais c'était à elle seule. Le ministre de l'Administration de la guerre saisit l'opportunité; n'ayant point à leur donner de beau rouge qui eût coûté trop cher, il vêtit les Carabi-

niers de blanc — ce qui épargnait la teinture — et il releva ce blanc d'un collet et de parements du bleu nouveau — (le 1er régiment eut les parements rouges). Sans discrétion cette fois, il employa ce bleu dans l'équipement et le harnachement du cheval, si bien que, par la suite des temps, ce fut ce bleu, atténué à la vérité, et de bleu Marie-Louise devenu bleu céleste, qui fit le fond de l'uniforme des Carabiniers.

Dans la campagne de Russie, le corps se montra comme valeur à la hauteur de son ancienne réputation, et surtout il donna de sa résistance et de sa discipline une idée singulièrement favorable, d'abord à la surprise de Winkowo, où seul avec le 1er Cuirassiers, il déconcerta les Russes et permit au corps de cavalerie que commandait Murat de se retirer sans trop de pertes; ensuite et surtout pendant la retraite, car lorsque, le 14 novembre, près de Smolensk, l'on forma, des débris de la majeure partie de la cavalerie, un corps de huit cents chevaux aux ordres du général La Tour Maubourg, la brigade des Carabiniers fournit à elle seule deux cents hommes montés, soit le quart de l'effectif total. Dans le corps de cavalerie à pied formé à Moscou des hommes démontés ou blessés, la première compagnie de trois cent soixante-quatre hommes et



la seconde de deux cent vingt-six furent fournies par les Carabiniers et elles furent les dernières dans la retraite à se maintenir en bon ordre et à faire le coup de fusil.

Malgré tout, lorsque, à Marienwerder, à la fin de décembre, les Carabiniers échappés au désastre se comptèrent, ils se trouvèrent, du premier régiment, dix-huit officiers et vingt-huit sous-officiers et carabiniers, et du second à peu près autant.

Malgré l'effort colossal fait par la France pour réformer l'armée de 1813, ce ne fut qu'après l'armistice que chacun des deux régiments fut porté à quatre cents sabres.

Après Leipzig et Hanau, il ne restait des deux régiments que deux cent soixante-six hommes qui, avec une centaine venant du 1er régiment de Cuirassiers, formèrent un régiment provisoire. Ce régiment prit sa bonne part de dangers et de fatigues durant la Campagne de France et, à la Restauration, les débris s'en rassemblèrent à Lunéville, où les deux régiments furent reconstitués. On eut pour eux des faveurs singulières; le Comte d'Artois fut nommé colonel d'honneur et, revêtu de l'uniforme, vint à la garnison présider une sorte d'orgie militaire. La brigade reçut pour commandant un lieutenant général, le comte des Cars, et il n'y eut pas de bonté qu'on ne lui montra. Il semble que ces grâces ne furent point

entièrement perdues et si, à Waterloo, le corps faisant partie de la division de réserve de Kellermann, combattit avec sa valeur accoutumée et prit une part brillante à la dernière charge de Ney sur le plateau de la Haie-Sainte, on ne peut s'empêcher de penser, que, par un reste d'ancien mécontentement, par un esprit d'opposition qui, chez les vieux de l'armée du Rhin, avait subsisté pendant tout l'Empire et que le changement d'uniforme n'avait point été pour modérer, peut-être par suite des caresses qu'on leur avait faites et par l'espérance de voir le corps reprendre, par le Comte d'Artois, ses anciens privilèges, les Carabiniers marquèrent vers le nouveau régime une sympathie que l'on serait embarrassé de signaler ailleurs. Pourtant si, pour Napoléon, ils n'avaient point été les préférés, on ne peut nier qu'ils n'eussent été parmi les mieux traités.

*
* *

Au nombre des préférés, il faut ranger, non tout à fait au premier rang, — car ce premier rang fut toujours occupé par les Chasseurs de la Garde, — mais presque tout de suite après, les Grenadiers à cheval. Napoléon avait une mémoire imperturbable, il n'oubliait jamais les services qu'on lui avait rendus, et les hommes qui, les

premiers, s'étaient volontairement attachés à sa fortune étaient assurés de ses faveurs. Or, au 18 brumaire, si certains corps de cavalerie tels que le 9e Dragons firent plus effectivement pour la réussite de l'entreprise que la Garde du Directoire, il n'est pas moins vrai que celle-ci se décida au premier coup et qu'il n'y eut besoin pour l'entraîner ni de promesses ni de discours.

Dès qu'elle connut le décret du Conseil des Anciens, la Garde du Directoire, se rendit du Luxembourg aux Tuileries, quartier général désigné, où le général Bonaparte la passa en revue et lui donna ses ordres. Aussi, dès que le coup d'État eut été légalisé et que le Consulat provisoire eut été établi, la Garde du Directoire prit le service auprès des Consuls concurremment avec la Garde du Corps législatif. Or, ces deux Gardes ne comportaient d'autre cavalerie que celle qui, officiellement, était désignée sous le nom de Cavalerie de la Garde du Directoire ou de Grenadiers de la Garde du Directoire.

Cette Garde à cheval du Directoire était formée de deux compagnies commandées par un chef d'escadron et composées, chacune, de un capitaine, un lieutenant, un sous-lieutenant, un maréchal des logis-chef, deux maréchaux des logis, quatre brigadiers, trente-neuf cavaliers et deux

trompettes. L'uniforme était l'habit bleu national avec parements et pattes écarlates avec liserés blancs, doublure blanche avec liserés écarlates, retroussis agrafés garnis de grenades écarlates — pattes rouges en trèfle liserées de blanc au lieu d'épaulettes ; veste blanche, culotte de peau blanche, bottes à l'écuyère avec manchettes de botte et éperons en acier bronzé ; boutons blancs à l'habit, à la veste et au chapeau, ce bouton timbré d'un faisceau d'armes portant les mots *Garde du Directoire ;* chapeau uni avec une ganse blanche, cocarde tricolore, marron et plumet rouges ; manteau blanc avec retroussis pareils ; portemanteau de drap bleu garni de galons jaunes. Les cavaliers étaient armés d'un mousqueton, de pistolets et d'un sabre avec dragonne rouge. La giberne chargée d'une grande grenade blanche était attachée à une bandoulière, le porte-mousqueton était blanc ainsi que le ceinturon.

Il semble que le chapeau n'avait pas tardé à être échangé pour le bonnet d'oursin, sans plaque, à jugulaire en cuivre, avec cocarde, cordon de laine jaune, au sommet grenade en laine jaune sur fond rouge et plumet rouge. Cette modification avait eu lieu presque dès le début, ainsi que le montrent diverses représentations graphiques, aussi bien pour la Garde à pied et à che-

val du Directoire que pour la Garde des Conseils.

Cet uniforme resta presque tel sous le régime consulaire; néanmoins l'habit bleu eut des revers blancs, taillés carrément comme celui des Grenadiers à pied, les boutons furent jaunes au lieu d'être blancs et portèrent, sous le Consulat, un faisceau de licteur et, sous l'Empire, un aigle couronné. Les Grenadiers reçurent l'aiguillette rouge qu'ils portèrent à droite, et, sur la plaque de ceinturon, figura l'aigle couronnée, de même qu'il y eut des couronnes aux angles de la housse de cheval. Les chevaux très habillés eurent des rosettes de tête et de queue en laine rouge et un frontail en laine rouge. Ces modifications furent pour la plupart postérieures à l'an XII et ne se firent sans doute qu'au renouvellement des effets. Au début, comme le dit le *Moniteur*, la Garde à cheval du Directoire devint purement et simplement la Garde à cheval des Consuls.

Quelques jours plus tard, Bonaparte ne trouvant cette garde ni assez nombreuse ni assez brillante, ayant d'ailleurs à récompenser des dévouements et à satisfaire des ambitions, désirant enfin appeler ses anciens Guides d'Italie et d'Égypte au partage de sa nouvelle fortune, adjoignit à la Garde à cheval une compagnie de cavalerie légère et, par l'arrêté constitutif du 7 frimaire, donna à *la Cavalerie de la Garde*, au

corps que, pour plus de clarté, il conviendrait de désigner dès à présent sous le nom de Grenadiers à cheval, une organisation beaucoup plus ample et toute différente de celle qu'il avait antérieurement.

La Cavalerie eut un état-major composé d'un chef de brigade, de deux chefs d'escadron, d'un adjudant-major, de deux adjudants sous-lieutenants, d'un capitaine instructeur; d'un capitaine quartier-maître, d'un sous-lieutenant porte-étendard, d'un chirurgien-major, de sept maîtres ouvriers, d'un vétérinaire, d'un trompette-major et d'un brigadier trompette.

Au lieu de deux compagnies, il y eut deux escadrons chacun de deux compagnies. La compagnie comprenait un capitaine, deux lieutenants. un sous-lieutenant, un maréchal des logis chef, quatre maréchaux des logis, un fourrier, huit brigadiers, quatre-vingt-seize grenadiers, un maréchal ferrant et deux trompettes. L'effectif se trouva ainsi porté de deux cent quatre hommes que comprenait la Garde du Directoire à quatre cent quatre-vingt-sept, sans parler de la cavalerie légère. En l'an IX, le Premier Consul ajouta au corps deux nouvelles compagnies et encore deux l'année suivante, en sorte que, à partir du 23 brumaire an X les Grenadiers à cheval formèrent un régiment de quatre escadrons, soit tout près de

mille sabres. L'état-major suivit la même progression. Outre un général de brigade commandant, il y eut en l'an XI un chef de brigade; les deux chefs d'escadron furent portés à trois en l'an IX, de même que les adjudants sous-lieutenants; au lieu d'un seul porte-étendard, il y en eut trois en l'an IX et quatre en l'an X; enfin le corps reçut en l'an XI un second adjudant-major.

L'organisation à quatre escadrons subsista jusqu'en 1806 où fut créé un escadron de vélites; puis, cet escadron ayant été supprimé en 1811 par la promotion des vélites comme sous-officiers dans l'armée, le nombre régulier des escadrons fut porté à cinq, chacun de deux cent cinquante hommes et cette situation resta identique jusqu'à la fin de l'Empire.

En l'an IX, les étendards des Grenadiers étaient, comme on a vu, au nombre de trois : on en connaît un bleu, avec, au centre, un soleil d'or sur lequel est brodé un faisceau de licteur, surmonté d'un casque d'or et accompagné de deux drapeaux aux couleurs bleu, blanc, rouge et de deux étendards rouges; au-dessous du faisceau le chiffre R. F. en petites lettres; au-dessus du faisceau, la légende *Garde des Consuls* sur un ruban bleu à envers rouge; le tout est entouré d'une large broderie d'or dont les quatre angles sont formés de quatre grenades, tandis que

quatre foudres occupent le milieu des côtés. On ne connaît de même qu'un seul des étendards des Grenadiers à cheval de la Garde impériale; il est rouge et porte au centre une aigle couronnée tenant la foudre en ses serres et placée au centre d'une broderie d'or rayonnante. Le tout est entouré d'une large broderie d'or. La cravate est blanche à franges d'or.

Il est évident que, étant données ces origines du corps, on ne saurait établir un lien entre les Grenadiers des deux gardes, consulaire et impériale, et les Grenadiers de la Maison du Roi. Pourtant combien de rapprochements s'imposent à l'esprit qui ont pu se présenter à la pensée de Bonaparte! Outre le nom semblable, n'est-ce pas un recrutement pareil parmi les vétérans de l'armée? Les uns comme les autres n'ont-ils pas l'habit bleu, et, si le bonnet d'ourson des anciens Grenadiers est moins haut, moins large que celui des nouveaux, le dernier n'est-il point l'exagération du premier? Ne trouverait-on pas d'autres détails de tenue qui donneraient à croire que, si l'on n'a pas imaginé une succession impossible, du moins l'on a rien épargné pour rappeler à la mémoire un corps qui, depuis 1674, s'était acquis tant de gloire? Le nouveau devait s'en acquérir maintenant bien plus encore.

Les Grenadiers à cheval ont eu successivement pour chefs de brigade ou pour colonels durant le Consulat et l'Empire : Bessières, Ordener, Walther et Guyot. Bessières commandait les Guides du général Bonaparte depuis leur formation à l'armée d'Italie; il avait été leur chef en Egypte; il était donc tout naturel qu'il fût à la tête de la Cavalerie de la Garde : comme chef de brigade, il commandait à la fois les Grenadiers et les Chasseurs, et ce fut lui qui les mena à la charge à Marengo; promu général de brigade quelques jours après, il prit alors le titre de commandant en second de la Garde des Consuls qu'il garda jusqu'au 23 brumaire an X où un arrêté régla que la Garde serait commandée par quatre officiers généraux : un pour l'infanterie, un pour la cavalerie, un pour l'artillerie et un pour le génie. Cet arrêté fut modifié le 7 fructidor où Davout fut nommé commandant des Grenadiers à pied, Soult commandant des Chasseurs à pied, Bessières commandant de la Cavalerie, et Mortier commandant de l'Artillerie et des Matelots. Bessières eut donc, d'abord comme général, puis comme maréchal d'Empire et colonel général, le commandement des *Troupes à cheval;* il le conserva jusqu'à sa mort, la veille de la bataille de Lutzen, et eut pour successeur, moins comme commandant de la Cavalerie que comme

colonel général, le maréchal Suchet, duc d'Albuféra.

Bessières est à part : qui écrira l'histoire de la Garde devra regarder avec attention ce personnage singulier qui, sous une froideur voulue faite pour glacer tout autour de lui, cache une ardeur de passion non commune. Tel il est physiquement avec ses cheveux poudrés à frimas entourant sa figure très jeune, tel au moral, ferme, droit, pondéré, avec, au profond, des éclairs de passion. De sa correspondance avec sa femme, toute sa correspondance conservée, qui va du jour de ses fiançailles à la veille de sa mort, on n'a pas trouvé une phrase à extraire : pas une qui dise autre chose que ce qui se trouve dans les gazettes. C'est correct, affectueux, tendre, plein de douceur pour la femme et les enfants, sans un mot qui sourit, sans un baiser qui se cabre, uni, sec, droit : la correspondance la plus bourgeoise, la plus terne du mari le plus fidèle. Or, Bessières mort, on trouva son secrétaire plein de lettres de sa maîtresse, une fille d'opéra aux destinées tragiques dont tous les grands entreteneurs sont morts violemment, et cette fille, il l'aimait de passion, il avait dissipé pour elle les sommes énormes que l'Empereur lui donnait en dehors de ses traitements allant à 150,000 francs par an,

de ses dotations de 263,000 francs de revenu, sans compter le mont de Milan, et il laissait près d'un million de dettes que l'Empereur liquida. Dans le service, tout pareil, uni, sec, exact, pondéré; aux jours de bataille, rien en lui des emportements, des envolements, des coups d'aile d'un Murat, mais une fermeté indicible de volonté qui des hommes d'élite qu'il commandait obtenait tout; puis, à un moment, comme un coup de folie de bravoure, mais très rare et semblable à l'emballement d'un cheval blessé.

Tel qu'il est, il est digne de figurer le premier en cette liste de héros qui personnifient les Grenadiers à cheval, mais s'il les représente, il ne les incarne pas comme Ordener. Tout soldat qu'il est, et admirable soldat, il n'est que de 1791, de la génération des Volontaires ; il n'est point troupier fini comme ses successeurs ; il a, ou s'est fait, des manières, il est du monde et de la Cour. Les autres sont d'abord et demeurent avant tout soldats.

Ordener qui, en messidor an VIII, est nommé chef de brigade de la Cavalerie de la Garde, est un Lorrain qui a débuté, en 1773, aux dragons de la Légion de Condé, est passé avec son escadron, lors du licenciement de la Légion, dans les Dragons de Boufflers, puis dans le 4e Chasseurs à

cheval, devenu plus tard 10e de l'arme. Il a fait dans ce corps toutes les campagnes aux armées de la Moselle, du Rhin, des Alpes, d'Italie — et il y a gagné tous ses grades jusqu'à celui de chef de brigade que Bonaparte lui a conféré. Il a fait, toujours avec ce même régiment, les campagnes de 1798 et 1799 à l'armée du Rhin et sur le Danube, et c'est de là que le Premier Consul l'a appelé au commandement des Grenadiers. Il garde ce commandement du 29 messidor an VIII jusqu'au 20 mai 1806 et c'est en cette qualité qu'il est promu général de brigade en l'an XI et général de divison le 4 nivôse an XIV. Si bien qu'il fasse à Austerlitz, l'Empereur ne l'y trouve plus aussi énergique que par le passé. « Je crois, dit-il, qu'Ordener est usé. Il faut être jeune à la guerre. Nous n'en avons plus que pour cinq ou six ans. » Ordener venait d'avoir cinquante ans.

Mais, en lui donnant sa retraite, de quelle façon l'Empereur le traite-t-il ? Il l'avait fait, en l'an XII, commandant de la Légion, il le fit en 1806 sénateur de l'Empire, et, autant pour honorer en sa personne l'armée entière que pour donner une leçon aux dames du faubourg Saint-Germain qui, entrées dans la Maison de Joséphine y prenaient des airs, il le nomma Premier écuyer de l'Impératrice ; c'était la plus grande charge de la Maison, celle d'où dépendaient toutes les autres,

et qui équivalait à l'ancienne charge de Chevalier d'honneur. Dire qu'Ordener ne fut pas quelquefois étrange dans ce nouveau rôle, ce serait inexact. Il eut des parfums violents, il brisa en ses poches des flacons d'essence de rose, mais, lorsque les « pimbèches » furent tentées de rire, un froncement de sourcil du maître montra qu'il n'admettait pas qu'on touchât à son grenadier. Il le fit comte de l'Empire avec 35,882 francs de dotation, ce qui, joint à ses 30,000 francs de premier écuyer, à sa retraite, à ses croix et à son traitement de sénateur, lui donnait un revenu de plus de cent mille francs.

Au divorce, il le nomma gouverneur du Palais de Compiègne, et ce fut là que mourut Ordener, d'une attaque d'apoplexie, le jour même où l'Empereur venait d'y arriver en villégiature, et cet admirable soldat fut pleuré par son maître comme un vieil ami.

Walther, qui remplace Ordener le 20 mai 1806, est un Alsacien de quarante-cinq ans. Engagé en 1781 au 1er Hussards, il y a fait tous les grades aux armées du Nord et des Alpes jusqu'à celui de chef de brigade. Général de brigade en l'an II, il a été de l'armée d'Italie avec Bonaparte qui l'a remarqué ; puis il est repassé à l'armée d'Allemagne où il a reçu deux graves blessures. Géné-

ral de division en l'an XI, Grand officier de la Légion en l'an XII, commandant la 2e division de Dragons à cheval de la Grande Armée dans la campagne de l'an XIV, il est fait Grand-Aigle et chambellan avant d'être appelé comme suprême récompense au commandement des Grenadiers à cheval. Il les conduit à Eylau et à Friedland, est à leur tête en Autriche, en Russie, en Allemagne, mène avec eux la charge immortelle d'Hanau, mais cette suprême campagne a achevé d'user ses forces et Walther meurt de fatigue et d'épuisement à sa rentrée en France, le 24 novembre 1813. Walther, comte de l'Empire, avec 44,821 francs de dotation, eut cet honneur particulier que l'Empereur, après avoir assuré le sort de sa femme par une pension de 8,964 francs, fit passer son titre et ses dotations sur la tête de sa fille, nommée comtesse de l'Empire. Cela, de tout le règne, ne fut guère fait que pour elle et pour Mademoiselle Duroc.

Le successeur de Walther, Claude-Etienne Guyot, nommé le 1er décembre 1813 colonel des Grenadiers, était un homme de l'âge de l'Empereur : un Jurassien. Entré chasseur à cheval au 10e régiment en 1790, il avait été fait lieutenant en Italie en l'an V, capitaine en Allemagne en l'an VII. Revenu en France en l'an IX, il était passé

avec son grade aux Chasseurs de la Garde. Ce fut là que désormais il se signala de telle sorte que son nom est inséparable de l'histoire de ce corps : Chef d'escadron en l'an XII, officier de la Légion la même année, major le 16 février 1807, colonel en second le 5 juin 1809 et sans quitter les Chasseurs, successivement général de brigade, baron de l'Empire avec 40,000 francs de dotation, chambellan de l'Empereur, commandant de la Légion et général de division, il eut la mauvaise chance d'être fait prisonnier à Külm, mais fut échangé presque aussitôt et reçut alors le commandement des Grenadiers. Il fut à leur tête durant toute la campagne de France et, à Waterloo, il tomba blessé grièvement de deux coups de feu.

Bessières, Ordener, Walther, Guyot, quels hommes! Comme le dur métal dont ils sont fondus a été trempé au feu des batailles, comme on sent en eux tous de vertus profondes, de ces vertus que rien ne fait broncher dans la vie ; sérieux, attentifs et graves, toujours prêts à se faire tuer, ils portent partout cet esprit du sacrifice immédiat de soi qui suffit à faire du soldat, digne du nom de soldat, un homme supérieur aux autres hommes. Sans doute, l'Empereur sait les récompenser : outre leur traitement dans l'armée, ils ont 9,600 francs de solde, 6,000 francs par an sur

le trésor, à chaque occasion des gratifications qui vont en une fois jusqu'à 200,000 francs. Mais ce n'est pas l'argent qui les mène : c'est un sentiment autrement noble, une conception spéciale du devoir envers la Patrie, l'Empereur et surtout eux-mêmes ; et ce sentiment est à ce point entré en eux, la discipline militaire l'enfonça à ce point dans leurs cerveaux, qu'ils ne pensent même plus aux hasards qu'ils courent et à leur vie qu'ils donnent.

Et ce qui est le plus étonnant et le plus rare c'est que, sur ce modèle qu'on peut dire surhumain, avec des différences de tempérament selon le terroir dont ils sortent, ceux-ci ayant des mots de gaîté comme leur midi, ceux-là gardant aux yeux cette sorte de mélancolie grave des gens d'Alsace et de Lorraine, tous sont taillés de même et vibrent à l'unisson.

Après les colonels commandants, qu'on prenne les colonels en second, sauf un, au début, qui n'est que distingué par ses services, mais qui est plus un homme de bureau qu'un homme de guerre, on va voir quelles existences représentent, en leur brièveté sèche et courte, leurs états de services.

A la formation du corps, sans doute pour se décharger des détails d'organisation, Bessières a appelé auprès de lui un compatriote et un ancien

camarade qu'il a fait nommer premier chef d'escadron le 13 nivôse an VIII et chef de brigade commandant en second le 2 septembre 1803 : C'est un nommé Antoine Oulié, né à Cahors en 1759, engagé dans Royal-Champagne en 1780, passé en 1784 au 12e Chasseurs, et, à la Révolution, à la Légion des Pyrénées où il a servi avec Bessières, et où, dès 1794, il était chef d'escadron. Oulié réussit peu dans le commandement des Grenadiers à cheval ; dès le 5 novembre 1804, il est nommé chef de la 18e légion de Gendarmerie, continue à servir dans cette arme, et ne gravit pas un échelon jusqu'au 26 octobre 1814, où il est retraité maréchal de camp à quarante-deux ans de service.

Tout de suite après Oulié, en 1804, c'est Lepic, colonel major, avec Chastel, major en second, et ces deux noms sont maintenant inséparables des Grenadiers. Lepic les incarne plus peut-être que les colonels eux-mêmes. Aussi bien, est-il une des figures les plus sympathiques et les plus caractéristiques de l'armée : c'est le *Vieux de la vieille*, tout entier, tel que la légende le représente et tel que la réalité le montre, avec sa générosité instinctive, sa tendresse pour les petits et les abandonnés, sa merveilleuse bravoure, son esprit de reparties vibrantes qui, au feu, frappe en médailles des mots héroïques ; c'est le Français qu'on

aime et qui vaut d'être aimé : ce Français inimitable aux autres peuples et que tous les peuples envient.

Il est du Midi celui-là ; né à Montpellier en 1765, à quinze ans et demi il s'engage au régiment de Lescure, devenu par suite Dragons de Montmorency et 2e Chasseurs. Il y fait les bas grades et passe en 1792 comme brigadier de la Garde constitutionnelle du Roi. De là, sans doute sa liaison avec Bessières. Au licenciement, il entre comme adjudant-major dans la division des Volontaires nationaux à cheval dont il devient lieutenant-colonel en octobre. En 1793, il est avec le même grade au 21e Chasseurs, plus tard le 15e de l'arme. Il fait la guerre en Vendée durant trois ans. Il sauve des femmes, des vieillards qu'on va massacrer. Dans une poursuite qu'il mène contre l'armée royale, il trouve, au pied d'un arbre, une enfant de trois ans, abandonnée près d'une femme morte qui semble une nourrice ou une domestique. Il prend l'enfant, s'occupe d'elle, la garde tout le temps qu'il reste en Vendée, et, à son départ, la confie à une dame qui consent à l'élever. Pendant vingt ans, sur sa solde petite ou grande, il paye la pension et l'entretien de cette petite fille, et, à la Restauration, à force de démarches et de recherches, il retrouve la famille

de cette enfant, prouve sa filiation, la fait rentrer dans une immense fortune. C'est du roman et c'est de l'histoire.

Après la Vendée, l'Italie. Il y est admirable à la tête du 15ᵉ Chasseurs qui l'adore. Dans une charge contre une batterie, il tombe blessé de plusieurs coups de mitraille sous son cheval tué; ses hommes sont ramenés par la cavalerie ennemie; mais, quand ils se rallient, sous la protection de l'infanterie, ils voient que leur colonel est resté là-bas. D'eux-mêmes ils repartent, font trou par une charge furieuse, trouvent Lepic étendu et baigné dans son sang, et, le hissant sur un cheval, le ramènent au travers de la cavalerie ennemie.

A Marengo, il se signale à la tête du 15ᵉ; puis il tient garnison en Italie et fait la campagne de l'an XIV avec la division d'avant-garde. Le 27 frimaire il est nommé colonel-major des Grenadiers. C'est avec eux désormais qu'il va vivre et combattre. A Eylau, il lui est ordonné de contenir les masses d'infanterie russe qui débordent vers le cimetière; une batterie ennemie écrase ses hommes; quelques-uns sous l'ouragan de fer, courbent la tête et se baissent sur l'encolure du cheval. « Haut les têtes! crie Lepic, la mitraille n'est pas de la m...! » Il commande la charge, tombe sur l'infanterie qu'il écrase, se tourne

ensuite contre la batterie dont il sabre les artilleurs et prend les pièces, Mais l'élan qu'il a donné l'entraîne trop loin. Au milieu de la tourmente de neige, il perd sa direction et se trouve enveloppé par l'armée russe. Un colonel s'en détache, le somme de se rendre : « Regardez-moi ees figures-là si elles veulent se rendre, » répondit-il de cette voix qui parle au canon, et formant son régiment en pelotons, par colonne serrée, il commande de nouveau la charge. Il renverse une première ligne sans autre perte qu'un officier et cinq grenadiers, — puis une seconde, une troisième, arrive à un régiment français qui, devant cette cavalerie débouchant du centre des Russes, croit que c'est l'ennemi, fait un feu de file et tue plusieurs chevaux et deux grenadiers. Il est enfin près de l'Empereur qui, le saluant du nouveau grade qu'il lui confère, lui dit : « Je vous croyais pris, général, et j'en avais une peine très vive. — Sire, répond Lepic, vous n'apprendrez jamais que ma mort. » Le soir, il recevait de l'Empereur un paquet — 50,000 francs — qu'il distribua à ses grenadiers.

Quelques jours après, ce fut une dotation de 30,000 livres de rente; plus tard, le titre de baron; après Wagram, 10,000 francs de dotation nouvelle, le collier de commandant de la Légion, et après la campagne de Russie le grade de géné-

ral de division ; à ce moment Lepic dut quitter les Grenadiers.

Chastel est resté major en second, presque tout le temps que Lepic a été colonel-major, c'est-à-dire du 27 frimaire an XIV au 26 avril 1812. Chastel est un Savoisien qui vient de la Légion des Allobroges ; il a fait avec Bonaparte sa première campagne et pris Toulon. Il a été de l'armée des Pyrénées-Orientales et est revenu en Italie avec le 15[e] Dragons en l'an V. Puis ce fut l''Egypte d'où il rapporta le grade de chef d'escadron ; quelques années, major au 24[e] dragons ; enfin, après Austerlitz, l'Empereur lui-même l'a appelé aux Grenadiers à cheval. Chastel y gagne l'aigle d'or de la Légion, le titre de baron de l'Empire, une dotation de 20,000 francs de rente, le grade de général de brigade et celui de général de division. A ce moment, il quitte pour prendre le commandement d'une division de cavalerie légère.

Lepic eut pour successeur Laferrière-l'Evêque, l'ancien commandant des Guides de l'armée de l'Ouest, l'ancien chef d'escadrons du 2[e] Hussards, l'ancien colonel du 3[e]. Dix, douze blessures, on ne sait combien. Major des Grenadiers, il reçut une balle au talon à Leipzig, six coups de sabre

à l'épaule et au bras gauche à Hanau, une balle à l'épaule droite à Craonne, et, sous la même ville, le 7 mars 1814, il eut la jambe gauche emportée par un boulet. Plus tard, Laferrière-l'Évêque, commandant l'École de cavalerie de Saumur, montait hardiment à cheval avec son tronc de cuisse, et un chasseur le suivait portant sa jambe de bois à la grenadière.

Et Castex, qui remplace Chastel en 1813, et ne fait avec les Grenadiers que cette campagne, n'est-ce pas lui qui, à Iéna, commandant provisoire du 7e Chasseurs à cheval, enfonce dans une charge furieuse les trois lignes qui couvrent le quartier général ennemi et manque de prendre le roi et son état-major. Il est là sans retraite possible, car l'armée prussienne a refermé les trouées qu'il y a faites. Il se décide et se remet à la charge. En arrière, tout le long de l'armée ennemie, il précipite sa course, il y jette la terreur, il fait croire aux Prussiens qu'ils sont pris à dos et, par cette longue randonnée, ramène son régiment sain et sauf. Castex, à l'origine, est un volontaire des Chasseurs à cheval du Gers, devenus plus tard 24e Chasseurs. Il a gagné ses grades à l'Armée des Pyrénées-Orientales, à l'Armée d'Italie, à l'Armée d'observation des Pyrénées. Du 7e Chasseurs, dont il a été colonel sur le

champ de bataille, il est passé au 20e et s'est signalé à Eylau, à Friedland, à Amstetten et à Wagram. Général de brigade en 1809, il est le héros d'Ostrowno, de Polotzk et de la Bérésina. Il compte, comme disait Oudinot, autant de succès que de combats. C'est lui qui mène les charges des Grenadiers sous Dresde, à Altembourg et à Hanau, et il les quitte ensuite pour prendre comme général de division, un commandement à l'armée du Nord.

Jamin, qui fut le dernier major des Grenadiers, avait, en 1806, comme aide de camp du roi Joseph, quitté le service de France où il était à ce moment chef d'escadron. Il avait fait toutes les campagnes depuis 1792, comme officier au 9e de Cavalerie, puis comme aide de camp du général Nansouty et du général Masséna. Il passa, avec Joseph, de Naples en Espagne, fut, au titre napolitain, puis au titre espagnol, major, colonel, général de brigade, marquis de Bermuy, rentra au service de France en 1814, et fit toute la campagne à la tête d'une brigade de cavalerie légère. A Fontainebleau, le 16 mars, il fut nommé par l'Empereur major des Grenadiers et conserva cet emploi pendant la Restauration où le régiment, perdant son nom réclamé par un des corps de la Maison du Roi, reçut le titre de Corps royal

des Cuirassiers de France. Aux Cent-Jours, Jamin, major des Grenadiers, fut l'un des héros des dernières charges et pendant que Guyot, son colonel, tombait frappé de deux balles, il était emporté par une volée de la mitraille qui soutenait les carrés anglais.

Ces états de service si brefs ne donnent qu'une notion médiocre des hommes, il faudrait suivre ces cavaliers à travers les champs de bataille, écouter leur voix, raconter les grands coups qu'ils ont frappés, dire leur âme surtout et de quelle façon elle était trempée. Pourtant, pour écrire l'histoire de ces Grenadiers à cheval dont la charge de Marengo ouvre l'épopée consulaire, dont la charge de Waterloo termine l'épopée impériale, ce n'est pas assez que d'avoir, même d'un trait aussi court et aussi mince, indiqué quels ont été les chefs; il faudrait, pour en donner quelque notion, descendre, degré par degré, la hiérarchie, s'arrêter à chacun et dire au moins le point de départ et le point d'arrivée. Il faudrait raconter ces chefs d'escadron : d'abord ce Fulgence Herbault, le cavalier de Mestre-de-camp-général, l'ancien Garde national soldé, le sous-lieutenant de la Cavalerie de l'École Militaire, parti en 1793 pour la campagne avec le 24e régiment de Cavalerie formé des déserteurs de toute l'ar-

mée, rappelé en l'an II comme capitaine adjudant-major de la garde du Directoire, de là passé à la Garde consulaire, devenu chef d'escadron à Marengo, enfin nommé colonel du 4e Cuirassiers le 15 fructidor an IX, et mort de ses fatigues de guerre à Bayreuth, le 12 mai 1808.

Il faudrait citer Guiton, venu le 11 frimaire an IX pour occuper la troisième place de chef d'escadron, un ancien dragon réformé après huit ans de service en 1787, reparti en 1791 comme volontaire de la Nièvre, à ce moment élu capitaine et passé au 23e Chasseurs à cheval, chef d'escadron le 6 messidor an II, appelé aux Grenadiers avec ce grade sept ans après, colonel du 1er Cuirassiers le 13 fructidor an XI, en 1808 baron de l'Empire avec dotation de 20,000 francs de rente, et, en 1809, général de brigade.

Des vingt officiers supérieurs qui, de 1805 à 1814, ont commandé les escadrons, il n'en est pas un dont l'histoire ne vaudrait d'être dite. C'est Bourdon, l'un des anciens de la Garde du Directoire où il est entré lieutenant à la formation, tué à Hollabrünn colonel du 11e Dragons; c'est Clément, blessé au front à Austerlitz d'un coup de mitraille qui l'oblige à prendre prématurément sa retraite; c'est Jolivet, un ancien aide de camp de Hoche, soldat de l'Armée du Rhin et de l'Armée d'Egypte, qui passe à leur formation

aux Dragons de la Garde et est obligé par ses blessures de se retirer en 1809; c'est Duclaux, maréchal des logis aux Guides de Bonaparte à la formation, passé en Egypte avec son général, entré à son retour aux Grenadiers, colonel du 11e Cuirassiers en 1808, baron de l'Empire avec quatre mille francs de dotation, et général de brigade en 1813; Blancard, le colonel des Carabiniers, baron de l'Empire en 1810; Treuille, colonel du 15e Dragons après Eylau, baron de l'Empire sous le nom de Beaulieu en 1808; Chamorin, le général tué en Espagne à la tête du 26e Dragons; Dujon, un héros dont les exploits à Capoue seraient dignes d'un Homère, colonel du 4e Cuirassiers et baron de l'Empire; Delaporte, guide de Bonaparte dès l'an V, ayant accompagné partout son général et reçu de lui tous ses grades, blessé d'un coup de baïonnette à Eylau, de six coups de sabre et de deux coups de lance à Dolnitz, d'une balle à Craonne, de trois coups de sabre à Waterloo, chef d'escadron, officier de la Légion, baron de l'Empire.

On voudrait dire tout de ces hommes, dire la vie de chaque capitaine, de chaque lieutenant, de chaque grenadier, montrer comme Napoléon savait les récompenser, comme il s'était acquis ce dévouement qui faisait écrire par Chamorin à sa femme : « S'il m'était arrivé quelque chose, tu

aurais trouvé dans la bonté du chef pour toi et nos enfants, un protecteur qui n'oublie rien, qui a soin de nous et de ceux que nous laissons. *C'est un père pour nous... et nous le chérissons.* »

Tous les chefs d'escadron, la plupart des capitaines, deux lieutenants, sont officiers de la Légion, tous les officiers sont légionnaires : tous ! De même, la plupart des sous-officiers ; à la seule promotion du 14 juin 1804 (25 prairial an XII), soixante-treize maréchaux des logis, brigadiers et grenadiers reçoivent l'étoile de la Légion ; à la promotion du 26 août 1805, trente-six, à la promotion du 14 mars 1806, cent vingt-quatre ; à la promotion du 14 avril 1807, trente-huit. Il y a donc en 1807, dans le rang, en dehors des légionnaires de droit en très grand nombre, au moins deux cent soixante et onze légionnaires. Qu'on pense à ce que cela représente de bravoure, d'honneur, de dévouement à la patrie, de bons et loyaux services, ce que c'est que trois cents croix dans un régiment de mille hommes !

*
* *

La composition des Grenadiers à cheval, élite de la cavalerie, réservoir où l'Empereur puisait, comme on l'a vu, la plupart des officiers supérieurs de ses régiments de Cuirassiers, peut servir

à déterminer le rôle que, dans les batailles, il attendait de l'arme des Cuirassiers et la part qu'il lui assignait dans ses combinaisons.

Dès le début du Consulat, il avait senti la nécessité de réorganiser la cavalerie de bataille, de l'armer et de la monter « conformément à son énergie ». Il prit l'avis de plusieurs généraux et décida d'abord de lui donner des chevaux plus grands et plus forts, puis d'armer les hommes de casques et de contre-épaulettes chaînées, protection que l'on tenait suffisante contre les coups de taille et supérieure aux plastrons en usage jusqu'en 1763. Ceux-ci semblaient un attirail superflu et suranné, sans utilité pour garantir des coups de feu que la cavalerie redoutait le moins.

Cette opinion, à dire vrai, n'était exacte à aucun point de vue. Si le plastron était une arme défensive médiocre, c'est qu'il était une arme incomplète. A la charge, une cavalerie n'a pas constamment l'avantage, elle peut être ramenée, elle l'est même forcément. Il y a des fluctuations, des allers et des venues dans la mêlée, et c'est une sottise de ne tenir pour glorieuses que les blessures reçues par devant, de ne songer à se garer que de celles-ci. Cela est sot même, car par devant l'on voit et l'on pare. C'est le dos qui est le plus constamment exposé. Sans doute, on ne pouvait espérer que dans les ren-

contres avec l'infanterie, le plastron de fer battu, sans solidité, ni consistance, garantît l'homme de toutes les balles, mais, dans les rencontres de cavalerie, il donnait l'avantage d'une façon certaine à qui en était muni et il pouvait même être à l'épreuve du pistolet.

Pas plus que le plastron sitôt abandonné, le casque et les épaulettes chaînées ne furent alors mis en usage ; d'ailleurs, par ces moyens quels qu'ils fussent, le but n'était pas atteint. Ce but était bien de protéger l'homme, mais surtout d'inspirer à son imagination une confiance en l'armure dont il était couvert telle qu'il se crût invulnérable. De là seulement pouvait venir pour le cavalier, une assurance, une solidité, une fermeté qui lui donnassent dans toutes les rencontres avec la cavalerie non cuirassée, même dans les chocs contre l'infanterie, une poussée irrésistible.

Combien d'occasions alors où l'infanterie se trouvait sans feu contre la cavalerie : amorces ou cartouches mouillées, lenteurs obligées des douze temps de la charge... Est-ce que, d'un galop, on ne pouvait arriver sur elle et, si elle était sans feu ou, si l'ayant perdu, elle ne pouvait recharger, qu'arriverait-il d'elle ? Or, n'en perdrait-elle pas nécessairement une partie si le torse et la tête des cavaliers étaient à couvert ?

Au fond, il s'agissait de rétablir les anciennes compagnies d'Ordonnance, moins effectivement que *moralement;* mais, en telle matière, le fait importe bien moins que l'idée, et si, souvent, c'est assez que les soldats soient convaincus qu'ils sont invincibles pour qu'ils le deviennent, c'est assez qu'ils soient certains qu'ils sont invulnérables pour qu'ils ne craignent plus de s'exposer aux pires blessures.

Barder de fer le cheval et l'homme, il n'y avait point à y penser; mais protéger le haut du corps de l'homme suffisait et il suffisait même que l'homme *se crût* protégé. Or, il existait dans l'ancienne armée, un régiment qui à ce point de vue pouvait servir de type, le régiment des Cuirassiers du Roi qui, depuis sa création en 1638, n'avait point cessé de porter la cuirasse devant et derrière. La tête, à la vérité, n'était garantie que par la calotte de fer qu'on mettait dans le chapeau et qui pouvait au plus parer un coup de sabre, mais la cuirasse n'en donnait pas moins à ce régiment devenu 6$^e$, puis 8$^e$ de Cavalerie, un aplomb particulier, tel même qu'on le mettait presque sur la même ligne que les Carabiniers avec lesquels il fit brigade en 1792 et en 1800. On peut dire que ces trois régiments constituaient alors presque à eux seuls la cavalerie de réserve.

L'arrêté du 1er vendémiaire an X, supprimant le 24e de Cavalerie et l'incorporant dans le 8e et le 1er, créé aussi cuirassiers à cette occasion, marque un premier pas dans la voie où le Premier Consul avait résolu de marcher. Le second est fait le 30 fructidor, quand Bonaparte donne l'ordre au ministre de la Guerre de réduire les régiments de Cavalerie à vingt, dont deux de Carabiniers. Les escadrons des régiments supprimés devront être versés dans les régiments subsistants de façon que tous aient désormais quatre escadrons. Les cinq premiers régiments de Cavalerie seront cuirassés et le 8e conservera son armure. La décision ne paraît avoir été appliquée, à ce moment, qu'à quatre régiments sur les cinq désignés, mais, un an plus tard, le 2 nivôse an XI, le nombre des régiments cuirassés est régulièrement porté à huit; les 5e, 6e et 7e reçoivent l'armure. Néanmoins, l'arme n'est pas encore créée. Les huit régiments continuent à compter dans la Cavalerie et c'est seulement l'arrêté du 1er vendémiaire an XII qui établit définitivement la classification des armes conformément à ce principe formulé par Napoléon : « Les besoins de la guerre réclament quatre espèces de cavalerie : les Eclaireurs, la Cavalerie légère, les Dragons, *les Cuirassiers.* »

Les Cuirassiers prélèvent douze régiments :

l'ancien régiment Colonel-Général (1er régiment de Cavalerie en 1791) prend le numéro un de l'arme ; l'ancien Royal (4e de Cavalerie en 1791) est le 2e ; l'ancien Commissaire-Général (3e de Cavalerie en 1791) est le 3e; l'ancien Régiment de la Reine (18e de Cavalerie en 1791) est le 4e ; l'ancien Royal-Pologne (12e de Cavalerie en 1791) le 5e; l'ancien Régiment du **Roi (5e de Cavalerie) le 6e; l'ancien Royal**-Etranger (6e de Cavalerie) le 7e; l'ancien Cuirassiers du Roi (8e de Cavalerie) le 8e ; l'ancien Régiment d'Artois (23e de Cavalerie) le 9e; l'ancien Royal-Cravate (10e de Cavalerie) le 10e; l'ancien Royal-Roussillon (9e de Cavalerie) le 11e; l'ancien Régiment du Dauphin (19e de Cavalerie) le 12e. Les rangs attribués en 1791 aux régiments de Cavalerie n'ont pas, comme on voit, été observés dans cette nouvelle organisation, où le Premier Consul a pu être déterminé, par la taille des Chevaux et des hommes, à classer certains régiments de préférence dans la grosse cavalerie. De même a-t-il dû obéir à des considérations d'effectif en supprimant les anciens régiments Mestre-de-camp général, Royal-Picardie, Royal-Champagne, Royal-Navarre et Royal-Guyenne. Les régiments conservés, après prélèvement des douze régiments de Cuirassiers et suppression de quatre régiments, deviennent Dragons.

Les Cuirassiers reçurent en 1803 l'uniforme dont ils conservent encore aujourd'hui les traits caractéristiques. C'est l'habit veste bleu avec collets, parements et retroussis aux couleurs distinctives du régiment, les épaulettes rouges, le gilet sans manches, la culotte de peau blanche, les bottes fortes, les gants à crispin, la double cuirasse, le casque à cimier de cuivre, à bombe d'acier avec bandeau de peau noire et crinière noire.

La couleur distinctive est rouge pour les trois premiers régiments, aurore pour les trois suivants, puis jaune et rose. Entre eux les régiments de même couleur se différencient par un changement de parement ou de col, sans parler du numéro. La schabraque est en peau de mouton blanche, les housses et le portemanteau en drap bleu, galonné de blanc.

On peut penser que l'étendard, à ce moment du Consulat, est en étoffe de couleur bleue : aux angles, des couronnes de laurier avec le numéro du régiment; en bordure, une broderie de feuilles de chêne; au milieu de l'étendard, dont l'étoffe a soixante centimètres de côté, est brodée une cuirasse d'argent à l'antique avec garnitures rouges: derrière cette cuirasse, une massue en or, surmontée d'un casque antique d'or, à crinière blanche, ceint de laurier vert. Au-dessus du tro-

phée, sur un ruban blanc : *République française*, au-dessous le numéro de l'escadron. L'étoffe est attachée à un bâton de sept pieds trois pouces, tourné en forme de lance, peint en bleu et verni. Ce bâton est surmonté d'une pique d'où pend la cravate tricolore à franges d'or avec torsade et glands en or. Le 7 ventôse an XII, le Premier Consul paye au citoyen Bérain, passementier, pour le prix de quatre étendards qu'il donne au 1er régiment de Cuirassiers, la somme de 2,460 francs.

Le bleu qui fait le fond de l'étendard consulaire (en admettant que les quatre étendards aient été de cette couleur), serait à signaler : sous l'ancien régime, Commissaire-Général avait un seul de ses étendards bleu, mais les huit étendards de tous les régiments *royaux* étaient bleus ornés au centre d'un soleil avec la devise : *Nec pluribus impar* et des fleurs de lis soit posées aux quatre angles, soit jetées sans nombre sur tout le fond de l'étoffe. Le bleu en ce cas n'aurait pas été repris sans quelque dessein ?

En 1804, à la distribution des Aigles, les étendards furent tricolores, brodés et frangés d'or et portèrent cette inscription : *l'Empereur Napoléon au* e*Cuirassiers*. Plus petite que dans les anciens étendards, l'étoffe était attachée « à la distance

où se trouve le labarum » à un bâton surmonté d'une aigle éployée en cuivre doré qui constituait essentiellement l'étendard.

D'après les souvenirs d'un porte-aigle du 2e Cuirassiers, on pourrait croire que, au renouvellement des étoffes des étendards, ordonné le 10 décembre 1811, la couleur de l'étoffe fut chargée. Cet officier dit que l'étendard dont il avait la garde « était un pavillon carré de satin blanc entouré de trois côtés d'une frange en or faite de torsades de la grosseur et de la longueur d'un doigt. Sur ce pavillon était brodée en grosses lettres d'or : *l'Empereur à son 2e régiment de Cuirassiers*, de l'autre côté le nom de toutes les batailles auxquelles le régiment s'était trouvé et, sur tout le satin que les inscriptions laissaient vide, une profusion d'abeilles grosses comme la moitié du pouce. Aux pieds de l'aigle était nouée une cravate en satin blanc (?) tombant en double, de la longueur d'un mètre et ayant à chaque extrémité une houppe faite de grosses torsades plus longues que le doigt, le tout en or. Tout cela roulé dans un fourreau de maroquin. » Cette description surprend, car les couleurs tricolores sont formellement indiquées pour la cravate par plusieurs lettres écrites en 1811 par l'Empereur au ministre de la Guerre, mais il convient d'être prudent en telle matière.

L'arme telle que le Premier Consul l'avait constituée en l'an XII, ne reçut point durant l'Empire d'augmentation considérable. Les douze régiments furent composés par le décret du 31 août 1806 de quatre escadrons chacun à deux compagnies de cent hommes. Le 10 mars 1807, il fut formé dans chaque régiment un cinquième escadron, ce qui porta chaque corps à mille vingt hommes, état-major compris. Ce cinquième escadron fut dissous en 1809, mais l'Empereur créa rois régiments provisoires, dont un, conservé, devint le 13e Cuirassiers et, à la réunion de la Hollande à l'Empire, le 2e régiment de Cuirassiers hollandais, incorporé dans l'armée, prit le numéro 14.

On a dit que l'Empereur aurait eu, au début de 1812, la pensée d'introduire dans la Garde un régiment de Cuirassiers, que David aurait été chargé d'en dessiner l'uniforme et que, sur ses projets, quatre grenadiers à cheval auraient été habillés pour être présentés à Sa Majesté. L'uniforme, ajoute-t-on, aurait comporté un casque à la romaine en acier poli, une cuirasse timbrée de l'aigle impériale, une sorte de tunique ronde dépassant la cuirasse et figurant la cotte de maille. Cet uniforme était-il réellement destiné à des Cuirassiers de la Garde et non aux Grenadiers?

cela fait doute. On a déjà vu combien l'Empereur attachait de prix à l'armure et comme il la tenait pour le plus beau des habits de guerre.

Il est singulier qu'il n'ait pas cuirassé les Grenadiers, alors qu'il exigeait que toute la grosse cavalerie portât l'armure, qu'il ordonnait, le 9 mai 1807, que tous les généraux et officiers d'état-major des divisions de Cuirassiers prissent la cuirasse. Sur cet ordre, Murat, alors commandant la réserve de la cavalerie, soumit à l'Empereur, un projet d'uniforme pour les états-majors, qui avait été suggéré par le général Espagne : habit court à l'antique avec la broderie, carré sur le derrière, couvrant les cuisses par devant ; au collet les distinctions de grade ; pantalon bleu, bottes demi-fortes, gants à la crispin ; cuirasse plaquée d'argent, damasquinée d'or sur les bords. équipée de maroquin rouge et de drap écarlate brodés d'or ; casque antique avec panache blanc, dans le ton de la cuirasse ; la bombe en argent, surmonté d'un petit globe traversé d'un foudre qu'empiéterait un aigle impérial demi-éployé ; le turban en bas-relief doré représentant des attributs de guerre ; la visière de même métal, les oreillons percés à jour et la mentonnière brodée en or, faite en écailles de poisson.

On voit qu'on sortait de Tilsitt à ce casque, si évidemment inspiré des casques de la Garde russe

ou prussienne; pour la cuirasse, beaucoup d'officiers supérieurs en faisaient damasquiner les bords, certains même, outre la damasquinure d'or, faisaient figurer en émail, en relief, les décorations dont ils étaient titulaires. Cela était d'un magnifique effet.

Le projet d'armure pour les officiers généraux ne paraît pas avoir eu de suite, au moins en ce qui concerne le casque. Néanmoins, un fait est à noter : Espagne, comme on sait, fut tué à Essling et l'Empereur ordonna qu'on lui érigeât une statue équestre : or, dans deux maquettes différentes de cette statue, Espagne est représenté le casque en tête.

Cette obligation pour les généraux de grosse cavalerie et pour tous les officiers de porter la cuirasse, entraînait qu'ils fussent fixés d'une façon absolue dans les divisions de grosse cavalerie. Déjà, le 30 frimaire an XII, le Premier Consul écrivait au ministre de la Guerre : « Je désire, citoyen ministre, que vous considériez les Cuirassiers, les Dragons et les Hussards comme formant trois armes différentes et que vous ne me proposiez jamais des officiers de ces corps pour passer d'une arme dans une autre. » Mais la mesure ne fut pas rigoureusement appliquée et pourtant il était de toute nécessité qu'elle le fût

strictement. Comme l'écrivait en 1807 le général Espagne, outre que les Cuirassiers avaient une tactique particulière, il convenait de conserver dans l'arme des hommes déjà accoutumés au poids du casque et surtout de la cuirasse, et capables de faire campagne avec l'armure.

Tint-on après 1807 un compte plus strict des ordres de l'Empereur et les officiers furent-ils cantonnés dans leur arme pour l'avancement? A prendre les faits, il paraît qu'il n'en fut rien. Ainsi, dans le 10e Cuirassiers, de trois colonels qui le commandent de 1806 à 1814, un, Lhéritier nommé en 1806, est de l'arme (chef d'escadron au 11e en 1803) ; son successeur, Franck, vient des Chasseurs de la Garde, et le remplaçant de Franck, Lahuberdière, des Grenadiers à cheval. Au 12e Cuirassiers, Dornès, colonel en 1805, est de l'arme : Curnieu, nommé en 1809, vient de l'état-major du prince de Neufchatel; Daudiès, en 1813, est de l'arme. Au 9e Cuirassiers, Paultre de la Motte, en 1806, vient des Chasseurs à cheval; Murat-Sistrières, en 1811, ancien chasseur à cheval, puis gendarme d'ordonnance, a passé quatre ans aux Cuirassiers; Habert est de l'arme. Sur trois officiers supérieurs, deux seulement en moyenne viennent des Cuirassiers. Pourtant l'on peut croire qu'un relevé intégral des états de services donnerait un résultat plus favorable, surtout dans les grades inférieurs.

Tels quels, les régiments de Cuirassiers unis aux régiments de Carabiniers forment dans les armées de Napoléon l'élément le plus important des grandes réserves de cavalerie qu'il organise et qu'il accroît à chacune de ses guerres. Dans l'armée de 1805 (campagnes d'Ulm et d'Austerlitz), la réserve, aux ordres de Murat, comprend outre une brigade de cavalerie légère et cinq divisions de Dragons, deux divisions de Cuirassiers ; celles-ci, aux ordres des généraux Nansouty et d'Hautpoul fournissent à Austerlitz deux merveilleuses charges sur la cavalerie Austro-Russe du prince de Lichtenstein, et y ont quatre-vingt-seize tués et cent quarante et un blessés. Dans l'armée de 1806, la réserve commandée par le grand-duc de Berg, est formée de deux brigades indépendantes de cavalerie légère, cinq divisions de Dragons et trois divisions de Cuirassiers à quatre régiments. La division d'Hautpoul se signale à Iéna, mais les fatigues de la marche rapide et sans arrêt à la poursuite de l'armée prussienne font tomber son effectif de deux mille trente trois hommes au 24 septembre, à mille trois cent cinquante-huit au 20 novembre. Elle est, malgré cela, admirable à Hoff et surtout à Eylau où son général est tué en chargeant à sa tête. A Heilsberg c'est le tour de la division Espagne, où le 6e Cuirassiers a pour sa part trois

officiers tués et quatorze blessés sur vingt-deux présents. Enfin, à Friedland, c'est la division Nansouty qui supporte, au début de la journée, le poids de l'ennemi et par une série de charges hardies que Grouchy commande, se maintient dans le village d'Heinrichsdorf, clef de la position. En 1809, la réserve de cavalerie à la tête de laquelle est le duc d'Istrie n'est que de deux divisions de cavalerie légère et de deux divisions de Cuirassiers, aux ordres de Nansouty et de Saint-Sulpice ; ces deux divisions sont admirables à Eckmühl ; à Essling la division Espagne dont le chef est tué en tête de ses escadrons et la division Nansouty sauvent l'armée par des charges furieuses. Le duc de Padoue, à la tête de l'ancienne division Espagne, est malheureux à Wagram où Davout le compromet sur un terrain difficile, mais la division Nansouty, à la tête de laquelle charge Bessières, prend franchement sa revanche et coupe en deux l'armée autrichienne.

En 1812, la réserve de cavalerie se compose de quatre corps formant onze divisions et une division détachée. Sur ces douze divisions, quatre sont de Cuirassiers. On sait l'héroïque conduite, à la Moskowa, de la division Nansouty et de la division Wathier à la tête de laquelle fut tué le général Caulaincourt commandant le deuxième corps de réserve.

Des écrivains militaires ont blâmé cet accroissement continuel des grandes réserves de cavalerie, accroissement sensible au moment de la campagne de Russie. Ils ont dit que l'impossibilité de nourrir un si grand nombre de chevaux avait amené rapidement la disparition des grands corps de cavalerie; que des quarante-trois mille chevaux qui avaient passé le Niémen, dix-huit mille à peine restaient deux mois après; que « ces grands corps n'avaient jamais servi qu'à présenter un spectacle extraordinaire propre à étonner la vue » et que « trois mille chevaux réunis n'auraient pas fait ce qu'on aurait obtenu avec trois cents, parce que le chef avait voulu garder ses trois mille chevaux ensemble pour le moment et le terrain qui lui permettraient de les mettre en action tous à la fois. »

Mais ne peut-on penser que si, en l'espèce, l'Empereur se trouva avoir exagéré son système, que si les chefs qui étaient chargés du détail, à qui incombait la mission d'approvisionner et de conserver cette cavalerie pour l'amener au jour voulu sur le champ de bataille, se montrèrent, comme Saint-Germain, inférieurs à leur tâche, que enfin, si le pays où l'on faisait campagne et sur lequel on avait des notions insuffisantes ou erronées, ne fournit point les ressources qu'on en attendait et qu'avaient promises les publicistes

qui en avaient écrit, l'idée en elle-même était la plus séduisante qui pût se présenter à un esprit tel que celui de l'Empereur, épris du gigantesque.

Qu'on essaie de se figurer le rôle qu'il assignait à ces grands corps de cavalerie et surtout aux Cuirassiers. Il avait là des hommes intrépides qui, comme l'écrivait Espagne en 1807, « dans les circonstances les plus difficiles, malgré le nombre et tout ce qui peut ébranler la cavalerie la plus aguerrie, conservaient leurs rangs, par leur ensemble et leur union, bravaient tous les dangers et surmontaient tous les obstacles, » des hommes d'une telle solidité, d'une telle résistance qu'un régiment se fondait au feu jusqu'au dernier cavalier sans que celui-ci eût même la pensée de tourner bride et de se mettre à l'abri.

A un moment des batailles, sur le point qu'il avait choisi de sa ligne, il accumulait des canons et, de tout ce qu'il ramassait, il formait une batterie formidable qui, crachant sans arrêt des boulets et de la mitraille, ébranlait l'ennemi et faisait un trou dans sa ligne ; de même, il voulait pouvoir déchaîner de la mitraille vivante, de l'acier frappant, taillant, pointant, tuant à coup sûr, et tant et tant d'acier que le trou qu'il ferait ne pût se refermer, qu'il s'élargît à l'infini, que par cette blessure démesurée l'armée ennemie saignât tout son sang. Et cet acier, il le fallait sous sa main

toujours, il le fallait à ce point obéissant, impassible, inébranlable que un rang, deux rangs, dix rangs jetés à terre, d'autres et d'autres encore, et encore, et toujours, surgissent et se ruassent ; que sans arrêt, sans secousse, toujours, mue par le Destin, semblable à l'une des forces de la nature la marée frappante et hurlante, la marée d'acier montât et se précipitât au gouffre qu'il voulait ouvrir. Nulle volonté autre que la sienne, nulle intelligence autre, mais que là où il avait marqué la place, sur un simple geste de sa main, la tempête s'abattît, sans que, pour une vague brisée à la digue, pour dix vagues dispersées en écume et retombant sur le sable, le flot s'arrêtât; que les vagues se fissent, au contraire, plus impétueuses et plus bruyantes, plus pressées et plus rapides, jusqu'à ce qu'une dernière, venue du large, effondrât la digue, tordît le fer, brisât le bois, broyât la pierre et, triomphante, par le trou qu'elle avait fait, s'épandît largement, couvrant à l'infini les champs dévastés.

Il ne semble pas que, à la Moskova, les réserves aient été inutiles, moins encore le seront-elles l'année suivante.

Dans la campagne de 1813, la réserve atteint six corps et dix-huit divisions. La grosse cavalerie est formée en trois divisions aux ordres des géné

raux Bordesoulle, Doumerc et Saint-Germain, comprenant outre cinq régiments de Dragons, deux régiments de cuirassiers saxons et les deux régiments de Carabiniers, treize régiments de Cuirassiers : à Reichembach, sous Dresde, à Leipzig et à Hanau, les Cuirassiers sont superbes : bien réduits comme effectif, ils sont admirables encore à Champaubert et à Vauchamps.

Enfin, dans la campagne de 1815, où la réserve est composée de quatre corps, huit divisions, les Cuirassiers entrent pour quatre régiments dans le corps Kellermann et forment en entier le corps Milhaud. On sait ce qu'a fait Kellermann aux Quatre-Bras, Milhaud à Ligny, ce que tous deux ont fait à Waterloo. Dans cette lutte dernière de la France avec l'Europe ameutée contre la Patrie, ceux-ci ont été, sinon les plus braves — car en ce jour du 18 juin qui a été le plus brave? — au moins les plus fidèles témoins — car, pour affirmer comme ils aimaient leur Empereur, ils ont donné tout leur sang. Vingt ans de guerre furieuse où, peu à peu, malgré l'effort des meilleurs, la France s'était épuisée, ces vingt ans, couronnement des siècles de haine et d'envie des rois d'Europe et de l'Anglais leur soudoyeur, ont eu là leur achèvement, en ces plaines funèbres où seul le blé plus haut marque la tombe des nôtres.

Les Cuirassiers sont morts, mais ils ont fait payer leur mort. Ils sont morts le sabre au poing, frappant de pointe et de taille, ivres de brutalité et d'enthousiasme, ayant aux lèvres leur cri de victoire, qui en ce jour même du suprême désastre faisait pâlir qui les tuait. Ils sont morts, face à l'Anglais, comme leurs ancêtres à Fontenoy, face à l'éternel ennemi qui, après avoir payé des rois pour les tuer, ne s'est démasqué à la fin que lorsqu'il les a cru trop las pour avoir de vigoureuses défenses et pour lui faire trop chèrement payer son triomphe : l'estocade suprême du matador au taureau qu'on a, des temps, affolé avec des valets et qui vient de lui-même se jeter à l'épée. Mais cela, à l'Anglais, coûta plus cher qu'il n'avait compté : les Cuirassiers mirent une surenchère ; et pour les abattre ce ne fut point l'Anglais qui en eut l'honneur, mais notre ancien allié, notre vieil ami, l'Ecossais qui, dupé, payé et conquis, sert à l'Anglais à faire croire qu'il est un soldat. Et les Cuirassiers eurent au moins cette joie, eux les victorieux de toujours, de tomber encore dans l'illusion de la victoire, au milieu des soixante pièces de canon qu'ils avaient prises, sous le rouge claquant dans l'azur des drapeaux anglais qu'emportaient Palan du 9e et Gautier du 10e, avant que Blücher qu'ils avaient manqué l'avant-veille, Blücher blessé, pris sous son cheval

mort, près duquel ils avaient passé sans le tuer — car les nôtres n'achèvent point ceux qui se disent blessés — répandît sur les champs assombris de Waterloo le lugubre essaim de ses cavaliers noirs retueurs des morts et assassins des mourants.

---

## III

### CAVALERIE DE LIGNE

**Dragons — Chevau-légers — Chevau-légers lanciers.**

Dans la campagne de 1796, le général Bonaparte avait souffert de l'absence et de la nullité de sa cavalerie. Lorsque, après les premiers jours, tous d'escalade, de combats dans la montagne, sur l'inaccessible des rochers, il était descendu « aux plaines les plus fertiles du monde », il avait été obligé de constater que, si son infanterie était toute allante et ne voulait que de la gloire, sa cavalerie ne tenait guère à faire le coup de sabre et se contentait des richesses, promises en même temps que la gloire par le général en chef.

En apparence, cette cavalerie eût dû former une part importante des trente-quatre mille hommes que Bonaparte avait à ses ordres, car elle ne comptait pas moins de onze régiments — Hussards, Chasseurs et Dragons — mais l'effectif

total des onze régiments n'allait pas à trois mille cinq cents chevaux et le pis était qu'ils ne voulaient pas se battre. Pour les décider, il fallait que le Général en chef détachât son premier aide de camp ou son sous-chef d'état-major pour mener un régiment à la charge ; que, dans une affaire comme Mondovi, le général de la cavalerie se plaçât lui-même à la tête de cent vingt chevaux du 5e Dragons et donnât de sa personne dans la mêlée au point d'y recevoir un coup de pistolet au bras gauche et une quantité de coups de sabre.

Après la mort de Stengel auquel il « avait voué un attachement inviolable », Bonaparte écrivait : « Je n'ai plus un officier supérieur de cavalerie qui se batte » ; et il réclamait deux ou trois adjudants généraux qui « eussent du feu et une ferme résolution de ne jamais faire de savantes retraites ». Cette opinion avait filtré dans l'armée et le général de brigade Beaumont qui, sous Kilmaine, commandait la cavalerie, s'en indignait au point que le Général en chef était obligé presque de se justifier : « Il n'a jamais été dit, écrivait-il, que la cavalerie ne valait rien. Il y a des preuves du contraire ; elle est composée de républicains et ils ne peuvent pas être soupçonnés d'hésiter à combattre et à vaincre les ennemis de la Patrie. Il est vrai qu'il y a plusieurs hommes

qui se sont mal conduits et c'est à leurs camarades à les faire connaître ou à les faire chasser. A la première action, le général en chef compte donner à la cavalerie les moyens de se signaler ; elle sera jalouse de trouver l'occasion de faire le pendant de l'action hardie et valeureuse des grenadiers et carabiniers à la fameuse attaque du pont de Lodi. »

Cette lettre est du 27 floréal (16 mai), et moins de quinze jours plus tard, le 10 prairial (29 mai), Bonaparte donnait, en effet, à sa cavalerie *les moyens de se signaler*. Pour ce faire, il la flanquait à droite et à gauche de grenadiers et de carabiniers et, par derrière, plaçait son artillerie. C'était pour interdire *les savantes retraites*. Aussi, entraînée par Kilmaine qui eut un cheval blessé sous lui, par Murat surtout qui, en cinq mois (y compris un agréable voyage à Paris), était de chef d'escadron devenu général de brigade, la cavalerie donna franchement. A partir de ce moment, on peut croire qu'elle rendit des services, mais elle ne perdit pas ses habitudes de pillage; plusieurs ordres du jour en témoignent.

De plus, malgré les appels réitérés de Bonaparte, essayant de tirer des régiments de toutes les divisions de l'intérieur, elle ne recevait pas de renforts et son effectif baissait constamment. Cet effectif n'était plus que de trois mille hommes au

18 messidor an IV, contre quarante et un mille fantassins. Impuissante en masse, elle eut surtout de belles actions isolées. Telle à Roveredo, la charge du général Dubois en tête du 1er Hussards; telle, à Saint-Georges, la charge de Kilmaine avec le 20e Dragons; tels surtout des combats individuels comme celui du chef d'escadron Duvivier, du 9e Dragons, contre le comte d'Erlody, commandant un régiment de hussards-hulans : L'Autrichien, voyant le petit nombre de Français, les somme de se rendre. « Viens nous prendre, si tu l'oses! » répond Duvivier et, faisant bondir son cheval, il provoque le colonel autrichien, lui troue le corps de deux coups de sabre, puis, se tournant vers sa troupe, il commande la charge et, avec son escadron, fait prisonnier le régiment ennemi.

On pourrait multiplier les exemples : Leclerc, chef de brigade du 10e Chasseurs, en fournit à chaque instant et il n'est pas de régiment où les faits d'armes ne soient des plus nombreux.

Mais il n'en est pas moins vrai que, dans les campagnes d'Italie, le rôle de la cavalerie est médiocre par rapport à celui de l'infanterie. Cela tient au terrain d'abord : Napoléon estimait lui-même que « la cavalerie doit être, dans une armée en Flandre ou en Allemagne, le quart de l'infanterie; sur les Pyrénées, sur les Alpes, un ving-

tième; en Italie, en Espagne, un sixième. La proportion en 1796 et 1797 n'atteignit jamais un dixième; encore n'était-ce que de la cavalerie légère ou de dragons, car au début de l'an V, c'est tout au plus si deux petits régiments de *Cavalerie* proprement dite étaient à l'armée d'Italie.

*
* *

Les actions de guerre, dans la campagne de l'an V, des Dragons devenus prépondérants dans l'armée d'Italie — puisqu'on y trouve à la fin de l'an IV, le 20e, le 8e, le 5e, le 9e et le 15e — les services plus grands encore qu'ils rendirent à l'armée d'Égypte où, sauf deux régiments (7e Hussards et 22e Chasseurs), toute la cavalerie était dragons (3e, 14e, 15e, 18e, et 20e Dragons), expliquent déjà en partie la prédilection que Napoléon porta à cette arme lorsque, devenu Premier Consul, il put organiser la cavalerie à sa mode. Dès ce moment, il savait par expérience à quel point un corps combattant à pied comme à cheval, servant à la fois comme cavalerie et comme infanterie, pouvait être utile à ses desseins. Aussi, lorsque, dès l'époque du Consulat, il inaugura une stratégie nouvelle, il lui fallut — et ce fut le rôle de la grosse cavalerie — des réserves puissantes qui lui permissent d'intervenir rapidement, avec

efficacité, en toute circonstance ; il lui fallut — et ce fut le rôle de la cavalerie légère — des éléments en quelque sorte dispersables à l'infini, avec lesquels il reconnût l'immense théâtre sur lequel il opérait aussi facilement qu'il embrassait de l'œil jadis le champ sur lequel il concentrait la bataille ; il lui fallut enfin des éléments à la fois mobiles comme la cavalerie et résistants comme l'infanterie, capables de tenir tête à l'une comme à l'autre, qu'il pût jeter en avant et qui, transportés avec célérité sur le point à occuper, le défendissent même contre des fantassins ennemis. La cavalerie de ligne, les Dragons surtout, lui servirent à cet usage ; avec eux il put soutenir constamment sa cavalerie légère, masquer ses propres manœuvres et démasquer celles de son adversaire.

L'arme qu'il impose aux Dragons montre à elle seule le rôle qu'il lui assigne. Dès le 2 fructidor an IV, il ordonne impérieusement au général Kilmaine que tous les Dragons soient armés de fusils avec baïonnettes. Il y revient, il y insiste en toute occasion, il assure l'approvisionnement en munitions, il punit les officiers dont les hommes ont perdu leurs baïonnettes, il ordonne des tirs pour les Dragons et fait pousser aussi loin que possible l'instruction à pied.

C'est que Napoléon ne partage à aucun degré

l'opinion de Frédéric II sur l'inefficacité du tir de la cavalerie. Il ne pense point que ce qui est vérité en Allemagne doive nécessairement être reçu comme axiome en France et, de ce que les cavaliers du roi de Prusse ont, à courte distance, manqué les mannequins de paille qu'on leur a désignés pour but, il ne conclut pas que ses cavaliers, à lui, doivent nécessairement manquer les hommes qui les chargeront. A défaut de l'autorité du roi de Prusse, il a pour lui son expérience personnelle et il a formé son jugement sur certains épisodes assez peu connus de la campagne d'Egypte.

A Salahieh, le 11 août 1798, le 7e Hussards, commandé par le chef d'escadron d'Estrées, et le 22e Chasseurs, aux ordres de Lasalle, chargent la fameuse caravane de la Mecque couverte sur ses flancs par quatre mille mamelucks qui entourent aussitôt les deux régiments, leur font beaucoup de mal et viennent pour charger les neuf cents chevaux des 3e, 14e et 15e régiments de Dragons, avec lesquels Bonaparte est alors éloigné de son infanterie. Le Général en chef dit au général Leclerc : « Qu'allez-vous faire? — Mettez-vous au centre, répondit Leclerc, les officiers et sous-officiers dans le rang. Formés en carré, nous allons faire le métier d'infanterie. » Et, en effet, les Dragons repoussent par un feu de file les mame

loucks et, après avoir rallié le 7e de Hussards et le 22e de Chasseurs, marchent très lentement en bataille à l'ennemi, le fusil haut.

A Gaza, pendant la campagne de Syrie, Bonaparte se trouve à grande distance de son infanterie. Il est obligé de mettre l'épée à la main et d'ordonner que toute la cavalerie se forme en bataille et attende, le mousqueton haut, la charge des Turcs, qui est repoussée par son seul feu.

Dans la marche de Jaffa sur Saint-Jean-d'Acre, la cavalerie encore une fois seule, rencontre Ibrahim-bey avec ses mamelucks, et les reçoit aussi heureusement avec son feu de pied ferme.

Or, par cavalerie, ici, il faut entendre dragons, car sur les neuf cents hommes de cavalerie que commandait Murat, la plupart étaient tirés des 3e, 14e, 15e, 18e et 20e Dragons, la cavalerie légère n'étant représentée que par le 7e Hussards et le 22e Chasseurs.

Pour le service qu'on peut demander aux Dragons à pied, Napoléon n'a-t-il pas présent à l'esprit le siège de Milan, où les Dragons du 5e aidèrent à ouvrir la tranchée, servirent les pièces, suppléèrent les artilleurs et les officiers du génie et reçurent devant le corps de siège assemblé, les éloges qu'ils méritaient? Ne se souvient-il pas des combats de Serravalle, où Leclerc, se trou-

vant seul avec son régiment et les carabiniers de la 4e en présence d'une colonne ennemie, fit mettre pied à terre à une compagnie qui aida les carabiniers à contenir l'ennemi jusqu'au moment où il put donner le signal de la charge ? L'attaque du camp retranché de Primolano n'a-t-elle pas été faite par les Dragons pied à terre ? A Clausen, n'a-t-on pas vu les Dragons du 5e, après avoir enlevé dans une charge audacieuse trois pièces de canon, mettre pied à terre et se joindre au 85e de bataille pour repousser l'ennemi ? Et ce ne sont là que les exemples fournis par un seul régiment. Il est vrai que c'est l'ancien régiment Colonel-Général qu'il a à sa tête des hommes tels que Leclerc et Milhaud, mais, ce qu'un régiment bien commandé a fait, pourquoi d'autres ne le feraient-ils pas ?

D'ailleurs, la théorie que Napoléon prétend tend remettre en vigueur est, en France, une tradition historique qui n'a été abandonnée que par suite des ambitions et des préjugés de quelques officiers, de l'engouement pour les idées étrangères et de l'oubli volontaire des faits d'armes auxquels, durant deux siècles, notre nation a dû son accroissement.

En quittant les errements prussiens pour revenir à cette théorie vraiment française, Napoléon

montre combien il connaît le tempérament national, car peut-être ne sait-il pas l'histoire des Dragons, mais il la devine. Il lui faut pour ses desseins une arme qui fasse tel service. Que cette arme ait existé ou non, peu lui importe, il la recrée lui-même, il lui donne ses propres règlements. Or, ces règlements sont semblables, identiquement, à ceux que, trois siècles auparavant, la nécessité avait fait adopter et que la tradition avait consacrés ; cette arme nouvelle est semblable à l'arme ancienne et nulle mémoire nourrie d'histoire n'eût reproduit plus exactement des termes identiques.

C'est que cette arme des Dragons n'a point été inventée sans doute par le maréchal de Brissac comme certains disent, ou par Gustave Adolphe comme d'autres le soutiennent, mais par l'expérience même de la guerre, par quelques vieux soldats inconnus, des pillards hardis et entreprenants qui, pour faire leurs coups, sur des bidets de paysans, s'en allaient en bande à grande distance des camps, mettaient pied à terre pour emplir leurs bissacs et, étant subitement attaqués par l'ennemi, faisaient front, tiraient tant qu'ils avaient de poudre, remontaient ensuite leurs petits chevaux qu'avaient gardés quelques camarades et s'en revenaient au camp la panse et les sacs pleins.

D'une expérience ainsi faite, peut-être violemment réprimée au début par les chefs, une conclusion était à tirer : l'infanterie montée, qui n'est autre que les Dragons, qui est ce que les Dragons devraient toujours être, était créée. Le maréchal de Brissac l'organisa. Il prit les arquebusiers possesseurs de chevaux de prise et en forma des compagnies. On trouve de telles compagnies désormais dans toutes les armées de Henri II et, dans cette belle campagne contre les Allemands où le roi s'empara de Metz, de Verdun et de Montmédy, de l'essentiel de la Lorraine, voici les Arquebusiers à cheval qui jouent leur rôle. Et désormais, dans les guerres civiles et les guerres étrangères, c'est à eux, à l'infanterie montée, aux Carabins, aux Argoulets, qu'il faut la première place. Le nom de Dragons paraît, dit-on sous Henri IV ; mais celui de Carabins et de Mousquetaires reprend la vogue sous Louis XIII et ce n'est qu'aux débuts du règne de Louis XIV, en 1645, qu'on trouve, avec le régiment levé par le marquis de la Ferté-Sennecterre et composé de quarante compagnies, le nom de Dragons officiellement constaté.

Désormais, à quoi bon raconter leur histoire. Elle est écrite en tous les combats que, sous Louis le Grand, la France a livrés pour recouvrer ses frontières et s'acquérir une gloire qui ne

périra pas. Sur l'exemple des Dragons de la Ferté, le Roi crée un second régiment, Dragons étrangers du Roi, puis Dragons du Roi (1656), dans lequel, à la paix, il incorpore les meilleurs éléments de la Ferté (1660). Par l'édit du 25 juillet 1665, il lui donne rang dans l'infanterie pour mieux marquer comme il compte l'utiliser et quel rôle il lui impose. En 1668, un nouveau régiment est formé, c'est une *arme* à présent et il lui faut un colonel général, et c'est Lauzun, cet étrange et prodigieux cadet de Gascogne dont La Bruyère a pu dire en toute vérité : « On ne rêve point comme il a vécu. »

Ah ! l'étrange être et bien digne d'ouvrir cette histoire, bien digne d'infuser à tous ceux qu'il commande et dont, à travers les âges, il se trouve le grand ancêtre, l'esprit d'héroïque aventure, l'esprit de hasard et de fortune, l'esprit de bataille et d'amour, l'esprit risque-tout qui casse les cœurs, les verres et les épées, et contre qui rien ne prévaut, pas même la mort, car à la façon dont l'accueillent les fils de Lauzun, il semble que ce soit encore une maîtresse — et de toutes la plus aimée.

Désormais, qui peut séparer l'histoire des Dragons de celle des étendards de France. En Hollande, de 1672 à 1678, leur réputation grandit si vite que de deux régiments qu'ils sont au début,

ils sont à quatorze à la paix et ils s'accroissent si démesurément qu'on peut se demander si tout ne va pas être Dragons, puisque, dans l'armée, en 1688, il s'en trouve quarante-trois régiments. Cela est trop. Le ver est dans le fruit, et c'est là le germe de la décadence. Il est impossible que, dans cette arme intermédiaire, qui n'a dû sa création qu'à l'initiative individuelle, son maintien qu'à l'ingéniosité pratique d'un homme de guerre furieux d'ambition, il n'y ait pas, sur quarante-trois colonels, au moins une bonne moitié qui, ne comprenant rien à ce service mi-parti, s'imaginent relever leur régiment et eux-mêmes en s'introduisant peu à peu dans la cavalerie. Cela sans doute est autrement noble et, si le but qu'on s'était proposé avec les Dragons ne s'en trouve plus atteint, il n'importe: quelques seigneurs de plus auront joué aux chevaliers.

Et pourtant, en haut lieu, on continue à lutter. L'armement obligatoire est l'armement d'infanterie, puisque c'est le fusil à baïonnette; l'uniforme a un trait caractéristique de l'infanterie, puisque les Dragons portent, non des bottes, mais des bottines avec des hautes guêtres de cuir. Chaque compagnie a son tambour qui bat à pied et à cheval. Les enseignes ne sont ni des drapeaux, ni des étendards, mais des guidons. Et ce guidon, de damas de soie aux couleurs du régi-

ment, est une sorte de banderole plus longue que large, allant en se rétrécissant ou plutôt en s'ovalisant, fendue à l'extrémité et fixée par le côté le plus large à une hampe de plus de deux mètres. On peut dire que durant toute la durée de la Monarchie, tant qu'il y a dans l'armée une tradition et une suite, le principe est maintenu. C'est celui que soutiennent les généraux les plus illustres de Louis XIV qui font des Dragons si bon usage : c'est celui qu'affirme le maréchal de Saxe et que Folard met en axiome.

Pour eux tous, le dragon n'est pas un cavalier : il est un fantassin monté ou plutôt il est un fantassin montable ; il a fait ses classes comme cavalier, de façon qu'il puisse tenir à cheval et charger au besoin, mais le cheval est pour lui d'abord un mode de locomotion, son arme est le fusil et sa formation tactique est une formation d'infanterie.

Cette théorie déplut aux réformateurs ministres de Louis XVI ; dès 1784, le principe était violé : il le fut bien mieux en 1791, où le règlement du 1er janvier classa les Dragons dans les troupes à cheval après la Cavalerie proprement dite. A ce moment, les régiments de Dragons dont le nombre avait singulièrement varié selon les époques, sont réduits à dix-huit. Sauf les couleurs distinctives

variant selon les corps, ils portent uniformément l'habit et le surtout en drap vert foncé, ils ont la veste blanche et la culotte de peau blanche; ils sont coiffés d'un casque de cuivre jaune avec cimier et rosette de même métal, avec fourrure de chien marin et crinière noire; ils sont chaussés de bottes molles et leur buffleteries sont blanches — c'est le costume qu'ils conserveront, avec adjonction d'une visière au casque.

Le décret du 21 février 1793 ne fait que confirmer l'entrée des Dragons dans la cavalerie, bien qu'il établisse que, dans chaque compagnie, sur cent hommes, il y en aura dix à pied. L'incorporation des Volontaires et des Corps francs donne aux Dragons deux régiments de plus, formés le 19e des Volontaires d'Angers et le 20e des Dragons de Jemmapes. En 1797, la Légion de police suspecte de jacobinisme, est constituée en 21e dragons, mais ne tarde pas à disparaître. Elle est remplacée dans l'arme, le 26 août 1801, par le 1er régiment de Dragons piémontais, incorporé dans l'armée française.

Ces vingt et un régiments que trouve le Premier Consul à son arrivée au pouvoir sont aussi inégaux en nombre qu'en qualité : les uns excellents, d'autres médiocres, d'autres détestables, mais Napoléon a vu en Italie comment on fait de

bons régiments avec de mauvais et il s'en inquiète peu. Il sait ce qu'on peut exiger des Dragons et de quelle façon il faut les conduire. Ses idées sont assez arrêtées sur l'utilité dont ils peuvent être pour que le 1er vendémiaire an XII, lorsqu'il réorganise sa cavalerie, il augmente l'arme de près d'un tiers.

A côté de *la Cavalerie* casquée et cuirassée, il établit *les Dragons;* mais, pour les renforcer, il est bien contraint de prendre ce dont il peut disposer : c'est-à-dire les régiments de Cavalerie et de Hussards devenus disponibles par son plan de réforme. Il fait donc dragons les régiments de Cavalerie portant les numéros 13 à 18 et les 7e *bis*, 11e et 12e de Hussards. C'est, malgré qu'il en ait, ouvrir la porte aux prétentions anciennes, car qui a été cavalier ne consentira jamais à être fantassin. Pourtant Napoléon a pris ses précautions. Sa volonté est formellement exprimée dans le rapport fait au maréchal Berthier, ministre de la Guerre, le 7 prairial an XII, par les généraux de division Louis Bonaparte, Canclaux et Nansouty qui, avec les généraux Bourcier, d'Hautpoul, Klein, Kellermann et Ordener, ont rédigé l'ordonnance du 1er vendémiaire an XIII sur l'exercice et les manœuvres de la cavalerie. « Les dragons étant rendus à leur première institution, disent-ils, et Sa Majesté désirant qu'ils soient en état, en met-

tant pied à terre, de se former en bataillon, nous avons pensé qu'il fallait rapprocher le plus possible leur ordre de bataille à cheval de celui qu'ils doivent prendre à pied et, au moyen des dispositions prescrites, un régiment de Dragons, ou quatre escadrons de plusieurs régiments, pourront former à pied sur le champ un bataillon ayant des guides, officiers, sous-officiers nécessaires pour les quatre divisions d'un bataillon.

On a vu sur quels faits l'Empereur s'appuyait pour croire fermement à l'efficacité du feu de la cavalerie et à la possibilité de faire combattre utilement les dragons à pied. Mais, en dehors de ces deux questions, une autre se trouvait résolue par l'organisation nouvelle donnée aux Dragons et, vraisemblablement, c'était encore l'expérience de l'Expédition d'Egypte qui avait fourni cette solution. Lorqu'il était parti de Toulon, il avait embarqué 300 chevaux pour les 3,042 cavaliers qu'il emmenait avec lui; les 2,742 chevaux qui manquaient, sans parler de ceux qu'il fallait pour les états-majors et les services auxiliaires, il les avait trouvés en Egypte, en chevaux de prise ou chevaux de réquisition. Or, la France, en l'an XII, était épuisée de chevaux bien plus que d'hommes. Non seulement la consommation avait été énorme pendant la Révolution, non seulement

le gaspillage des ressources chevalines avait été effrayant, mais la production était arrêtée, les réserves étaient détruites, les haras, dont les derniers chevaux avaient été enlevés, étaient fermés. Dès les débuts de la Révolution, l'élève des poulains par les régiments avait été abandonné. On avait recours afin d'avoir un semblant de remonte pour la cavalerie à des marchés généraux et à des réquisitions; l'on avait institué de grands dépôts pour recevoir les chevaux de cette double provenance et les livrer aux corps; mais tels étaient les abus, même après le Consulat institué, que, pour ne citer qu'un exemple, au début de l'an IX, le dépôt de Bec-Hellouin annonçant le départ de 3,542 chevaux pour les armées du Nord et les équipages de Sampigny, il n'en arriva pas un seul à destination. On pouvait remédier aux vols, mais comment faire tout de suite des chevaux quand il n'y en avait plus en France? Quelque système qu'on essayât par la suite pour les remontes normales en temps de paix, on ne pouvait parvenir à se procurer ce qui n'existait pas. Ainsi, en l'an XII, on remplace le système des marchés généraux par des achats régimentaires sur la masse dite de remplacement : Nouveaux abus et qui touchent l'honneur des officiers, obèrent le Trésor et réduisent presque à rien certains régiments. En 1806, l'Empereur réorganise

les haras, mais les haras ne peuvent fournir qu'à long terme et la charrette est toujours enrayée. On revient aux marchés généraux; les régiments n'ont plus à intervenir dans les achats; les fournisseurs conduisent directement les chevaux aux garnisons : opposition violente des colonels qui se tiennent blessés dans leur amour-propre, n'ont plus à leur disposition des sommes considérables qui augmentaient leur influence et leur créaient une sorte de masse occulte. Moins de trois ans après, en 1809, on est contraint d'abandonner ce système; on essaie de grands dépôts dont l'Empereur confie la direction à des généraux de cavalerie qui, par suite de leurs fatigues de guerre ne peuvent plus être employés à l'armée, mais qui, par leur gloire, leurs services, leur habitude du commandement, leurs connaissances spéciales offrent des garanties aussi bien à l'Etat qu'aux corps de troupes : mais les colonels protestent et, parce qu'ils restent étrangers à la remonte de leurs régiments, ils trouvent mauvais tous les chevaux qu'on leur envoie. L'Empereur se préoccupe de cet état de choses et réunit, en 1810, une nouvelle commission composée des officiers généraux les plus éminents. Cette commission déclare que « les abus inséparables de l'achat direct par les corps doivent le faire abandonner sans retour »; mais, à peine cette décision est-elle for-

mulée, à peine a-t-on affirmé le principe des marchés généraux, que la nécessité de pourvoir les régiments engagés en Espagne et l'impossibilité de trouver des chevaux par marchés généraux, obligent le ministère à charger de nouveau et temporairement les corps de leur remonte.

Or, depuis 1800, des réserves ont été reformées par la nation, on a élevé des chevaux, on en a importé. En 1813, avec les seules ressources de la France et une très petite partie de l'Allemagne, l'on pourra monter près de trente mille hommes. Mais il aura fallu treize ans pour que ce petit trésor fût épargné et ce ne sera que par réquisition, au milieu des malédictions des propriétaires contre la tyrannie, que l'Empereur pourra s'emparer de ces éléments indispensables à la défense. Donc, durant tout le règne, en France, pénurie absolue de chevaux; impossibilité de remonter, en France, la cavalerie; et cette impossibilité démontrée mieux encore que par les faits, par les fluctuations continuelles, les mesures contradictoires, l'absence d'un plan raisonné. Si l'Empereur hésite, louvoie, consulte ainsi, s'il signe en si peu de temps cette suite de décrets qui s'infirment l'un l'autre, c'est que son esprit ne peut acquérir une certitude, c'est que, quelque effort qu'il fasse pour la découvrir, la vérité se cache à ses yeux. C'est qu'ici il est en face de l'impossible,

parce que le temps lui manque aussi bien que la matière.

Ne trouvant pas de chevaux en France, Napoléon dut en chercher chez l'ennemi; pour que ces chevaux fussent immédiatement utilisables il lui fallait des cavaliers à pied, et comme il ne se souciait pas d'encombrer son armée de non-valeurs, il fallait que ces cavaliers démontés fussent aptes à remplacer des fantassins.

N'est-ce pas là ce qui l'amène, le 20 prairial an XII, à ordonner que chaque régiment de Dragons des divisions de Compiègne et d'Amiens sera formé de deux escadrons à cheval et de deux compagnies à pied? Ces compagnies de cent cinquante hommes, officiers, sous-officiers, tambour et trompette compris, devront, par quatre, former un bataillon commandé par un chef d'escadron. Deux bataillons composeront un régiment. La division de dragons d'Amiens, de neuf régiments, fournira par suite deux régiments à pied; la division de Compiègne trois régiments. Ces cinq régiments destinés à constituer une division seront immédiatement organisés, embrigadés, exercés aux manœuvres à pied et aux marches.

Est-ce uniquement en vue de la descente en Angleterre, pour restreindre le nombre de chevaux à embarquer, qu'une telle décision est prise?

C'est bien tard et déjà on flaire la poudre du côté du Danube. D'ailleurs, à la levée du camp de Boulogne et pour la marche sur l'Allemagne, voici le projet complété, formulé d'une façon définitive et mis à exécution. L'Empereur organise une division de Dragons à pied de sept mille deux cents hommes. Cette division est composée de quatre régiments fournis à raison d'un régiment à pied de mille huit cents hommes par chaque division à cheval : soit, par brigade, un bataillon de neuf cents hommes et, par régiment à cheval, une compagnie de trois cents hommes.

Il attache une telle importance à « ces forces extrêmement disponibles et légères » qu'il donne à cette division dix pièces d'artillerie — tandis que les divisions à cheval n'en ont que trois — et qu'il met à sa tête l'homme qui, en quelque façon, incarne dans la hiérarchie l'arme même des Dragons et qui en est le colonel général, Baraguay d'Hilliers qui n'a jamais servi que dans l'infanterie et dans les états-majors, qui ne s'est illustré que comme fantassin, qui n'a rien d'un cavalier, et qui est colonel général des Dragons à titre de fantassin.

Si jamais l'Empereur a affirmé son dessein et fait connaître sa volonté, c'est assurément ici.

Il attache une importance si particulière à cet essai, qu'il indique avec minutie, le 6 fructidor,

la marche de la division, précise exactement ses mouvements, qu'il revient à plusieurs reprises sur l'époque où elle peut être rendue à Strasbourg et que, dans une lettre à Murat du 10 vendémiaire an XIV, il écrit : « *Les dragons à pied doivent être bien fatigués;* je ne les ferai pas passer avant le maréchal Ney; *ce serait exposer un corps que je veux ménager.* » Le 26 vendémiaire, après la capitulation de l'armée autrichienne du général Werneck et la capitulation d'Ulm, « une brigade de la division à pied » reçoit des chevaux; néanmoins on ne saurait croire, comme dit le 7e Bulletin, que cette mesure ait été générale puisque l'ordre du jour du 3 brumaire indique ainsi les positions : « Des Dragons à pied, une brigade, *en partie montée à Ulm*, arrive à Augsbourg, l'autre est à Ingolstadt ». Le 25e Bulletin, en date du 25 brumaire, annonce que « un corps de trois mille Autrichiens s'étant retranché dans la position de Waldmünchen, au débouché de la Bohême, le général Baraguay d'Hilliers, à la tête de trois bataillons de Dragons à pied, a marché contre lui et l'a forcé d'abandonner sa position ». Le 26e Bulletin dit : « Le général Baraguay d'Hilliers a fait une incursion jusqu'à Pilsen et a obligé l'ennemi à évacuer ses positions. Il a pris quelques magasins et a rempli le but de sa mission. Les Dragons à pied ont traversé avec rapidité

les montagnes couvertes de glace et de sapins qui séparent la Bohême de la Bavière. » Malgré ces deux citations au Bulletin, d'autant plus remarquables que, comme on sait, l'Empereur en était moins prodigue, la division est dissoute le 17 frimaire an XIV (8 décembre). Les cadres et les hommes rejoignent leurs régiments respectifs. Faut-il penser, comme on l'a dit, que l'Empereur était mécontent des Dragons à pied et que, comme l'a avancé un écrivain militaire, ce mécontentement provenait de ce que « pendant le combat d'Haslach, ils avaient laissé assez facilement prendre le grand parc d'artillerie de l'armée qu'ils étaient chargés d'escorter »? faut-il croire que, au contraire, à cette date du 17 frimaire, grâce aux réquisitions en pays conquis et aux prises sur l'ennemi, les détachements à pied avaient été remontés et que par suite leur licenciement comme troupes d'infanterie s'imposait? Nul document officiel ne permet d'adopter résolument l'une ou l'autre version.

Il n'aurait sans doute point été extraordinaire que cette tentative eût échoué. On a vu par divers ordres de l'Empereur comment cette division avait été formée. Elle ne pouvait guère avoir de cohésion. De plus, l'équipement n'avait en rien été modifié, et, dans le seul document graphique contemporain où un artiste officiel ait

représenté un dragon à pied, celui-ci n'est reconnaissable du dragon à cheval que parce qu'il n'a pas d'éperons à ses bottes. On ne saurait prendre pour un document un joli dessin d'Horace Vernet qui, d'ailleurs, se rapporte aux premiers engagements de la journée de Friedland, époque où les Dragons à pied ne semblent plus exister. On est donc en droit, jusqu'à plus ample informé, de penser que la division Baraguay d'Hilliers a fait cette rude campagne, où l'Empereur n'a certes pas épargné les jambes de ses soldats, dans une tenue singulièrement peu appropriée.

Quoi qu'il en soit, l'expérience était loin d'être décisive : et, jusqu'au moment où l'histoire de la division des Dragons à pied aura été sérieusement écrite, il sera permis de préférer les mentions au Bulletin à des assertions qui se trouvent contredites par des documents sérieux. Ce ne fut pas en effet le grand parc de l'armée qui fut pris au combat d'Haslach, mais le parc de la division Du Pont; et Du Pont, dans la relation qu'il a laissée de cet engagement, ne fait aucune allusion ni à cette prise, ni à la conduite des Dragons à pied. Si le fait était exact, comment l'Empereur aurait-il écrit à Berthier, de la Malmaison, le 5 avril 1806, la lettre suivante (*Correspondance* n° 10,058) : « Mon cousin, vous trouverez ci-joint la justification du général Baraguay d'Hilliers. Je désire que

vous la lisiez avec attention et que vous la communiquiez au maréchal Ney avec les noms des officiers cités en témoignage; car *il est juste que, s'il y a eu impossibilité pour le Général Baraguay d'Hilliers de se trouver à l'affaire du 19 vendémiaire, il soit entièrement lavé et qu'aucune ombre de soupçon ne plane sur sa tête.* Faites dresser un procès-verbal en règle des faits. S'il y a de sa faute, il doit être puni; mais s'il a fait son devoir, il ne doit rester aucune prévention contre lui. » Donc, ce dont Baraguay d'Hilliers était accusé, ce n'était pas d'avoir laissé prendre le parc et les bagages de la division Du Pont, c'était de ne pas s'être trouvé à l'affaire d'Haslach. Cela change les choses et l'erreur de M. le général Thoumas paraîtrait inexplicable si l'on ne pouvait penser qu'il a confondu la *division* des Dragons *à pied* avec le 17e régiment des Dragons *à cheval*, lequel, par ordre de Du Pont, mit pied à terre pour combattre, fut chargé par les dragons de La Tour, eut son colonel, le brave Saint-Dizier, haché à coups de sabre et, malgré la vigoureuse défense de quelques dragons et en particulier du chef d'escadron Dautrecourt, fut culbuté et perdit la plupart de ses chevaux. Mais de ce qu'un régiment d'ailleurs excellent — car le 17e est le corps appelé d'abord Volontaires de Saxe, puis volontaires de Friezen et enfin Schomberg-Dragons —

a été malheureux un jour, faut-il en conclure que le système du combat pied à terre des dragons est condamné? Dans la même campagne, à Wertingen, n'est-ce pas avec un détachement de dragons pied à terre que le général Beaumont s'est emparé du pont par lequel devait passer la colonne et, quelques instants plus tard, le 9e Dragons étant arrêté dans les rues de Wertingen par les tirailleurs, n'est-ce pas avec un escadron pied à terre que Beaumont en a eu raison?

Sans doute, comme cavaliers, les Dragons eurent, dans les deux campagnes de l'an XIV, des pages plus glorieuses encore que comme fantassins : ils s'illustrèrent à Wertingen où le 1er, son colonel Arrighi à sa tête, enfonça deux régiments de cuirassiers, fit mettre bas les armes à un bataillon hongrois et prit six pièces de canon; où Maupetit, chargeant avec le 9e qu'il commandait, reçut neuf coups de baïonnette en traversant les bataillons autrichiens formés en carrés et s'empara de quatre pièces de canon et de trois drapeaux; où le colonel Wattier, avec le 4e, le chef d'escadron Gobrecht avec le 2e, s'immortalisèrent.

*
* *

A Diernstein, à Austerlitz, dans toutes les rencontres de cette mémorable campagne, les Dra-

15.

gons eurent les pages les plus brillantes. Aussi ne saurait-on douter que ce fut pour récompenser l'arme tout entière que, par le décret du 15 avril 1806, l'Empereur créa un régiment de Dragons dans sa Garde. Ce régiment dut être organisé comme les Grenadiers et les Chasseurs : c'est-à-dire qu'il fut composé de cinq escadrons dont un de vélites — chaque escadron au complet de deux cent quarante-huit hommes, officiers et sous-officiers compris, divisé en deux compagnies — et d'un état-major comprenant un colonel commandant, deux majors, cinq chefs d'escadron, un chef d'escadron et un capitaine instructeurs, un quartier maître trésorier, deux adjudants-majors, cinq sous-adjudants-majors, trois adjudants lieutenants, quatre porte-étendards et cinq officiers de santé; dans le petit état-major, vingt et un sous-officiers ou maîtres ouvriers, un trompette-major, trois brigadiers trompettes et un timbalier.

De fait un tel régiment équivalait à une brigade de l'armée, le décret stipulait donc que, en campagne, chaque régiment de la Garde formerait deux régiments, composés de deux escadrons, l'escadron divisé en deux compagnies dites de manœuvre. Les majors prenaient chacun le commandement d'un régiment et le colonel faisait fonction de général de brigade.

L'uniforme des Dragons de la Garde — que le

peuple baptisa *Dragons de l'Impératrice* — était pour la coupe entièrement semblable à celui des Grenadiers à cheval, mais ce qui était bleu chez les Grenadiers était vert chez les Dragons et ceux-ci remplaçaient le bonnet à poil par un casque de cuivre rouge, à crinière noire pendante, surmonté d'un plumet rouge. L'armement était le sabre, les pistolets et le fusil de dragon. Le régiment devait être monté en entier en chevaux noirs.

A sa création, le régiment, devait, pour les hommes, se recruter dans l'arme : chaque régiment de la ligne fournirait la première année douze hommes ayant au moins dix ans de services et la seconde dix. Mais les Dragons de la Garde ayant été entièrement organisés dans le courant de 1806, il fut prélevé en réalité vingt-deux vieux soldats sur chaque régiment de ligne.

Les Grenadiers et les Chasseurs à cheval de la Garde devaient fournir les deux tiers des officiers et la totalité des sous-officiers et brigadiers. Mais cette proportion des officiers venant de la ligne, par rapport aux officiers venant de la Garde, ne paraît pas avoir été suivie. En 1806, sur cinq officiers supérieurs de l'état-major, trois viennent de la ligne; en 1807, sur dix, sept au moins. Pour les capitaines de même. On a forcément écrémé les régiments pour fournir des éléments dignes de la Garde.

L'Empereur semble avoir porté à ce régiment une affection si particulière qu'il lui donna successivement pour colonel commandant deux de ses cousins, les seuls parents qu'il avouât, qui servissent dans ses armées, dont il se fût occupé dès leur jeunesse et qui eussent mérité ses faveurs : Arrighi et Ornano. La mère de Jean-Toussaint Arrighi de Casanova, née Antoinette Benielli, était la fille d'Antoinette Pietra-Santa, sœur de Madame Ramolino, en secondes noces Madame Fesch, grand'mère de Napoléon. Arrighi était donc le cousin issu de germain de l'Empereur par sa mère. Ornano était au même degré du côté paternel; sa mère, Isabelle Bonaparte, était fille de Napoléon Bonaparte, lequel était fils de Joseph, père de Charles et grand-père de l'Empereur. Arrighi recevait sur la cassette du Consul des gratifications parfois très fortes (ainsi 24,000 francs le 4 vendémiaire an XII) mais il n'avait pas de traitement fixe. Ornano, durant le Consulat, touchait 750 francs par trimestre et avait de temps en temps des gratifications (4,800 francs le 4 brumaire an XII par exemple) mais moins fortes qu'Arrighi. La différence qui se trouva entre leurs deux fortunes tint uniquement aux six années qui les séparaient. L'un, dès le Consulat, était d'âge à tout recevoir; l'autre, quoiqu'il eût, dit-on, commencé à servir à l'âge de treize ans, avait

seize ans à l'avènement de Bonaparte au pouvoir. Ces six ans mirent la seule inégalité dans les honneurs qu'ils reçurent.

Arrighi, colonel à vingt-deux ans, général de brigade à vingt-neuf, était à trente et un ans général de division et duc de l'Empire avec 288,000 francs de dotation annuelle, sans compter l'hôtel de la rue du Mont-Blanc, ses dotations italiennes et ce que l'Empereur lui avait donné d'argent comptant; Ornano, avec ses six ans de moins, arrivait seulement au milieu de l'Empire à un haut grade : colonel à vingt-deux ans comme Arrighi, il était général de brigade à vingt-sept, général de division à vingt-neuf, il avait trente ans lorsque l'Empire s'écroula. Il était comte de l'Empire du 22 novembre 1808 avec 100,000 francs de dotation. Quelle fortune l'Empereur ne lui réservait-il pas? Pour des honneurs il n'en manqua point, mais il ne les tint point de l'Empereur.

Tandis que Arrighi, entièrement et passionnément fidèle, se dévouait à la famille à laquelle il appartenait et, après la proscription, se faisait le chargé d'affaires des Bonaparte, Ornano, porté lui aussi sur la liste d'exil, rentrait en France après un court séjour en Belgique, reprenait du service en 1828, était employé sous Louis-Philippe qui le nommait pair de France, siégeait à l'Assemblée constituante et à l'Assemblée législative et sous

Napoléon III était successivement nommé sénateur, grand chancelier de la Légion d'honneur, gouverneur des Invalides. Il recevait enfin le 2 avril le bâton de maréchal de France.

Certes, la fortune de ces deux hommes a été surprenante et leur parenté n'y nuisit point, mais on peut dire qu'ils y étaient presque égaux par leur cœur et par leur instinct de la guerre.

Arrighi entré en l'an V, à dix-neuf ans, dans la 75e demi-brigade en qualité de lieutenant d'une des compagnies franches levées en Corse, venait d'être adjoint aux adjudants généraux lorsque fut signée la paix de Léoben. Attaché alors à l'ambassade de Joseph à Rome, il assiste au meurtre de Duphot, et revient à Paris à temps pour prendre part à l'expédition d'Egypte. Blessé à Salahieh et promu capitaine sur le champ de bataille, il est un des premiers à la brèche de Jaffa, il est de tous les assauts de Saint-Jean-d'Acre où il reçoit une blessure que l'on croit mortelle. Il se remet à peu près, arrive en France, retrouve sa place dans l'état-major de Berthier et charge avec fureur à Marengo. Il y gagne le grade de chef d'escadron et est désigné pour le 1er Dragons dont il devient colonel le 13 fructidor an XI. Il s'immortalise à la tête de ce régiment dans la Campagne de l'an XIV et son nom est inséparable du combat de Wertingen. Quoiqu'il y eût

dans l'arme quantité de colonels plus anciens que lui, sa nomination dans la Garde ne pouvait passer pour une faveur de Cour. On le vit bien à Iéna et surtout à Friedland où il fut nommé général de brigade; on le vit mieux encore pendant la courte campagne d'Espagne, à Benavente où il mena la charge, et en Autriche, à Essling, où il fut nommé général de division, et où, appelé à commander une division de Cuirassiers, il dut quitter ses Dragons.

Il n'eut point Ornano pour successeur immédiat. Son remplaçant fut le comte de Bonardi de Saint-Sulpice, officier distingué, mais déjà vieux, qui avait fait une partie de sa carrière dans les Dragons, y avait débuté à seize ans, le 29 septembre 1777, comme sous-lieutenant et y avait gagné tous ses grades jusqu'à celui de colonel auquel il avait été nommé le 12 juillet 1792. Suspendu comme noble par les Représentants du peuple, replacé en l'an III comme adjudant général, Saint-Sulpice avait été aux Chasseurs à cheval, puis dans la *Cavalerie*, avant de passer, en l'an XI, général de brigade. Écuyer cavalcadour de l'Impératrice en l'an XIII, il n'en avait pas moins fait les campagnes de Prusse et de Pologne, et avait été blessé à Eylau; général de division en 1807, comte de l'Empire en mai 1808 avec

50,000 francs de dotation annuelle, colonel des Dragons de la Garde le 12 juin 1809, il reçut encore en 1812, après la mort de Gudin, le gouvernement de Fontainebleau, mais il ne paraît pas avoir répondu, pendant la campagne de Russie, à ce que l'Empereur attendait de lui, car il fut mis à la retraite le 17 janvier 1813 et, le 21 du même mois, il fut remplacé aux Dragons par Ornano.

Cette fois on ne pouvait se plaindre que le colonel fût trop vieux — il n'avait pas trente ans — et qu'il ne fût pas du corps, — car c'était comme dragon qu'il s'était le plus fait remarquer. Sous-lieutenant au 9^e^ Dragons à seize ans, il avait fait les campagnes d'Italie de l'an VII à l'an IX, puis, comme aide de camp, avait suivi Leclerc à Saint-Domingue ; à son retour, il était entré comme capitaine dans l'état-major de Berthier. A la tête des Chasseurs corses, il se bat vaillamment à Austerlitz, à Iéna et à Lubeck. L'Empereur le nomme colonel du 25^e^ Dragons et ce sont de nouveaux exploits en Prusse, en Pologne et surtout en Espagne où il est nommé général de brigade sur le champ de bataille de Fuentès d'Oñoro après une charge des plus brillantes. Commandant d'une brigade de cavalerie légère en Russie, il se distingue dans toutes les rencontres, est général de division cinq jours avant

la Moskowa où il obtient des avantages marqués sur les cosaques de Platow et dégage l'aile gauche de l'armée. Mais c'est surtout pendant la retraite, à l'arrière-garde, sous les ordres de Ney, qu'il se signale. Il est le héros de Malo-Jaroslawetz et est laissé pour mort à Krasnoé. Sa récompense est l'emploi de colonel des Dragons de la Garde, mais bientôt il monte plus haut encore, car, après la mort de Bessières, c'est lui qui commande toute la cavalerie de la Garde et qui la mène aux charges célèbres de Dresde, de Bautzen, de Leipzig et d'Hanau. En 1814, il est chargé du commandement général des troupes de la Garde qui se trouvent à Paris et il prend une part considérable à la défense.

Pourquoi faut-il que le colonel des Dragons de l'Impératrice ait recherché sous la première Restauration le commandement du Corps royal des Dragons, sous la seconde une inspection de cavalerie, sous Louis-Philippe une pairie ?

La dignité — c'en était presque une — de colonel d'un régiment de la Garde obligeait à suivre la Cour ; l'Empereur ne ménageait point au colonel de ses Dragons, surtout à d'Ornano, les missions particulières ; par suite, tout le poids du régiment retombait sur les majors qui, en fait, — sauf durant le commandement du duc de

Padoue, — étaient les véritables chefs du corps. De ces majors, un est resté depuis la création des Dragons de la Garde jusqu'à Fleurus, où il est tombé glorieusement en menant à la charge les escadrons de service, c'est Letort, un héros. Comme Lepic les Grenadiers, celui-ci incarne les Dragons. Lepic est plus populaire sans doute, mais Letort, s'il n'a pas la hardie et brillante repartie de Lepic, est l'homme qui a donné tout son sang et que Napoléon a salué LE BRAVE.

Il est né à Saint-Germain-en-Laye en 1773, est parti volontaire en 91, et, son bataillon incorporé dans la 146e demi-brigade, il a fait dans ce corps les grades de lieutenant et de capitaine. Aide de camp alors du général Huet, il sert pendant trois ans près de lui et près de Hoche. Mais c'est à l'intérieur, à l'Armée des côtes de Cherbourg, dans l'Eure ou la Seine-Inférieure, et Letort s'ennuie de ne pas être aux coups avec les étrangers. Pour être employé dans la cavalerie à l'Armée d'Italie il offre de partir simple soldat. On lui laisse pourtant l'épaulette d'officier et il est désigné, en l'an V, sous-lieutenant au 9e Dragons. Lieutenant sur le champ de bataille en l'an VII, il est capitaine la même année, avec la jambe cassée d'une balle. Chef d'escadron en l'an IX après une admirable charge à Montebello, il passe en l'an XII major au 14e Dragons dont il

paraît avoir commandé le dépôt pendant la campagne d'Autriche. Le 8 octobre 1806, il est nommé colonel-major des Dragons de la Garde et, pour ses débuts, six jours après, en chargeant à Iéna, il est blessé d'un coup de sabre. Il se signale en Silésie contre les partisans qui tiennent la campagne, en Espagne, en Autriche, en Russie et est fait général de brigade en janvier 1813; blessé grièvement à la tête à Wachau en menant à la charge les Dragons et les Lanciers de la Garde, quinze jours après, à Hanau, il est le premier aux coups; il y court la tête bandée, sans casque ni chapeau, et il a un cheval tué sous lui. En 1814, le 24 janvier à Colombey, sur la route de Chaumont, avec deux mille fantassins et quatre cents cavaliers, il a une belle affaire contre le corps entier du prince de Wurtemberg. Le 12 février, à Château-Thierry, il se jette avec ses Dragons sur huit bataillons russes formés en carré et les détruit. Le lendemain, l'Empereur vient aux Dragons de sa Garde et, se découvrant: « Brave Letort, dit-il, je vous fais général de division et comte de l'Empire. » Grade et titre ne sont rien, mais quelle épithète désormais attachée à ce nom! Letort désormais est LETORT LE BRAVE. Et il est tel jusqu'au dernier jour, tel à Méry-sur-Seine où, passant le fleuve à gué, il s'attache au prince de Wurtemberg et lui prend

un équipage de pont; tel à Arcis, tel à Saint-Dizier. Napoléon tombé, Louis XVIII roi, les Dragons sont maintenus comme Corps royal et conservent leurs officiers. Aussi, lorsque Napoléon revient de l'île d'Elbe, Letort pris entre son dévouement à son ancien maître et le nouveau serment qu'il a prêté, hésite quelques jours; il empêche même ses Dragons de crier : vive l'Empereur! Mais la patrie a besoin de lui. « Letort, a dit plus tard Napoléon, était un des officiers de cavalerie les plus distingués : on n'était pas plus brave; nul officier ne possédait à un plus haut degré l'art d'enlever une charge et de communiquer l'étincelle électrique aux hommes comme aux chevaux : à son exemple, les plus timides devenaient intrépides. » L'Empereur le fait appeler, le convainc, le conquiert, le nomme son aide de camp et l'emmène comme son homme de main. Le 15 juin, à cinq heures après midi, l'Empereur a en face les Prussiens de Ziethen adossés au bois de Fleurus; au moment où il va prononcer l'attaque, les Prussiens refusent le combat et se retirent. L'Empereur ne veut pas qu'ils lui échappent; il n'a sous la main que les escadrons de service, il les donne à Letort et les lance à la charge. La position est tournée et enlevée. Letort enfonce trois carrés, met en déroute les 26e, 27e et 28e régiments prussiens, leur sabre quatre à

cinq cents hommes et leur fait quinze cents prisonniers, mais il tombe frappé d'une balle dans le ventre, dont il meurt deux jours après. Il est mort au moins dans son rêve de victoire et ne sut point Waterloo. L'Empereur fut profondément affecté de la blessure de Letort. « Je regrette beaucoup la perte du général Letort, » écrit-il à Joseph. « Notre perte, légère quant au nombre, dit-il dans le Bulletin, a été sensible à l'Empereur par la blessure grave qu'a reçue le général Letort, son aide de camp, en chargeant à la tête des escadrons de service. Cet officier est de la plus grande distinction. »

Letort est le héros des Dragons de la Garde et près de lui, l'on ne saurait placer, si distingués soient-ils, les autres majors du régiment.

Fiteau pourtant mérite une mention : c'est lui qui, à Kaiserlautern, le 6 ventôse an III, lieutenant quartier-maître aux Partisans de l'Armée du Rhin, se fit jour avec quatre hommes au travers de quinze cavaliers tenant un défilé dans un bois et les mit en fuite; qui, près de Valeggio, le 12 prairial an V, lieutenant au 7e *bis* de Hussards, aborda avec vingt-cinq hommes, deux escadrons napolitains et prit leur chef de sa main; qui, en Égypte et en Syrie, se signala par vingt traits de folle intrépidité. Sortant du 3e Dragons où il

avait été placé chef de brigade provisoire le 1er vendémiaire an IX, il fut nommé, le 13 septembre 1806, colonel-major des Dragons avec lesquels il servit jusqu'au 25 mai 1809 où il fut nommé général de brigade. Fiteau reçut à Wagram une blessure grave qui obligea l'Empereur à l'employer à l'intérieur; mais, comblé de faveurs, titré comte de Saint-Étienne avec 12,000 francs de dotation, nommé commandant du département du Léman, Fiteau, dans un accès de folie, se tua d'un coup de pistolet.

Marthod aussi vaut d'être nommé : c'est un Savoisien qui a débuté à la Légion allobroge, et est passé de là lieutenant au 15e Dragons. Il a fait toutes les campagnes d'Italie et d'Égypte se signalant à chaque affaire, surtout à Vicence, à Arcole, à Redesir, à Alexandrie. Chef d'escadron en l'an XI, major au 23e Dragons en l'an XII, il passa aux Dragons de la Garde en qualité de chef d'escadron, le 8 juillet 1807. Il fit la campagne d'Espagne avec le corps dont il fut nommé major en 1809. Il semble être resté en Espagne jusqu'en 1811, et ne revint que pour prendre part à l'expédition de Russie : le 25 septembre 1812, Marthod, envoyé en reconnaissance aux environs de Moscou avec un escadron du régiment, est attaqué par une nuée de cosaques. Il les charge, les culbute et rompt ensuite un régiment de cuirassiers;

mais l'ennemi grossit à vue d'œil : bientôt, c'est à quatre mille cavaliers que les Dragons ont affaire ; ils se défendent avec une intrépidité admirable, mais ils succombent à la fin. L'ennemi fait prisonniers cinquante hommes tous blessés. Marthod pour sa part a l'épaule gauche brisée de deux coups de sabre, le bras droit cassé, la cuisse gauche ouverte de deux blessures, le corps criblé de coups de lance. Il mourut dix jours après.

Le dernier major des Dragons, Pinteville, fils d'un député de la Noblesse aux États-Généraux, était aussi un vétéran de l'arme et avait dix-huit campagnes à son actif : Allemagne, Côtes de l'Océan, Irlande, Saint-Domingue, Espagne, Pologne, Russie. Il remplaça Marthod en 1813, mais à la bataille de Kulm, il fut blessé si grièvement qu'il fut dès lors hors d'état de servir.

Il est impossible de rapporter les états de service des chefs d'escadron. Il en est un, Testot Ferry, dont la biographie a été l'objet d'un intéressant travail et qui peut servir de type. C'est de la bravoure, de la loyauté, de l'honneur à revendre. Ces corps de la Garde, à les regarder homme par homme, sont pour imposer du peuple français, du vrai peuple, tel qu'il est sorti de la Révolution, une idée si haute qu'elle en est décourageante pour qui vit un siècle après eux.

Et pourtant, même parmi eux, combien en citerait-on qui volontairement, sans idée de retour, brisèrent leur épée quand leur maître tomba, ne firent nulle démarche pour se faire accueillir des nouveaux venus, se retirèrent franchement, froidement, résolument, à l'écart et, ayant eu cet honneur de prêter leur serment entre les mains de l'Empereur, tinrent que rien, pas même la mort, ne pouvait les dégager. Arrighi fut un des deux ou trois hommes qui agirent ainsi et il faut au moins le dire.

Malgré la gloire qu'ils se sont acquise, les dragons de la Garde ne sauraient d'ailleurs être égalés aux Chasseurs et aux Grenadiers. Ils n'ont pas comme ceux-ci décidé d'une de ces grandes journées où la fortune de la France était en péril. Ils n'ont point eu, comme arme, une autonomie et une façon de combattre qui leur fût spéciale. De fait, à partir de leur création, par leur constitution même et les éléments qui y avaient servi, ils ont doublé en quelque façon les Grenadiers et ont été bien plutôt grosse cavalerie que Dragons. Cela était inévitable et a eu une action indiscutable sur l'arme entière où le combat à pied a été de plus en plus dédaigné pour le combat à cheval et le fusil pour le sabre. Enfin, à partir du moment où l'Empereur veut constamment près de sa personne, sur le champ de bataille, cette ré-

serve composée d'un escadron de chaque régiment de la Garde, qu'il tient toute sous sa main pour la jeter à son heure sur le point où le combat devient douteux, il est bien difficile de distinguer, dans ces charges des escadrons de service, les faits qui appartiennent à tel ou tel corps. Pour collective qu'elle est, la gloire n'en est pas moindre, mais c'est la cavalerie de la Garde tout entière qui la recueille.

*
* *

La création des Dragons de l'Impératrice marque l'apogée de l'arme entière et prépare sa décadence. On a, pour former en si peu de temps cet énorme corps équivalant à une brigade, écrémé les régiments, pris les officiers les plus distingués et les plus vieux soldats. C'est un prélèvement de près de mille hommes, tous de première ligne. Néanmoins, au début de la campagne de Prusse, les dragons se montrent encore merveilleusement. Napoléon n'a pas renoncé, comme il semble à quelques-uns, au système de formation des dragons à pied, puisque le 13 septembre il ordonne la constitution de six — puis seulement quatre — bataillons de Dragons à pied rattachés à la Garde par les officiers supérieurs qu'il leur donne; mais dès le 23 octobre, ce corps

est entièrement remonté avec les chevaux de la cavalerie saxonne, en même temps que le sont, avec des chevaux de prise ou de réquisition, les dragons non montés de chaque régiment (300 sur 915 au complet).

Les Dragons prennent une part des plus actives à cette chasse gigantesque, ce rabat organisé avec un art si consommé qui porte à son comble la renommée de la cavalerie française et assure celle de Murat. Mais ces marches jour et nuit, de la Saale à l'Oder et à la Vistule, tuent les chevaux et épuisent les hommes. Ce sont des régiments fantômes qui arrivent à la frontière de Pologne.

De plus par une étrange coïncidence, dans le courant de cette campagne presque tous les régiments de l'arme ont perdu leur ancien colonel pour en recevoir un nouveau. On trouve de l'année 1806, Delort promu au 24e, Lallemand au 27e, Dommanget au 10e, d'Oullembourg au 1er, de la Fitte au 18e, de Séron au 7e, Laroche au 13e, Giraux au 12e, Vial au 16e, Bouvier des Eclaz au 14e, Grézard au 3e, de la Motte au 4e, Girardin au 8e, Queunot au 9e, de Beurmann au 17e; de l'année 1807, on trouve Ornano promu au 25e, Chamorin au 26e, Frossard au 22e, Picquet au 6e, Ismert au 2e, Dejean au 11e, Treuille de Beaulieu au 15e; le 19e, le 28e et le 30e changent aussi de

colonels. Ainsi sur trente régiments vingt-six ont perdu leur commandant en 1806 et 1807. Or il ne faut pas qu'on s'imagine que ce soit là, sous l'Empire, la proportion normale des mutations. De 1799 à 1815, chaque régiment de dragons n'a eu en moyenne que cinq colonels différents : encore pour arriver à ce chiffre, faut-il comprendre ceux qui se trouvaient en fonctions en 1799 et dont beaucoup dataient de 1793. Ce renouvellement presque intégral du cadre supérieur est donc surprenant. A quoi est-il dû? Est-ce la mort qui a fauché ainsi tous les colonels de Dragons? Non. Sur vingt-deux on en trouve trois qui ont été tués dans la campagne : Beckler du 8e, tué le 24 novembre 1806 au combat de Nazielsk; Bourbier du 11e, mort le 9 février 1807 des blessures qu'il a reçues à Eylau; Le Baron, tué le 6 février 1807 à Hoff-Saint-Dizier du 17e, tué à Albeck dans la campagne de l'An XIV, ne semble avoir été remplacé par de Beurmann que dans les premiers jours de 1806, mais Saint-Dizier n'est pas tué dans la campagne de Prusse.

Bien plus que la mort, la formation de la nouvelle Cour et la création des Dragons de la Garde prennent des colonels. Aux Dragons de la Garde vont Arrighi du 1er et Fiteau du 3e. Dans la maison du prince Joseph, Cavaignac du 10e et Lafon-Blaniac du 14e; dans la maison du prince Louis,

Caulaincourt du 19e et de Broc du 13e; dans la maison du prince Jérôme, Lefebvre-Desnoëttes du 18e. Or, si les écuyers de l'Empereur, de l'Impératrice et des princesses, pour qui *le service de guerre passe avant tout*, paraissent à leur régiment, la situation est autre pour les écuyers des princes, car ces princes ont eux-mêmes à ce moment des commandements : Joseph à Naples, Louis en Hollande, Jérôme en Silésie. Sept colonels sont donc enlevés de ce chef.

Cinq ont été mis à la retraite : le 24 frimaire an XIV, Trouble du 24e (53 ans); le 14 novembre 1806, Terreyre, du 27e (49 ans); le 22 brumaire an XIV, Laveran du 7e (51 ans); le 16 février 1807 — onze jours après Eylau — Delorme du 26e (50 ans), enfin Dupré du 30e, a été contraint par l'état de sa santé à demander un commandement à l'intérieur.

Onze enfin ont été promus généraux de brigade : Rigau, du 25e, le 12 janvier 1807; Pagès, du 12e, le 4 nivôse an XIV; Clément de la Roncière, du 16e, le 31 décembre 1806; Privé, du 2e, le 14 mai 1807 (il était indisponible depuis Eylau où il avait été grièvement blessé); Wattier, du 4e, le 3 nivôse an XIV; Maupetit, du 9e, le 30 décembre 1806; Barthelmy, du 15e, le 4 avril 1807; Carrié de Boissy, du 22e, le 13 mai 1807; d'Oullembourg, du 1er, le successeur d'Arrighi, le

4 avril 1807; Reynaud, du 20e, le 31 décembre 1806 et Detres, du 28e, le 4 avril 1807.

Or, la plupart de ces colonels commandaient leurs régiments depuis sept ans au moins, plusieurs depuis dix à douze ans; ce fut donc une désorganisation complète; qu'on y joigne le prélèvement d'anciens soldats, d'anciens officiers pour les Dragons de la Garde, les mises à la retraite sans nombre amenées par une campagne aussi vive, par les fatigues, la rigueur de la saison et le feu de l'ennemi et l'on ne s'étonnera pas si, dans la seconde partie de la guerre, les Dragons, décapités en quelque sorte, se montrèrent au-dessous de leur réputation. On sait que Milhaud, promu divisionnaire le 1er janvier 1807 et placé à la tête d'une division de Dragons, vit, le 14 février, cette division prendre fuite devant une charge de cent cosaques et de deux cents hussards et qu'il écrivit à Murat : « Je déclare que je ne veux plus commander à de pareilles troupes. » A la suite de diverses affaires analogues, les loustics de l'armée baptisèrent les Dragons, *gibier de cosaque* et l'on put penser qu'ils ne s'en relèveraient pas.

Mais leur infériorité en Pologne ne tenait qu'à l'absence d'officiers et de vieux soldats, à un afflux inusité de recrues qui n'étaient point suffisamment instruites. Lorsque les Dragons eurent

passé quelque temps en Espagne, le pays qui mieux que tout autre semblait approprié à leur arme, qu'ils se furent aguerris par des escarmouches quotidiennes et qu'ils eurent acquis cette expérience plus nécessaire peut-être pour eux que pour les autres corps, ils redevinrent la troupe la plus redoutable et la plus utile qui fût dans l'armée. Ils eurent, pied à terre, d'admirables affaires, telles que celles de Puente Ferreira et de Berceira en 1808, celle d'Usagre et du Col d'Ave en 1811, celle surtout de Valencia de San-Juan en 1813, où ils se montrèrent aussi hardis fantassins que, ailleurs, comme à Alba de Tormes, à Tudela, à Ocaña, à Medellin, à Fuentes de Onoro, ils se montrèrent intrépides cavaliers.

C'étaient des hommes de fer les dragons d'Espagne, lorsqu'ils vinrent unir leurs efforts aux débris de la grande armée d'Allemagne pour repousser l'invasion. Jamais ils ne furent plus héroïques que durant la campagne de France, à la Rothière, à Nangis, à Saint-Dizier, à Provins. Ils se taillèrent alors dans l'histoire une page que le temps ne saurait abolir; sur leurs chevaux déferrés, qui les portent à peine, se redressant sous leurs uniformes en guenilles, sans chaussure, sans pain, sans solde, ils passent toujours prêts aux batailles, la compagnie d'élite avec le haut

bonnet à poil, les compagnies du centre avec cet admirable casque dont le cuivre s'est noirci à la poudre; ils chargent, les dragons de Milhaud et les dragons de Kellermann, et au milieu des carrés russes éventrés par leurs sabres, ceux-ci arrivés d'Espagne, ceux-là venus d'Allemagne, ils se rencontrent, se retrouvent et s'embrassent.

*
* *

L'impression produite sur l'esprit de l'Empereur par la conduite des Dragons durant la campagne de Pologne, ne pouvait s'atténuer que par le temps, par des exploits nouveaux et une nouvelle gloire. Or, à ce moment même (1807-1808) apparaît un corps qui, par une action presque incroyable, attire l'attention et la bienveillance de l'Empereur, et qui bientôt, par suite du hasard d'un combat, réhabilite une arme oubliée, introduit de nouveau dans la tactique des éléments qui semblaient surannés, et détermine Napoléon à transformer presque entièrement l'armement de sa cavalerie. Sans doute, l'Empereur maintient tout entière sa théorie sur le feu de la cavalerie; il y tient, peut-on dire, plus encore, puisqu'il va décider que cavaliers lourds comme cavaliers de ligne et cavaliers légers, tous seront armés désormais du mousqueton, mais ce qu'il

semble abandonner, non parce que le principe lui en semble faux, mais parce que les hommes ne sont ni suffisamment instruits, ni suffisamment aguerris, c'est le système du combat à pied. Certes, il ne le fait pas disparaître du règlement, et ce règlement est appliqué avec un succès indiscutable lorsque les hommes ont la valeur et l'entraînement nécessaires, mais le cas est rare ; il semble que Napoléon n'y a plus la même confiance et que les difficultés qu'il a éprouvées l'ont dégoûté.

Durant le séjour de l'Empereur à Varsovie, une garde d'honneur s'était spontanément formée à l'imitation de ce qui se passait dans les Bonnes Villes de l'Empire, lorsque le souverain y faisait momentanément sa résidence. Ici la garde était d'autant plus brillante que l'enthousiasme des nobles polonais était plus vif. Elle avait pour chef Vincent-Corvin Krasinski, le neveu du martyr de l'Indépendance, du saint évêque de Kamieniec, et les hommes qui la composaient appartenaient tous à de grandes familles.

Une partie de ces jeunes gens accompagnèrent l'Empereur durant la campagne d'Eylau et, par leur tenue, leur éducation, leur dévouement, méritèrent sa confiance. Avant ce temps même, il avait proposé au Gouvernement provisoire de

Pologne la levée d'un régiment de chevau-légers polonais qui lui servirait pour sa Garde. Il revint à cette idée, le 2 mars 1807, par une décision ordonnant la levée d'un pulk de cavalerie légère de quatre escadrons et, deux jours après, il organisa le détail de l'opération et du recrutement; il demanda que le Gouvernement polonais se procurât des chevaux dans le pays; quant aux hommes, « si l'on pouvait, dit-il, former le régiment de jeunes gens comme les dix-huit qui composent ma garde d'honneur, cela serait bientôt fait ». Le 6 avril, il avertissait Talleyrand qu'il avait signalé le décret pour la formation des Chevau-légers polonais de la Garde. Il avait fait les fonds nécessaires, nommé le colonel et les chefs d'escadrons parmi les Polonais, les majors et les adjudants-majors parmi les officiers français de la Garde. Il envoyait le major, de Finkenstein à Varsovie, pour que Talleyrand le présentât au Gouvernement polonais et s'efforçât de faire réussir ses demandes. Il prétendait, avant quinze jours, avoir un escadron; déjà, il avait envoyé des officiers à Posen pour acheter l'armement nécessaire, mais il voulait en même temps que le recrutement ne laissât rien à désirer. « En les payant comme ma Garde, écrit-il, vous sentez que mon intention a été de n'avoir que des hommes qui eussent de l'éducation, qui fussent habitués au

service du cheval et non des paysans à dégrossir, ce qui serait extrêmement long. »

Malgré cette volonté si formellement exprimée, ce ne fut qu'assez longtemps après la signature de la paix, au mois de septembre, que le premier escadron du nouveau régiment put être dirigé sur la France. Le second partit le 18 septembre et le troisième en janvier 1808. On avait suivi strictement les intentions de l'Empereur dans la composition du régiment et ceux qui y étaient entrés avaient bien plus l'allure de gentilshommes servant pour leur compte que de soldats. C'était quelque chose comme l'ancien arrière-ban de France au temps où il était héroïque, les vrais fils de ces Usarz dont un seul escadron de cent quarante hommes, l'escadron du prince Alexandre Sobieski, devant Vienne assiégée, presque rendue, traversa de part en part, une armée de cent quatre-vingt-cinq mille hommes et revint, brisant de nouveau les lignes turques, sans avoir perdu plus du quart de son effectif.

Les simples soldats sont ici aussi nobles que les officiers, car, pour recruter le régiment, un appel a été adressé, avec l'autorisation de Poniatowski, à tous les gentilshommes servant dans les troupes de lignes ; et, attirés par la pensée « de faire leurs premières armes sous les yeux

d'un monarque dont le nom seul donne l'idée de toutes les vertus et de toutes les qualités guerrières », ils se sont empressés d'y répondre. Les supérieurs disent : « Messieurs », à leurs inférieurs. Nulle discipline, nulle instruction militaire, mais un zèle admirable et une bravoure qui ne peut être surpassée.

Le corps a pour colonel, plutôt nominal qu'effectif, le comte Krasinski. Outre que le fait d'avoir été commandant de la garde d'honneur le désigne, l'Empereur n'a guère eu d'autre choix. Si l'enthousiasme avait été extrême dans les premiers mois de 1807, il s'était bien refroidi depuis Tilsitt. La petite noblesse voulait bien encore marcher de l'avant, mais la haute n'entendait point se compromettre et, tout en souhaitant sans doute l'indépendance de la patrie, elle n'était pas plus disposée à se sacrifier pour elle qu'elle ne l'avait été jadis. Napoléon, c'était bien la France, mais c'était encore et toujours la Révolution. Nul des grands noms de la Pologne n'avait figuré jadis dans les légions de Dombrowski. Si un Sulkowski s'était trouvé de l'état-major de Bonaparte, c'était un bâtard. A présent, sauf Poniatowski et quelques autres (en 1812, cet héroïque Dominique Radziwill), la plupart se réservaient, voulaient que l'Empereur fît une Pologne, mais ne se tenaient nullement obligés

de se battre avec lui et moins encore pour lui. Or, pour son régiment de Chevau-légers, Napoléon voulait un nom. Il prit Krasinski parce qu'il était d'une race illustre, de la maison de Slepowron et que ses ancêtres avaient vaillamment lutté pour l'indépendance nationale, mais ce n'était pas sur son instruction militaire qu'il pouvait compter.

Les majors français avaient la charge du régiment, et, pour le premier, Napoléon, cette fois, ne semblait pas avoir choisi l'homme qu'il fallait. Certes, Delaître était un beau soldat ; sorti de Tiron en 1791, il avait longtemps servi d'aide de camp à Canclaux à l'armée de l'Ouest, puis avait fait l'expédition d'Egypte comme aide de camp de Caffarelli d'abord, puis de Kléber et de Damas. Au retour, en l'an X, il avait été placé capitaine à la première compagnie des Mamelucks. Il s'était distingué en cette qualité à Austerlitz où il avait été nommé chef d'escadron et avait fait avec les Mamelucks les campagnes de Prusse et de Pologne. C'est là que l'Empereur le prend pour le nommer premier major des Chevau-légers. Or, l'instruction militaire des Mamelucks était jusque-là des plus élémentaires. Ils se tenaient à peu près en groupe lorsqu'ils marchaient, mais dès qu'il y avait bataille, c'était comme aux Pyramides ou à Embabeh qu'ils chargeaient. Carrés russes à dire

vrai, au lieu de carrés français : ils enfonçaient donc ceux-là mieux qu'ils n'avaient fait ceux-ci, mais, pour peu, après la victoire, ils eussent repris leurs anciennes méthodes et porté aux pieds de leur nouveau sultan, les dépouilles des vaincus. C'était leur façon : ils ignoraient toute règle tactique, partaient au signal comme une volée de pigeons et revenaient — ceux qui revenaient — avec des têtes. Pour instruire les Polonais qui n'étaient que trop disposés à imiter le désordre des Mamelucks, Delaître pouvait sembler un homme peu approprié, mais peut-être au moment où il créa le régiment, l'Empereur avait-il la pensée que les Chevau-légers devaient avoir un système de guerre analogue à celui des Mamelucks?

Le major en second était tout l'inverse de Delaître. Un personnage étrange, ce Dautancourt, qui, soldat depuis 1792, n'avait jamais fait la guerre que comme officier de la Gendarmerie d'élite. Quartier-maître trésorier en l'an II, puis commis-greffier du tribunal militaire, puis officier de sûreté, juge militaire, lieutenant de Gendarmerie et, après le procès du duc d'Enghien contre lequel il avait requis comme rapporteur, capitaine, chef d'escadron et officier de la Légion, c'était l'homme de main de Savary. Nul ne connaissait alors ses qualités comme instructeur, mais l'on

pouvait être assuré qu'il porterait dans l'observation des règlements la même sévérité qu'il avait exigée dans l'application du Code militaire.

Malheureusement Dautancourt ne rejoignit pas tout de suite le régiment, et que pouvait faire Duvivier, l'unique capitaine adjudant-major français, un hussard de l'an II, passé ensuite au 3e Dragons, nommé sous-lieutenant en l'an VIII après une blessure et six campagnes — Nord, Sambre-et-Meuse, Italie et Égypte, — entré à son retour d'Égypte aux Grenadiers à cheval, strict observateur des consignes, mais incapable de donner l'impulsion à cette troupe étrange?

Ce n'était pas qu'il ne fût séduisant ce régiment d'un genre nouveau et qu'il n'eût un charme pour se faire adorer des Français au milieu desquels il passait.

Quand les Chevau-légers polonais s'établirent à Chantilly, dans ces écuries qui semblent attendre à présent la Maison rouge des Rois disparus, ils ne déparèrent point leur caserne d'un jour et ce fut, dans la ville, un enthousiasme dont le souvenir dure encore et que leurs folles dépenses ne furent pas pour diminuer. C'était joli aussi cette tenue qu'ils portaient : la veste ou kurtka bleu de roi avec le collet, les revers, les parements et les retroussis cramoisi, les aiguillettes et les épaulettes en fil blanc; c'était joli et nouveau ce

pantalon cramoisi à bandes bleues qui descendait sur les bottes; et surtout, ce qui étonnait nos gens, c'était ce schapska cramoisi, cannelé, carré presque depuis la forme, que timbrait un soleil de cuivre portant au centre un N couronné, et où brimbalaient un chaîneton en cuivre et un cordonnet de fil blanc sous un très haut plumet blanc. L'armement n'avait rien encore qui surprît: c'était un sabre, une carabine et un paire de pistolets.

De ces armes et surtout de leurs chevaux pour les manœuvres, ils ne savaient pas se servir et lorsque, appelés par l'Empereur à Bayonne, ils subirent pour la première fois son inspection, ils s'embrouillèrent si fort dans une conversion, qu'ils ne purent s'en tirer. « Ces jeunes gens ne savent rien, » dit l'Empereur et il leur donna comme instructeur son aide de camp, le général Durosnel qui en moins de deux mois, avec un zèle et une patience infinie, les mit au pair. Lorsque l'Empereur entra en campagne, ils furent en mesure de le suivre, de faire exactement le service de reconnaissances et de grand'gardes et de marcher régulièrement. Aussi bien ce n'était pas là ce qu'on allait leur demander.

Le 30 novembre 1808, à la première heure, l'Empereur arrive devant le défilé de Somo-Sierra

que traverse la grande route de Castille allant à Madrid. Nul autre passage que celui-là : de tous côtés, des rochers infranchissables. Un corps ennemi, que les rapports les plus modérés évaluent à treize mille hommes, occupe le défilé, est embusqué derrière toute pierre, tout buisson. La route ne grimpe pas droit mais en lacets : d'en bas jusqu'au sommet, quatre coudes : à chaque coude, quatre pièces de canon : à l'endroit où la pente roidit dans le défilé, un large fossé. Trois régiments d'infanterie du corps Bellune, appuyés de six pièces de canon, commencent l'attaque par la droite et la gauche, poussent les avant-postes espagnols, mais s'arrêtent devant le feu et reculent. L'escadron de service près de l'Empereur est des Chevau-légers. Napoléon s'impatiente : « Enlevez-moi cela au galop ! » dit-il aux Polonais. Le chef d'escadron Kozietulski lève son sabre et, au commandement, l'escadron se porte rapidement au trot vers la montagne en colonne par quatre avec, en tête, près du commandant, Philippe de Ségur, maréchal des logis de la Maison. On prend le galop pour sauter le fossé et, d'un élan désormais, l'escadron court, égrenant des hommes, de sa grappe rouge, à chaque pierre de la route, mais si rapide, si étrange, si lumineux, que, après ces quatre coudes de feu franchis et ces quatre batteries prises, quand un lieutenant, un

maréchal des logis et quatre chevau-légers parviennent vivants au sommet, c'est assez pour que des régiments entiers d'Espagnols s'effarent et s'enfuient.

Qu'on comprenne bien : il s'agit d'un escadron qui, au grand complet, tel qu'un escadron des Grenadiers ou des Dragons, aurait eu deux cent quarante-huit sabres. Ces deux cent quarante-huit (et ils n'étaient certes pas en tel nombre, à peine cent cinquante) ont fourni la charge de bout en bout, ont reçu le feu de treize mille hommes, de seize pièces d'artillerie. Des officiers qui ont traversé cette fournaise, pas un n'est resté debout. Le chef d'escadron Kozietulski, tombé sous son cheval mort, foulé aux pieds et couvert de contusions; Philippe de Ségur percé de trois coups de feu; les deux capitaines blessés, un à mort. Des quatre lieutenants trois tués, un blessé — c'est ce Niegolewski qui a laissé son témoignage sur le combat. — Des hommes, cinquante-sept sont tués.

N'est-ce point ici le pendant de la charge des *Usarz* d'Alexandre Sobieski et les Chevau-légers ne sont-ils pas plus héroïques encore? Ils n'ont, eux, pour les protéger des coups de l'ennemi, ni le casque d'acier, ni la cotte de mailles que recouvre encore une cuirasse en acier, ni les épaulettes, les genouillères et les brassards d'acier

ni ces deux longues tiges de fer, emplumées de plumes d'aigle ou de vautour qui remontent derrière la tête, et dans le galop effréné de la charge prenant quelque chose d'ailes d'anges, font penser aux exterminateurs célestes; — et, pour armes, rien que le sabre aux Chevau-légers, tandis que les *Usarz* ont cette lance immense, de quinze à dix-huit pieds où flotte la très longue banderolle mi-partie, au côté gauche le sabre recourbé, à la selle la rapière étroite et longue, à la ceinture des pistolets, et le maillet de fer pendant à la longue courroie.

La lance — non plus la lance des Usarz longue de dix-huit pieds, mais la lance de huit pieds six pouces — les Chevau-légers polonais la reconquirent à la bataille de Wagram. Chargeant contre un régiment de hulans autrichiens, ils en ont raison avec le sabre et la carabine : dans la mêlée quelques hommes s'emparent des lances de leurs adversaires. Tous les imitent et c'est par la lance qu'ils achèvent la défaite de l'ennemi. Puis, avec ces lances, ils enlèvent, soutenus par les Chasseurs de la Garde, quarante-cinq canons, détruisent quatre régiments de cavalerie et font prisonnier un prince d'Auesperg. « Qu'on leur donne des lances, puisqu'ils savent si bien s'en servir, » dit l'Empereur à Bessières.

*
* *

Désormais, la lance, « la reine des armes, » comme a dit Montecuculli, a repris ses droits dans l'armement de la cavalerie. Napoléon n'a pu revenir sur l'opinion qu'il s'est faite des Dragons. Il apprend chaque jour les avantages obtenus en Espagne par le régiment des Lanciers polonais attachés à la Légion ci-devant Polacro-Italique, actuellement Légion de la Vistule et par les Lanciers de Berg; il vient de constater à Wagram quelle arme est la lance. D'ancienne date, l'idée de la lance le tourmente puisque, dès l'an IX, il a fait armer de lances un escadron du 3e Hussards qu'il passa minutieusement en revue à une parade du Quintidi. Mais ces hussards n'avaient ni tradition, ni instructeurs, ni sentiment de la lance. Ils ne tenaient pas une arme, ils portaient une gaule. Le Premier Consul, en ce temps, a donc dû ajourner son projet. Voici que, à présent, les faits lui donnent raison, et terriblement raison. Et désormais la lance lui apparaît, à lui et aux officiers principaux de son armée, comme l'arme blanche dont l'effet moral est le plus puissant et dont les coups sont les plus meurtriers. Elle lui apparaît telle qu'elle est, l'arme la plus vive, la plus légère, la plus spiri-

tuelle, la plus efficace et la plus terrible maniée par un cavalier intelligent, l'arme la plus lente, la plus lourde, la plus bête, la plus inutile aux mains d'un sot. Il fallut porter à cet apprentissage une attention particulière, car tant vaut le lancier tant vaut la lance : mais Napoléon ne doute pas que le Français ne puisse y devenir aussi habile que le Polonais et qu'elle ne devienne pour celui-là comme pour celui-ci une arme nationale.

N'était-ce pas à ce moment même, qu'il revenait par un côté au système des Compagnies d'ordonnance en cuirassant toute sa cavalerie de bataille y compris les Carabiniers? N'a-t-il pas alors le projet d'armer de lances un escadron par régiment de Cuirassiers, ce qui serait le retour intégral aux théories soutenues par le maréchal de Saxe et peut-être empruntées par lui aussi de ses souvenirs polonais ? S'il ne peut se déterminer à embrasser complètement ce système, et à revenir nettement en arrière aux vieilles traditions, du moins ne peut-il, en donnant à l'arme des Lanciers, à peine reconnue jusque-là et nullement française, une existence et une importance, la combiner avec la grosse cavalerie en sorte qu'elle lui emprunte de sa solidité et qu'elle lui prête le piquant de ses armes ?

Dautancourt, spécialement chargé de l'instruc-

tion des Chevau-légers de la Garde, fut désigné par l'Empereur pour établir les bases d'une instruction sur l'exercice et les manœuvres de la lance. Dans ce but, il appela certains officiers polonais du régiment des Lanciers de la Vistule; il envoya en Pologne des Français qui examinèrent attentivement les manœuvres des Lanciers du Grand-Duché : en sorte que la théorie expérimentale et pratique fut rapidement établie.

Dès que Dautancourt eut remis son travail au ministre de la Guerre (15 juin 1811), l'Empereur, par décret du 18 juin, créa l'arme des Chevau-légers. Cette arme fut composée, dans la ligne, de neuf régiments : six étaient tirés des Dragons — preuve nouvelle que l'Empereur ne leur avait pas pardonné — où ils portaient les numéros 1, 3, 8, 9, 10 et 29; deux étaient polonais et semblent de nouvelle levée, un enfin était l'ancien 30e régiment de Chasseurs (désigné 30e Lanciers dans la lettre du 11 avril 1811) et formé cette même année de cavaliers westphaliens et polonais. Pour permettre d'utiliser les existences de drap vert dans les magasins des régiments de Dragons transformés, l'Empereur ne donna point le même uniforme à toute l'arme. Les six premiers régiments eurent la veste de chasseur à cheval verte, avec collet, revers, parements et retroussis, d'abord aux couleurs distinctives des régiments

de Dragons dont ils sortaient, puis respectivement écarlate, aurore, rose, cramoisi, bleu de ciel et garance; le pantalon vert à la hongroise, et le casque à chenille sans plumet; les trois derniers régiments eurent le kurtka bleu, avec collet, revers, parements, retroussis et passe-poil jaune ou chamois, et le schapska bleu avec pompon rouge.

Par l'armement qu'il donna aux Chevau-légers, il semble que l'Empereur prétendait non seulement tirer d'eux les avantages qu'il pouvait se promettre de lanciers, mais leur demander le même service qu'aux dragons. Peut-être était-ce beaucoup exiger? Peut-être n'était-il pas nécessaire que tous les Chevau-légers fussent armés de la lance et était-il préférable, comme le proposaient Walther et Dautancourt, que le premier rang seul en fût muni, tandis que, au second rang, les hommes auraient été armés de carabines, mais le double but que se proposait Napoléon n'eût point été atteint et l'un eût ainsi été sacrifié à l'autre. Il est vrai que cela entraînait que chaque cavalier portât une sorte d'arsenal : lance à fanion rouge et blanc, fusil à baïonnette, sabre et pistolets, et que, en campagne, bien des pièces s'en trouvèrent égarées.

L'Empereur poussait si loin sa confiance dans la

nouvelle arme qu'il venait de créer que, en même temps qu'il lui donnait ainsi neuf régiments de ligne, il constituait dans la Garde un deuxième régiment de Chevau-légers armés de lances. Ce régiment eut pour noyau les Hussards de la Garde royale de Hollande et, au début, sauf son colonel, le général baron Edouard Colbert et son major, Dubois, le corps d'officiers était exclusivement hollandais. Pour porter les escadrons à l'effectif de guerre, on les compléta, dit-on, avec des hommes recrutés aux environs de Paris. Ce corps portait le kurtka écarlate, avec collet, revers, parements et retroussis bleu impérial; sur le kurtka, des épaulettes et des aiguillettes jaunes; il avait le pantalon écarlate à bande bleue passant sur les bottes, et les schapska carrés, rouges, cannelés avec un N couronné rayonnant, cordonnet de fil blanc et plumet blanc. La lance au 1er régiment portait un fanion cramoisi (couleur nationale de Pologne) et blanc; au 2e le fanion était rouge et blanc.

Ce n'était pas assez encore : au début de la campagne de Russie l'Empereur créa un troisième régiment de Chevau-légers de la Garde dont il confia le recrutement et le commandement à cet admirable Konopka qui, depuis 1795, s'était signalé dans les armées françaises par sa valeur hors de pair. C'était le héros de Friedland, de

Ciudad-Real, de Badajoz, Là, avec ses lanciers de la Vistule, il chargea trois régiments anglais qui avaient débordé l'aile gauche de l'armée, leur enleva cinq drapeaux et leur prit cinq cents hommes. L'Empereur l'avait nommé officier de la Légion; il le fit, le 27 janvier 1812, major en premier du 1er Chevau-légers de la Garde à la place de Delaître passé colonel du 7e chasseurs, et, à son entrée en Pologne, il le chargea (décret du 5 juillet) de lever en Lithuanie ce nouveau régiment. Konopka s'y employa avec le plus grand zèle et le procès-verbal de formation put être signé le 12 septembre, mais, au milieu d'octobre, le corps qui comptait à peine cinq cents hommes fut surpris à Slonim par un fort parti russe et presque anéanti. Konopka, blessé, tomba aux mains de l'ennemi avec la caisse du régiment et tous les effets d'habillement et d'équipement. On ne sut jamais ce qu'il était devenu. Ce qui restait du régiment suivit l'armée française à son retour de Russie, et fut, par décret du 22 mars 1813, incorporé dans le 1er Chevau-légers. On est en droit de supposer que, conservant son uniforme étrange, ce fut l'escadron formé des débris du 3e régiment qui forma les Tartares lithuaniens.

A défaut du 3e Chevau-légers lanciers, il semble qu'en 1813, les Lanciers de Berg furent, au moins

virtuellement, incorporés dans la Garde impériale. Ce régiment, levé par Murat dans son grand-duché, avait eu en Espagne de brillants états de services; l'Empereur, en attribuant, le 3 mars 1809, à son neveu le prince de Hollande, Napoléon-Louis, les États délaissés par Murat pour la couronne des Deux-Siciles, s'était réservé la tutelle du jeune prince. On peut expliquer ainsi qu'il ait voulu dans sa Garde une représentation de cette principauté. Les Lanciers de Berg, il est vrai, ne figurent sur aucun état imprimé ; mais ils faisaient brigade avec le 2e Chevau-légers et leur dépôt marchait avec les dépôts de la Garde. L'histoire des Lanciers de Berg comme celle d'ailleurs de la plupart des troupes auxiliaires et alliées, est singulièrement inconnue et mériterait qu'on s'y attachât.

De même n'a-t-on que des notions confuses sur les trois régiments d'Eclaireurs de la Garde créés par décret du 9 décembre 1813. Le premier de ces régiments fut attaché aux Grenadiers à cheval, le second aux Chasseurs, le troisième au 1er régiment de Chevau-légers. Ces régiments d'Eclaireurs dépendaient du conseil d'administration et du colonel du régiment auquel ils étaient attachés et les deux premiers se composaient de deux éléments : l'un *Vieille garde*, formé de Gardes

d'honneur ; l'autre, *Jeune garde*, de conscrits. L'uniforme variait selon les régiments et selon l'origine. Le troisième régiment avait été constitué avec six compagnies supprimées du 1er régiment de Chevau-légers lequel, par suite des circonstances de guerre, de l'incorporation du 3e Chevau-légers et des Volontaires de Cracovie était arrivé à compter quatorze compagnies. Il portait presque le même uniforme que le régiment dont il était issu.

Ces Eclaireurs étaient tous armés de la lance et il est à penser qu'en attachant ainsi chacun de leurs régiments à ceux de Vieille garde, l'Empereur avait eu la pensée d'appliquer à la Garde la théorie qu'il avait adoptée pour la ligne, lorsque, par décret du 25 décembre 1811, il avait momentanément ordonné qu'un régiment de Chevau-légers lanciers fût attaché à chaque division de Cuirassiers. Pourtant, en 1813, il avait renoncé à ce système et avait embrigadé les Chevau-légers uniquement avec la cavalerie légère.

Si, de ce chef, l'Empereur semble avoir abandonné son premier projet, il n'en tenait que davantage à la lance pour la cavalerie légère puisque, dans beaucoup de régiments de Chasseurs, surtout de ceux qui avaient fait la guerre au delà des Pyrénées, il avait admis qu'un escadron reçût et portât la lance. Cette arme d'ailleurs

avait si bien fait ses preuves en Espagne que le maréchal Suchet avait organisé dans la légion de Gendarmerie de son armée d'Aragon un ou peut-être même deux escadrons de Lanciers-gendarmes.

Ce n'est pas encore tout ce qui a paru de lanciers dans les dernières armées de Napoléon : il faut y joindre au moins six régiments de Lanciers polonais et un *Régiment d'avant-garde* de la même nation, et neuf régiments de Chevau-légers de Bavière, de Wurtemberg, de Wurtzbourg, de Saxe, de Hesse et de Westphalie qui, la plupart, paraissent avoir eu la lance.

On ne saurait trop répéter combien est peu étudiée, en France, cette histoire des corps alliés. Il en est, comme les Cosaques Cracus, sur qui l'on cherche en vain une indication et qui pourtant ont dû combattre jusqu'aux derniers jours dans nos rangs.

On est un peu mieux fixé sur l'historique des 1er et 2e Chevau-légers de la Garde et il est à penser que d'ici peu la lumière se trouvera entièrement faite : Dautancourt a raconté les campagnes de ses Polonais dans de précieux cahiers dont on n'a vu encore que quelques extraits, mais dont on ne saurait retarder davantage la publication. On connaît leur belle conduite en Russie, à Hanau, à Montmirail, à Montereau, à Bery-au-

Bac et à Craonne. A Bery-au-Bac, le chef d'escadron Skarzinski, qui mène la charge, enlève un pont défendu par une division de cavalerie ennemie et garni de deux pièces de canon. Le pont franchi, les Russes en pleine déroute, Skarzinsky arrache des mains d'un cosaque une lance très longue et très lourde, jette son sabre, et dans une sorte d'ivresse de force et d'agilité, tantôt il assomme les fuyards de coups de travers, tantôt il les perce et les désarçonne. Les autres officiers l'imitent et les hommes, grisés par cet exemple, font un véritable carnage. Après l'Abdication, le régiment, sauf un escadron qui accompagna l'Empereur à l'île d'Elbe, passa au service de la Russie où le général Krazinski fut l'objet de nombreuses faveurs, et les officiers français furent mis à la suite de l'ancien 2e Chevau-légers, devenu Corps royal des Chevau-légers de France.

Ce corps, si populaire en France sous le nom de Lanciers rouges, a eu lui aussi pour historien son colonel, dont les mémoires, d'après l'analyse trop courte qu'on en a publiée, doivent être d'un prodigieux intérêt. Superbe en Russie et en Allemagne, où cent Lanciers rouges s'emparèrent d'une batterie de vingt bouches à feu défendue par deux régiments de hussards, ce corps s'immortalisa à Waterloo où il culbuta les gardes anglaises et où il combattit jusqu'à la dernière heure.

Sur les neuf régiments de Chevau-légers de la ligne, il en est six français dont on suit à peu près les itinéraires, mais pour les trois polonais, dont un est licencié en 1813, l'obscurité est complète. On sait qu'endivisionnés avec les Cuirassiers pendant la campagne de 1812, les Chevau-légers n'ont à ce moment guère d'histoire. Ils doivent fournir à ces divisions les escortes, les estafettes, les ordonnances, les grand'gardes, les reconnaissances; ils font tout le service d'éclaireurs, flanqueurs ou tirailleurs, et lorsqu'une ligne d'infanterie ou de cavalerie est enfoneée, ils sont seuls chargés de la poursuite. Parfois pourtant c'est à eux qu'on a recours pour enfoncer la ligne sur qui les lattes de cuirassiers ne peuvent mordre. Ainsi, à Dresde, le 27 août 1813, les Cuirassiers de La Tour Maubourg ne peuvent parvenir à rompre l'aile gauche des Autrichiens, bien que leurs fusils mouillés ne partent pas; La Tour Maubourg a l'idée de placer devant le premier rang de ses cuirassiers ses cinquante lanciers d'escorte qui font trou dans les carrés ennemis et permettent aux cuirassiers de les anéantir. Le 1er Chevau-légers, commandé par Dermoncourt, se fit remarquer à Smolensk, à la Moskowa, à Lutzen, à Bautzen, à Reichembach, surtout à Waterloo où, embrigadé avec le 2e, il fournit une charge furieuse sur le 7e hussards anglais et sur les

dragons de la Reine. Le soir, la bataille perdue, il écrase encore les dragons de Cumberland. Le 3e a Lebrun, son colonel, tué à sa tête le 26 octobre 1812. Le 4e, poursuivant les Russes après la bataille de Smolensk, le 27 août, au combat de Rygbi, enfonce un bataillon ennemi et lui prend cent hommes; il s'immortalise à Waterloo sous les ordres de Brô, quand il prend avec le 7e et le 12e Cuirassiers sa part de la tuerie des Écossais gris de la brigade Ponsomby, et sur mille deux cents hommes en tue sept cents, dont le général troué de sept coups de lance, et les deux lieutenants-colonels.

La démonstration peut sembler faite : l'Empereur a tenu la lance pour l'arme la plus propre à la cavalerie : il a partagé en cela la théorie arrêtée en l'esprit du maréchal de Saxe et de Montecuculli, théorie évidente par le raisonnement, prouvée par la pratique.

Sans doute, l'Empereur ne revient pas directement à la Compagnie d'ordonnance, il n'arme point directement son Cuirassier de la lance, mais il met à côté de lui le Chevau-léger, qui, selon les occasions, prépare ou achève la besogne. Les rôles de cavalier léger et de cavalier lourd sont inversés selon les temps, mais le principe subsiste. De même, pour les troupes légères, la lance n'est-elle pas cette sorte d'épée longue ou

de broche, le *pansterrêche* comme on disait, lance de plus de cinq pieds de long, dont les Hussards étaient armés lors de leur première apparition au service de France?

Nul dessein prémédité de la part de Napoléon; c'est malgré lui, en quelque façon, que, contraint par son implacable logique, il retourne vers le passé et renoue la chaîne interrompue des traditions : par l'examen attentif des services que, selon son armement, tel ou tel corps doit rendre dans ses armées, il rétablit ce que les siècles d'expérience ont enseigné aux Gens d'armes et aux Hussards sur les moyens dont ils peuvent se rendre le plus redoutables. En un jour, un mois, une année au plus, sa conviction est acquise et son plan est établi. L'histoire, peut-on croire, ne sert point ici d'institutrice. C'est le génie qui devine, non la mémoire qui se souvient. S'il fallait, pour ceux qui n'ont pas de génie, une preuve certaine de l'utilité des études rétrospectives, celle-ci suffirait.

Au temps où la guerre était l'état habituel des peuples, les hommes qui en faisaient librement leur métier n'adoptaient point sans de bonnes raisons telle ou telle arme d'où dépendait leur existence. Ils en savaient plus long sur ce point que les réformateurs de cabinet, ils avaient plus d'intérêt à s'en instruire, et si cette arme n'eût

pas assuré leur avantage sur leur ennemi, pourquoi l'eussent-ils conservée durant des générations? S'ils ont abandonné cette arme lorsqu'ils furent, d'hommes libres, devenus serfs, de partisans, soldats, c'est qu'elle a déplu à quelque chef ou quelque ministre qui n'en comprenait pas l'usage ou qui, épris de l'uniformité, ne pouvait admettre des armes qui ne fussent point dans l'*aide-mémoire*. Qu'une occasion se présentât comme à Wagram, où, sous leur main, les hommes retrouvassent l'arme traditionnelle, avec quelle ardeur ils s'en emparaient et comme ils savaient prouver qu'elle valait mieux que les armes réglementaires! Seulement où trouver, hors Napoléon, le chef que l'expérience éclaire ou que l'histoire instruit.

Lui, ne laisse échapper nul fait dont il puisse s'emparer pour accroître la puissance de son armée. Ses idées ne sont pas engluées par la routine et son esprit est libre à la fois des leçons des écoles et des préjugés des armes. Et c'est là — entre autres — une des raisons pour lesquelles il a fait de grandes choses.

---

# IV

## CAVALERIE LÉGÈRE

**Hussards — Chasseurs — Chasseurs de la Garde Mamelucks**

De toute la cavalerie de Napoléon, les corps les plus populaires, sous l'Empire et depuis l'Empire, ont été ceux de cavalerie légère. Si éminents que soient leurs services, si éclatante que soit leur histoire, ce n'est pas là peut-être qu'il faut chercher la cause principale de leur popularité. Sans doute, leurs noms sonnant en fanfare dans les Bulletins, attirent sur eux l'attention, mais moins qu'ils ne la sollicitent eux-mêmes. L'uniforme des Hussards, le plus leste, le plus éclatant, le plus bigarré des uniformes de l'armée, n'y est point pour tout non plus, car la tenue sombre des Chasseurs appelle autant, sinon plus, l'enthousiasme. Qu'est-ce donc alors? Ne serait-ce pas que les officiers de cavalerie légère, tous ou presque tous, jeunes, agréables à voir et de bonne famille, ont

en leurs façons une désinvolture charmante, qu'ils sont mauvais sujets en diable et sèment l'argent sans compter? l'amour autant que la gloire ne leur fait-il pas une auréole, et ces victorieux qui, entre deux campagnes, ont empli Paris et la France de leurs fredaines, qu'on a traités alors en enfants gâtés et pour qui l'Empereur même a eu des condescendances infinies, ne sont-ils pas demeurés tels dans la mémoire de la nation, et, des grand'mères aux petits-fils, la passion n'a-t-elle pas descendu pour ces casseurs de cœurs, toujours prêts à l'amour comme à la mort?

Des chefs, ces façons et ces allures sont passées aux soldats, qui imitent leurs officiers dès qu'ils les prisent et qu'ils les aiment. Les soldats ont adopté la même désinvolture, et, dans d'autres classes, dans des milieux différents, ils ont exercé une influence analogue et laissé les mêmes souvenirs.

Puis, ce peuple que nous sommes hait les traîtres. Peut-être parce qu'il est lui-même, dit-on, mobile et volage, il a le respect de la fidélité. Or, parce que, des officiers de cavalerie légère, un certain nombre appartenaient à des familles riches; parce que la plupart, au risque de ce qui pouvait arriver, fût-ce le lendemain sans pain, ne le voulurent pas sans honneur ; que, habitués à passer de l'opulence au bivouac, ils redoutaient

moins la misère, ou que leur jeunesse leur donnait des illusions et peut-être de l'imprévoyance, à coup sûr, c'est parmi eux qu'il s'est trouvé, de la Grande Armée, le plus de braves cœurs obstinément dévoués à l'Empereur.

Les belles histoires qu'on se disait, portes closes, entre peuple et petits bourgeois, au temps où les Alliés emplissaient Paris de leurs triomphes, où les Gardes du corps partageaient si crânement les récentes gloires de leurs bons amis! On se disait que tel ou tel, dont le nom sonnait la gloire, s'en allait chaque après-midi au Palais-Royal, et que là, en sa longue redingote boutonnée jusqu'au col, la canne pendue au bouton d'en haut sous le ruban rouge, un cure-dents aux lèvres pour faire croire qu'il avait déjeuné, il se promenait sans hâte, attendant le regard et le mot qui insulte. Alors, très tranquille, car il ne provoquait jamais, il demandait raison; et, une heure après, quelque part, d'ordinaire le long du mur d'enceinte, il y avait un Russe, un Prussien ou un Garde du corps qui râlait. On savait des combats un contre trois où les deux témoins prenant successivement la place de leur client, apprenaient à respecter la Nation. Et la Nation, cette Nation succombant sous l'Europe, se doute-t-on de quelle adoration l'entouraient alors ceux qui, de 89 à 91, avaient appris à crier: Vive la Nation!

On avait de vagues et étranges récits de duels mystérieux d'une sauvagerie primitive, dont l'imagination s'emparait pour en dramatiser encore les détails et qui éveillaient dans le sang gaulois les indistinctes traditions des antiques jeux d'épée. Certes, des officiers à demi-solde, nul ne cédait sa part : Cuirassiers, Chasseurs, Grenadiers, Hussards, tous y allaient de franc cœur, mais c'était aux cavaliers légers que s'accrochait la légende et c'était à eux qu'on rendait grâce de ce commencement de revanche.

Aux conspirations ils furent les premiers, et ce ne fut point pour les diminuer dans l'esprit du peuple, qui vit en eux ses champions, s'attendrit sur leurs malheurs et se berça de leurs rêves.

Enfin, comme, parmi eux, beaucoup avaient reçu une éducation et une culture, tout naturellement, aux jours de repos, ils se prirent à écrire leurs campagnes, et ils le firent d'un style si vif, si léger, si pétillant, si plein de raillerie et d'anecdotes, si amusant, si imprévu, si spirituel et vraiment français qu'il semble que leur plume fût trempée dans du champagne — et ce qu'ils disent est au fond si sérieux, si bien déduit, si fortement pensé que certains de ces livres servent aujourd'hui de manuel à la cavalerie légère de l'Europe entière et que c'est pour avoir méconnu les principes qu'ils ont posés que leurs petits-fils se sont

fait battre. De Brack, Parquin, Combe, Ségur, Marbot, Curély ont laissé des pages qui, dans la littérature française, seront classiques. Ils sont de la race de Lauzun, ce Lauzun aux immortels *Mémoires*. Ils renouent la tradition de Villehardouin et de Joinville, de Fleurange et de Montluc. Il revit en eux toute la France de leur temps, comme en les autres toute la France du leur. Ils ont l'admirable clarté, la hardiesse du récit, la précision de la forme, et leur phrase galope et sabre comme eux-mêmes faisaient au beau temps.

A mesure qu'on verra sortir des archives de famille les mémoires sur les campagnes de l'Empire, on constatera que le véritable cavalier léger, dès qu'il lui prend fantaisie d'écrire, y réussit naturellement, bien mieux que ses camarades des autres corps, et n'a pour émules que les artilleurs et les ingénieurs. N'est-ce pas son métier qui le veut? N'est-il pas obligé de reconnaître tout rapidement et d'un coup d'œil, de retenir exactement ce qu'il a vu, d'en rendre un compte clair, précis, même pittoresque? Ne doit-il pas savoir les uniformes et les façons d'être des hommes pour distinguer les troupes ennemies? Ne doit-il pas prendre, du paysage, une connaissance suffisante pour le peindre dans son rapport, montrer les défauts ou les avantages du terrain? A chaque instant, ne lui faut-il pas des déguise-

ments, des inventions, des habiletés qui développent son intelligence et son initiative? Pour observer utilement, il applique toutes les ruses de l'homme sauvage ; et il faut qu'il y joigne la science de l'homme et de ses divers langages, l'art de se faire bien venir, une telle souplesse que l'amour même lui serve à se renseigner, une éducation assez littéraire pour que ses avis en reçoivent une forme, une couleur, un attrait.

Nulle éducation dans une école ne vaut cet apprentissage et cet apprentissage ne sert que lorsqu'on est né cavalier léger. On peut être fort bon soldat et n'avoir aucune des qualités qui sont nécessaires en ce métier spécial. Aussi, en ces temps où la guerre obligeait chacun à se juger et à être jugé, la sélection se faisait assez vite, et tel qui, séduit par le brillant de l'uniforme s'était fait hussard pour la pelisse et la sabretache et s'était imaginé être tel parce qu'il avait donné de beaux coups de sabre, s'apercevait assez vite que ce n'était pas là le métier qu'il lui fallait et s'en allait, menant l'infanterie, devenir maréchal d'Empire, duc et prince.

Il faut au cavalier léger la vocation, et cette vocation n'est compatible qu'avec l'excès ou l'absence de civilisation. Il y faut, ou les instincts et le développement sensitif de l'homme primitif,

ou une éducation telle que, à force d'ingéniosité, l'homme civilisé parvienne à apprendre et à sentir ce que le sauvage trouve comme de lui-même.

En des individus élevés fort mesquinement, bourgeoisement, pour un métier de négoce, l'Eglise ou le Palais, il arrive que, subitement, la vocation se déclare et que, à la vue d'un régiment qui passe, au son lointain d'une trompette, le commis, le clerc ou le séminariste soit pris en ses moelles d'une telle passion d'aventure qu'il lui faille s'engager sans retard. Quelque atavisme lointain s'est éveillé et a remonté à la surface : De quelque ancêtre oublié, si reculé dans les temps que nul souvenir n'en est conservé, cette hérédité s'est transmise à travers les générations inconscientes pour s'épanouir après des siècles en une fleur de gloire. Tel Murat. Une légende veut qu'il descende d'un de ces Sarrazins qui, avec Abd-el-Raman, vinrent au secours du duc d'Aquitaine et dont le gros fut détruit à Poitiers par Charles Martel : Un Amurat ou un Mourad s'échappa, s'établit dans le Quercy, y fit souche d'obscurs maîtres de poste. Pourquoi pas? Murat ne fait-il pas penser à ces cavaliers de légende et de poésie, couverts d'or et de soie, pompeux en leurs habits comme en leurs discours, pleins de projets et de ruses, d'irrésolution et d'audace, aussi faciles à tromper qu'à séduire, dont les

divisions ont permis à l'Espagne chrétienne de se reprendre et de se ressaisir? Mais si nul mieux que Murat n'incarne le cavalier léger, si nul n'est plus digne que lui de mener cette grande chasse de 1806 où il s'immortalise, s'il est le grand maître de la cavalerie, de la cavalerie légère surtout, il n'a pas, comme d'autres l'ont eu, le sentiment, la conscience de la responsabilité et cela parce qu'il lui a manqué l'apprentissage nécessaire : de son atavisme, il a gardé cette fougue qui l'eût fait charger seul, cravache en main, contre un régiment, mais il n'a point appris l'art de préparer et de ménager les forces qu'il doit employer. Nul ne sait comme lui ébranler, remuer et diriger les grandes masses de cavalerie, les enflammer, sans pourtant qu'il fasse autre chose que jeter seulement au passage un mot de commandement et se ruer le premier, invincible comme invulnérable. Mais Murat est un général d'ancien régime transporté dans le nouveau : il n'a rempli aucun des grades subalternes; à peine s'il a passé par un régiment; il n'en a jamais commandé; par suite, il n'a jamais su conserver ni les chevaux ni les hommes, et il a constamment ignoré qu'ils eussent quelques besoins de nourriture ou de repos.

Murat est sans nul doute un être d'exception; sa carrière est sans analogues, mais pour ses

qualités incomparables, il mérite encore plus l'attention, parce qu'il est par essence *un instinctif*. D'études militaires, aucune. Ce n'est pas certes aux Hussards-braconniers qu'il s'est instruit. Ensuite, il bat le pavé de Paris. Puis Vendémiaire, et tout de suite, chef de brigade et aide de camp de Bonaparte; quatre mois après, général. Nulle école militaire à l'origine : quelques mois dans un régiment comme simple chasseur, c'est tout, et il en sort le plus illustre des cavaliers de l'Epopée.

A côté de Murat tout nom pâlit. Combien l'on en pourrait citer pourtant qui, comme Murat, n'ont rien dû qu'à la nature et à l'instinct. N'est-ce pas ce que dit de Brack : *On ne se fait pas Lasalle. On naît Lasalle.*

Donc, parmi les cavaliers légers, les plus illustres ont été des hommes d'instinct et, chez eux, l'instinct a primé même toutes les qualités acquises. Si les qualités d'expérience, agissant sur un cerveau bien organisé, viennent se joindre à une part suffisante d'instinct, l'on a le cavalier léger tel que de Brack l'a représenté dans son bréviaire : Lasalle, Curély ou Montbrun. Autrement, l'on n'a rien, moins que rien : l'officier qui sait par cœur la théorie, qui sert bien en temps de paix, qui y est une machine à instruction et qui, en temps de guerre, est une machine à défaites.

Pour arriver aux hauts grades et à la grande illustration, le temps a manqué, sous l'Empire, à quantité d'hommes qui avaient, au même degré que les grands généraux, l'instinct et la vocation; qui, dans des commandements de régiments, avaient acquis l'expérience et qui étaient dignes de la même fortune. Ces hommes appartenaient presque tous à des familles militaires et s'étaient enrôlés par goût, par plaisir et par vocation. Il est tel régiment, le 7e Chasseurs par exemple, qui, sur huit colonels, de 1799 à 1815, en a six dont les familles sont nobles, huit qui sont des engagés volontaires, de ceux que la guerre appelle, soldats pour faire la guerre, qui ne cherchent que la guerre et n'imaginent pas qu'on soit soldat pour autre chose. La vie de garnison n'est point pour eux. Ils y portent sans doute des façons qui ne plaisent pas aux mères de famille; ils n'y ménagent rien ni personne, brisent après dîner toute la vaisselle, les meubles qui sont dans la chambre, quelque peu de la maison et un certain nombre de têtes. Ils ont parfois avec les autorités civiles, même lorsqu'ils sont eux-mêmes d'un haut grade et qui devrait les retenir, des légèretés de conduite que l'Empereur n'excuse que parce que « il n'y a qu'un Lasalle ». Aussi ne les laisse-t-on point en garnison; à peine cantonnent-ils entre deux campagnes, en France ou

hors de France, ici comme là saccageant les cœurs et les verres, gais, charmants, heureux de vivre et prêts à mourir. Qui n'a lu cette conversation entre Lasalle et Rœderer, à Burgos, en pleine guerre d'Espagne, qu'a sténographiée Rœderer? C'est la vie même.

En France, on passe tout aux cavaliers légers, parce qu'on sait d'où ils viennent, on pressent où ils vont, et, s'ils font *le train*, comme ils disent, leur gloire excuse tout, et leurs périls à venir font tout endurer. Sur un signe de l'Empereur, du matin au soir, départ. Et, de la vie la plus dépensière, la plus prodigue, la mieux employée en repas et en beuveries, d'une vie de Cocagne où ils ne se refusent rien de ce qui s'achète, où on ne leur refuse rien de ce qui se donne, sans transition, ils replongent dans une vie de coups de sabre et de coups de fusil, et ce qui est pis, une vie de noire misère. Pas à compter sur l'Intendance et sur les distributions : « J'ai fait huit campagnes sous l'Empire et toujours aux avant-postes, a dit de Brack ; je n'ai pas aperçu pendant tout ce temps un seul commissaire des guerres ; je n'ai pas touché une seule ration des magasins de l'armée. » De Brack ne s'en plaint pas : « L'Empereur, dit-il, avait jugé qu'il était impossible que ce fût, que vouloir soumettre à la régularité des distributions une troupe irrégu-

lière dans tous ses mouvements était folie. » Donc, on vivait comme on pouvait, certains jours bien, mal le plus souvent; on prenait les repas comme ils étaient, et l'on assaisonnait d'une aussi franche gaîté un vieux croûton de pain noir qu'une dinde aux truffes. Que de fois ils se trouvent heureux de recevoir d'un de leurs soldats un morceau de viande, un bout de pain maraudé. Leur grade leur interdit d'aller en chercher eux-mêmes et pourtant il faut vivre. Sans leurs hommes, qui partagent avec eux, ils mourraient de faim. Or on n'a des vivres que par la réquisition ou par la maraude. La réquisition suffit en un pays riche, civilisé, organisé; mais lorsqu'on aborde la Pologne, l'Espagne, la Russie, certaines parties de l'Allemagne, à qui s'adresser? Il faut bien prendre où l'on peut, et l'on prend. En général, on ne gâche pas. « En paix, gâcher est un tort, a dit de Brack; en guerre, c'est un crime. » La preuve que l'on ne gâche pas, c'est l'accueil que font les paysans aux cavaliers légers dans le pays qui, depuis 1792, a été constamment le théâtre de la guerre, en Allemagne. Jusqu'en 1810, c'est, dans l'armée française, une seule voix : « Les bonnes gens, les braves gens que ces Allemands! » La sympathie est mutuelle, et certes, les Allemandes la partagent. De la première incursion de Custine, quantité d'images populaires,

agrémentées de naïves chansons, montrent les soldats français courtisant les Allemandes. Dès qu'on est en cantonnement, des rapports d'amitié s'établissent et tels souvent que grand nombre d'officiers se marient en Allemagne.

Sans doute, parmi les cavaliers légers, même dans les hauts grades, beaucoup ne se contentent pas des bienfaits de l'Empereur et cherchent d'eux-mêmes à remplir leur bourse. Il y a bien des contributions qui ne vont pas aux magasins de l'armée, et, depuis le général jusqu'au soldat, il se trouve des pillards qui, durant la campagne, bourrent leur ceinture de pièces d'or. Vouloir que, parmi ces hommes qui chaque jour aventurent leur vie, qui, de fait, sont revenus à la nature primitive, qui ont toujours en l'esprit l'idée de *conquête*, à qui l'on ne cesse d'en parler et qui épronvent le mieux la sensation qu'ils l'accomplissent, il ne s'en trouve pas qui veuillent *conquérir* pour leur compte, se procurer les moyens de jouir au retour et de mener entre deux campagnes la vie joyeuse, c'est vraiment trop demander. Dès qu'on est en guerre, la notion exacte du tien et du mien disparaît. Tout ce qui se mange, se boit, se brûle quel qu'en soit le propriétaire légal, appartient au premier occupant. De là, par déformation, ce qui représente et

permet d'acquérir ce qui est utile et agréable à la vie. Il en est qui pillent pour piller et sans nul besoin, sans nul profit, tant l'état de guerre supprime vite toute convention sociale, tant il ramène promptement l'homme au primitif de la nature, à ce droit de la force qui, s'il existe pour les souverains, représentants de la collectivité, ne saurait avoir de base que dans le sentiment individuel de chacun des êtres la composant. Donc, le droit de conquête pour les chefs d'armée implique et justifie pour les soldats le droit de pillage. S'ils ne l'exercent pas, c'est qu'ils sont arrêtés soit par la sévérité d'une discipline qui réserve aux grands chefs tous les profits, soit par une délicatesse de sentiment et une conception de l'honneur fort rare. Or, des cavaliers légers de Napoléon, il en est beaucoup qui sont restés d'une intacte probité. On en citerait peu qui se soient enrichis. L'argent qu'ils trouvaient leur filait aux doigts. Ils ne le prenaient point pour l'accumuler, mais pour le faire sonner gaîment, pour le jeter en fêtes folles, pour le prêter aux camarades moins heureux, pour le répandre en générosités telles que n'en a pas un souverain. Amoureux de ce qui brille et chatoie, ils paraient volontiers leurs corps, ayant cette politesse envers la mort de ne vouloir être tués qu'en grande tenue. En leurs uniformes, ils portaient la fantaisie fastueuse et galante qui

était en leurs esprits et, faisant chaque jour du merveilleux, y vivant, il leur seyait d'être ainsi vêtus en êtres d'exception et de rêve. Nulle crainte d'être ridicules : quelque aspect qu'ils prissent, ils représentaient la gloire. Aussi, se donnant carrière, ils jouissaient en enfants des couleurs tranchantes et vives des colbacks de peau d'ours dont ils coiffaient la compagnie d'élite, des gigantesques plumets, des vêtements étranges et bariolés dont ils habillaient leurs musiciens et leur timbalier, et si celui-ci était un nègre leur joie était complète.

*
* *

A son arrivée au Consulat, Napoléon avait trouvé treize régiments de Hussards et vingt-trois régiments de Chasseurs.

Des Hussards de l'ancienne monarchie, cinq régiments seulement subsistaient, le 4e, Saxe-Hussards ayant émigré, sauf le 4e escadron, le 4 mai 1792. Les cinq restant étaient : l'ancien Bercheny, 1er; l'ancien Chamborant, 2e; l'ancien Esterhazy, 3e; puis ayant remonté chacun d'un rang par l'émigration de Saxe, l'ancien Colonel-Général, 4e, et l'ancien Lauzun, 5e. La Révolution y avait ajouté le 6e régiment, formé des Hussards défenseurs de la Liberté et de l'Égalité, dénommés

le plus souvent « Troupes légères de Boyer » ou « Légion de Boyer », et levés en 1792; le 7e fait de la Légion de la Moselle ou de Kellermann, laquelle avait été composée de l'escadron non émigré de Saxe-Hussards et d'un escadron de Royal-Allemand; le 7e *bis*, créé en 1792 sous le nom de 1er corps des Hussards de la Liberté : le 8e où étaient entrés les Éclaireurs à cheval de Fabrefonds: le 9e, ex-2e corps des Hussards de la Liberté; le 10e, anciens Hussards noirs ou de la mort, appelés aussi Hussards de Jemmapes; le 11e, composé des Cuirassiers légers de la Légion germanique, des Cavaliers Jacobins, des débris de la Cavalerie révolutionnaire et des Hussards de la Liberté; enfin le 12e, constitué avec les Hussards de la Montagne ou Volontaires des Pyrénées-Orientales. Beaucoup d'autres corps à prétention de hussards, portant comme eux la pelisse, le dolman, les tresses et les chevrons à la houzarde, avaient été licenciés ou incorporés dans les Chasseurs, la Cavalerie et les Dragons. Tout naturellement, c'était sur les hussards dont la tenue, avec ses agréments et sa diversité, se prêtait le mieux aux inventions des racoleurs, que s'était portée de préférence leur imagination. Ces corps ne valaient que ce que valaient leurs chefs, c'était peu de chose, et l'on avait gardé tout ce qui méritait de subsister.

Donc, en 1800, treize régiments étaient constitués; mais, à la paix générale, le Premier Consul trouva ce nombre exagéré, et, lorsqu'il réorganisa la cavalerie, il le réduisit à dix en faisant Dragons les régiments 7e *bis*, 11e et 12e. De 1803 à 1810, il ne garde que dix régiments de Hussards. Le 1er septembre 1810, il fait 11e Hussards le 2e Hussards hollandais; le 17 janvier 1813, il donne le numéro 12 à un régiment provisoire, le 9e *bis*, formé d'escadrons détachés en Espagne; le 28 janvier, il décrète la formation d'un 13e régiment, composé de cavaliers offerts par les départements du Trasimène, du Tibre et de l'Arno, et d'un 14e régiment où entrent les cavaliers offerts par le Royaume d'Italie. Ces deux régiments, détruits dans la campagne de 1813, sont remplacés dans la nomenclature, l'un, le 13e, par les Hussards Jérôme-Napoléon qui, de la solde de Westphalie passent à celle de France; l'autre, le 14e, par un régiment formé à Milan en janvier 1814 et qui ne sortit pas de l'Armée d'Italie. De fait, si l'on ne tient pas compte des formations accidentelles, des régiments *bis*, qui n'ont eu qu'une existence passagère, des Hussards croates, qui peuvent passer pour troupes auxiliaires et dont les deux régiments mériteraient pourtant une mention, il n'y eut durant l'Empire — de 1803 à 1813 — que onze régiments en activité.

Leur tenue, à elle seule, assurait leur bon recrutement. Durant un demi-siècle, elle n'a pas varié pour ainsi dire, et, en même temps, que pour tous, bourgeois et femmes, elle a été la joie des yeux, elle a attiré sous leurs étendards quantité de volontaires amoureux de leur costume et qui ont fait d'admirables soldats; elle a semblé, tant qu'il y a eu en France une armée de guerre sur le modèle et dans l'esprit des armées anciennes, quelque chose d'intangible où les révolutions ne pouvaient atteindre. Elle a maintenu dans les régiments, avec la tradition des gloires d'autrefois, l'esprit de corps, qui s'attache à un emblème visible et ne se plaît qu'à une distinction spéciale.

Les Hussards, en ce temps, voulaient *avoir l'air* hussard, et c'était déjà un grand pas fait pour qu'ils le fussent vraiment; car, outre qu'ils devaient paraître galants et hardis, ils devaient surtout paraître braves. Or, nul ne voit le dedans des âmes, et qu'importe qu'un homme ait peur au profond de lui, si personne au monde ne peut s'en douter? L'influence d'un milieu où le courage était de règle s'exerçait sur quiconque, volontairement ou forcément, entrait au corps; on en prenait l'esprit, on le transmettait à ses successeurs, on le portait ensuite dans la vie civile, si l'on y rentrait. Ce n'était plus le hussard hongrois des premiers temps; ce n'était même plus

le hussard allemand de 1789 — quoique les Allemands fussent encore en assez grand nombre dans l'armée de Napoléon pour que, au catalogue du libraire Magimel, en novembre 1808, on trouve les règlements traduits à leur usage et que cela fasse même un article à part — c'était un hussard particulier, qui se réclamait de Lasalle, de Lebrun, de La Grange, de Pajol, de Liégeard, de Moncey, un hussard français qui portait, avec l'entrain, la vivacité, l'élégance de sa race, un uniforme qui ne pouvait passer inaperçu et qui, si même l'homme était lâche, s'il voulait fuir, s'il le tentait, l'empêchait à jamais de se dissimuler, de se glisser et de se perdre dans la masse anonyme des fuyards, dans le troupeau qui, tête basse, s'évade confusément et se coule sans bruit le long des murs. Qu'on aille donc se dissimuler dans un gros de fantassins avec cette pelisse et ce dolman, cette culotte bleu de ciel à agréments blancs, sur qui tranche le gilet rouge, comme le portait le 1er Hussards; ou avec cette pelisse et ce dolman marron sur le gilet et la culotte bleu de ciel du 2e; ou lorsqu'on était, ainsi qu'au 3e, tout vêtu, dolman, pelisse, gilet et culotte de drap gris argentin! Et plus voyant encore le 4e, avec le dolman et la culotte bleu national, la pelisse écarlate à tresses jaunes et le gilet blanc; le 5e avec la pelisse blanche aux tresses citron, le

dolman écarlate et la culotte bleu céleste; le 6ᵉ inversant les couleurs du 4ᵉ : dolman rouge et pelisse bleue; le 7ᵉ, pelisse et dolman vert impérial, culotte et gilet écarlates; le 8ᵉ, presque semblable, mais avec les tresses blanches au lieu de jonquilles; le 9ᵉ, bleu de ciel relevé par le jonquille des tresses et l'écarlate du dolman; le 10ᵉ, bleu de ciel entièrement avec les tresses blanches, et le 11ᵉ, bleu foncé avec de l'écarlate au collet et aux parements et du jaune aux tresses. Et ce n'est pas assez : voici, sur la tête, le shako noir à plumet démesuré; voici, battant à la jambe, la sabretache de cuir noir, et, aux reins, voici la ceinture cramoisie à olives blanches ou jaunes.

Un homme en tel costume, même sans l'énorme colback de la compagnie d'élite, était contraint d'être brave, non pas de faire seulement son devoir, mais plus que son devoir, de chercher l'exception, parce qu'il était lui-même une exception. Cela coûtait cher, dit-on. Soit, mais cela rapportait la victoire, et qu'y a-t-il de plus onéreux que la défaite ?

*
* *

Pourtant, les Chasseurs à cheval, qui ont exactement la même organisation régimentaire et le même service que les Hussards, courent les

mêmes périls et emportent une gloire pareille, sont loin d'avoir des uniformes si éclatants et si divers. Pour tous, le fond de l'habit est vert ainsi que les revers, mais, selon le régiment, le collet, les parements, les retroussis, les lisérés de couleur tranchante, diffèrent, et cela suffit pour créer à chaque corps une tenue qui lui est propre, qui le distingue des autres, qu'on prend avec joie, qu'on porte avec orgueil et qu'on ne quitte qu'à regret. Cela suffit pour faire du régiment une personne non seulement morale, mais physique, pour imposer à chaque homme qui en fait partie des obligations spéciales et maintenir l'unité. Ces régiments de Chasseurs sont très nombreux parce que l'arme, tout récemment organisée lorsque la Révolution éclate, a le même attrait qu'ont eu les Dragons à leur origine; elle attire par sa nouveauté. Ceux qui y entrent, étant de nature portés vers le métier et avides de se distinguer, font promptement à l'arme une réputation qui appelle d'autres volontaires.

On a dit que les Chasseurs ont été, durant la Révolution et l'Empire, les troupes légères françaises par excellence, « faisant le service comme les Hussards en y joignant l'avantage de charger en ligne ». Rien de plus vrai : à mesure que sortira de l'ombre, par les témoignages individuels, l'histoire collective des régiments de l'Em-

pire, l'on verra mieux le rôle étincelant qu'y ont joué les Chasseurs. Déjà les pièces officielles, telles que les publie la nouvelle école historique militaire, donnent sur les faits même, en particulier ceux des campagnes de Prusse et de Pologne, d'admirables lumières. A côté, l'on voit peu à peu se former une documentation non moins précieuse qui, si parfois elle pèche par l'exactitude quant aux dates et aux noms, a cette supériorité de montrer à nu l'âme des hommes, de faire participer à leur vie et de faire envisager les événements comme les contemporains les voyaient. Or, nul doute que jusqu'ici les manuscrits publiés ne donnent aux Chasseurs une place prépondérante et, même en faisant la part de certaines exagérations, ne leur assurent la renommée que de leur temps ils avaient déjà conquise.

Il suffirait au surplus de citer les noms de ceux qui les ont commandés : ce sont les plus justement populaires, les plus franchement et les plus agréablement illustres; mais comment faire un choix alors que, en chaque régiment, chaque colonel voudrait une mention : Montbrun, Exelmans, Méda, Hubert, Labouré, Simoneau, du 1er; Lemarois et Mathis, du 2e; Saint-Mars, Royer, de Potier, de Marbot, de Lawœstine, du 3e; partout des noms qui crient la gloire, et, pour seulement inscrire les noms, il faudrait des pages. Or, ce ne

serait pas assez de dire les chefs, ne voudrait-on pas savoir les officiers et les soldats lorsqu'on a lu les souvenirs de Parquin, de Combe, de Dupuis, de Calosso, de Marbot, de Colbert, d'Aubry, de Ducque, de d'Espinchal? C'est là dans ces merveilleux livres qu'il faut chercher la vérité sur les Chasseurs. De tels hommes ne peuvent avoir qu'eux-mêmes pour historiens.

L'ancien régime avait légué au nouveau douze régiments de Chasseurs, dont six formés d'anciens dragons et six tirés des anciennes légions mixtes, lesquelles comprenaient cavaliers et fantassins légers. Ces Chasseurs de 1788 étaient des *dragons légers*, les suppléants de ces dragons, qui, à leur origine, avaient été uniquement troupes légères, et qui bientôt avaient trouvé indigne d'eux de combattre autrement qu'en ligne, de combattre autrement qu'à cheval, parce que cela est *noble*, que cela est de la *chevalerie* — et combien sont-ils qui prennent pour le goût du militaire, uniquement le goût de parade, de manège et de cavalcade!

De 1793 à 1795, treize nouveaux régiments furent créés au moyen des compagnies franches, mais le 17ᵉ, formé des Chasseurs belges de West-Flandre, et le 18ᵉ, formé du 1ᵉʳ régiment de Chasseurs belges, ayant été licenciés en 1794, ces deux

numéros restèrent vacants durant toute la période suivante, et, de fait, en l'an VIII, le nombre des régiments n'était que de 23, bien qu'il y eût 25 numéros. En l'an IX, Napoléon donna le numéro 26 à un régiment de ci-devant Dragons piémontais. En 1806, il fit 27e Chasseurs le régiment de Chevau-légers d'Aremberg; en 1808, il forma le 28e avec des Dragons toscans, le 29e avec des escadrons de cavalerie légère détachés à l'armée d'Espagne, et le 30e avec des éléments polonais et hambourgeois. Ce 30e, qui avait été créé Chasseurs-lanciers, ne subsista pas comme Chasseurs et fut transformé en Chevau-légers. Il fut remplacé dans la nomenclature par le ci-devant 31e, constitué en Espagne et qui se distingua particulièrement à l'Armée d'Italie. En 1811, en même temps que ce 31e, deux régiments, prenant les numéros 17 et 18 vacants depuis 1794, furent formés en France, en telle façon que le nombre plein de trente régiments était atteint et qu'il suffisait à la plupart des besoins.

La plupart, non tous.

Napoléon a dit : « Les besoins de la cavalerie réclament quatre espèces de cavalerie : les Éclaireurs, la Cavalerie légère, les Dragons, les Cuirassiers. » Il a eu une cavalerie légère, des dragons et des cuirassiers, mais ses éclaireurs, quels

ont-ils été? Peut-être, — car c'est à Sainte-Hélène qu'il a posé cet axiome, — a-t-il entendu ces Lanciers et ces Chevau-légers lanciers qu'il avait créés dans ses armées et dont la Pologne lui avait fourni plusieurs régiments intrépides, et ces *Éclaireurs*, qu'il avait attachés aux régiments de la Garde, mais étaient-ce bien là les *éclaireurs* tels qu'il les entendait, et ne peut-on penser que son esprit a, selon les temps, subi deux courants différents?

Au temps où, n'ayant affaire qu'à des armées européennes et n'ayant besoin de leur opposer que des moyens analogues à ceux dont elles disposaient, il était occupé surtout d'appuyer par des feux d'infanterie sa cavalerie lancée à grande distance, il rêvait un corps plus mobile encore et plus leste que les dragons, n'ayant pas comme ceux-ci l'embarras des chevaux à tenir pendant le combat, l'attirail obligatoire du cavalier, la propension tentatrice à s'ériger en homme de cheval et à substituer la latte au fusil.

A ce moment (frimaire an XII), sa pensée s'arrêtait à former, dans chaque bataillon des régiments d'infanterie légère, une compagnie qui eût été dénommée *compagnie à cheval* ou *compagnie d'expédition* ou *compagnie de partisans*, et qui, composée d'hommes de petite taille (4 pieds

11 pouces au maximum), armée de fusils légers et, les cadres, de carabines rayées, eût été exercée à suivre la cavalerie au trot en se tenant tantôt à la botte du cavalier, tantôt à la queue du cheval. Ce qu'il imaginait alors, c'était un retour au système des compagnies franches mixtes. Mais il posait cette condition que la portion d'infanterie fût la troisième compagnie de chaque bataillon — et non une autre. Il la voulait prise d'un régiment d'Infanterie légère, soumise à une discipline aussi sévère, organisée de même façon que si elle n'eût pas eu chaque jour à se risquer dans les pires dangers, que si elle n'eût couru que des hasards pareils à ceux des autres corps. Il la voulait attachée à un régimeut de cavalerie qui n'aurait eu nul avantage particulier et qui, comme commandement, comme effectif, comme uniforme, comme instruction, en tout et pour tout, eût été strictement tenu comme tout autre régiment de l'armée.

Cette théorie, exposée par lui au ministre de la Guerre, entrait dans la pratique et recevait une forme précise et légale par l'arrêté du 22 ventôse an XII, visant l'Infanterie légère seule et créant dans chaque bataillon une compagnie de voltigeurs; puis le principe se trouvait étendu à tous les régiments d'infanterie de ligne de l'armée par le décret impérial du 2e complémentaire

an XIII. Seulement, par les bureaux, par la routine administrative, l'idée napoléonienne se trouvait dépouillée le plus possible de ce qui en faisait l'originalité et l'utilité. Déjà, en étendant à l'infini le nombre de ces Voltigeurs, on se mettait hors d'état de les recruter, de les instruire, de les exercer comme l'Empereur l'eût souhaité; on se gardait bien de leur donner, comme Napoléon l'avait décidé, un uniforme plus leste et un fusil très léger, modèle de dragons. L'équipement n'était en rien déchargé et, pour le fusil, il pesait simplement quelques onces de moins que celui de l'infanterie de ligne et était plus court de deux pouces. Quant au rattachement des compagnies de voltigeurs à des régiments de cavalerie, de façon que les deux corps se fondissent ensemble, contractassent de mutuelles obligations, prissent un esprit commun, et à la fin, sans doute, ne formassent plus qu'un corps unique par le retour net et formel à la *Légion*, c'eût été l'horreur des horreurs et le département de la Guerre ne pouvait tolérer une telle profanation.

Déjà, ces voltigeurs avaient quelque chose de singulièrement déplaisant et tout devait être combiné pour les faire rentrer dans le rang, les empêcher d'acquérir une éducation qui les eût distingués outre mesure, de se créer par leurs services une autonomie qui eût fait une colonne à part

dans les états, surtout de prendre une indépendance dont pût résulter quelque jour une atteinte à l'uniformité.

Or si, particulièrement dans la guerre de la Succession d'Autriche, les compagnies franches ont rendu d'éminents services, c'est que, créées, organisées, montées en vue de la guerre et d'un certain système de guerre, elles n'obéissaient point à un règlement, à une ordonnance combinée par des officiers bureaucrates, mais à l'instinct de défense personnelle, à l'attrait de la combativité, au goût des pillages et de la bonne vie. Dès que, de ces compagnies franches, la plupart comprenant fantassins et cavaliers — tels les Chasseurs de Poncet, de Monet, les Volontaires de Belloy, de Valgra, les Volontaires liégeois, les Volontaires de Cambefort, de Geschray, de Beyerlé, etc. — on voulut faire du régulier et, selon les formules classiques, composer des corps soumis aux règles administratives, ce qu'on trouva de mieux ce fut le type de la Légion, comprenant un tiers de cavaliers et deux tiers de fantassins; mais, bientôt, la Légion même fut condamnée : la routine bureaucratique, jointe à la folie d'uniformité, dispersa ces troupes légères; les fantassins formèrent quelques régiments d'infanterie que durant un temps encore on appela infanterie légère; les cavaliers servirent à constituer une partie des régiments de Chasseurs.

Ainsi, c'était bien le principe qu'avaient trouvé les recruteurs de compagnies franches que Napoléon voulait reprendre, mais à la condition que les compagnies fussent organisées régulièrement et d'une façon conforme à l'ensemble de ses règlements. Ce n'était plus dès lors la compagnie franche et on ne pouvait pas en attendre les mêmes services, mais c'était quelque chose comme la Légion : au témoignage de de Brack, l'idée fut appliquée au moins une fois et elle eût eu les plus heureux résultats, si la permanence des rapports entre compagnies de voltigeurs et régiment de cavalerie légère eût été établie comme il eût fallu pour que le principe s'imposât, triomphât des routines, demeurât observé, pour qu'il en sortît de vraies compagnies franches. Et cela permet aux découvreurs de *Vieux-Neuf* d'affirmer à présent qu'ils ont inventé quelque chose lorsqu'ils appliquent simplement la théorie édictée en l'an XII par Napoléon.

Vers la fin de son règne, dans les campagnes de 1812, 1813 et 1814, l'Empereur se trouva en présence d'une obligation toute différente de celle qui lui avait inspiré la création des compagnies de voltigeurs et de là l'axiome posé par lui à Sainte-Hélène. Ce fut la nécessité de jeter, en avant de la troupe régulière, qui doit obéir à des

règlements, une troupe irrégulière en qui la lutte continuelle pour la vie éveille tous les instincts primitifs, écaille le vernis de civilisation et rende, pour l'observation, la défense et l'attaque, l'homme civilisé l'égal de l'homme sauvage.

Si instruits que soient les rédacteurs de règlements — et combien parmi eux sont des soldats véritables ? — ils ne peuvent avoir prévu tous les cas, retourné toutes les hypothèses, deviné toutes les éventualités. Si même ils l'avaient fait, il faudrait que l'officier ou le cavalier, avant de prendre parti, se remémorât, en face du péril imminent, la théorie apprise et se la récitât pour bien appliquer tel paragraphe de tel chapitre. Ce serait assez pour qu'il fût dix fois sabré par celui qui ne connaît ni théorie, ni instruction, mais qui sait que sa peau lui appartient et qu'il la veut défendre.

Si la cavalerie légère de Napoléon a été très souvent victorieuse, si elle a *presque* toujours rendu les services qu'il attendait d'elle lorsqu'elle s'est trouvée opposée à la cavalerie autrichienne, prussienne, anglaise, c'est qu'il n'existait alors pour elle nulle instruction sur le service en campagne et que son initiative la faisait supérieure à ces cavaleries qui marchaient sur des règlements rédigés, d'après des ordonnances prescrites et que paralysaient les formules anciennes. Mais le jour

où elle se trouva en présence d'individus agissant pour leur compte, n'ayant d'autre loi et d'autre but que de se tirer le mieux possible de la lutte engagée pour la vie, se mouvant sur leur terrain, à leur guise, dressant des embûches à leur façon et non selon les manuels, ce jour-là, elle fut inférieure, parce que l'homme civilisé, pour défendre individuellement son existence et pour attaquer celle des autres, pour inventer des embuscades, enlever des traînards, se diriger par les steppes ou les montagnes, suivre des pistes, écouter et voir, est nécessairement inférieur à l'homme qu'on peut dire primitif, celui dont toute l'attention ne se concentre que sur ce point, dont toute l'existence n'a été exercée qu'à ce métier, dont tous les sens ne se sont développés que dans ce but.

Guerilleros ou Cosaques, c'est tout un, mais les Cosaques surtout sont redoutables. L'Empereur le sent si bien que, à ces éléments, il prétend opposer des éléments analogues; qu'il mobilise les lanciers de la Vistule pour les jeter sur l'Espagne; que, en vue de l'expédition de Russie, il crée en Pologne, en Allemagne et en France des forces qu'il s'imagine être semblables à celles qu'il veut combattre; mais il se trompe sur la parité de forces : on ne fait pas de ces Cosaques. Ce n'est pas une troupe, c'est un peuple. Ce ne sont pas,

si l'on peut dire, des soldats : ce sont des hommes. Leur méthode de combat ne tient pas une instruction donnée ; elle dépend d'une tradition peut-être, mais surtout elle est inspirée par la nécessité.

Avec son esprit d'ordre, son esprit *militaire*, Napoléon répugne, répugnera toujours à employer de ces forces irrégulières dont on ne sait ni qui les commande, ni où elles vont, ni d'où elles viennent, qui agissent pour leur compte, ne fournissent pas de situation, n'ont pas d'effectif fixe, apparaissent et disparaissent, des forces qu'on peut appeler d'insurrection. Il y fera appel, mais uniquement pour y prendre des hommes, en grossir des régiments, les soumettre à une règle et une discipline. Elles cessent alors, et par cela même, de valoir ce qu'elles valaient, et, au lieu de partisans rendant des services, on n'a que des soldats médiocrement disciplinés et qu'attire la maraude. L'histoire est là pour le démontrer : nulle troupe légère n'a valu les premiers hussards, ceux à qui, en 1691, le maréchal de Luxembourg donnait passeport pour aller à la petite guerre, ceux qu'amenaient en troupe Bercheny ou Esterhazy : Hongrois, Saxons, Polonais, Turcs au besoin, ne sachant que la guerre, ne vivant que de la guerre et peu soucieux à coup sûr des arts de la paix. Enrégimentés, disciplinés, assagis, ce furent des soldats comme d'autres, qu'on employa

aux avant-postes parce que leur costume était de telle ou telle couleur, mais qui, avec leur uniforme, ne touchaient pas au magasin d'habillement les sens, l'esprit, la tradition qu'il faut pour le métier qu'on leur impose.

*
* *

Napoléon, donc, n'a point eu d'éclaireurs dans ses armées impériales, et pourtant il en avait eu jadis dans ses armées d'Italie et d'Egypte : Il avait eu *les Guides*, ces immortels ancêtres les Chasseurs à cheval de la Garde. Ceux-ci valent qu'on parle d'eux un peu longuement, car en même temps que, dans leur forme première, ils réalisent ces éclaireurs que Napoléon souhaitait en vain plus tard, ils sont, par le nom qu'ils portent et l'éclat qu'ils lui donnent, l'incarnation suprême aux yeux de tous des Chasseurs; et c'est à cette glorieuse association que ceux-ci doivent sans doute une part, et non la moindre, de leur popularité. A coup sûr, le service des uns et des autres est fort différent. Les Chasseurs de la Garde empruntent dans leur uniforme la plupart des détails de la tenue des Hussards, mais ils ont conservé l'étiquette de Chasseurs, et, comme ils sont constamment à la peine et à l'honneur, qu'ils sont les plus justement célèbres entre les cavaliers de Napoléon,

quelque peu de leur illustration rejaillit sur leurs camarades de la ligne, souligne leurs services et leur apporte dans l'imagination de la nation et dans les souvenirs de l'armée le dernier trait qui achève leur légende.

Raconter l'histoire des Chasseurs de la Garde ce serait raconter celle de Napoléon, d'Arcole à Waterloo. Guides ou Chasseurs — ce qui est même chose — l'ont accompagné partout; il n'est pas un combat auquel il a assisté dont ils n'aient pris leur part; il n'est pas une fête à laquelle il se soit rendu où ils ne l'aient escorté. Ils sont, de sa vie extérieure, de sa vie militaire, les perpétuels et les nécessaires témoins, et, dans cet empire colossal dont il est le souverain, surtout dans cette armée immense dont il est le chef, c'est cette troupe qu'il se réserve à lui seul, qui est sa chose à lui, dont il entend demeurer personnellement le maître; et, de la façon la plus éclatante, il l'affirme et le proclame, puisque, en campagne, il ne porte que son uniforme.

Ces hommes, dont la collective entité est d'autant plus digne d'admiration que, sans cesse, il en est qui tombent et qu'il faut pour remplacer les héros tombés un continuel afflux de héros nouveaux ; que, durant vingt années, sans faiblir un instant, ils se maintiennent au même degré de

dévouement, toujours prêts à toutes les besognes qui s'imposent à leur dévouement et à leur courage, il n'est pas un d'eux dont la vie ne vaudrait d'être écrite, pas un dont la figure ne demanderait à être tracée, car il y a là une réserve inépuisable pour les Homères futurs.

A Sainte-Hélène, l'Empereur a écrit : « Pendant la bataille de Borghetto, alors que l'armée suivait les fuyards ennemis, Napoléon se trouva mal. Rentré à son quartier général, il mit ses pieds dans de l'eau chaude. Un moment après, une patrouille de uhlans autrichiens passe devant sa porte, donne l'alarme. Il monte à cheval sans bottes, sans bas. Il ne s'en fallut de rien qu'il ne fût sabré. A quoi tiennent les événements humains ! Cela lui fit sentir la nécessité de se créer une compagnie de Guides, que le capitaine Bessières organisa et qui, depuis, formèrent les Chasseurs de la Garde. »

Si précis que soit le souvenir, affirmé dans le *Mémorial* presque sous la même forme, puisque là aussi l'Empereur raconte que s'étant arrêté presque seul dans un château, il faillit y être enlevé par les Autrichiens, et que « le danger auquel il venait d'échapper devint l'origine des Guides, chargés de garder sa personne, qui ont été imités depuis par les autres armées », on peut

dire que, tel qu'il se présente, il n'est pas entièrement exact. En effet, depuis le mois d'avril 1793, époque de la composition de l'Armée d'Italie, il y existait un corps de Guides, formé en vertu du décret du 27 avril 1792, et constitué par des démembrements des compagnies de Guides des Armées des Alpes et du Midi. La compagnie à pied (dans laquelle figure Caire, depuis capitaine aux Chasseurs à pied de la Garde des Consuls), était aux ordres du capitaine Sicre; la compagnie à cheval obéissait au capitaine Caval. Ces deux compagnies firent les campagnes de 1793, de l'an II et de l'an III avec l'état-major des généraux Kellermann, Dugommier, Dumerbion et Schérer. Elles subsistaient incontestablement au moment où Bonaparte prit le commandement de l'Armée d'Italie. Où étaient-elles employées ? c'est ce qu'il est le plus difficile de distinguer. Le 5 floréal an IV, Bonaparte ordonne qu'un piquet de trente chevaux, commandé par un lieutenant et un sous-lieutenant, sera chaque jour détaché au quartier général par le général commandant les troupes à cheval et que, toutes les fois que le Général en chef montera à cheval, la moitié de ce piquet, commandé par un de ses officiers, le suivra. Or, c'est là le service des Guides : donc les Guides ne sont pas à ce moment au quartier général.

Une décision analogue est prise le 10 prairial; mais, à la date du 11, le chef de brigade Lannes, « destiné à être employé près du Général en chef et particulièrement chargé de la sûreté du quartier général », est prévenu que les 6e et 7e bataillons de Grenadiers sont destinés à la police du quartier général, ainsi que 50 *guides à cheval* et un piquet de 50 chevaux. Le combat de Borghetto est du 10 prairial; cet ordre à Lannes du 11 ; il est matériellement impossible que, du jour au lendemain, les Guides aient cinquante hommes organisés, sans l'intervention d'aucun ordre et d'aucun arrêté. Il existe donc à cette date un corps de Guides, et ce sont les Guides de Kellermann.

Mais, sans doute, ces Guides avaient un besoin urgent d'être recrutés, vêtus, armés et équipés, de recevoir un chef actif et d'obéir à une impulsion : c'est ce que démontre l'ordre du 13 floréal qui, du quartier général de Peschiera, envoie la compagnie à Milan, où son commandant doit, sous sa responsabilité, lui procurer dans le plus bref délai les effets dont elle est dénuée. Trois mois plus tard, en thermidor an IV, elle est en état de prendre une part active au combat de Lonato, où, sous les ordres de Junot, aide de camp du Général en chef, elle poursuit l'ennemi et charge résolument les houlans de Bender.

C'est là que Junot, après avoir blessé le colonel autrichien et avoir tué de sa main six houlans, est renversé de cheval, culbuté dans un fossé et blessé de six coups de sabre, dont un lui fend la tête. Le 20 fructidor, à Roveredo, Bessières, *capitaine des Guides*, s'élance, avec cinq ou six de ses hommes, sur deux canons que les Autrichiens tentent d'enlever et s'en empare. Le 22, au combat de Bassano, durant la poursuite de Wurmser, deux Guides sont tués et le lieutenant Guérin est blessé.

Ce n'est toutefois que le 4 vendémiaire an V que la compagnie paraît recevoir la première organisation réglementaire que lui ait donnée Bonaparte. Elle devra se composer désormais de : un commandant chef d'escadron, un capitaine, un lieutenant, deux sous-lieutenants, sept maréchaux des logis dont un chef, huit brigadiers, cent trente-six guides, un vétérinaire, deux maréchaux ferrants, deux bourreliers et un sellier. Elle a une musique, pour l'établissement de laquelle il lui est alloué une somme de 1,200 livres, et il lui est fourni un fourgon attelé de quatre chevaux pour porter ses effets.

Qu'est devenue, dans cette organisation nouvelle, la compagnie des Guides à pied ? A-t-elle disparu ? On pourrait le penser, car lorsque, le

11 prairial an V, Bonaparte adjoint aux Guides deux pièces d'artillerie à cheval, c'est-à-dire un obusier et une pièce de 8, servies par vingt-six hommes, officiers et sous-officiers compris, il stipule formellement que ces artilleurs, qui seront habillés comme les Guides, seront, dit-il, *à la suite de ma compagnie.* Et cette compagnie, comme il résulte de l'ordre du 14 pluviôse, est recrutée au moyen d'un prélèvement de huit hommes sur chacun des corps de cavalerie de l'armée; parfois même lorsqu'un régiment est licencié, comme il arrive au 13e Hussards, le prélèvement va jusqu'à vingt-cinq hommes.

Et pourtant, il y a à Milan, en thermidor an V, une compagnie de Guides à pied commandée par le chef de bataillon Caire et assez nombreuse pour qu'elle puisse être formée et organisée en deux compagnies. Ces Guides à pied sont-ils les mêmes qui furent établis ou plutôt recueillis par Kellermann? certains renseignements peuvent le faire penser. Sont-ils, pour la plupart, récemment venus en Italie? cette phrase de Bonaparte le donne à croire : « Autant le général en chef a été satisfait de leur conduite *à leur arrivée à l'armée*, autant il est mécontent de celle qu'ils tiennent actuellement. » Quoiqu'ils fassent, à Milan, le service du quartier général, sont-ils réellement Guides du Général en chef? ne sont-

Ils pas un corps à côté qui ne dépend pas directement de Bonaparte ? on peut l'induire d'un document postérieur. Sur tous ces points, il est singulièrement difficile de conclure.

L'on peut estimer pourtant que Napoléon ne tenait point les Guides à pied comme étant personnellement à lui. Car, lors du départ pour l'Egypte, il pense d'abord aux Guides à cheval, au nombre de cent vingt, et aux canonniers des Guides, au nombre de vingt-cinq. On peut se demander même si ces cent quarante-cinq hommes ont été embarqués et s'il n'y en a pas eu seulement cent dix. Quant aux Guides à pied qui rejoignent à Malte avec le convoi de Civita-Vecchia et qui sont beaucoup plus nombreux, car leur effectif dépasse deux cents hommes — peut-être est-il de quatre cents hommes — ce n'est qu'à ce moment, par l'ordre du 26 prairial an VI, qu'ils sont placés sous le commandement du chef de brigade Bessières, commandant le *régiment* des Guides à cheval de l'armée, qu'ils reçoivent pour chef de bataillon l'intrépide Dupas, qui plus tard sera le chef des Mamelucks, et qu'ils prennent un uniforme de la même couleur que les Guides à cheval. Le corps ne paraît point d'ailleurs avoir une réputation de discipline excellente, car le Général insiste sur la nécessité de la maintenir.

Comment, étant donnés ces effectifs, expliquer

l'ordre, en date d'Alexandrie, le 18 messidor an VI, par lequel le Général en chef constitue le corps des Guides à dix compagnies, quatre et une auxiliaire à cheval, trois et deux auxiliaires à pied, plus soixante canonniers, formant, avec l'état-major et vingt musiciens qui y sont attachés, un total de 1,244 hommes ? On peut penser seulement que le recrutement des quatre compagnies à cheval s'est opéré par un prélèvement sur les régiments de l'armée, que la compagnie auxiliaire à cheval a pu être formée en partie d'indigènes, comme les deux compagnies auxiliaires à pied ; et on peut constater que l'effectif des trois compagnies réglementaires à pied se trouve correspondre assez exactement avec l'effectif des Guides à pied embarqués à Malte.

Quoi qu'il en soit, ce n'est plus ici, comme l'a dit Napoléon, « une compagnie de deux cents casse-cou bien montés, braves, hommes et chevaux d'élite », c'est une réserve qui, étant donné l'effectif total de l'armée, a son importance. Les trois éléments essentiels qui formeront par la suite la Garde consulaire, puis la Garde impériale, s'y trouvent réunis. Par suite de circonstances, ce furent les Grenadiers de la Garde du Directoire et les Grenadiers de la Garde des Consuls qui furent appelés à prendre dans la Garde consulaire les premières places ; ce fut donc de

20

ces corps que procédèrent les Grenadiers à cheval et les Grenadiers à pied de la Garde, mais des Guides de l'Armée d'Égypte vinrent parallèlement les Chasseurs à cheval, les Chasseurs à pied et l'Artillerie. On peut même dire que pour l'idée mère, l'idée essentielle, l'idée de la *Garde réserve*, elle est toute réalisée dès l'an VI.

A son départ d'Alexandrie, Bonaparte emmène avec lui une centaine, de ses Guides, et ce sont eux qui, au 7 frimaire an VIII, sont constitués en une compagnie de Chasseurs à cheval comptant au total 117 hommes, officiers compris. Telle est l'origine modeste du corps. Il ne tarde pas à se développer d'une façon singulièrement rapide : d'abord, dès la fin de l'an VIII, malgré l'arrêté de frimaire, il ne s'agit plus d'une compagnie avec un simple capitaine commandant et trois lieutenants, mais de deux compagnies, chacune avec un chef d'escadron, un capitaine et quatre lieutenants; à la fin de l'an IX, ce ne sont plus deux compagnies, ce sont deux escadrons, chacun de deux compagnies, et l'état-major aussi s'arrondit de deux adjudants sous-lieutenants et d'un porte-étendard. Enfin, par les arrêtés du 23 brumaire et du 17 ventôse an X, le dernier pas est franchi : le régiment des Chasseurs est constitué tel que le régiment des Grenadiers. Il a un état-major composé de : un chef de brigade, trois et bientôt

quatre chefs d'escadron, un capitaine instructeur, un adjudant-major, un sous-instructeur, un quartier-maître, deux adjudants sous-lieutenants, quatre porte-étendard et deux officiers de santé; il y a un petit état-major de quatorze sous-officiers ou maîtres ouvriers, et, si l'arrêté détermine que provisoirement le régiment sera composé seulement de deux escadrons, chacun de deux compagnies de 118 chasseurs, officiers compris, plus deux enfants de troupe, ce provisoire dure peu; dès la fin de l'an X, les cadres sont au complet, et, pour recruter les quatre escadrons, l'on a trouvé assez d'hommes d'une conduite irréprochable, ayant fait quatre campagnes, ayant reçu des récompenses pour actions d'éclat et dont la taille atteint au moins 1 mètre 7 décimètres.

Dès lors on peut dire que le régiment a trouvé sa forme définitive; il ne subira plus maintenant que des changements insignifiants. A l'Empire, le décret du 10 thermidor an XII créera quelques emplois nouveaux dans l'état-major et, par compagnie, un emploi de lieutenant en premier; il augmentera le nombre des maréchaux des logis et des brigadiers et portera la force du régiment de 974 sabres à 1,018; un an plus tard, le décret du 30 fructidor an XIII établira un corps de vélites à cheval, dont quatre compagnies, chacune de 119 hommes, seront affectées aux Chasseurs; le

15 avril 1806, l'organisation nouvelle de la Garde donnera aux Chasseurs deux majors au lieu d'un et sept chefs d'escadron, augmentera l'état-major de quelques officiers subalternes et le petit état-major de quelques sous-officiers, mais il réduira les vélites à un escadron de deux compagnies de 125 hommes chacune. Le nom de vélites disparaîtra lui-même le 1er août 1811, où le nombre des escadrons du régiment sera régulièrement porté à cinq. Il sera de huit le 18 janvier 1813, de dix le 6 mars (celui des Mamelouks formant le dixième) et à la fin de la même année le régiment sera partagé en deux (1er et 2e Chasseurs de la Garde). Mais on peut penser que cette organisation n'a existé que sur le papier et pour la facilité des opérations militaires, que, de fait, les deux régiments ne formaient qu'un seul corps. Le 2e Chasseurs de la Garde est bien à la vérité employé nominalement, sous le général Maison, à la défense de la Belgique, tandis que le 1er suit l'Empereur, mais les compagnies de l'un et de l'autre régiment se trouvent mêlées; dans le 2e, qui paraît devoir être *Jeune Garde*, figurent des compagnies *Vieille garde* et réciproquement dans le 1er. Ce 2e Chasseurs a-t-il même été constitué officiellement? N'est-ce pas par une fausse interprétation des termes du décret du 18 janvier 1813 appliquant aux conscrits du 8e escadron nouvel-

lement formé la qualification de *seconds chasseurs*, qu'on est arrivé, lorsqu'un 9e escadron a été organisé en 1814 et qu'une sorte d'apparence d'unité régimentaire a été établie, à qualifier cette unité de 2e régiment de Chasseurs à cheval de la Garde, de Hussards, d'Éclaireurs de la jeune Garde? Ce qui amènerait à le croire, c'est que, le 27 mai 1815 seulement, un corps fut constitué, portant officiellement le nom de 2e régiment de Chasseurs de la Garde. Ce corps reçut alors un uniforme différant de celui des Chasseurs Vieille Garde par le schako rouge garance avec double visière, les parements garance au dolman, la bande garance au pantalon, la pelisse garance. Ce régiment, du reste, ne quitta Chantilly, où il paraît avoir été formé, que pour suivre la retraite sur la Loire.

C'est du corps des Guides que procède le corps des Chasseurs à cheval de la Garde ; c'est des Guides aussi qu'il tient son uniforme. On a lieu de croire que de 1796 à 1799, les Guides ont porté l'habit vert avec collet écarlate, revers verts en pointe et passepoils rouges avec la culotte verte et le gilet rouge à deux rangs de boutons jaunes. Ils y ajoutaient l'épaulette et les aiguillettes jaunes (rouges selon certains documents graphiques). Quant à leur coiffure, en

Italie, c'était sans doute le chapeau, porté en colonne, avec plumet vert et rouge; au moment du départ pour l'Egypte, un colback en peau noire avec plumet semblable à celui du chapeau et flamme rouge. Mais, déjà, chapeau et colback sont portés alternativement, et les documents graphiques montrent des guides en colback à l'assaut d'Alexandrie, en colback et en chapeau à la bataille du Mont-Thabor, en chapeau même à Marengo. En Egypte, ils avaient, en fructidor an VI, reçu des casques d'une forme particulière qu'ils ne paraissent point avoir conservés, et ils avaient été autorisés à porter le pouff tricolore qu'ils ont gardé durant tout le Consulat et l'Empire.

Ce sont là, comme on voit, les éléments essentiels du costume des chasseurs de la Garde, et il suffit de joindre à cet habit et à cette culotte verte et à ce gilet rouge, la pelisse rouge, pour que l'uniforme traditionnel apparaisse. Sans doute, par des détails, le costume participe plus de celui des Hussards que de celui des Chasseurs; avec le temps, et par suite de la splendeur croissante de la Cour impériale, il recevra des agréments et des enjolivements : la coiffure s'exagérera en hauteur et en largeur, les tresses se multiplieront et la sabretache, d'abord portant un cor de chasse sur un faisceau de licteur, puis pré-

sentant en belle couleur les armes de l'Empire, battra les bottes à la hongroise désormais découvertes et ornées d'un galon et d'un gland orange ; mais d'essence, les Chasseurs de la Garde consulaire, puis impériale, resteront guides, et le fond de leur uniforme sera vert, non parce que le vert est la couleur des Chasseurs, mais parce que le vert est la couleur de Bonaparte — qu'il a même été la couleur nationale de la Corse. Bonaparte choisit le vert pour ses Guides parce que le vert est à son gré, de même que, au Consulat, sa livrée est verte et que, en Italie, il fait du vert la couleur nationale.

Cela est si vrai que l'étendard des chasseurs à cheval, cet étendard que le général Lefebvre-Desnoëttes avait sauvé et emporté dans son exil aux Etats-Unis, qu'il remit, lors de son retour désastreux en Europe, aux mains du roi Joseph et qui appartient aujourd'hui à S. A. le prince Napoléon-Charles, est vert, brodé en or et argent, de feuilles de chêne et de lauriers, avec, aux quatre coins, un cor de chasse, au centre un cor beaucoup plus grand où sont inscrites les lettres E. F. ; au-dessus, en banderolle, les mots : *Chasseurs de la Garde;* qu'il a ce qui prouve bien qu'il est l'étendard du régiment quoiqu'il affecte la forme d'un guidon de dragons, sa cravate frangée d'or et que cette cravate porte aux extré-

mités, brodées d'or et d'argent, l'inscription en lettres d'or : *Vive l'Empereur !*

Le vert était accidentellement, peut-on dire, la couleur des Chasseurs; il est essentiellement la couleur napoléonienne.

On pourrait avec quelque recherche — et quel intérêt ne présenterait pas ce travail ! — reconstituer presque en entier le personnel des Guides de l'Armée d'Italie. On ne veut indiquer ici que la carrière de quelques-uns; mais c'est là une note nécessaire. Pour faire voir de quel acier ces hommes étaient trempés et comme ils avaient été choisis, pour faire juger l'esprit qui les animait et les aventures qu'ils ont courues, rien ne vaut le récit de cette chevauchée héroïque par le monde, où l'escadron lancé en plein galop, laissant quelque mort à chaque coin de route, arrive à la fin de sa course si réduit qu'il compte à peine quelques cavaliers, mais escorté de ces ombres qui lui font cortège, si tumultueux alors et si grand que les survivants auront beau se chamarrer de décorations et de grades, le seul titre de Guide de l'Armée d'Italie qu'ils porteront devant la postérité, l'emportera sur tous les autres.

Bessières, capitaine de la compagnie, marche en tête; maréchal d'Empire, duc d'Istrie, colonel

général de la Garde, commandant en chef la cavalerie, il est tombé, à Rippach, de la mort du soldat.

Puis Jean-Baptiste Barbanègre, l'aîné de cette famille de héros; lieutenant aux Guides le 20 floréal an V, au sortir du 22e Chasseurs; capitaine en l'an VII, durant l'expédition d'Égypte; entré dès l'an VIII capitaine aux Grenadiers à cheval, décoré d'un sabre d'honneur à Marengo, chef d'escadron et aide de camp de Bessières en l'an XI, colonel au 9e Hussards après Austerlitz, tué glorieusement à Iéna en menant la charge.

Dahlmann, fils de soldat, enfant de troupe au régiment Dauphin-cavalerie, admis à la solde à l'âge de huit ans, engagé en 1785 et passé brigadier en 1790; il quitte alors, mais rentre la même année soldat au 53e d'infanterie; il fait avec ce régiment les Campagnes de la Moselle et des Pyrénées-Orientales, est envoyé en Italie et passe, le 4 messidor an IV, dans les Guides; en trois mois, il y fait les bas grades et est nommé sous-lieutenant à la fin de l'an V. Après Salheyeh, le Général en chef le fait lieutenant, et capitaine après Aboukir. Dahlmann revient avec Bonaparte, et tout de suite après Brumaire il est capitaine adjudant-major de la Cavalerie de la Garde consulaire avec le grade supérieur; à l'organisation de l'an X, il prend le commandement d'un escadron

des Chasseurs, et, en l'an XIV, lorsque Morland a été tué à la charge d'Austerlitz, il est promu colonel en second. Il est général de brigade après Iéna et tombe à Eylau frappé à la hanche d'un coup de biscaïen. L'Empereur fit son fils baron de l'Empire avec une dotation de 4,000 francs et donna 6,000 francs de pension à sa veuve.

Ensuite, un personnage singulier, un nègre, le citoyen Hercule. « J'ordonnai au citoyen Hercule, officier de mes guides, écrit Bonaparte dans son rapport sur la bataille d'Arcole (29 brumaire an V), de choisir vingt-cinq hommes de sa compagnie, de longer l'Adige une demi-lieue et de tomber ensuite au grand galop sur le dos de l'ennemi en faisant sonner plusieurs trompettes. Cette manœuvre réussit parfaitement : l'infanterie ennemie en fut ébranlée. » Le service parut si éclatant au Général en chef que, le 1er nivôse, il nomma Hercule capitaine, en même temps qu'il allouait 72 francs à chacun des vingt-cinq guides qui l'avaient accompagné. Le 16 ventôse, il accorde à Hercule une gratification de 5,000 livres et aux guides qui étaient avec lui une gratification de 20,000 livres (les généraux, sauf Joubert qui a 2,000 livres, n'en ont que 1,000). Enfin, sur les cent sabres d'honneur dont, le 21 brumaire an VI, il a ordonné la distribution aux plus braves de son armée, il en donne un à Damingue

(Joseph) dit Hercule, et il fait graver sur la lame : « Pour avoir renversé, à la tête de vingt-cinq Guides, une colonne autrichienne à la bataille d'Arcole. »

Dans sa vieillesse, Hercule se plaisait à raconter que, fils d'un noir de Cuba, établi à Bordeaux, il s'était, tout enfant, engagé comme tambour et qu'en cette qualité il avait obtenu, *avant la Révolution*, des baguettes d'honneur; il avait, ensuite, disait-il, commandé, à l'époque de la Convention, un bataillon noir destiné à une expédition en Irlande, et enfin était entré comme lieutenant dans les Guides de l'Armée d'Italie. Il prétendait n'avoir pas quitté Napoléon, auquel il reprochait de ne l'avoir pas fait *maréchal de France*. L'Empereur, disait-il, sentant son injustice, voulait se débarrasser de lui en l'envoyant toujours au plus fort de la mêlée. Il se parait de la croix d'or de la Légion et de la croix de Saint-Louis et se donnait comme maréchal de camp en retraite.

Les deux premières assertions sont peut-être exactes. Quoique né à la Havane en 1761, Hercule a pu être transporté tout enfant à Bordeaux. On le trouve, en 1794, soldat dans Champagne-infanterie, et il a pu d'abord y être tambour, mais c'est là tout ce qu'il faut retenir de son récit. De Champagne-infanterie il est en réalité passé, en 1793, au 22e Chasseurs à cheval, avec lequel il a

fait, à l'Armée des Pyrénées-Orientales, les campagnes des ans II et III et où il a été promu maréchal des logis le 20 prairial an III. Il est venu comme tel à l'armée d'Italie et a été incorporé avec son grade dans les Guides. Il est maréchal des logis quand, à Bassano, sous les ordres du lieutenant Guérin, il se précipite, lui douzième, sur deux bataillons croates qui forment l'arrière-garde de l'armée autrichienne et leur fait mettre bas les armes. Lieutenant à la suite de ce fait d'armes, il reçoit, pour sa conduite à Arcole, les faveur qu'on a vues.

Il passe en Egypte avec Bonaparte, combat avec son intrépidité habituelle aux Pyramides et à Saint-Jean-d'Acre. A Aboukir, il est chargé d'enlever une redoute, et, dans une charge furieuse, s'empare de tous les retranchements ennemis. Bonaparte lui reproche d'avoir outrepassé ses ordres. « Que voulez-vous, répond Hercule, nous étions en si beau chemin! ». Nommé sur le champ de bataille chef d'escadron provisoire, Hercule revient en France avec son général et, dès frimaire an VIII, on le voit, ce nègre qui ne sait ni lire ni écrire, chef d'escadron des Chasseurs de la Garde, côte à côte avec Eugène de Beauharnais, le beau-fils de Bonaparte. Il reste trois ans en cet emploi, mais il y devient en vérité trop disparate à mesure qu'on approche de

l'établissement de l'Empire, à mesure que l'Etat s'affermit et que la nouvelle Cour se peuple. Pauvre Hercule! Le Premier Consul lui donne le commandement d'un bataillon de pionniers noirs, à lui si ravi de commander des blancs! A la vérité, il est de la Légion dès l'origine et il a l'Aigle d'or aussitôt qu'on y établit des grades, mais il est si dégoûté des pionniers noirs qu'il demande sa retraite, et l'Empereur la lui accorde le 27 frimaire an XIV, en lui conservant la totalité de son traitement. Jusqu'en 1816, il vit à Monza avec une Milanaise qu'il a épousée et dont il a deux enfants; mais, alors, voici qu'il sort brusquement d'Italie, se révèle bourbonnien et catholique à effrayer un verdet, obtient d'être attaché comme aide de camp au général de Fontanges, qui va en mission à Saint-Domingue, et, sur *le Railleur*, en pantalon écarlate, en habit brodé sur lequel brinqueballent ses croix — dont une apocryphe — il fait la joie des enseignes, auxquels il raconte son mépris pour les Haïtiens, *ces nègres*, et la jalousie de l'Empereur, qui n'a pas voulu le faire maréchal !

On ne sait rien du lieutenant Guérin, qui a mené la charge de Bassano, et des officiers c'est assez parler; mais les hommes ne valent-ils pas qu'on dise un mot de ce qu'ils ont fait? Ainsi, ce Bonnet, un garçon de vingt ans qui, depuis trois

ans déjà, au sortir de l'École des trompettes, sert comme brigadier trompette au 5e d'Artillerie à cheval et au 3e Hussards et qui, le 20 prairial an IV, est entré dans les Guides en remettant ses galons : il est un des douze de la charge de Bassano et c'est lui qui, à Arcole, mène ce beau bruit de cuivre qui fait croire aux Autrichiens qu'un régiment au moins va les charger. Il redevient brigadier trompette après Arcole, ne va pas en Egypte, mais, dès l'organisation des Chasseurs, il y est appelé de l'Armée d'Helvétie. A Marengo, il se signale de telle sorte que le Premier Consul lui décerne une trompette d'honneur. Il suit partout son Empereur, est maréchal des logis en l'an XIV, maréchal des logis chef en 1809 ; enfin, il passe lieutenant en second le 6 décembre 1811 et lieutenant en premier le 1er avril 1813.

Plus heureux, non plus brave, Desmichels, qu'on a prétendu rattacher à une famille noble et dont le père, boulanger à Digne, se nommait Michel. A quinze ans, il s'engage au 13e Hussards, entre aux Guides le 21 prairial an IV est brigadier en Egypte et maréchal des logis au retour dans la Cavalerie de la Garde consulaire. Il passe sous-lieutenant aux Chasseurs en l'an IX, lieutenant en second en l'an XII, lieutenant en premier en l'an XIII. Dans la campagne de l'an XIV, aux environs de Nuremberg, il fait, avec son

peloton de trente hommes, la tête de colonne de la cavalerie aux ordres du Grand-duc de Berg. L'arrière-garde autrichienne, trois cents hommes d'infanterie légère, se présente à lui. Il voit qu'elle se garde mal, la charge et la fait toute prisonnière. Après, c'est un bataillon qui, comptant sur l'arrière-garde, marche en désordre. Desmichels l'enfonce, prend quatre cents hommes et deux drapeaux. Aux coups de fusil, quatre cents dragons de Latour se rabattent sur lui. Il les rencontre dans un chemin creux où leur front ne peut s'étendre plus que celui des trente Français. Ceux-ci, sans compter, se jettent sur le premier peloton, l'enfoncent, lui font tourner bride sur les autres qui se dispersent épouvantés. Cinquante hommes sont tués, cent cinquante pris, et vingt-cinq canons, et la caisse militaire, et tous les chariots, et tous les bagages. Là-dessus, Desmichels est nommé capitaine et officier de la Légion, et les trente hommes de son peloton reçoivent l'aigle d'argent. En 1807, il est chef d'escadron. Il passe, en 1811, colonel du 3e Chasseurs, avec lequel il combat en Espagne et en Italie. En 1815, il commande le 4e Chasseurs, qu'il mène en Belgique. Il reprend du service en 1821, est maréchal de camp en 1823 et lieutenant général en 1835. On sait le rôle qu'il a joué à cette époque. L'Empereur l'avait fait chevalier de

l'Empire, avec une dotation de 2,000 francs sur le mont de Milan. Il obtint, dit-on, de Louis XVIII, un titre de baron.

Daumesnil tient le sien de l'Empereur en même temps que 14,000 francs de dotation, mais il tient de lui-même, de la hauteur de sa conscience, l'immortalité attachée à son nom. Chasseur au 22e en l'an II, brigadier aux Guides le 25 prairial an V, à Arcole, avec son camarade Muzy, il retire Bonaparte du marais où il est tombé; à Saint-Jean-d'Acre, lorsqu'une bombe éclate aux pieds de Bonaparte, il se précipite au-devant de la bombe; à Aboukir, au plus fort de la mêlée, il enlève l'étendard du Capitan Pacha; en l'an VIII, il est adjudant sous-lieutenant aux Chasseurs de la Garde, et de grade en grade, major après Eckmühl; à Wagram, il tombe la jambe fracassée par un boulet. On sait le reste : comment, amputé deux fois, promu par l'Empereur général de brigade et nommé gouverneur de Vincennes, il soutint, en 1814 et en 1815, l'honneur de l'armée; comment, en ce temps où chacun cherchait à se vendre, il repoussa les acheteurs et prouva aux étrangers et aux Français que, sans la trahison, les Alliés ne seraient pas plus entrés dans Paris qu'ils ne sont entrés dans Vincennes.

On voudrait tous les nommer, au moins dire

un peu de cette consolante gloire et, de ces ancêtres ignorés, de ces héros inconnus, réveiller le sang trop lent aux artères des petits-fils.

Ce Bourde, qui fut de la charge de Bassano et qui tomba à Eylau, lieutenant en premier aux Grenadiers à cheval et officier de la Légion; ce Bernichon, maréchal des logis aux Guides, qui, pour son étrange bravoure, reçoit, le 16 ventôse an V, une pension de 250 livres et meurt simple brigadier de Gendarmerie; ce Legros, venu aux Guides le 13 brumaire an V du 10e Chasseurs, passé plus tard aux Guides de l'Armée du Rhin, puis à ceux de l'Armée du Danube, rentré en l'an VIII, maréchal des logis aux Chasseurs, décoré d'une carabine d'honneur pour sa conduite à Marengo, devenu successivement porte-étendard sous-lieutenant, lieutenant en second et lieutenant en premier, et tué à Eylau; ce Joseph Guibert, guide depuis le 28 vendémiaire an V, quelque temps grenadier à cheval au retour d'Egypte, décoré d'un sabre d'honneur à Marengo, passé en l'an XIII lieutenant en second aux Chasseurs, avec lesquels il voit Austerlitz et Iéna, et meurt à Eylau; cet Adet, guide le 30 fructidor an IV, porte-étendard en l'an XI, qui, à la grande charge d'Austerlitz, reçoit sa dixième blessure, un coup de feu qui lui traverse les deux cuisses et le basventre et qui n'en meurt que cinq ans après; ce

Pierre Dupont qui, le 14 pluviose an V, rend ses galons de sergent pour entrer simple guide à cheval, suit son général en Egypte, est fait lieutenant par Menou, rentre avec son grade aux Chasseurs de la Garde et est licencié en 1815, lieutenant en premier et officier de la Légion; ce Muzy, entré fourrier aux Guides le 27 brumaire an VI, sortant de la 22e de bataille, maréchal des logis aux Chasseurs, qui, à force d'actes d'éclat, franchit tous les grades, capitaine, chevalier de la Légion et de la Couronne de fer, et qui est tué à Wagram du même boulet qui brise la jambe de son vieux camarade Daumesnil; ce Callory, guide à la formation du corps, venant des Guides du Nord, resté à l'armée d'Italie après le départ de Bonaparte, promu sous-lieutenant en l'an VII, entré avec ce grade aux Chasseurs, de l'an VIII à 1811 faisant toutes les campagnes, montant au grade de capitaine et décrochant avec l'Aigle d'or une dotation de 1,000 francs; major en 1811, au 22e Chasseurs, à la tête duquel il est blessé à Bautzen, et après sept ans de demi-solde, recevant des Bourbons le commandement d'un régiment.

Et l'on voudrait dire ce qu'était ce Béard qui, au départ pour l'Egypte, a juré d'arriver le premier à l'ennemi et qui, devant Malte, se noie en voulant atteindre la plage avant tous les autres;

et ce Calla, le musicien, qui, à Alexandrie, monte le premier à l'assaut et tend la main aux grenadiers; et les huit qui, à la révolte du Caire, se font tuer sur le corps de Sulkowski; et le lieutenant Dardel, et les trente-huit qui tombent aux assauts de Saint-Jean-d'Acre; et Joseph Louis, qui sauve son général à la mer Rouge et dont on sait seulement que, maréchal des logis aux Chasseurs, il eut une carabine d'honneur après Marengo. Quel recueil d'histoire antique vaudrait le simple récit de ce qu'ont fait ces hommes. C'est ici du Plutarque vrai, du Plutarque qui mettrait une flamme en tous les jeunes garçons de France. Le 1er pluviôse an V, en envoyant Bessières porter au Directoire onze drapeaux pris sur l'ennemi aux batailles de Rivoli et de la Favorite, Bonaparte dit des Guides : « C'est une compagnie de braves gens qui ont toujours vu fuir devant eux la cavalerie ennemie et qui, par leur intrépidité, ont rendu des services très essentiels. » Ce qu'il dit là ne s'applique pas seulement aux Guides; cela trace en quelques mots la carrière que suivront de 1799 à 1815 les Chasseurs de la Garde, car ils n'héritèrent pas seulement de l'uniforme, les survivants des Guides, mais surtout de leur esprit.

La façon dont ils se sont recrutés l'indique d'une façon significative : de l'an VIII à 1815, ils n'ont

eu que deux chefs, tous deux alliés directs de Napoléon, ses affidés intimes, ses protégés particuliers : son beau-fils, Eugène Beauharnais, son cousin Lefebvre-Desnoëttes. Eugène, qui à la fin de la campagne d'Italie a rejoint Bonaparte et tout de suite a été son aide de camp, qui après une mission à Corfou l'a accompagné en Egypte où il s'est bien montré, est, au retour, plein d'enthousiasme et, semble-t-il, de dévouement. Ce n'est pas alors cet Eugène prix de vertu, bon fils, bon époux, bon père, qu'une légende complaisante a embourgeoisé à souhait, c'est un Eugène casseur, dépensier, jovial, s'amusant de toutes les farces, même de farceurs de métier, et se plaisant à en inventer pour son compte. C'est un Eugène bon vivant, fort satisfait de son sort et d'être, avant vingt ans, capitaine commandant du corps d'élite le plus célèbre qui soit au monde, mais cherchant à se faire pardonner sa fortune par son amabilité et sa grâce vis-à-vis de ses camarades, par son affabilité vis-à-vis de ses inférieurs, par l'entier sacrifice de sa personne constamment offerte au Premier Consul... Cette fortune, en voici les échelons, en l'an VIII, Eugène est capitaine commandant de la compagnie; en l'an IX, l'un des deux chefs d'escadron du corps — Hercule est l'autre. — En l'an XI, il est chef de brigade. En l'an XII, colonel. Jusque-là, c'est le citoyen Beau-

harnais. En l'an XIII, un premier saut qui n'est pas à l'Almanach : Colonel général des Chasseurs à cheval, en même temps que colonel des Chasseurs de la Garde: puis second saut : *S. A. S. Monseigeur Eugène Beauharnais grand dignitaire de la Légion archichancelier d'État, colonel des Chasseurs à cheval;* l'année suivante mieux encore : les titres et dignités civiles font un paragraphe à part. Ici, aux Chasseurs il est : *Le prince Eugène, colonel général, commandant en chef.* Mais il peut s'établir une confusion entre cette qualification de colonel général et la dignité de colonel général des Chasseurs, un des grands offices de l'Empire, où Marmont a remplacé Eugène depuis le mois de pluviôse an XIII. En 1807, le prince Eugène est donc indiqué : *Général colonel, commandant en chef*, et en 1808, simplement : *Général colonel.*

Depuis que l'Empereur l'a établi en Italie, Eugène n'a plus reparu au régiment auquel, de fait, il a dit adieu au sacre de Milan. Lorsque, en novembre 1807, par le quatrième statut constitutionnel du Royaume, Napoléon l'eut confirmé dans sa vice-royauté et eut en quelque sorte dénoué les liens qui l'attachaient à la France, il sentit la nécessité de donner à son beau-fils un successeur dans ce commandement qu'Eugène avait tenu essentiellement à conserver jusque-là et auquel il

était singulièrement attaché, car il n'est guère de ses portraits d'alors où il se soit fait représenter autrement que sous cet uniforme.

Pour remplacer Eugène, l'Empereur choisit son ancien écuyer, son allié : Lefebvre-Desnoëttes. Né à Paris, fils d'un tailleur à la mode, il s'était, à dix-neuf ans, enrôlé dans la Légion des Allobroges ; six mois après. il était entré sous-lieutenant au 5e Dragons, avec lequel il avait combattu aux Armées du Nord de Sambre-et-Meuse, de Rhin-et-Moselle et d'Italie. Lieutenant en l'an V et capitaine en l'an VI, il fut, en l'an VIII, appelé comme aide de camp près du Premier Consul, assista en cette qualité à la bataille de Marengo, passa un an après dans la Gendarmerie d'élite avec le grade de chef d'escadron et fut chef de brigade du 18e Dragons le 9 nivôse an XI ; il avait trente ans à peine. Il épouse alors mademoiselle Rolier, cousine de l'Empereur, est écuyer de l'Empereur et général de brigade ; il est détaché en 1806, premier écuyer et aide de camp du prince Jérôme, qu'il dirige dans la Campagne de Silésie, et, enfin, le 18 janvier 1808, il est appelé au commandement des Chasseurs de la Garde. Il garde ce poste d'honneur jusqu'en 1815, toujours en tête, si bien que, à Benavente, chargeant avec quatre cents hommes contre deux mille Anglais, il a son cheval

tué, ne peut suivre ses hommes en retraite et est pris. Mais il s'échappe d'Angleterre, revient en 1812 pour la campagne de Russie, et toujours égal à lui-même, il prend en Allemagne une part considérable aux opérations de 1813, et blessé de deux coups de baïonnette à Brienne, n'en est pas moins de tous les combats. Il accompagne l'Empereur jusqu'à Roanne après l'Abdication et, sur son ordre, va se mettre à la disposition du Roi, qui lui conserve son commandement. Mais Lefebvre-Desnoëttes n'y peut tenir : le 19 mars 1815, il soulève son régiment et marche sur Paris; à Compiègne, certains de ses officiers refusent de le suivre plus avant et font leur soumission. Lui se cache jusqu'au 20 mars, où l'Empereur, rentré dans sa capitale, lui rend ses Chasseurs qu'il mène à Waterloo avec les Lanciers. Il est proscrit par la seconde Restauration, s'échappe, part pour les États-Unis où il fonde le Champ-d'Asile, qu'il défriche et laboure lui-même. Sa santé s'altère profondément; après la mort de son Empereur, il demande à revenir en France pour purger la sentence de mort rendue contre lui par contumace. Il obtient des garanties, s'embarque sur le navire *l'Albion*, laissant aux mains du roi Joseph le précieux étendard des Chasseurs, et le navire qui le porte périt corps et biens sur les côtes d'Irlande, le 22 avril 1822.

Après ces deux noms, que d'autres qui veulent être prononcés : c'est Morland, colonel en second de l'an XIII, tué à Austerlitz; Dahlmann, qui lui succède, tué à Iéna; Guyot, blessé de deux coups de feu à Waterloo, à la tête des Grenadiers; Lion, dont l'Empereur a dit en le nommant : « Il me faut un lion pour commander ce régiment; » Corbineau, d'Avranche d'Haugéranville, Daumesnil; puis, au rang des chefs d'escadrons, Thiry, le jeune Marbeuf, Rabusson, Labiffe, Charpentier à la main mutilée, Clerc qui avec cent Chasseurs prend huit pièces de canon à Austerlitz, Fournier qui tombe à Wagram, Bayeux, Lafitte, Caire, Bellebaux, et la vie de chacun de ces hommes mérite d'être donnée en exemple.

Ils sont braves entre les braves, certes, mais pourtant pas plus que les officiers subalternes et que les hommes. Pour un officier de cavalerie, être admis aux Chasseurs de la Garde, même en perdant un grade bien acquis, c'est la plus haute récompense à souhaiter pour dix campagnes et vingt actions d'éclat. C'est entrer dans une classe à part, la plus élevée qui soit dans l'armée, non tant parce que le corps est chargé immédiatement et constamment de la garde de l'Empereur, mais parce que, quelle que soit la place qu'on y tienne, le simple fait d'en porter l'uniforme atteste l'homme d'élite. Ici la hiérarchie militaire est

entendue d'une façon particulière. Le grade ne prouve pas la supériorité du courage, mais de l'intelligence et de l'instruction; les simples Chasseurs sont presque tous décorés, parfois de la Couronne de fer en même temps que de l'Aigle d'argent. Il y a des maréchaux des logis officiers de la Légion. Ils s'y connaissent, ceux-là, en valeur militaire, et on ne leur en impose pas. Ils ont leur franc-parler, même avec leur Empereur, à qui ils portent mieux que de l'admiration et du respect, une sorte de tendresse. Ils donnent pour lui tout ce qu'ils ont, leur sang d'abord, puis leur pauvre argent de soldats, n'hésitant point, si leur cheval est tué, à en acheter un autre de leur pécule afin de se retrouver plus vite en ligne. Il y a en eux, avec une fermeté que rien n'abat, un tour d'esprit plaisant et gai, une familiarité qui connaît les distances et ne les franchit point, mais s'échappe parfois en un mot jeté à la cantonnade. On n'est estimé de ces gens-là que si l'on est brave comme ils sont; on n'est aimé d'eux que si l'on possède vraiment les belles qualités françaises, et, avec le mépris de la mort, la gaieté, la générosité, la droiture, une fidélité que rien ne trouble, que rien n'abat, qui ne se dément jamais, une fidélité qui est une religion, la religion de la Patrie et de l'Empereur.

Qu'on s'étonne ensuite que ces cavaliers soient

les plus populaires de l'armée : ils incarnent ce qu'il y a de meilleur en notre peuple ; ils sont l'expression exacte de ses vertus les plus hautes, celles qui font le mieux valoir l'humanité parce que rien en elles n'est de convention. Ils sont les exemplaires les plus purs et les plus nets de cette génération qui, vingt années durant, a résisté à la féodalité coalisée et a maintenu, avec l'indépendance de la Nation, les grands principes que la Révolution avait proclamés. Ils ont été les leviers avec lesquels Celui qui s'est proclamé « le premier soldat, le grand représentant » de la Révolution française, a soulevé le monde, et lui qui, comme il l'a annoncé, « demeure pour les peuples l'étoile de leurs droits, de leurs efforts, de leurs espérances », apparaît à l'imagination de la postérité entouré de ces satellites, les Chasseurs de la Garde, carabine à l'épaule ou sabre au poing, calmes, impassibles, superbes et doux, assurés de leur force comme le Peuple dont ils sortent, assurés de leur gloire comme l'Armée qu'ils incarnent.

*
* *

Pour ajouter encore à la popularité des Chasseurs à cheval, pour leur donner ce caractère d'exotisme et d'étrangeté qui achève la légende, il ne faut pas oublier que, à leur corps, presque dès l'Em-

pire, les Mamelucks furent adjoints. Au début, bien qu'ils fussent destinés à accompagner partout le Premier Consul, ils ne faisaient point partie de la Garde. L'arrêté du 17 nivôse an X, qui ordonnait la formation d'un escadron de cent cinquante Mamelucks, stipulait seulement que cet escadron, organisé comme un escadron de hussards, serait commandé par le chef de brigade Rapp et ne coûterait pas plus cher, pour la solde et les masses qu'un escadron de Chasseurs de la Garde. Sauf deux officiers chargés, l'un de l'administration, l'autre de la police et de l'instruction, un quartier-maître français et deux secrétaires interprètes ayant le traitement de caporal-fourrier, tous les officiers et soldats devaient « être pris parmi les mamelucks syriens et cophtes venant de l'armée d'Orient et ayant fait la guerre avec l'armée française ». Ils conservaient le costume de mamelucks et, « pour marque de leur fidélité à l'armée française, ils portaient le turban vert ».

Les trois officiers qui étaient chargés de l'organisation des Mamelucks étaient trois héros d'Égypte. Près de Desaix, à Sédiman et à Samanhout, Rapp avait été admirable. On sait comme avait fait le quartier-maître Delaître, le futur major du 1er Chevau-légers; quant à Édouard Colbert, capitaine chargé de l'administration, il s'était signalé d'abord comme commissaire des guerres,

puis comme aide de camp du général Damas. Colbert, au reste, ne se fixa pas au corps et demanda presque tout de suite à passer aide de camp près de Junot; Rapp non plus n'y demeura guère. Ses fonctions d'aide de camp du Premier Consul et les missions qu'il avait à remplir l'absorbèrent et il ne tarda pas à être remplacé par Dupas, soldat en Piémont, à Genève, et en France, vainqueur de la Bastille, capitaine dans la Légion des Allobroges, aide de camp de Cartaux devant Toulon, Dupas, qui le premier passa le pont de Lodi à la tête de deux cents Carabiniers de sa légion, qui fut blessé de cinq coups de feu à Caldiero et d'une balle à Anghiari; qui, chef de bataillon des Guides à pied en Égypte, commandant de la citadelle du Caire, lutta, durant trente-quatre jours, avec deux cents éclopés, contre deux mille Turcs et contre toute la population révoltée. Nommé adjudant supérieur du Palais à son débarquement, en ventôse an X, chef de brigade quelques mois après, et chargé, le 12 floréal an XI, du commandement des Mamelucks, Dupas fut promu général de brigade en fructidor et chargé presque aussitôt d'un commandement supérieur sur les côtes.

A son départ, la place de chef de brigade fut supprimée et le corps prit son assiette définitive. L'arrêté du 30 nivôse an XII réduisit l'escadron

à n'être plus, au moins nominalement, qu'une compagnie, ayant un état-major français composé d'un capitaine commandant, d'un officier de santé, d'un adjudant sous-lieutenant, d'un vétérinaire et de trois maîtres ouvriers et comprenant comme mamelucks huit officiers dont deux capitaines, deux lieutenants en premier, deux lieutenants en second, deux sous-lieutenants et cent onze sous-officiers, brigadiers, mamelucks, trompettes et vétérinaires. Le décret du 10 thermidor, an XII, en organisant la Garde impériale, ne fit que confirmer ces dispositions, mais stipula que la compagnie serait désormais attachée aux Chasseurs à cheval. A la fin de 1805, un emploi de porte-étendard fut créé au profit d'un officier français, et il semble résulter de certains documents que cet étendard consistait en une Aigle du modèle usité, de laquelle pendait une queue de cheval. Toutefois, on peut se demander s'il n'y a point confusion : le 15 avril 1806, en effet, le corps subit une modification ; l'état-major français est augmenté d'un capitaine instructeur, d'un maître ouvrier, d'un brigadier trompette, et l'effectif de la compagnie de deux brigadiers, de deux trompettes, de 24 mamelucks (de 85 à 109) et de quatre *porte-queues*. Ces queues qu'ils portent sont simplement montées sur une très longue hampe dont l'extrémité est dorée et arrondie, où

nul signe extérieur ne rappelle l'Empire français. Le décret fut incontestablement appliqué en ce qui concerne les porte-queues, puisque ces queues subsistent chez le descendant du colonel des Chasseurs de la Garde. Doit-on penser qu'on les a confondues avec l'étendard qu'elles entouraient et accompagnaient, ou faut-il croire que l'Aigle, telle qu'elle est représentée en un tableau de Taunay, surmontait aussi une queue de cheval?

Le décret du 15 avril 1806 ne paraît pas avoir été appliqué en ce qui touche l'effectif du corps. En effet, le 4 mai 1808, l'empereur reproche à Bessières que des officiers de la Garde se mêlent de recruter en Espagne pour la Garde et il ajoute : « Le corps des Mamelucks est à 86 hommes; qu'il reste à ce nombre. J'ai créé ce corps pour récompenser des hommes qui m'ont servi en Egypte et non pour en faire un ramas d'aventuriers. » De fait, on ne voit pas que l'effectif ait varié jusqu'au 29 janvier 1813, où il fut porté, avec le même cadre, au complet de 250 hommes, dont la moitié fut *Jeune garde*. Il fut à ce moment recruté soit par d'anciens mamelucks ayant quitté le service, soit par des nègres ou des hommes de couleur ayant servi dans différentes armées.

La première formation des Mamelucks avait été

faite à Melun, où résidaient les vieillards, les femmes et les enfants réfugiés à la suite de l'expédition d'Egypte et où ils touchaient, sur la revue de l'inspecteur, les secours qui avaient été attribués à chacun d'eux. En avril 1806, ce dépôt fut transporté de Melun à Marseille où, en 1815, la plupart de ces pauvres gens furent massacrés par la populace avec des raffinements de sauvagerie inouïs.

Pourtant, ce n'était point faute d'avoir payé leur dette à leur patrie d'adoption. Sous les ordres de Delaître, dans la campagne de l'an XIV, ils avaient eu des actions de guerre extraordinaires : dans la charge que mena Rapp à Austerlitz, où Morland fut tué à la tête de ses Chasseurs, les Mamelucks eurent une rude part à la déroute de la garde russe, à la prise de ses canons, de ses étendards et de son chef, le prince Repnin. A Eylau, ils s'acquirent une gloire pareille et lorsque, après le départ de Delaître et le court commandement de Renno, lieutenant en premier de la formation, officier de la Légion le 14 mars 1806, ils eurent pour chef l'héroïque Kirmann, leur réputation s'accrut encore. Kirmann, c'est le héros d'Erbach, de Delmesingen et de Neumark qui, capitaine aux Chasseurs à cheval depuis le 8 mai 1807, prend, avec le grade de chef d'escadron, le commandement des Mamelucks

le 10 septembre 1808. Il fait avec les Mamelucks la campagne de 1808 en Espagne — non tout à fait dès le début, car ils ont cette fois précédé l'Empereur, ils se trouvent le 2 mai dans Madrid révolté et, y ayant perdu plusieurs des leurs, ils en tirent de terribles vengeances — puis il part avec eux en Autriche, assiste à toute la campagne, retourne en Espagne, où on le trouve en 1810 et 1811, puis il fait toute la guerre de Russie; la campagne d'Allemagne, toute la Campagne de France.

Parmi les officiers indigènes, qu'on prenne au hasard, on aura quelque étonnement à voir ce qu'ils ont fait : cet Abdalla d'Osbonne, né à Bethléem, guide interprète à l'Armée d'Orient, avec laquelle il combat vaillamment à Héliopolis, revient en France avec elle et entre au corps sous-lieutenant en l'an X, il est capitaine instructeur en 1811, mais il a reçu sept coups de sabre à Golymin, un coup de lance à Altembourg, un autre à Weymar, une balle au bas-ventre à Hanau; six chevaux ont été tués sous lui dans ses campagnes; il est mis en non-activité après la campagne de Waterloo, en retraite en 1828, et il reprend encore du service en 1830 comme interprète de l'armée d'Afrique, avec laquelle il combat de 1831 à 1835.

Chaïm, couvert des *trente-cinq* blessures qu'il a reçues à Héliopolis, est nommé lieutenant en second à la formation; à Austerlitz, il sauve la vie au général Rapp, s'empare d'une pièce de canon et reçoit trois coups de baïonnette. A Eylau, il est frappé d'une balle à la poitrine et a son cheval tué. A Madrid, le 2 mai, une balle lui traverse la joue, mais il sauve Daumesnil des mains des insurgés. Il est, à la fin de l'Empire, capitaine et officier de la Légion. Il fait encore la campagne de 1815 comme chef d'escadron aide de camp de Lefebvre-Desnoëttes.

Et Daoud Habaiby, lieutenant en premier : à Austerlitz, un coup de baïonnette dans l'aine; à Eylau, deux coups de baïonnette; à Benavente, trois coups de sabre. En 1814, il est aussi capitaine et officier de la Légion.

Il faudrait descendre d'un échelon et, après les officiers, dire les sous-officiers : le 14 mars 1806, l'Empereur nommait dans la Légion, pour leur conduite à Austerlitz, les maréchaux des logis Mazet, Stephani et Azaria; les brigadiers Tany, Tertre, Séraphinn et Ouanis; les mamelucks Passaglou, Ayoub, Soliman, Mirza, Hamet Massory; après Eylau, c'était le tour de Baraqua, de Joari, de Lotz et de Salaony : chacun d'eux a des actions d'une folle bravoure à son dossier.

Or, la récompense, ce fut les massacres de

Marseille, et, pour les survivants, la misère; Chaïm, Daoud et Elias qui, avec quelques autres officiers du corps, s'étaient, à la Restauration, retirés à Melun, jettent au nom de tous, dans une lettre du 26 novembre 1817, un cri de détresse qui tire des larmes. Ceux-là encore sont des officiers et touchent quelques secours. Mais les pauvres Mamelucks, jetés à la rue sans un sou de pension, ignorants de tout autre métier que de se battre, étaient réduits à tendre la main ; les plus heureux — les plus beaux — trouvaient parfois quelque peintre qui voulait bien les accepter pour modèles ; ils en faisaient leur profession et, d'atelier en atelier, en butte aux plaisantes inventions des rapins et aux espiégleries des petits pensionnaires, les héros d'Austerlitz et d'Iéna se prêtaient à la pose et prenaient des airs.

De cela, de ce petit fait inaperçu presque de l'histoire, de ce licenciement des Mamelucks et de leur misère stoïquement supportée, il n'est point sorti seulement des modèles de dessin gravés au pointillé et les lithographies sans nombre des Vernet, il est sorti tout ce mouvement qui, par Géricault et Delacroix, jette la peinture française à l'Orient et s'épanouit sous la palette de Decamps et de Diaz. Ce n'est point de lord Byron, le chantre des assassins de Prevesa, qu'est venu, sans qu'il en eût conscience, au romantisme fran-

çais, la passion de l'Orient ; c'est des Mamelucks, par la peinture, que l'Orientalisme est descendu dans la littérature. Quand, en Grèce, éclate cette révolte où les gens d'Europe placent toutes leurs réminiscences classiques et les vieux soldats de l'Empire leurs rêves de revanche, leur passion des coups à donner et à recevoir, les Mamelucks s'empressent, et l'on en trouve aussi bien chez les Grecs que chez les Turcs. Au siège de l'Acropole d'Athènes, deux hommes travaillant à la porte brûlée laissent passer les heures ; le jour point ; nul moyen de se retirer tant est vif le feu des assiégés. Les deux hommes comptent sur la nuit, mais, la nuit, le feu redouble. Un autre jour arrive et c'est toujours de même. Alors, du trou, se lève un des hommes ; au milieu d'une grêle de balles, il s'élance et arrive sain et sauf jusqu'au camp ; c'est un nommé Nicoli, qui se dit ancien mameluck de la Garde et décoré de la Légion. L'est-il même ? Est-il, comme il le dit, aumônier des Mamelucks de l'Ex-Garde, ce prêtre grec nommé Isachoris, qui fut assassiné par les Turcs le 9 novembre 1823 ? Là aussi, en Orient, des hommes ont pu se parer de cette gloire, s'en rehausser par jactance et s'en grandir au point que, ayant dit qu'ils avaient été de Sa suite, ils aient dû se monter à l'héroïsme. Et ainsi, très loin, par delà les mers, grossie par de ces men-

songes teints et comme affirmés de sang, transmise d'âge en âge comme une religion d'aïeux, la légende de l'Empereur, pareille à celle d'un fabuleux Hercule, emplit d'orgueil et de joie les descendants de ceux qui auraient pu être ses obscurs compagnons, leur fait comme une auréole et, dans les chants des bardes populaires, emplit d'un tumulte de gloire jusqu'aux petits enfants qui ignorent que quelque part il y a une France, mais qui pensent que Celui-là, l'Homme, a été le chef ou le sultan, ou le libérateur de leurs pères...

*
* *

Quoique chasseurs — par suite essentiellement cavaliers légers d'origine — les Chasseurs de la Garde n'ont jamais, aux grands jours de l'Empire, rempli que le rôle de cavalerie de réserve. Ils ont décidé des batailles, ils ont, au moment suprême, enfoncé les bataillons de l'ennemi ou, sabre à sabre, opposé leur front à ses charges. A Austerlitz décidant la victoire, à Eylau arrêtant la défaite, ils ont, dans les dernières campagnes, fourni, comme les autres régiments de la Garde, ces escadrons de service que nul peintre n'a montrés encore tels qu'il les faut voir, où tous d'égal cœur, Grenadiers, Chasseurs, Dragons, Lanciers, sur un geste, sur un signe, se jettent au profond

de la mêlée, d'où ils reviennent confondus, casques et colbacks, bonnets à poil et schapskas, faisant flotter au-dessus de leurs têtes des drapeaux aux couleurs vives, les étendards qu'ils ont conquis et qui demain, dans les rues de Paris où déjà s'agite et fermente la trahison, viendront attester qu'encore une fois l'Empereur a vaincu et feront — ne fût-ce qu'une heure — se terrer les Judas qui cherchent à vendre l'Empereur et la France.

Ils sont, peut-on dire, la splendeur de la cavalerie légère, mais ils sont déviés du principe. Guides, ils étaient à souhait. Prêts aux coups de main comme aux grandes charges, ayant l'esprit de leur état, la compréhension subite des moyens à employer, tels qu'on pût se servir d'eux aussi bien pour reconnaître à longue distance que pour couvrir la retraite, ils étaient, sous l'inspiration de Bonaparte, dans la lumière étrange et presque surhumaine dont il les enveloppait, les *cavaliers légers*. Pourquoi ? Parce qu'ils avaient en même temps que l'initiative et l'intelligence, le petit nombre, le champ d'opérations restreint, une habitude singulière de leurs armes, une hardiesse que rien n'arrêtait, et, en face des opérations pondérées, tactiques, régulières et scientifiques des Autrichiens, quelque chose de jeune, de neuf, de primesautier où était en substance toute la blague

française, mais appuyée d'une bravoure sans seconde et secondée par une agilité non pareille.

Ceux-ci ont été réellement la compagnie franche qui par la suite a manqué aux armées de Napoléon. Mais c'est que, si l'on trouve dans une armée, en temps de guerre et d'une guerre révolutionnaire qui a mis en jeu toutes les activités de la nation, quelques exemplaires d'hommes tels que les Guides, on ne fait pas des Guides, on ne fait ni des partisans ni des éclaireurs avec des régiments quelconques, fussent-ils les meilleurs d'une armée telle que celle de l'an XIV. On peut même dire que meilleurs sont les soldats comme instruction et comme discipline, moins ils sont propres à être éclaireurs. Il faut y porter une passion, une vie, une invention, une ressource d'imagination qui n'est pour plaire ni aux adjudants majors, ni aux bureaux de la Guerre. Aussi les compagnies franches nées de la guerre, faites pour la guerre, indispensables à la guerre, ne peuvent-elles survivre à la paix ou perdent à ce moment toutes leurs qualités. Ainsi les Guides anciens, devenus Chasseurs de la Garde, une fois pliés au règlement, façonnés à la discipline, eussent-ils été incapables de reprendre leur ancien métier — et pourtant Napoléon les jugeait alors, et peut-être à juste titre, des soldats bien supérieurs à ce qu'ils étaient auparavant.

*
* *

Napoléon eût voulu des éclaireurs qui eussent toutes les vertus du soldat le mieux discipliné et toute l'ingéniosité du partisan le plus déluré. Ces deux termes étaient contradictoires; et il ne put, en cela du moins, parvenir à son but; mais est-ce à dire qu'il faille de ce chef lui faire un reproche? Non pas. D'abord, il avait la conscience de cette infériorité de son armée et, dans la mesure où la nature de son esprit le lui avait permis, il avait tenté d'y remédier. Ensuite, les éléments lui manquaient dans l'occident de l'Europe. Enfin, il n'eût point été tel qu'il est — c'est-à-dire par essence organisateur, latin et uniquement latin — s'il eût pu admettre qu'un bien quelconque pût sortir du désordre.

Une partie du génie de Napoléon, et non la moindre, consiste à tirer de l'expérience de perpétuelles lumières, à prendre les hommes à mesure qu'ils sortent du commun, à s'appuyer sur les faits à mesure qu'ils se produisent. Il ne s'arrête jamais en un point et toujours on le trouve en marche; mais, à mesure qu'il marche, il construit. Il ne se contente point de creuser le puits, il en revêt les parois d'une indestructible maçonnerie; il pousse si loin le sentiment de l'ordre

que, hors des classifications que son esprit lui présente, il ne saurait en quelque façon admettre des existences légitimes. Pour sa cavalerie, il en est de même que pour toute l'administration de son Empire. C'en est la force tant qu'il rencontre des nations organisées, car l'organisme qu'il a donné à sa cavalerie comme au reste est supérieur; c'en est la faiblesse, sur ce point spécial des éclaireurs, lorsqu'il se heurte à des peuples en formation, car ici l'individualisme l'emporte sur la cohésion, le désordre sur l'ordre et la barbarie sur la civilisation.

Partout ailleurs, il fournit la formule définitive d'après laquelle, en toute armée, pour parer à toute éventualité, la cavalerie doit être armée, instruite et divisée. Cela est ainsi et ne saurait désormais être autrement, quoique pour se soustraire ici comme ailleurs à la tyrannie de sa tradition, il n'est pas de saugrenues inventions où les pygmées ne s'essayent. Ils savent bien qu'ils ne sauraient échapper aux règles qu'il a tracées, mais ils nient qu'il y soit pour rien et déclarent qu'elles se sont imposées d'elles-mêmes. Ils en savent bien plus long que lui, eux qui, dit-on, auraient, à les en croire, commandé une fois la charge — d'ailleurs infructueuse — d'une brigade, et, pour les rappeler au respect, pour les contraindre à l'admiration, il faut que ce soit un sou-

verain ennemi de la France qui proclame Napoléon le plus grand général de cavalerie de tous les temps.

C'est que tout ne consiste pas à charger bravement en tête d'escadrons, mais à préparer la charge, à en déterminer le moment, à déchaîner d'un coup l'ouragan. Reconnaître le point où il faut frapper, marquer l'instant où ce coup sera décisif, réunir de tous les points les régiments, empêcher qu'on les use inutilement et en détail, obliger qu'on les réserve pour l'assaut décisif, voilà, pour la cavalerie, le rôle du général en chef. Il a composé la symphonie, c'est au chef d'orchestre et aux musiciens de l'exécuter. Le détail ne le regarde plus. Il regarde le chef qui mène la charge et auquel il faut à coup sûr d'admirables et rares qualités pour donner de l'ensemble à l'effort, pour trouver et combiner sur le champ les mouvements tactiques qui peuvent le mieux servir le dessein du Maître, pour choisir son terrain, accroître opportunément la vitesse, donner l'exemple à tous, se montrer le premier aux coups et prouver aux hommes qu'on n'estime pas plus que la leur sa peau — fût-elle de général de division, de maréchal d'Empire, de duc, de prince ou de roi.

Ces agents d'exécution, qui n'ont été et ne pouvaient être que tels — on l'a bien vu lorsqu'ils

ont été livrés à eux-mêmes — nul souverain n'aurait jamais su les choisir comme Napoléon s'il n'avait écouté que son esprit et s'il n'avait point parfois délibéré avec son cœur. Mais ses vieux compagnons des guerres de la Liberté, ceux dont il avait grandi la fortune avec la sienne au point qu'il ne pouvait croire qu'elles se disjoignissent jamais; ceux que, à l'œuvre depuis dix-huit ans, il avait appris à estimer et qu'il aimait, avaient à ses yeux d'étranges immunités. Il leur passait leurs colères, il leur passait même leurs défaillances. Il les voyait tels qu'ils avaient été et s'imaginait que, pour se reprendre, ils n'avaient qu'à vouloir. Lui, l'Empereur de 1814, avait bien pu redevenir le Général de 96. Les autres, pour se retrouver tels qu'à Arcole et à Castiglione, n'avaient, comme il le dit à Augereau, qu'à graisser leurs vieilles bottes de 93. Il ne tient compte ni de l'âge, ni de la fatigue, ni des milieux où ils vivent, ni de la fortune dont ils veulent jouir, parce que lui-même, par un effort de sa nature, se sent le même qu'à vingt-cinq ans, qu'il dompte la fatigue comme alors, qu'il a comme effacé de sa mémoire les échelons qu'il a gravis et ne se soucie de rien hormis la délivrance de la Patrie.

Envers eux — comme envers les femmes — il a la surprenante faculté du pardon entier, il abolit de sa mémoire l'injure reçue, et il ne se souvient

que des services passés. Vertu fatale pour un souverain tel que lui, il est reconnaissant. Certains qui l'ont desservi, offensé, trahi même et qu'il n'a point brisés parce qu'il se souvenait des temps anciens où leur jeune gloire se confondait avec la sienne, ont été, les uns volontairement et de parti pris, les autres parce que leur cerveau était affaibli ou dérangé, les artisans de sa ruine. Si, au retour de l'île d'Elbe, il avait fait place nette des vieux et renouvelé avec des jeunes les cadres supérieurs, qui sait ?... L'oubli des principes que lui-même avait posés et qui avaient été les raisons de sa brillante fortune, a eu, même avec lui pour chef suprême, cette conséquence fatale. Et qu'on recherche comme ses hommes s'appelaient et qu'on compare...

. . .

Hors sur ce point — et combien d'excuses ne trouve-t-on pas à cette faute que son cœur lui fit commettre — l'on peut dire que, ici comme ailleurs, il excelle à choisir ses agents d'exécution. Il distribue les rôles selon que chacun les doit jouer; il restreint ou augmente la part d'initiative que l'un ou l'autre doit prendre, non d'après l'uniforme qu'il porte, mais selon l'intelligence, l'activité et l'énergie dont il a fait preuve. Il maintient et affermit les spécialités parce qu'elles correspondent à des nécessités tactiques,

mais, s'il sent qu'un homme est *né chef*, il le fait passer rapidement par chaque service, de façon qu'il complète ses connaissances et prenne la pratique de chacune des armes. Il n'a point de préventions, sait revenir et ne craint point de se déjuger. S'il prend du goût pour un jeune homme que le hasard a mis sur son chemin, il l'éprouve avant de s'y livrer, et ce n'est qu'après un rude apprentissage, après lui avoir fait recevoir en un mois plus de coups de fusils que les autres n'en ont reçu en dix ans, qu'il se détermine et qu'il l'avance. Il croit toujours, comme il disait à Aubry en 1794, que « l'on vieillit vite sur les champs de bataille », et, pour lui, c'est cette ancienneté qui compte.

En un point seulement il demeure inflexible, c'est en sa notion de l'Honneur. Qu'entend-il par ce mot, qu'il inscrit le premier, avant même le mot de Patrie, sur l'étoile de la Légion? Ce n'est pas tant le courage, car pour lui le courage est inné. « Un homme qui manque de courage, a-t-il écrit, n'est pas Français. » Ce n'est pas tant la fidélité, car la fidélité ne procède, pour l'ordinaire, dans les classes qu'on dit élevées, que de la tradition et de l'éducation; dans les autres, que d'une passion si puissante qu'elle est comme religieuse, car elle domine les intérêts et les sacrifie. L'Empereur sait que, par dix ans de

révolution, la plupart des Français ont perdu la fidélité héréditaire; il croit bien que d'autres ont acquis cette fidélité supérieure qui est un don de soi, de tout ce qu'on est, de tout ce qu'on sera, de tout ce qu'on possède, un don volontaire et libre, si généreux de la part de celui qui le fait, si glorieux pour celui qui le reçoit que seules les grandes pensées ou les grands hommes peuvent l'inspirer et les âmes d'élite l'offrir. Mais ceux-là, combien sont-ils?

L'Empereur sait que les Français sont légers, et, s'il compte sur la fidélité de quelques-uns, ce n'est pas le ressort par qui faire agir la Nation. Mais cette Nation est fière aussi; elle a cette qualité suprême, même en ses défaillances et ses abjections, de relever le front et de ne savoir pas les mots qui demandent grâce. Elle jouit du triomphe — peut-être moins que d'autres — mais, si elle maudit ses gouvernants quand ils sont vaincus et les lapide de son injustice, au moins n'accepte-t-elle point pour elle-même la défaite accomplie. Elle y cherche et elle y trouve des causes et des raisons; elle s'en veut laver, fût-ce par un mensonge et elle se plaît alors aux rhéteurs, parce que de leurs hableries, elle se refait une fierté.

Et s'il l'abaisse, sans qu'elle s'en doute, aux pires trahisons contre elle-même, ce sens de

fierté qui est en la Nation peut la hausser aux plus surprenantes générosités, aux vertus les plus sublimes, aux plus extrêmes sacrifices. C'est avec la fierté et la terreur, ce qui est le meilleur et ce qui est le pire en la Nation, que la Révolution a vaincu. Or, cette fierté, c'est une des essences de ce que Napoléon appelle l'Honneur. Il y voudrait joindre la fidélité, le respect de soi, les qualités qui ont été jusque-là le partage et l'orgueil des gentilshommes et sur qui se fonda la Monarchie ancienne. Cet Honneur, il voudrait le répandre sur le peuple tout entier, le lui inspirer d'abord par ses actes, le lui infuser ensuite par des lois, des institutions, des privilèges même, afin d'anoblir ainsi la Nation entière en son sentiment et en son essence, et en haussant son cœur, de lui garantir et de lui assurer l'Egalité véritable.

Durant quinze années, si vive, si frappante, si claire, a été l'image qu'il a présentée de l'Honneur à l'armée et au peuple, si nombreux en ont été les fidèles, si déterminés en ont été les martyrs; si profondément ont été déposés les germes de cette religion dont il apportait l'évangile, que, après deux générations, il suffit que son nom soit prononcé, ce nom proscrit, injurié, diffamé, durant quatre-vingts années, pour qu'il s'émeuve au profond des cœurs une fierté sublime.

Lui tout seul, dans la splendeur et l'isolement

de son génie ; Lui, placé si haut dans l'admiration des peuples qu'il semble reculé dans des siècles très lointains, à l'origine même de la Nation ; Lui, mêlé si étroitement à notre vie par ses institutions et ses lois que sa chair est notre chair et que son sang est notre sang ; Lui, que ne peut à présent accaparer un parti, qui est l'homme de tous parce qu'il est au-dessus de tous, c'est Lui, le chef qu'il faut donner aux armées vengeresses, le général qu'il faut aux suprêmes batailles. — Une ombre, mais n'est-ce pas l'ombre de Frédéric qui a vaincu il y a un quart de siècle ? — et c'est ici l'ombre de Napoléon le Grand.

Dans un clair matin de printemps, sous un ciel léger d'un bleu pâle, entre les pommiers blancs et roses effeuillant aux chemins les pétales de leurs fleurs, les escadrons sont en marche. Des chansons alertes et gauloises scandent le pas relevé des chevaux qui s'ébrouent et caracolent. Les fanions des lances voltigent à la brise, les sabres brillent sous le naissant soleil, une sève d'amour monte aux arbres et, aux cœurs, afflue et bat un sang généreux.

Soudain, un grand silence. En plein champ, une borne se dresse. Ici, c'est chez nous ; là, chez les autres. Une voix s'élève très loin, dit des mots

lents et traînés que d'autres voix répètent. Les escadrons, arrêtés, se rangent en bataille.

« Sonnez, trompettes, à l'étendard ! »

Alors, que dans la lumière éclatante du soleil levé Ses Aigles apparaissent, les trois couleurs flottant à la hampe avec leurs noms de gloire écrits en lettres d'or ! Au-dessus des sabres brandis et des banderoles flottantes, qu'elles s'essorent, qu'elles planent, qu'elles s'envolent, et qu'alors un cri s'élève, un cri fait de millions de cris, un cri qui accompagne à l'infini la ligne des hommes en marche, qui roule sur eux de montagne en vallée, loin, loin dans l'espace, partout où il y a de la terre ou des cœurs de France ; un cri que répercutent dans l'avenir et dans le passé d'invisibles échos — ceux-ci qui viennent des tombes et ceux-là qui viennent des berceaux — un cri où passe l'âme entière de la Nation, où pleurent tous nos désespoirs, où hurlent toutes nos colères, où s'épanouissent toutes nos espérances : NAPOLÉON... NAPOLÉON...

---

# TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1

I. — LES ÉTATS-MAJORS ET LEUR RECRUTEMENT

D'où viennent les Cavaliers de Napoléon. — Ce qui les différencie à travers les temps. — La cavalerie et l'émigration. — La cavalerie et la Révolution. — Les Corps francs. — Ce qu'ils sont devenus. — Quels sont les généraux de cavalerie produits par la Révolution? — Généraux de cavalerie tués à l'ennemi de 1792 à 1804. Généraux tués de 1804 à 1815. — Rôles distribués par l'Empereur aux généraux et aux officiers. — L'âge des généraux de Napoléon. — Essai de statistique : les généraux de l'an IX en 1813; les légionnaires de l'an XII en 1814. — Comment Napoléon comprend la mise à la retraite. — Les dotations des généraux de cavalerie. — Nécessité d'un continuel rajeunissement des cadres. — Comment servent les généraux rappelés au service. — Arrêt complet de l'avancement. — La carrière militaire sous l'ancien régime et sous l'Empire. — L'encombrement inévitable des cadres. — Obligation de les renouveler. — Eléments pour y fournir : Ecole militaire de Fontainebleau; Ecole des Pages; Ecole de cavalerie de Saint-Germain. — Volontaires de la réserve; garde d'honneur de l'an XIV; Guides interprètes de l'armée d'Allemagne; régiments étrangers; Gendarmes d'ordonnance; projets de création de Gardes du corps; les Gardes d'honneur. — Conduite des Gardes d'honneur dans les campagnes de 1813 et de 1814 . . 1

## II. — CAVALERIE DE RÉSERVE

**Maison du Roi. — Carabiniers. — Grenadiers. Cuirassiers.**

La maison du Roi. — Cavalerie de réserve sous l'ancien ré gime, rétablie en tant que cavalerie de réserve par Napoléon. — Origine et état dernier de la maison du Roi au moment de sa destruction sous Louis XVI. — Prétextes donnés pour cette destruction. — Les gardes du corps.— Les corps à pied et les corps à cheval. — Chevau-légers de la Garde. — Grenadiers. — Gendarmerie de France. — Chevau-légers de la Garde.

Les Carabiniers. — Origine. — Tenue. — Les Carabiniers de Monsieur. — Les bouchers de l'armée. — Les Carabiniers de la Révolution. — Armes d'honneur distribuées par le Premier Consul. — Caulaincourt, colonel du 2e. — Le Colonel général des Carabiniers. — Les Carabiniers suppléent la Garde. — Le prince Borghèse, colonel du 1er. — La grande revue du 8 mai 1807. — Les vieux soldats. — Renouvellement des cadres. — Changement d'uniforme des Carabiniers. — Importance que Napoléon attache à l'*Armure*. — Armure de Napoléon. — Armure des Grands Chevaliers de l'ordre des Trois-Toisons. — L'armure des Carabiniers telle que Napoléon l'a imaginée. — Les Carabiniers et le comte d'Artois.

Les Grenadiers a cheval de la Garde. — Origine. — Tenue. — Augmentations successives de l'effectif. — Etendards. — Chefs de brigade, colonels, colonels-majors, majors, chefs d'escadron des Grenadiers. — 271 légionnaires dans le rang.

Les Cuirassiers. — Origines et transformations. — L'armure. — Les douze régiments. — Cuirassiers de la Garde — L'armure des généraux de grosse cavalerie. — Les grandes réserves de cavalerie. — La Moskowa. — Waterloo . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 139

## III. — CAVALERIE DE LIGNE

**Dragons. — Chevau-Légers. — Chevau-Légers Lanciers.**

LES DRAGONS, seule cavalerie du général Bonaparte en 1796. Ils se distinguent. — Opinion de Napoléon sur le feu de la cavalerie. — Les Dragons à pied en Italie. — Retour aux grandes traditions. — Origine des Dragons. — Comment ils ont été détournés de leur objet. — Rapport du 6 prairial an XII. — Les Dragons à pied. — Les Remontes. — Organisation de la division des Dragons à pied. — Sa conduite dans la campagne de l'an XIV. — *Les Dragons de la Garde*. — Leur uniforme. — Comment ils se recrutent. — Colonels, colonels-majors, majors, chefs d'escadron. — Les escadrons de service. — Les causes de l'affaiblissement de l'arme des Dragons. — Campagne de 1807. — Espagne. — France (1814).

LES CHEVAU-LÉGERS POLONAIS DE LA GARDE. — Origine. — Formation. — Colonels, colonels-majors. — Uniforme. — Somo-Sierra. — Les *Usarz* d'Alexandre Sobieski et les Chevau-légers. — La lance. — Premier essai de la lance en l'an IX. — Instruction sur la manœuvre de la lance. — 2e régiment de Chevau-légers de la Garde (Lanciers rouges). — 3e régiment — Lanciers de Berg. — Eclaireurs de la Garde. — Chasseurs et Gendarmes armés de la lance. — Les Chevau-légers Lanciers de la ligne. — La tradition et les règlements. — Napoléon instruit par l'histoire et l'expérience. . . . . . . . . . . . . . 235

## IV. — CAVALERIE LÉGÈRE

**Hussards. — Chasseurs. — Mamelucks.**

Popularité de la cavalerie légère. — Causes de cette popularité. — Le cavalier léger écrivain né. — D'où vient le cavalier léger? — Qualités nécessaires. — La vie du cavalier léger. — Le Pillage. — Les *Hussards*. — L'uniforme

obligeant à la bravoure. — Les *Chasseurs à cheval.* — Il manque à l'Empereur des éclaireurs. — Première pensée : Voltigeurs. — Deuxième pensée : Eclaireurs proprement dits. — Les Irréguliers et l'Empereur. — Véritables Eclaireurs : les Guides d'Italie et d'Egypte. — Les *Chasseurs à cheval de la Garde.* — Uniforme. — Personnel des Guides d'Italie. — Colonels des Chasseurs de la Garde.— Chasseurs de la Garde. — Les Mamelucks. — Origine et formations successives. — Personnalités. — Des Mamelucks après 1815. — Les Chasseurs à cheval et les Guides. — Pourquoi Napoléon n'a pas eu d'Eclaireurs. — Pourquoi Napoléon a pu être vaincu. — Les vieux compagnons. — L'Honneur, religion de l'armée et du peuple.— Ce que Napoléon entend par l'Honneur. — Napoléon . . . 309

ÉVREUX, IMPRIMERIE DE CHARLES HÉRISSEY

**LIBRAIRIE PAUL OLLENDORFF**

28 *bis*, rue de Richelieu, Paris.

---

## DERNIÈRES NOUVEAUTÉS

**Collection grand in-18 à 3 fr. 50 le volume.**

| | | |
|---|---|---|
| Paul Adam | *Les Cœurs nouveaux* | 1 vol. |
| Alphonse Allais | *On n'est pas des bœufs* | 1 vol. |
| Baude de Maurceley | *Le Triomphe du cœur* | 1 vol. |
| Robert de Bonnières | *Lord Hyland* | 1 vol. |
| Emile Bergerat | *La Vierge* | 1 vol. |
| Jean Carol | *Sœur Jeanne* | 1 vol. |
| Jules Case | *L'Etranger* | 1 vol. |
| Théodore Cahu | *L'Oasis* | 1 vol. |
| Catulle Mendès | *Le Chemin du cœur* | 1 vol. |
| Félicien Champsaur | *Le Mandarin* | 1 vol. |
| Paul Cunisset | *Etrange Fortune* | 1 vol. |
| Maurice Donnay | *Chères Madames* | 1 vol. |
| Charles Epheyre | *La Douleur des Autres* | 1 vol. |
| Paul Féval Fils | *Les Jumeaux de Nevers* | 2 vol. |
| Charles Foley | *La Dame aux Millions* | 1 vol. |
| Joseph Galtier | *Misères de la Vie militaire en Allemagne* | 1 vol. |
| Paul Gaulot | *L'Epingle verte* | 1 vol. |
| Abel Hermant | *Le Sceptre* | 1 vol. |
| Maurice Leblanc | *Les Heures de Mystère* | 1 vol. |
| Pierre Maël | *Celles qui savent aimer* | 1 vol. |
| René Maizeroy | *Journal d'une Rupture* | 1 vol. |
| J. Marni | *Comment elles se donnent* | 1 vol. |
| Gabriel Mourey | *Les Brisants* | 1 vol. |
| Eugène Morel | *Artificielle* | 1 vol. |
| Georges Ohnet | *L'Inutile Richesse* | 1 vol. |
| Josephin Peladan | *Melusine* | 1 vol. |
| Paul Perret | *Les Demoiselles de Liré* | 1 vol. |
| Georges de Peyrebrune | *Les Aimées* | 1 vol. |
| Jean Rameau | *Le Cœur de Régine* | 1 vol. |
| Schalck de la Faverie | *Sauvée !* | 1 vol. |
| André Theuriet | *Fleur de Nice* | 1 vol. |
| Pierre Valdagne | *Variations sur le même air* | 1 vol. |
| Fernand Vandérem | *Le Chemin de velours* | 1 vol. |
| Jane de la Vaudère | *Ambitieuse* | 1 vol. |
| Pierre Veber | *Chez les Snobs* | 1 vol. |

---

**Envoi franco du Catalogue complet de la Librairie Paul Ollendorff**

---

ÉVREUX, IMPRIMERIE DE CHARLES HERISSEY




WIDENER
CANCELLED
APR 12 1986